This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49789 2

Digitized by Google

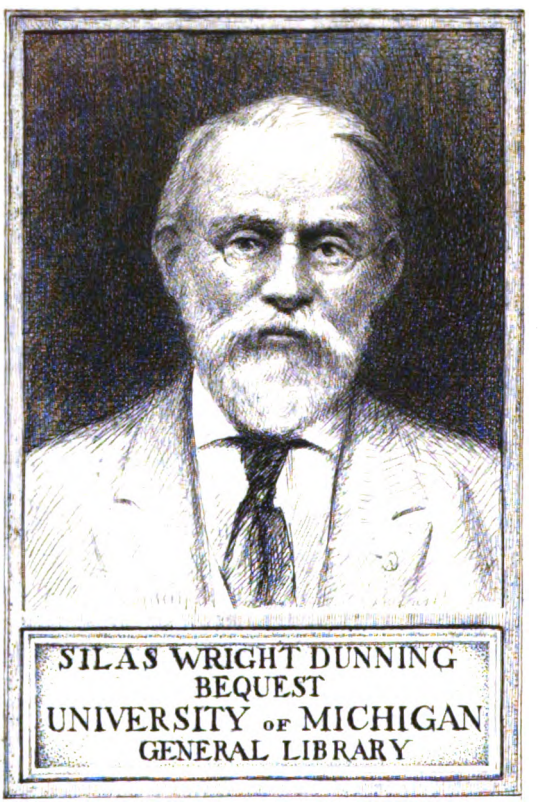

Digitized by Google

DC
611
.A601
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue
de l'Anjou

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue de l'Anjou

Nouvelle Série

Tome Quatre-vingtième

ANGERS
Imprimerie-Librairie G. GRASSIN
Société anonyme des Éditions de l'Ouest
RICHOU Frères, Administrateurs
40, Rue du Cornet

1920

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
3-2-29
16149

Un Cinquantenaire

Le Sacre de Monseigneur Freppel

18 avril 1870

L'Anjou — et par conséquent sa Revue — ne saurait laisser passer sans rendre hommage à la mémoire de Monseigneur Freppel le Cinquantenaire du début de son épiscopat.

A trois mois d'intervalle, deux dates — 18 avril 1870 et 27 juillet de la même année — furent, l'une, celle de son sacre à Rome à Saint-Louis-des-Français; l'autre, celle de son entrée dans sa ville épiscopale, qui lui fit un accueil plein d'enthousiasme religieux; et ce fut dans l'expression d'une foi profonde et d'un ardent patriotisme que se fit ce premier contact de l'évêque et de son peuple.

La guerre déjà était déclarée et, dès le lendemain, Mgr Freppel ordonnait dans son diocèse les prières publiques *pro tempore belli*, que l'Église met sur les lèvres de ses prêtres et des fidèles menacés et atteints par le terrible fléau, et qu'elle leur fait prolonger — nous l'avons vu naguère — avec une persévérance égale à la durée de l'épreuve.

Les unes aux autres, les lettres, après celle-ci, allaient se succéder, provoquées par les pressantes nécessités de la

Digitized by Google

défense nationale et inspirées à l'évêque par sa haute, surnaturelle conception de la charge pastorale, en même temps que du devoir patriotique, et aussi par ce qu'il y avait en lui de dons si remarquables, d'intelligence pour envisager la situation si difficultueuse et émouvante soit-elle, de maîtrise et d'activité pour s'employer à en résoudre dans la mesure possible les problèmes douloureux : dispositions à prendre, secours à assurer, consolations à répandre, courages à soutenir, vérité et morale à enseigner ou à rappeler, autant d'objets de sa sollicitude, de sa vigilance et de son zèle.

Et ce furent alors : la lettre prescrivant une quête pour les blessés de l'armée française; puis, à la suite des revers répétés, celle du 14 septembre ordonnant de nouvelles et plus ardentes prières; puis, trois autres, aux communautés religieuses du diocèse, aux supérieurs des séminaires, à tout le clergé : « La patrie est en danger, débutait-il dans celle-ci. Il y va du salut de la France menacée d'un démembrement ignominieux. Au nom de la religion et de la patrie, je fais le plus pressant appel au dévouement de tous mes diocésains. »

Il s'agissait alors, d'une part, de recommander la souscription à l'emprunt départemental; de l'autre, de prendre, ainsi qu'il lui appartenait de le faire, les mesures relatives à la participation des séminaristes à la défense de la patrie, soit à titre d'infirmiers s'ils étaient déjà dans les rangs de la cléricature, soit pour les autres par des engagements volontaires dans des corps de troupes.

Puis, c'était le concours à apporter par les paroisses et par les familles à l'organisation et à l'équipement du corps de volontaires commandé par M. de Cathelineau.

Dix jours après — la fin de novembre approchait, et en même temps l'hiver qui allait être si rigoureux — ce fut l'établissement à Angers de fourneaux économiques pour y secourir de grandes détresses, conséquences de la guerre.

Avant même que le mois s'achève une nouvelle lettre, de

Digitized by Google

la plus haute gravité, sur l'invasion des états pontificaux. Communiquant au diocèse la protestation du Souverain Pontife, l'évêque y joignait la sienne, ardente et filiale envers l'Église et le Saint-Père, doctrinale pour son peuple à qui il exposait le caractère sacré des principes méconnus et du droit violé.

Bientôt après, le 8 décembre, c'est une autre lettre pour ordonner une quête en faveur de nos malheureux soldats prisonniers en Allemagne; et c'est ensuite celle destinée fonder l'œuvre d'assistance aux orphelins de la guerre.

Puis, le 10 février, douze jours après l'armistice préparatoire au douloureux traité de Francfort si glorieusement annulé maintenant, cette lettre pastorale dont « c'est, dit-il avec un sentiment de profonde tristesse que nous écrivons le titre » : Sur les causes morales de nos désastres.

Tristesse qui certes n'abattait pas son courage. N'était-ce pas du surlendemain qu'il devait dater cette lettre, restée célèbre, qu'avec tant de dignité et de fermeté il adressait au roi de Prusse relativement à la cession alors éventuelle de l'Alsace?

Mais c'est anticiper de quelques mois sur le cinquantenaire de ces jours terribles que d'en rappeler les événements à travers lesquels se déploya, d'une façon dont ses lettres ne sont que le reflet, le zèle pastoral et patriotique de Mgr Freppel.

Et en ce 18 avril où sont écrites ces lignes, c'est le souvenir de son sacre et de tout le passé d'alors de sa vie en pleine force et déjà bien remplie qu'il convient plutôt d'évoquer.

L'occasion prochaine de l'anniversaire de son entrée solennelle à Angers, nous sera, s'il plaît à Dieu, celle de considérer les œuvres multiples de sa carrière épiscopale dont aujourd'hui nous rappelle le début.

Dans ces lignes, qui ne sauraient prétendre à devenir une étude documentée, ce sera seulement sur les années antérieures que nous jetterons un regard, sur la personne et la

Digitized by Google

vie de celui qui, en ce jour, il y a cinquante ans, recevait en devenant évêque d'Angers la plénitude du sacerdoce.

Il faut le dire : les vingt-et-une années qu'il occupa le siège de notre ville et durant lesquelles la vie parlementaire, ses luttes ardentes et la valeur, la compétence, le courage dont il y fit preuve ajoutèrent au renom dont il était en même temps l'objet à titre de dignitaire de l'Église, d'orateur dans la chaire, de pasteur au jugement remarquablement éclairé et à l'activité surprenante, — ces vingt-et-une années ont mis un peu dans l'ombre, comme il convient d'ailleurs, les vingt-et-une autres de sa vie de prêtre. Et, surtout maintenant que le temps a passé, beaucoup qui se rappellent ou se représentent en lui l'évêque d'Angers, et quelques-uns plutôt l'évêque député, ne savent guère — pour ne pas dire point — ce qu'avant d'être l'un et l'autre était l'abbé Freppel.

Et c'est là précisément, et seulement, ce dont ces quelques pages ont pour but de donner une simple esquisse que ce cinquantenaire à semblé être l'occasion de tracer... ou du moins de l'essayer.

L'origine alsacienne de Mgr Freppel n'est plus à rappeler. En 1871, il s'en fit lui-même un titre pour plaider dans la douleur, et en des accents de quelle dignité et de quelle éloquence ! la cause de l'Alsace près du Vainqueur qui fut irréductible dans ses prétentions dictées par l'orgueil.

Son titre d'Alsacien qu'au lendemain des désastres il avait proclamé, l'heure de la revanche que, quarante-sept ans après, il nous fut donné, à nous, de voir si glorieuse, devait nous le remémorer, s'il en était besoin.

Au cours de l'effroyable guerre 1914-1918 n'évoqua-t-on pas à maintes reprises le souvenir du grand évêque patriote, enfant de l'Alsace, qui maintenant peut recevoir son cœur dont il lui fit, par testament, le legs « pour le jour où elle serait redevenue française » ?

Il y reposera sans doute quand à Obernai on pourra dans quelques années célébrer le centenaire de sa naissance.

Digitized by Google

Charles-Émile Freppel y vint au monde le 1er juin 1827.

A 17 ans, étant bachelier, il entre au grand séminaire de Strasbourg et, en 1849 il est ordonné prêtre.

C'était juste vingt ans plus tard qu'en qualité de Consulteur pour les travaux préparatoires au concile du Vatican Pe IX devait l'appeler à Rome, d'où il revint quelques mois après avec la crosse et la mitre.

De ces vingt années de sa vie, il ne peut être donné dans ces lignes qu'un bref aperçu. Néanmoins nous essayerons de l'y montrer dans les différentes charges et missions qui lui furent confiées, et aussi dans les honneurs et avec les distinctions dont fut l'objet son sacerdoce — car c'est ainsi, à titre d'hommage, rendu en sa personne au Christ lui-même dont il est le représentant, qu'un prêtre accepte les honneurs et les distinctions.

A peine diacre, l'abbé Freppel avait déjà professé l'histoire au petit séminaire de Strasbourg et, en 1850, l'année même qui suivit son ordination, Mgr Sibour l'appelait à Paris dans l'intention de lui confier le cours de philosophie de l'école des Carmes.

Qu'un si jeune prêtre fût demandé en si haut lieu, qu'à une telle distance et, qui plus est, de Paris, un archevêque jetât les yeux sur lui, cela ne donne-t-il pas à penser que des dons remarquables, naturels et surnaturels, et déjà développés, en aient inspiré le geste?

Cependant l'abbé Freppel resta à Strasbourg où son évêque, voyant sans doute en lui un instrument de choix dont il ne voulait pas se priver, le mit à la tête du collège de Saint-Arbogaste

Aussi sera-ce toujours avec une grande compétence que l'abbé, et par la suite Mgr Freppel, parlera de l'enseignement à tous les degrés, de la nécessité de lui donner un caractère religieux; qu'il proclamera, revendiquera, défendra les droits de la religion et des catholiques à cet égard, comme maintes fois dans l'avenir il eut à le faire; qu'avec un juge-

Digitized by Google

ment développé par l'expérience, de grandes qualités d'organisateur sachant allier la prudence à l'esprit d'initiative, il étendra et assurera dans une large mesure l'exercice de ces droits.

Plus tard, quand, se rendant avec une promptitude étonnante d'une extrémité à l'autre de son diocèse, il y présidait en l'espace de quelques jours les distributions de prix de tous ses petits séminaires et collèges disséminés en nombre : Mongazon, Combrée, Beaupréau, l'Externat Saint-Maurille, Baugé, Saint-Louis de Saumur, Saint-Julien, pour lesquels je viens de voir de lui vingt-cinq à trente discours sur des sujets qu'il savait varier et traiter avec talent pour en dégager les leçons, il dut parfois avoir des réminiscences de Saint-Arbogaste de Strasbourg qu'il avait dirigé lui-même.

Et déjà, quand, l'ayant quitté depuis quinze ans pour devenir à Paris chapelain de Sainte-Geneviève, il était (sur le point de devenir doyen de ce chapitre) appelé à présider la distibution des prix du collège Stanislas, ne devait-il pas là aussi se souvenir du temps où il avait débuté dans le ministère par la tâche d'éducateur?

La Providence lui réservait un champ d'action moins circonscrit, si beau et déjà vaste et occupant soit-il, qu'un collège et Saint-Arbogaste ne le garda pas longtemps.

C'est dès 1852 qu'il devient chapelain de Sainte-Geneviève et trois ans après, le 10 décembre 1855, il ouvre par un remarquable, un magistral discours sur l'histoire de l'éloquence sacrée le cours qu'il est chargé d'en faire à la Sorbonne, où l'avaient précédé Mgr Dupanloup, devenu évêque d'Orléans et Mgr Cœur, devenu évêque de Troyes, dont il rappelle délicatement le souvenir.

Les pages qui forment ce discours sont dignes de ce qu'elles célèbrent et d'aucuns qu'effrayeraient peut-être de prime abord l'élévation du sujet et, suivant l'abbé Freppel même, « la richesse et l'ampleur des matières qu'il est appelé à traiter » et aussi l'érudition qu'il exige, sinon de

Digitized by Google

l'auditoire, du moins de l'orateur, d'aucuns qui douteraient de l'intérêt de telles pages ne tarderaient pas, à leur lecture, à le ressentir « vif et puissant ».

Étudiant d'abord la parole « tombant des lèvres du Christ, lente et solennelle, grave et majestueuse », l'abbé Freppel trouve pour en dire la divine, l'ineffable éloquence, des accents d'une suavité expressive et dont il faudrait la citation intégrale pour en faire goûter la beauté et partager la conviction émue.

Puis c'est toute l'éloquence chrétienne dont il fait l'histoire, attachante à un haut degré.

Commençant par saint Paul pour arriver jusqu'au seuil du XVIIe siècle, il nous montre, avec l'originalité de chacun et l'étonnante diversité de leurs caractères, de leurs talents mis au service d'une même cause unique, les Clément, les Polycarpe et autres Pères du IIe siècle; les Justin, les Athénagore, les Tatien, les Théophile d'Antioche et tous ces apologistes qu'il devait se consacrer à étudier en des cours qui représenteront dix volumes faisant actuellement autorité.

Puis, passant à l'époque suivante, c'est, « héros de la doctrine », Athanase qui, dit-il, « ouvre cette immortelle série » et dont « il ne peut prononcer le nom sans se sentir remué jusqu'au fond de son âme »; Basile, Grégoire de Nysse et Grégoire de Nazianze, Chrysostome. Et dans l'un, il nous montre « l'esprit grave et profond, au goût attique... »; l'autre « tout aussi judicieux, avec bien moins d'abondance et d'éclat »; « plus loin, l'orateur poète, à l'imagination si brillante et qui le premier chanta sur une lyre chrétienne les saintes tristesses de l'âme, dont les suaves accents furent ignorés des poètes profanes »; puis c'est «l'héroïque vieillard», Chrysostome, « jetant à travers l'Orient et l'Occident les derniers cris de sa grande âme ».

Je ne glane là que quelques grains, que je ne puis me

Digitized by Google

résoudre à ne pas prendre aux épis d'une belle gerbe,... et cependant je m'accorde trop... Glaner n'est pas moissonner.

Laisserai-je pourtant, sans les nommer au moins avec l'abbé Freppel, Jérôme « le solitaire de Bethléem... », qui dépasse le monde grec et romain pour toucher à un monde qui n'est pas encore »? et Hilaire qui, « lumineux sur la Trinité, mérite d'être surnommé l'Athanase des Gaules »? et Ambroise, « avec l'onction de sa charité persuasive » et Augustin, « esprit universel s'il en fut jamais », et dont « le grand nom ferme la première période de l'éloquence chrétienne »?

Si j'ai un peu insisté — et cependant je n'ai fait que l'effleurer — sur cette partie du magnifique discours de l'abbé Freppel, c'est pour y remarquer ce dont lui-même, devenu évêque et de plus en plus orateur ,fut sans doute en quelque sorte redevable au commerce dans lequel il vécut, pour parler d'eux comme il fit, avec tous ces hommes d'Église, défenseurs du droit, de la morale, de la religion, docteurs en qui le zèle s'alliait à la science et à une ardente charité, pontifes, apologistes de toute une époque dont il a dit : « Non, jamais nous ne comprendrons avec l'indifférence et la tiédeur qui sont le propre de notre âge, jamais nous ne comprendrons ce qu'il y a eu dans cette lutte des trois premiers siècles de l'Église, dans la lutte de la parole sacrée aux prises avec la force brutale, d'énergie et de grandeur. »

Pour naturelles que fussent peut-être en lui, et dans une mesure assez large, cette énergie et cette grandeur, n'en a-t-il pas moins, au contact, si je puis dire, de ces hommes, puisé un accroissement? et n'en a-t-il pas montré en lui et su rayonner mieux qu'un reflet?...

Mais, quels que soient le labeur et l'acquis de connaissances que représentât son cours, la Sorbonne était loin d'absorber tout le temps et l'activité de l'abbé Freppel;

Digitized by Google

n'avait-il pas — on s'en rendit mieux compte encore lorsqu'il fut devenu évêque — une telle puissance de travail !

Sans parler de toute cette partie si remplie et que jamais le public ne connaît tout entière d'une vie sacerdotale, de tout ce ministère de charité envers les âmes, de direction spirituelle, de fonctions liturgiques à remplir, de tout ce dévouement, cet apostolat quotidiens et souvent ignorés, et qui absorbent beaucoup de temps et demandent une grande abnégation, sans parler de tout cela, nous savons que la prédication occupa beaucoup l'abbé Freppel durant les années qu'il passa à Paris.

Il y donna en différentes églises des stations d'Avent et de Carême, et aussi les panégyriques de sainte Geneviève, de sainte Clotilde, de saint Vincent de Paul, de saint Germain d'Auxerre, de sainte Madeleine, auxquels, en les citant, il convient d'ajouter celui de saint Jean-Baptiste prononcé à la cathédrale d'Amiens la même année, 1863, où il avait fait à Notre-Dame de Paris l'oraison funèbre du cardinal Morlot; puis à Orléans, les deux panégyriques de Jeanne d'Arc, en 1860 et en 1867; et, l'année qui suivit celle de ce dernier, le discours pour la cérémonie du couronnement de sainte Anne d'Auray.

N'ai-je point omis de dire que six ans plus tôt l'abbé Freppel avait prêché le Carême aux Tuileries? et si je remonte beaucoup plus loin dans le passé, je trouve, pour ne citer que celui-là, un important discours sur la Bible prononcé dans l'église Sainte-Geneviève en 1854 devant la jeunesse des écoles, et qui fait partie d'une série de conférences sur l'Église pour le même auditoire.

Quinze ans après son arrivée à Paris comme chapelain de Sainte-Geneviève il devenait doyen de ce chapitre nouvellement reconstitué. Le moment approchait où, de même qu'autrefois l'archevêque de Paris appelait pour professer la philosophie à l'école des Carmes le tout jeune prêtre de Strasbourg, le Souverain Pontife Pie IX allait

Digitized by Google

mander à Rome le même prêtre comme consulteur dans les travaux préparatoires du grand concile qui allait s'ouvrir. Avec le temps, le geste s'était amplifié...

Dès le début de 1869, l'abbé Freppel est rendu à Rome. Il y prononce, le 8 mars, à Saint-Louis-des-Français un discours sur l'histoire de la Papauté.

L'année se poursuit dans le labeur pour lequel il était venu. Le concile s'ouvre le 8 décembre; et c'est le 27 que l'abbé Freppel est nommé évêque d'Angers.

Préconisé le 21 mars il est, comme nous l'avons dit, sacré le 18 avril à Saint-Louis-des-Français. Et c'est le 20 qu'il envoie à ses diocésains « son premier salut, sa première bénédiction », en une lettre pastorale qu'il est bon de lire pour y trouver l'expression des sentiments d'un évêque, la conception qu'il avait de cette « paternité spirituelle » dont les devoirs lui incombaient en même temps que l' « insigne honneur lui en était échu »; pour trouver aussi dans ces accents, même à cinquante ans de distance, la flamme apostolique qu'y avait mise sa grande âme.

Nous nous arrêterons aujourd'hui au seuil de cet épiscopat sur lequel nous aimerons à revenir, n'ayant en ces pages retracé de cette vie que ce qui l'avait acheminée vers notre Anjou où elle devait se dépenser si largement.

N'était-il pas à propos d'en rappeler le souvenir? Il est des dates qui inspirent à la reconnaissance de commémorer celui de tous les bienfaits renfermés en un premier; et l'Anjou n'a-t-il pas à ce titre, et à l'occasion de ce cinquantenaire, à remercier la Providence de lui avoir donné Monseigneur Freppel ?

Cyr-René GERMAN.

Digitized by Google

Poésies

En pêche

Ciel léger, vent léger, mer fine : une clarté
Que tamise la brume errante de l'été.
Les rochers, dogues roux accroupis dans la neige,
Grognent sur le parcours du canot sacrilège
En hérissant vers lui de sombres goëmons...
Leur voix faiblit. La voile chante. A pleins poumons
S'aspire la fraîcheur des plaines interdites.
L'horizon happe et fuit. L'espace est sans limites.
Il semble que l'on glisse aux doigts fins d'Ariel :
Est-ce l'eau de la mer qu'on sillonne, ou le ciel?...
Allégresse , demi-frayeur d'être aussi libre
Et de se confier à l'instable équilibre
Des fluides calmés, profonds, vertigineux !
Ivresse de voguer sans calculer les nœuds
Qu'on laisse s'ajouter entre nous et la terre,
En violant toujours un peu plus de mystère...
L'Aventure, qui joue à travers les agrès,
Chuchoteuse, nous dit ses plus troublants secrets,
Les beaux périples d'autrefois, les rives neuves,
Qu'atteignent les héros après les jours d'épreuves,
Le Port-Silencieux où Brendan aborda
Et, plus loin que Sizun, qu'Érin et qu'Eüssa,
Aval, l'île d'Arthur, et les Terres Promises
Qu'enclot la Mer Brumeuse ou la Mer des Banquises.

Digitized by Google

Mais voici l'arbre tors à gauche du rocher
Surgir, et que le phare est à demi-caché.
La Basse, sous nos pieds, étend son noir domaine.
Voici l'étrave au vent, la pierre au bord : Amène !

On mouille : révoltés sous le choc, les hauts fonds
Mugissent dans le calme immense. Nous suivons
Avec des yeux d'horreur, d'épouvante et de joie
Le lent déroulement du câble qui tournoie.
Téméraire plongeur, il va, creusant son trou
Dans le glauque Océan, sa lourde pierre au bout,
Et sa détente annonce à notre barque infime
Qu'un peu d'elle est au fond sinistre de l'Abîme.

Le Chemineau

Encore un chemineau... Trêve à nos *Eurekas !*
Monsieur Jean Richepin n'est pour rien dans son cas :
Ce n'est qu'un petit vieux à la bouche édentée,
Dont le béret verdit sur des boucles d'argent,
Qui s'offre l'air du jour avant chaque nuitée,
Et n'en veut à personne. Il n'est pas exigeant :
Si la chique lui manque, il accepte des pipes;
A défaut de pain noir, du blanc. Pour ses principes,
Ils sont d'un ferme patriote : un gaillard qui
Fusilla des Pruscos et connut Bourbaki !
Point de sac à l'épaule, aux doigts point de sébile.
D'un index révérencieux et malhabile
Avec lenteur, il vous feuillette des papiers
Où, « si vous savez lire », il faut que vous lisiez
Qu'il verse aux *Vétérans* ses douze francs cinquante,
Assez pour s'arrondir une petite rente :

Digitized by Google

« C'est bon d'être à peu près sûr de son lendemain. »
A droite, à gauche, on donne encore un coup de main;
On vivote : un bourgeois, vous dis-je !.. Et, pour sa tête,
Bah ! elle est ce qu'elle est : il ne se l'est point faite
Et ne se doute pas qu'elle lui sied ainsi,
Avec son parchemin plissé, tanné, roussi,
Ce profil aquilin de César débonnaire
Et ces yeux bleus, ces yeux d'enfant sexagénaire.
Il porte sans orgueil son sceptre en bois de houx,
Et, si ça ne coûtait chaque fois quatre sous,
Bien sûr qu'il se ferait tailler cette couronne.
On lui dit : « Pauvre errant, vous n'avez donc personne? »
— Si fait : sa fille habite au bourg de Plouhinec
Et gagne cent francs l'an à brûler du varech.
Elle le prendrait bien. Et, s'il s'est fait nomade,
Mon Dieu, c'est qu'il aimait beaucoup la promenade,
Qu'après avoir, en son jeune temps, bourlingué
Sur les vaisseaux de l'empereur, ce n'est pas gai
De rester tout le long de ses saintes journées
A se fumer le cuir au coin des cheminées.
On est encore ingambe; on n'a pas de douleurs;
On voit clair; on ne craint gabelous ni voleurs.
Donc on prend son bâton et l'on traîne sa guêtre,
Pour le plaisir de voir surgir ou disparaître
Les clochers ajourés derrière les coteaux,
En mer glisser la voile double des bateaux,
Sachant qu'on a, le soir, la paille d'une crèche
Où s'allonger, et, quand la nuit n'est pas trop fraîche,
Une dune, un fossé profond où, sans délit,
On dorme avec le firmament pour ciel de lit.

1909.

Auguste DUPOUY.

Digitized by Google

Digitized by Google

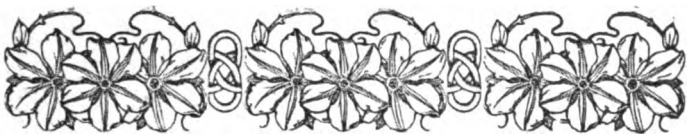

Louis Tessier

(1859-1915)

Après la longue interruption des cinq années de guerre, la Société des Amis des Arts d'Angers a eu la bonne idée de réunir dans une exposition de réveil, limitée aux artistes du département, des ensembles d'œuvres de quelques disparus. Un des plus importants par le nombre et par l'intérêt est celui de Tessier qui comprenait une trentaine de peintures, tableaux et études, deux portraits au pastel et dix petits paysages également au pastel. Le public angevin a eu plaisir à retrouver là le maître qu'il affectionnait et dont la perte laisse dans le monde de l'art à Angers un vide pas encore comblé.

***

Louis-Adolphe Tessier naît en 1859, à Angers, d'une très modeste famille. Il sort de l'école primaire pour entrer en apprentissage chez un peintre décorateur, Robert Chagnas; sentant alors la nécessité d'apprendre à dessiner et à peindre pour devenir mieux qu'un ouvrier quelconque, il va suivre les cours de l'École des Beaux-Arts, sous la direction de Dauban, puis de Brunclair. Son assiduité est récompensée par des succès encourageants. Sans tarder, on reconnaît que Tessier est doué, qu'il a un tempérament original et

Digitized by Google

qu'il saura se distinguer dans la suite. Dès ses débuts, la nature de son talent se révèle par le choix d'une jolie palette, par des études plus fraîches que celles de ses camarades, par un penchant marqué pour l'élégance et le charme, dans le choix de ses sujets comme dans leur interprétation. C'est la peinture mondaine qui convient à Tessier; c'est là qu'il excellera.

En 1880, il part pour Paris, comme élève de l'École nationale des Beaux-Arts, où il entre dans l'atelier de Gérome. C'est bien le maître qui lui convient et qui va le confirmer dans sa voie « Gérome, dit M. Hourticq, fut un artiste admirable de probité et amusant par son esprit; dessinateur impeccable... il a peint spirituellement même des histoires tragiques. » On va reconnaître dans Tessier des tendances de même ordre. Pendant son séjour à Paris où il est pensionnaire de la ville, il s'affine encore — sous une écorce toujours un peu rude — et en artiste délicat il tire le meilleur profit de son passage dans les milieux élégants de la grande ville. De ce moment datent de petits tableautins de danseuses, de petites pochades enlevées avec une verve et une habileté extrêmes : scènes de la vie mondaine, marquées peut-être au coin d'une légère critique, spirituelle et délicate il est vrai. Au fond de son caractère, Tessier est d'ailleurs un humoriste et, sans qu'on y prenne garde, il observe les petits travers, les ridicules, pour les plaisanter ensuite à son aise, mais très calme, en pince-sans-rire. Un de ses bons amis nous a dit le plaisir qu'on éprouvait à entendre Tessier *blaguer*, après des visites faites à son atelier, par des gens plus snobs que connaisseurs.

Ses premières œuvres sont donc de petits tableaux de chevalet, qu'on connaît en général assez peu et qui malheureusement ne sont pas représentés dans l'ensemble exposé aux Amis des Arts; les musées non plus n'en possèdent aucun. Il nous a été donné de voir dans une collection particulière une *Sortie de la Mariée* et un *Colin Maillard* (*au cours*

Digitized by Google

d'une soirée) qui révèlent un Tessier charmant et spirituel servi par le métier le plus sûr et le plus hardi. Les mêmes qualités se retrouvent dans un autre tableau qui représente, dans un décor du bon vieux temps, un ivrogne entraîné par ses camarades, sous les rires et les quolibets de servantes d'auberge. Nous rapprocherons de ces toiles une petite aquarelle — qui était, paraît-il, un projet d'affiche — et où l'on voit, au pied d'un mur, deux culs-de-jatte lever les bras avec un désespoir comique vers deux belles filles qui les regardent par-dessus le mur et qu'ils ne peuvent atteindre. On nous a cité également une *Sortie de Bal masqué* étourdissante, des *Tziganes*, quelques autres toiles encore réparties ici et là et que nous n'avons pu songer à rechercher et à énumérer.

Voilà en tout cas un Tessier bien éloigné du *Chômage* du Musée d'Angers qui, au salon de 1886, lui valut une mention honorable. On connaît assez la toile pour que je n'y insiste pas : un ouvrier est assis, le coude appuyé sur une table, et semble songer avec quelque mélancolie. Comment Tessier, avec le tempérament que nous lui connaissons, a-t-il l'idée de cette grande toile réaliste? Remarquons qu'à cette époque, le réalisme est en pleine faveur; Bastien Lepage, continuateur de Millet et de Courbet, avec moins de puissance et d'âpreté sans doute, vient de mourir, à l'heure où il a conquis enfin la faveur du public. En littérature, le naturalisme de Zola s'impose malgré tout et l'on sent s'élever ce vent de philanthropie généreuse qui doit faire du travailleur le seul héros digne de l'inspiration du poète ou de l'artiste. Tessier veut, lui aussi, ne pas rester en retard sur les sentiments du public.

D'autre part ses sujets préférés, ses petits tableaux mondains, qu'il enlève avec verve, avec *chic*, veulent rester des œuvres de petites dimensions et ne supportent pas de devenir de grandes *machines*. Or, on sait ce qu'il en est des Salons et de la difficulté qu'éprouve un débutant à s'y faire

Digitized by Google

remarquer, dans ces quelques milliers d'œuvres, accrochées au gré des influences plus qu'avec un souci réel du meilleur effet et qui, d'ailleurs, par leur voisinage même, se tuent les unes les autres. Le petit tableau de chevalet y est perdu et, quel que soit le talent de l'artiste qui s'y révèle, si son nom est inconnu, la foule passe devant sans s'arrêter. Pour s'imposer au public, il faut crever les yeux du visiteur, l'obliger à voir et à juger. De là tant de grandes compositions, tant de mètres carrés de peinture dont la seule raison est d'être une réclame pour la signature; de là tant de talents forcés, qui s'exprimeraient avec un succès plus réel dans des toiles de dimensions modestes, exactement appropriées au sujet. Tessier, comme les autres, subit ces nécessités. Sans fortune, n'ayant que son pinceau pour vivre, il faut qu'il se fasse lui aussi sa place au soleil, il faut qu'on le connaisse et qu'on puisse venir à lui. Son caractère franc, tout d'une pièce, répugne aux intrigues, aux courbettes, aux quémandages de toutes sortes. C'est son talent seul qui doit le faire sortir de l'ombre, et il n'a que le Salon pour essayer de forcer l'indifférence de la foule.

Voilà comment Tessier, peintre d'aimables petits tableaux de genre, se risque à de grandes toiles réalistes comme le *Chômage*.

Au point de vue du succès personnel qu'il lui faut obtenir, il a raison, puisque le jury de 1886 récompense son *Chômage* d'une mention honorable. Mais pour nous nous regrettons de voir Tessier quitter sa voie première où il promettait si bien. Le réalisme au fond ne lui convient pas. Comme son *Chômage*, *la Marée Montante*, du Musée d'Angers (salon de 1890), les *Bohémiens* (salon de 1893) qui témoignent sans doute des plus solides qualités de peintre, d'une science réelle, ont un défaut commun : le réalisme du sujet manque de caractère; Tessier se laisse dominer dans ces toiles par son souci d'élégance et de propreté; ses rustres, ses gueux ne sont pas assez vrais, et pourtant..... ses

Digitized by Google

Bohémiens, par exemple, sont posés par des romanichels authentiques qui lui font éprouver les pires difficultés pour mener son œuvre à bonne fin; leurs haillons ne sont point des oripeaux d'atelier et leur demi-sauvagerie déborde : le pinceau de Tessier les décrasse, si l'on peut dire, et le peintre *ne peut pas* voir en eux la moindre vulgarité, la moindre laideur, physique ou morale. Dans d'autres tableaux réalistes, le *Retour de Chasse* du Musée de Brest, par exemple, dans *Bredouille*, dans *Un bon article* (ces deux tableaux gravés par Baude) il réussit franchement mieux, grâce à la pointe d'humour dont il marque ces sujets.

Tessier cependant est revenu à Angers où il se sent plus à l'aise qu'à Paris. Il ouvre son atelier aux élèves qui viennent nombreux, attirés par le savoir du maître, autant que par son indulgente bonhomie. L'avenir est maintenant pour lui sans inquiétudes, assuré par ses leçons et par les commandes. Ses succès de Paris l'accompagnent à Angers; il est bientôt le peintre affectionné des amateurs de la région; on lui demande des portraits, on lui achète des paysages, des natures mortes, très remarquables pour la plupart (tels *les œufs sur le plat* d'une collection particulière). Surchargé de travaux, multipliant sa production, il songe pourtant au Salon où il ne veut pas se faire oublier et où il reparaîtra, délaissant le naturalisme, avec une dernière catégorie d'œuvres mondaines et élégantes. Il n'est pas le seul à s'être dégagé des vulgarités du réalisme pour revenir au but d'une peinture faite de charme et de joie. Sans vouloir risquer de comparaison entre deux tempéraments de peintres très dissemblables, un nom vient sous ma plume, celui de Gaston La Touche dont l'art subit une transformation analogue.

Après *Dans l'Atelier* du Salon de 1904, c'est avec *le Soir de Fête* du Salon de 1909 (musée de Saumur) le succès véritable : une troisième médaille récompense l'artiste qui, de son calme atelier d'Angers, s'est borné à envoyer sa toile

Digitized by Google

affronter le jury, sans la faire appuyer par telles ou telles influences : sa vraie valeur seule triomphe. Encouragé, il expose alors au Salon de 1911 *Improvisation* (acheté par l'Ambassade japonaise), au salon de 1912, *L'Étourdie* (acheté par un Conseiller privé du Roi d'Angleterre), à celui de 1913, *Le Feu de Bengale* (exposé à la Rétrospective de cette année), à celui de 1914, les *Reflets* (reproduits par l'*Illustration*).

Dans toute cette série d'œuvres, Tessier est vraiment à l'aise; sauf le reproche peut-être d'avoir voulu faire trop grand, il atteint dans ses silhouettes de jeunes filles élégantes, dans ses effets de couleurs et d'éclairages recherchés, le charme aimable qu'il rêve et qui répond exactement à son tempérament. Il est redevenu le peintre de scènes élégantes de ses premières années, mais son humour de jeune artiste a fait place à un sentiment d'émotion très tendre et très intime, bien facile à expliquer : Tessier a des jeunes filles à son foyer.

Tessier est donc en pleine possession de son talent quand la guerre éclate. Sa sensibilité se révolte devant les horreurs de la lutte sanglante. Il souffre au point de délaisser ses pinceaux, lui, le peintre passionné pour son art. La neurasthénie le guette, le gagne, et le 15 mars 1913, ses amis ont la douleur d'apprendre sa mort.

***

La production de Tessier a été considérable. Dans l'esquisse qui précède et où nous avons cherché à préciser l'évolution de son talent, nous n'avons parlé que de ses œuvres principales. Nous devons ajouter que Tessier a été également un excellent portraitiste, soit qu'il employât l'huile, le pastel ou les trois crayons. Il s'est intéressé aussi aux paysages accueillants de notre Anjou qu'il a su interpréter d'une façon très fine à l'huile, à l'aquarelle ou au pastel. Ses dessins, ses études méritent également l'intérêt

Digitized by Google

de l'amateur, car on y retrouve toute la science de l'artiste et sa délicatesse. Nous avons eu enfin la curiosité de savoir si Tessier n'avait pas fait de peinture décorative proprement dite, et l'on nous a cité à ce propos quatre panneaux qu'il avait brossés pour la rotonde du passage Moirin, aujourd'hui disparu; que sont-ils devenus?

Cette production considérable fut possible à Tessier par son habileté technique extrême, par son adresse qui lui rendait le travail très facile. C'est grâce à cette habileté, d'ailleurs, qu'il a pu réussir dans le rendu de ces effets de lumière, d'éclairages artificiels qu'il étudiait avec un intérêt soutenu, au moyen de rampes à gaz, de réflecteurs et d'appareils installés dans son atelier.

Tessier est mort en pleine possession de son talent. Après avoir hésité, il avait trouvé sa voie et les succès de ses dernières années lui permettaient mieux encore. Qu'il nous soit permis maintenant de souhaiter que le Musée d'Angers, sa ville natale pour laquelle il avait tant d'attachement, cherche à le représenter dans ses galeries par quelques œuvres de sa jeunesse et de ses dernières années, plus caractéristiques de son vrai talent que celles qui s'y trouvent déjà.

Angers, 20 *octobre* 1919.

M. VALOTAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

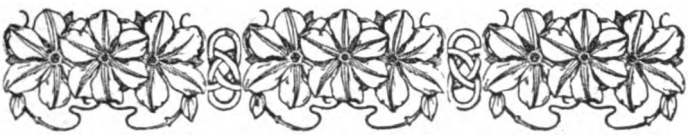

Un aspect mystique de la guerre[1]

La Paix du Septième Jour

Par Émile BAUMANN[2]

I

Ceux qui chercheraient dans ce livre né de la guerre des considérations anticipées sur l'issue des événements actuels, l'ébauche des conventions probables qui serviront d'assise à cette société des nations dont l'avènement semble encore

[1] Cette étude, qui fut écrite en avril 1918, à l'une des heures sombres de la guerre, paraît plus de deux années après. Quelques passages pourront sembler, à l'heure actuelle, singulièrement anachroniques ; cependant, l'auteur n'a pas cru devoir changer une syllabe à ces pages qui reflétaient alors un optimisme que les faits ont confirmé. Le recul du temps n'a rien fait perdre au livre d'Émile Baumann de son actualité ni de son opportunité. A qui le relira apparaîtra, au contraire, avec une singulière vigueur, à la clarté des événements actuels, la valeur quasi-divinatrice, nous ne disons pas seulement de ses déductions, mais de ses intuitions. Coïncidences, si l'on y tient, mais coïncidences troublantes, que toutes les sciences humaines avec leur logique infatuée tenteront en vain d'expliquer et qui ne revêtiront jamais leur vrai sens qu'aux yeux de ceux «pour qui », selon le mot d'Émile Baumann, «le mystère existe».

[2] Un volume, Perrin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Digitized by Google

si lointain, ceux-là se tromperaient doublement : la paix du septième jour n'est pas de ce temps, elle n'est pas de ce monde.

Et pourtant, c'est au milieu de la rumeur des armes que la conception de ce livre s'est imposée à l'esprit de l'écrivain, alors que le tocsin hoquetait aux clochers campagnards et que, derrière les grilles des casernes où s'entassaient déjà des hommes farouches, des femmes anxieuses attendant les départs se pressaient avec des enfants aux regards de flamme. Quel fut alors, avant que tout événement ait pu confirmer ses espoirs ou ses craintes, celui de nous qu'une angoisse secrète, un doute vite réprimé, n'a pas mordu au cœur ne fût-ce qu'un instant? Qu'allait devenir la France aux prises avec cette nation de proie qui depuis quarante ans épaississait sa cuirasse et aiguisait ses griffes dans l'attente des futurs carnages? Et, pendant que dans les lourdes nuits d'août, à travers les campagnes en torpeur, des trains lumineux roulaient sourdement vers l'Est, l'âme recrue d'émotions sentait sourdre et se préciser en elle, avec le souvenir des illusions dont on nous avait trop longtemps bercés et l'évidence soudaine des imprévoyances aux incalculables répercussions, des visions de douleur et d'épouvante.

Ceux qui, bornant alors leurs déductions pusillanimes à la mesures des possibilités humaines, supputaient d'un œil hagard l'équilibre matériel des forces en présence, s'enfonçaient dans un pessimisme amer et sans issue. Mais à d'autres âmes plus averties, la soudaineté, l'énormité même du cataclysme, apparurent comme une manifestation évidente de la logique qui dépasse et déjoue les calculs humains, comme les prodromes certains de l'enfantement douloureux et espéré d'une ère nouvelle, mais non comme le fait inaugural de la dernière crise; et ceux-là, se rappelant de quelles promesses la France avait été l'objet et pour quel rôle la réservaient encore les desseins providentiels, ne doutèrent plus que la disproportion apparente des masses guerrières ne fût com-

Digitized by Google

pensée pour nous par l'appoint des forces mystiques émanées des âmes de nos martyrs d'autrefois et de nos morts d'aujourd'hui, et que, cette fois encore, la France ne fût sauvée.

J'eus un sursaut d'horreur, écrit Baumann, à la pensée de voir la France pantelante, foulée par des maîtres immondes dont la seule politique serait d'abrutir et d'exterminer les vaincus. Mais justement, cette perspective intolérable refréna soudain mes craintes. Non, protestait ma foi, la défaite n'est pas possible. Si la France tombe, il ne reste plus aux autres peuples qu'à se prosterner tous dans l'ordure sous le talon du triomphateur germain. Ce serait l'avènement des suprêmes ténèbres, l'apothéose de « l'Homme inique » condamnant à périr quiconque refusera de l'adorer. Or nous n'en sommes pas là, d'autres faits doivent s'accomplir auparavant. L'Allemagne n'est qu'une caricature anticipée; une préfiguration médiocre de la Bête. Son empire est déjà passé; donc c'est nous qui vaincrons. Ce revirement s'opéra dans ma certitude avec une étonnante brusquerie, des milliers de Français en ces mêmes heures l'éprouvèrent..., déjà, dans d'invisibles hauteurs vibraient des clairons de victoire et nous sentions que c'était pour nous. »

Et, de fait, après tant d'années d'une torpide passivité, un brusque réveil de leur dignité et de leur conscience semblait secouer les peuples; en présence du danger, l'univers, qu'hier encore la sempiternelle et verbeuse menace de la « poudre sèche » trouvait soumis et courbant l'échine, se redressait enfin. A la crainte fugitive d'improbables catastrophes succédait l'immense et immédiat espoir, la certitude absolue d'une revanche dans la sainte allégresse des expiations et des sacrifices consentis. Sans doute, cette guerre était une épreuve, un avertissement de la fin; elle n'était pas la fin.

Si les hommes, pense Baumann, interprétaient le sens réel des calamités où nous entrons, les uns seraient transis de terreur, les autres tressailliraient d'un indicible espoir. Elles ouvrent apparemment l'époque des grandes et dernières tribulations qui doivent précéder la seconde venue du Fils de Dieu. Lui-même n'a-t-il pas révélé qu'il y aurait au « commencement des douleurs » une guerre universelle semblable à celle d'aujourd'hui? « Ils se lèveront race contre race,

Digitized by Google

royaume contre royaume. » Saint Jean, avant le son de la trompette et « la consommation du mystère », vit une invasion de cavaliers dont les chevaux soufflaient « du feu, de la fumée, et du soufre », symbole des foudroyantes artilleries modernes. La guerre, à elle seule, ne dévoilerait sur la fin de notre monde rien d'explicite. Mais elle concorde avec l'ensemble des indices prophétisés : la diffusion de l'Évangile dans toutes les terres, l'apostasie croissante des nations, le retour des Juifs en Palestine... Fait immense par ce qu'il présage; c'est peut-être pour l'accomplir que vingt-cinq millions d'hommes s'entr'égorgent.

Et c'est pourquoi, sollicitée un instant par la réalité humaine des événements terribles qui nous entourent, la pensée de l'écrivain, dès qu'elle en a embrassé la signification mystique dans l'enchaînement des faits prophétisés, s'évade « hors du présent vers la plénitude des choses qui en sortiront, et au delà, jusqu'au triomphe et à la chute de l'Antéchrist, jusqu'au soir du Jugement et à cette minute espérée des siècles où le signe du Crucifié fendra comme un éclair les nuées ténébreuses ».

Cette ère de la paix, cette « vie du siècle futur » qu'annonceront les bouleversements effroyables et qu'à travers les temps les fidèles ont attendu — *exspecto resurrectionem mortuorum et vitam venturi sæculi* — l'affirmation de sa réalité prochaine existe déjà dans la croyance des premiers siècles chrétiens au règne visible de Jésus-Christ pour la descendance purifiée d'Adam sur le Paradis retrouvé; elle se fait jour à travers le rêve pacifiste du millénarisme; elle se précise et rayonne dans le dogme du Jugement. A l'heure où, selon la parole sainte, « toutes les créatures gémissent », n'était-ce pas opportun qu'au milieu de tant de livres qui pullulent du charnier actuel sans jamais s'élever au-dessus de l'horreur du présent ou de la platitude utilitaire de l'avenir, une œuvre vraiment forte et profonde vînt nous porter, avec le rappel de nos fins dernières, une parole d'espoir et de réconfort? « Sainte Hildegarde écrivait que l'histoire de l'humanité reproduisait en six époques les six jours de la création et qu'après cette semaine de dou-

Digitized by Google

loureux enfantement viendrait le grand repos, la *Paix du septième jour* ». C'est « le cœur tendu vers cette paix » que Baumann a construit son livre.

Voudrait-on comparer sans dégoût la sérénité radieuse et les béatitudes célestes de cette ineffable paix à l'éphémère caricature engendrée par l'orgueil de ceux qui se sont attaché l'épithète désormais sinistrement bouffonne de pacifistes? L'aboutissement logique de l'action pacifiste, nous le voyons : la guerre actuelle est l'évidente conclusion de ces doctrines qui pendant cinquante ans ont engourdi le monde dans une fausse sécurité. Dans l'état actuel de la société, disaient-elles, une guerre n'est plus du domaine des choses possibles. Chaque année, lorsque la menace périodique revenait avec les premières feuilles et les premiers nids, il semblait que, pour couvrir le cliquetis d'armes et le bruit de bottes descendant de l'Est, en cette idyllique saison où tout invite à la paix, les pacifistes empruntassent les mille voix de l'été pour nous susurrer dans nos villégiatures de vacances, aux bords ombreux des ruisseaux, au cœur feuillu des bosquets, leur berceuse accoutumée : désarmons, désarmons. Et, pendant que, à l'abri de la croix helvétique, symboles des miséricordes terrestres, à Genève, à Bâle, à Zurich, à Berne, nom prédestiné, avaient lieu les rencontres des pacifistes notables de la vieille Europe, là-bas, derrière les Vosges, l'impérial metteur en scène réglait les derniers détails de la répétition générale et sur les bords verdoyants de la Ruhr, dans Essen fumant comme un volcan, Krupp entassait ses canons. Le manteau de l' « Empereur de la paix couvrait » tout cela comme le pavillon couvre la marchandise et, le soir, aux bords des lacs où la nuit laissait choir ses étoiles, les congressistes s'endormaient conscients d'avoir sauvé l'humanité. Quel rire homérique dut un autre soir, celui du 3 août 1914, secouer la panse des reîtres qui lancèrent sur la France doublement assoupie la formidable machine forgée pendant un demi-siècle à l'abri des par-

Digitized by Google

lotes internationales ! Était-ce donc la paix rêvée, la paix définitive, celle à qui les faits donnaient un si sanglant démenti? Et pourtant, au fond de l'immense et orgueilleuse crédulité de ces hommes qui nous conduisaient à l'abîme, sous les « prétextes équitables et généreux » dont ils fardaient leur fallacieuse doctrine, on reconnaît « une notion juste adultérée, l'attente pervertie de la Béatitude ».

L'idée d'une paix universelle, comme la plupart des grandes conceptions dont se réclament les doctrines humanitaires, a une origine chrétienne, mais, en la transposant du point de vue mystique au point de vue humain, les hommes ont généralement omis un obstacle essentiel à la réalisation matérielle de leurs rêves : l'infirmité de notre périssable nature obérée de la faute originelle. D'ailleurs, ce n'est qu'assez tard dans les temps historiques que la coexistence de l'idée de paix avec le fait de guerre devient une nécessité logique. Au contraire, aussi loin que l'on puisse remonter, l'affligeante image de la guerre se dresse devant nous; sa première manifestation fut la bataille symbolique entre les bons et les mauvais anges; la seconde, fut le meurtre d'Abel par Caïn. Dès lors, elle déroule au long des siècles son cortège de carnages et de gémissements. La Bible est pleine des tueries qu'impose au peuple élu sa fausse conception du triomphe d'Israël; l'antiquité entière ne vénère que la force, dernier argument des rois et quelquefois des démocraties. Nul ne songeait alors au pacifisme. La Grèce et Rome n'entrevirent la paix universelle qu'à travers les fictions de leurs philosophes et de leurs poètes. Malgré le décevant mirage de l'âge d'or, la paix universelle, pour les démocraties antiques, s'identifia pratiquement avec la tranquille extension de leur puissance sur une humanité domptée et asservie.

Il faut attendre le christianisme pour voir ériger en principe la parole évangélique « tous ceux qui prendront le glaive périront par le glaive », corollaire de la maxime

Digitized by Google

d'universel amour « aimez-vous les uns les autres ». L'idée de paix est donc née avant tout de l'idée de fraternité, mais d'une fraternité mystique, d'une communion spirituelle entre les fils du même Père qui est aux cieux. Le fait de guerre n'en subsiste pas moins comme inhérent à l'humanité pervertie, mais les chrétiens ne l'acceptent qu'avec les restrictions que comporte leur foi; il suffit d'évoquer le souvenir de la légion thébaine et de saint Martin de Tours pour constater qu'ils s'y conduisirent en chrétiens. Il y a loin sans doute de cette dignité d'attitude, de ce témoignage effectif d'une Vérité plus forte que les disciplines humaines, aux logomachies des pacifistes modernes. Il a suffi pourtant d'une interprétation erronée et matérielle de cette attente du « roi de paix », *Rex pacificus*, dont la sereine lumière rayonne sur toute la liturgie de l'Avent, pour déformer l'idée de la « vraie paix » en la ramenant à la mesure tangible de l'intellect humain. Vers la fin du premier siècle renaît et se développe, sous la forme du millénarisme, la croyance judaïque au triomphe d'Israël, dont l'hérésie de l'évêque Nepos, l'aberration des gnostiques et plus tard les chimères de Papias, Tertullien, Lactance et quelques autres ne sont guère que des variantes. Mais toutes s'appuient sur l'hypothèse d'un fait surnaturel; le pacifisme moderne l'exclut : les millénaristes attendaient de Dieu le prodige, les pacifistes l'attendent de l'humanité elle-même. L'éclosion du pacifisme ne se produisit donc pas au moyen âge. L'idée « qu'une sagesse progressive peut rendre l'homme maître une seconde fois de la félicité perdue » ne remonte guère au delà de la Renaissance. C'est elle qu'on trouve au fond des essais de pacifisme imaginés au XVIIe siècle par Eymeric Cruce et par Grotius, au XVIIIe par l'abbé de Saint-Pierre, et dont les principes directeurs furent repris plus tard par Rousseau, Bentham et Kant. Le seul pacifiste de la période qui suivit fut Napoléon qui tenta de réédifier à son profit ce qu'avait été pour Rome, à l'époque impériale, ce

Digitized by Google

qu'on a appelé « la paix romaine ». La chute de l'Empire fut saluée par le triomphe bruyant des pacifistes de ce temps; dès 1814, des ligues de la paix se constituent en Amérique. De là, les doctrines se répandent en Angleterre, puis parviennent en France par la Suisse et la Belgique. La guerre de 1870 fut le plus avéré résultat de cette propagande; à voir le cas que les Allemands d'aujourd'hui font des décisions du congrès de la Haye, qui ne serait tenté de penser que la guerre actuelle marque la seconde étape du pacifisme? C'est que le pacifisme, dit Baumann, « se trompe sur *les temps*. Il juge la guerre absolument mauvaise. Or, dans les conditions de la vie présente, elle n'est point telle. Elle est une plaie salutaire, non la rédemption certaine, mais une possibilité de rédemption. La guerre présente a beau promettre un faix de douleurs et d'épouvantes jusqu'à elle insoupçonnable, nul Français, à moins d'être un sot égoïste, ne pourra dire : Il voudrait mieux qu'elle ne fût pas ».

En effet, par sa férocité, par sa durée, la guerre actuelle apparait aux yeux avertis du chrétien comme une expiation, comme une collaboration collective au rachat commencé sur le Golgotha par le sacrifice du Juste, continué au cours des siècles par l'humanité souffrante. A ce mot d'expiation, l'égoïsme et l'orgueil humain se cabrent et protestent : Mais les innocents? — Nul n'est innocent : « *Nous souffrons non uniquement pour nous-mêmes, mais pour les autres, et par les autres*... tous à des degrés qui nous échappent, nous *trempons* dans quelqu'une des pourritures ambiantes. » Et c'est pourquoi déjà l'universelle soif de bien-être, l'adoration unanime du « seul vrai dieu », le capital, se voient châtiés à chaque heure par les spectacles et les privations du champ de bataille, par la dislocation du tas d'or. C'est pourquoi les nations expient collectivement : l'Allemagne d'abord, qui du Dnieper à la Marne entasse les cadavres de ses soldats sur les terres qu'elle avait rêvé d'as-

Digitized by Google

servir, qui voit son orgueil brisé, sa race amoindrie, qui déjà s'écroule dans l'opprobre et l'exécration de ses crimes et sent refluer sur elle la marée sanglante qu'elle a déchaînée ; l'Autriche ensuite, hypocrite tyran des peuples sans défense, maintenant vassale rampante d'une nation qui ne lui a concédé jusqu'à présent en échange de son sang que la suprême humiliation de ses fausses caresses. Pour les Alliés aussi l'expiation semble juste ; quelle est dans cette Europe moderne la nation qui ne porte pas le poids d'une faute? Est-ce la Russie, jadis bourreau de la Pologne, expiant aujourd'hui dans les marais de Vilna le martyre d'un peuple? Est-ce l'Angleterre trop longtemps guindée dans le superbe isolement de son égoïsme mercantile? Est-ce la France? Mais celle-là n'est-elle pas la nation prédestinée du Christ, la terre sur laquelle, à l'exclusion de toute autre, Marie s'est manifestée trois fois en vingt-cinq ans et qui retrouve dans les affres même de l'expiation de nouvelles forces et une splendeur nouvelle? Ce que lui apporte la guerre c'est en vérité « le commencement du salut ». « Mais le réseau des échanges expiatoires ne se confine pas, dit Baumann, à la rédemption d'un pays. » La lutte actuelle dépasse singulièrement les horizons terrestres et le soldat qui tombe obscurément ne sait pas qu'il prépare et annonce par son sacrifice volontaire, après l'écrasement de l'ennemi, l'avènement d'un règne de paix qui ne finira plus.

« Ainsi la guerre présente est une anticipation du terme attendu des siècles ; elle le prophétise, d'ailleurs, par de multiples analogies révélatrices. Son énormité même nous en avertit. » Des peuples accourent de l'extrême orient et de l'extrême occident se jeter tour à tour dans la mêlée furieuse, dans la tuerie qui, pas une heure, depuis quatre ans bientôt, ne s'est arrêtée ; les continents sont devenus des champs de bataille, le vieux monde tout entier est ébranlé par le choc d'armées innombrables qui rendent déjà vraisemblables les deux cent millions d'hommes des

Digitized by Google

cohortes de l'Apocalypse. Après un intervalle de paix, d'autres guerres plus formidables se succéderont. La société industrialisée, au sens littéral du mot, amènera l'homme à n'être plus, dans son individualité abolie, que le rouaeg impersonnel d'états devenus de dociles machines dans la main de quelques potentats. Il paraîtrait donc enfantin, écrit Baumann, « d'interpréter la guerre actuelle comme le simple antagonisme d'une caste militaire et des pays démocratiques, ou comme le conflit de la houille avec le fer. Elle est bien plutôt l'entrée en campagne du socialisme réalisé dans l'Allemagne impérialiste, et qui voudrait abolir les nations indépendantes, les limites définies par l'histoire et la coutume, les survivances chrétiennes de l'autonomie des âmes. »

Et par là même elle annonce le règne de l'Antéchrist sur un monde où « sous un servage absolu, l'homme déifié dans ses œuvres, se croyant libre à jamais, ne pensera plus à Dieu que pour Lui dire : C'est fini, je n'ai plus besoin de toi. »

Quand et où naitra l'Antéchrist? nous l'ignorons; nous savons seulement qu'il sera fort et magnifique. On a fait à Guillaume II « le ridicule honneur » de reconnaître en lui le fils de perdition. Mais « l'indécrottable héritier des marquis de Brandebourg » ne possède ni les facultés transcendantes, ni la souveraine beauté, ni la sérénité, qui justifieront à plus d'un égard l'idolâtrie des peuples pour l'Antéchrist. Cependant on doit reconnaître dans le sadisme démoniaque des atrocités allemandes, dans cet orgueil démesuré qui fait de la race germanique une race prédestinée et quasi-divine, dans l'inconcevable laideur qui caractérise leurs méthodes guerrières, une inspiration nettement satanique.

Déjà s'ébauchent dans les spectacles de la guerre actuelle les visions terribles de l'Apocalypse. La boue des tranchées enlise les combattants et la terre est tellement saturée de

Digitized by Google

pourriture qu'elle vomit et rejette des cadavres, des villages s'émiettent et disparaissent sous les obus; des villes s'évanouissent dans la fournaise. Le feu est l'élément dominateur de la guerre.

C'est d'en haut que la mort tombe, ainsi qu'elle tombera lors du déluge de feu. Quand les prudents s'enfuient dans des caves et des abris bétonnés, ils préfigurent petitement l'heure où les humains ne trouveront plus de caverne assez profonde pour s'y blottir et crieront aux montagnes : couvrez-vous ! Mais cette heure sonnera la fin du mal, la délivrance du monde. Les affres de la guerre contiennent donc les promesses de la paix. Elles préparent aussi les chrétiens suprêmes qui plus tard seront les apôtres et les prêtres des derniers temps. »

Lorsque le Seigneur viendra, *tanquam sponsus procedens de thalamo suo*, combien parmi les derniers hommes seront prêts à le recevoir? Quelque signe les avertira-t-il de l'imminence de sa venue? La congrégation fondée en 1901 dans une petite ville de Sicile, Mazara del Vallo, et dont les religieuses, les vierges de l'expectation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'étaient vouées à la méditation de la Parousie, « présageait obscurément le grand réveil, figuré dans cette parabole des dix vierges dont les versets sculptent au front des siècles, comme sur le tympan d'une basilique, l'histoire humaine, de ses commencements à sa fin. » Y aura-t-il alors sur la terre autant de vierges prudentes que de vierges folles? Heureux ceux qui, lorsque l'Époux viendra, *à minuit*, trouveront en sortant de leur sommeil leur lampe encore allumée et leur cruche pleine d'huile. Car le jour du Seigneur se présentera « au moment où l'univers pensera le moins à lui », et, selon la parole de Pierre, « adviendra comme un larron », « il tombera comme un filet, dit saint Luc, sur tous ceux qui habitent la surface de la terre ». Néanmoins, et c'est la consolante pensée qui illumine d'un ineffable espoir la route obscure où l'humanité devra cheminer jusque-là, « la compassion

Digitized by Google

divine nous a laissé quelques signes, le rudiment des faits précurseurs qui révéleront l'approche du Juge ».

L'un des premiers signes, saint Paul l'a précisé dans sa deuxième épître aux Thessaloniciens, sera l'apostasie des nations; apostasie qui suppose qu'auparavant l'univers entier aura connu la parole du Christ. La réalisation de ces deux premiers signes s'entrevoit dans un avenir non éloigné : bientôt il n'y aura plus aucun recoin du monde connu que les missionnaires n'aient visité. « L'Église, au sortir des catastrophes, ralliera les âmes, comme étant l'unique refuge inébranlé », mais ce déchaînement d'apostolat se heurtera au bas matérialisme de la société moderne figée dans son égoïsme utilitaire et que gêne toute allusion au surnaturel. Quant à l'apostasie des nations, elle est commencée : déjà aucun État n'ose plus se reconnaître officiellement chrétien, lorsque, après avoir cessé d'être chrétiennes de nom, les nations cesseront de l'être en nombre et que les fidèles, réduits à une négligeable minorité, ne seront plus que d'intolérables exceptions, l'apostasie sera consommée et les derniers chrétiens n'auront plus qu'à choisir « entre deux perspectives : renier leur baptême ou mourir de faim ».

Un autre signe, « dont l'imminence, n'est plus niable », est le retour des Juifs en Palestine qui doit coïncider avec la fin des temps. « Jérusalem, a dit Jésus lui-même (Luc, XXI, 24) sera piétinée, jusqu'à ce que soient remplis les temps des nations ». Et bientôt, semble-t-il, Jérusalem aura cessé d'être piétinée; les Hébreux ont déjà reconquis en grande partie la Palestine et, en 1913, sur cent mille habitants, Jérusalem comptait déjà soixante-dix mille Juifs. De tous pays de l'Europe s'embarquent chaque année pour la Judée des caravanes de Juifs pour lesquels le rendez-vous rituel, « l'an prochain à Jérusalem ! », que se renvoient à certains jours les synagogues, est déjà quelque chose de plus qu'une vaine formule. Approuvée par l'Allemagne dont

Digitized by Google

elle favoriserait les ambitions orientales, réclamée par l'Entente au nom du droit des peuples, consentie par le Saint-Siège qui ne juge plus incompatible la coexistence d'un centre israëlite avec les lieux saints, la constitution en Palestine d'un état juif autonome sera très probablement l'une des clauses du traité qui mettra fin à la guerre actuelle.

Le retour des Juifs en Palestine sera suivi de leur conversion prédite par les prophètes : *adspicient ad me quem confixerunt : et plangent eum planctu quasi super unigenitum, et dolebunt super eum, ut doleri solet in morte primogeniti* (Zacharie, XII, 10). Quelque lointaine que puisse paraître encore cette conversion collective, des faits individuels semblent déjà la préparer. Depuis cent ans, les conversions se multiplient; celle de Théodore et d'Alphonse Ratisbonne fut parmi les plus retentissantes, mais elle est loin d'être un exemple isolé.

Nous touchons donc à la réalisation de quelques-uns des signes précurseurs admis par la tradition et prophétisés par les Écritures. D'autres révélations plus modernes, celle de saint Malachie, d'après lequel le pape actuel Benoît XV, figuré par la devise « si étrangement vérifiée » de *religio depopulata*, n'aura plus que huit successeurs avant le temps où « la ville aux sept collines sera détruite et où le Juge terrible jugera son peuple », et surtout le Message de Notre-Dame de la Salette « inséparable de l'Apparition, elle-même authentiquée par l'Église », confirfirment, dit Baumann, « que la crise où nous sommes doit précéder d'assez peu la venue de l'Antéchrist, les catastrophes terminales ».

Je perçois ici le ricanement inquiet de l'incrédule, le balbutiement éperdu du chrétien aveugle. Ainsi donc, l'orgie pourrait finir? Le tranquille formalisme des petites pratiques, la pieuse sécurité des routines s'aboliraient dans la tourmente où les âmes en déroute vacilleront au souffle de

Digitized by Google

la trompette comme aux matins d'hiver vacillent dans l'obscurité des nefs les flammes haletantes des cierges? Et pourtant, les concordances les troublent, les coïncidences les ébranlent, l'évidence les point et, dans ce sursaut des raisonnements humains, il y a comme l'aveu informulé qu'un jour doit venir, ils le pressentent, où la dernière coupe se brisera aux mains du buveur, où le dernier baiser se crispera en morsure aux lèvres du voluptueux, où le répons tranché au vol par le rugissement des buccins restera en suspens, alors que, dans la puérilité des épouvantes, cette supplication jaillira des cœurs à la bouche : Attendez ! attendez ! Seigneur !

L'auteur du livre a prévu la chicane et prévenu l'argumentation; je ne veux pas me dérober au devoir de citer la belle page qui clôt son chapitre des *Signes prochains :*

Alors, conclurez-vous, c'est pour bientôt que vous prévoyez la fin? Je n'en ai garde, mon ignorance égale la vôtre. Je fais simplement comme le campagnard dont parle saint Mathieu (XVI, 3), qui se lève à l'aurore, examine le ciel fauve, en feu, les nuées sinistres, et observe : « Il fera mauvais aujourd'hui. » Je lie à une cause un effet, rien de plus. J'assiste au commencement d'une ère de cataclysmes et, m'appuyant sur dix-neuf siècles de certitudes, je dis à ceux qu'elle épouvante, qui seraient tentés de céder au désespoir ou de blasphémer : « Ayez courage; le Libérateur se hâte; la grande paix ne tardera plus longtemps. »

J'aperçois aussi des puissants attablés qui mangent et boivent, se partagent les gains de la guerre et, selon leurs appétits, refont la carte du monde. Tandis que les armées, dans les boues et les brumes, s'entre-dévorent, ce soir leur festin continue. La salle est chaude, quoique les cheminées soient sans feu. Les ampoules des lampadaires servent une clarté diligente et douce; des fleurs se mirent dans les surtouts d'argent. Nulle saveur ne manque aux mets; les vins sont forts, les femmes sont gaies, les valets sont impeccables, tout va bien. Mais je dirais aux convives, si ma parole pouvait entrer jusqu'à leurs âmes :

Retournez-vous, ouvrez vos yeux. Contre les vitres alourdies d'une buée, voyez-vous ces ombres géantes et immobiles? On vous regarde du dehors. Et savez-vous si ce ne sont pas les sept Anges de la Justice, silencieux, qui vous considèrent, tenant leurs trompettes en main? »

Digitized by Google

C'est maintenant vers l'avenir que se tourne le regard de l'écrivain. La guerre est terminée, le silence s'est fait « sur les fosses des tranchées qu'une terre neuve comblera pour de victorieux labours ». Néanmoins, le choc actuel aura d'immenses répercussions, le malaise de l'humanité persistera après comme avant. Au-dessus des peuples nivelés par le tout puissant socialisme d'État, « une seule forteresse, l'Église restera debout, plus haut que lui; logiquement il jettera les masses sur elle afin de la culbuter »; cependant l'Église, après bien des luttes a traversé « une période de splendide expansion; puis les multitudes sont de nouveau abandonnées au Tentateur ». L'esprit de doute et de convoitise se réveille plus puissant que jamais et l'Antéchrist paraît, « homme idéalement satanique... en qui va sembler se faire, hors du Christ, l'unité et la paix du genre humain ».

Quel est-il? D'où vient-il? Saint Irénée, saint Grégoire le Grand le font descendre d'une tribu d'Israël, celle de Dan. Sa mère, dit sainte Hildegarde, est une juive; « il naîtra, annonce le Message de la Salette, d'une religieuse hébraïque, un évêque sera son père. » Quelles que soient ses origines, l'esprit du mal le possède, il a été voué à Satan avant sa naissance, c'est Satan qui agit par lui. « La précocité de sa dépravation fut surprenante, celle de son intelligence l'est davantage. » L'universalité de ses facultés fascine et entraîne; mais il dédaigne ces gloires éphémères, c'est à la domination du monde façonné pour le servir que tend son orgueil surhumain. En effet, le surhomme, enfanté par les siècles pour la consommation des temps, trouve dans la société contemporaine un terrain merveilleusement préparé pour recevoir la semence pernicieuse de sa parole. Pour l'humanité prolétarienne vautrée dans un absolu bien-être sous la poignée de ses maîtres occultes, la vie s'écoule comme un soir d'orgie dont les convives n'ont plus la perception de l'aurore du lendemain. L'inappétence d'une rédemption dont ils ne sentent plus l'utilité a rejeté les

Digitized by Google

peuples vers le paganisme, « les paysans et les forgerons vénèrent le feu; les marchands ont édifié au Crédit des basiliques ». Seuls, dans les églises désertées, quelques chrétiens prosternés devant l'hostie « réitèrent des supplications que le monde ne comprend plus ». Cependant, la nouvelle de la conversion des Juifs les émeut d'un ineffable espoir : la fin des temps est proche.

Mais l'heure de l'Antéchrist est venue; il parle, il s'annonce « comme le prophète des béatitudes terrestres ». Sous ses pas, la foule fascinée se presse et, dans un délire contenu, boit les paroles qui tombent de ses lèvres. On veut le faire roi, il s'y refuse, « proclamant qu'il est plus qu'un roi, qu'en lui commence une humanité libérée et divine ». Les maîtres des nations s'inquiètent et cherchent à le faire périr, il les convertit ou les extermine à distance. L'exercice des pouvoirs surnaturels qui lui sont départis laisse croire qu'il a le don du miracle. Là où il passe, un enchantement l'accompagne, la nature elle-même semble collaborer inconsciemment à son œuvre de séduction. Sur le monde unifié sous le talon du maître les guerres ont cessé. L'or afflue de toutes parts, mais cette surabondance est éphémère et couve déjà des germes de dissensions et de révoltes bientôt étouffées dans le sang. Au sein de cette société déliquescente la famille elle-même achève de se dissoudre; le malthusianisme est érigé en dogme; les enfants qui, par erreur, viennent à naître, sont enlevés dès leur naissance à leurs parents, ils appartiennent à l'humanité. L'égoïsme, l'avarice, la vénalité règnent sans conteste sur ce monde de demi-dieux satisfaits pour qui Dieu n'est plus qu'un mot vide de sens.

Vis-à-vis de cette société que va faire l'Église? L'Antéchrist a essayé de la séduire, d'en faire l'instrument docile de son ambition, d'obtenir de son acquiescement la consécration de ses dogmes humanitaires. Il se flatte d'avoir réussi; beaucoup de prêtres et de chrétiens, troublés par la

Digitized by Google

parole du Séducteur, éblouis par le mirage des joies matérielles, désertent le giron de l'Église. Cependant, un petit nombre de chrétiens irréductibles, en qui refleurit « l'humble douceur des âges primitifs », se groupent encore autour du chef de la chrétienté et, remplis d'une grave allégresse à l'approche pressentie et espérée du martyre, opposent à l'universelle emprise du mal la muraille intangible de leur foi. Dans une bulle intrépide, le Pape dénonce l'Antéchrist; l'anathème raffermit les chrétiens chancelants et trouble même les athées. Le Séducteur perçoit le danger, il profite du prétexte que lui offre ce qu'il nomme une provocation : désormais, l'extermination des chrétiens est résolue, comme celle du seul obstacle qui s'oppose encore à la réalisation du bonheur suprême de l'humanité.

La parole est entendue : dans les villes, le massacre commence avec des raffinements inouïs de traîtrise et de perversité. Et, lorsque lasse de tuer, la populace s'arrête pour reprendre haleine, l'Antéchrist, qui feint de blâmer ces violences, édicte que nul ne pourra plus exercer aucune profession, « *ni vendre ni acheter*, sans porter ostensiblement un signe marquant « son adhésion libre » à l'universelle solidarité ». C'est placer le reste des chrétiens entre deux alternatives : l'apostasie ou la famine. Beaucoup succombent aux privations, les survivants se réfugient dans les forêts et les solitudes.

En Palestine et à Rome seulement la chrétienté organisée subsiste. Le Pape proteste contre les massacres et contre le décret. Tant que sa voix se fera entendre, il ne saurait être de triomphe durable pour l'Enfant de perdition ; ordre est donné de détruire le Vatican et d'exterminer tout ce qui s'y trouve. La consigne s'exécute nuitamment; seul, le Pape s'échappe miraculeusement et se réfugie dans Jérusalem. C'est là que le Monstre va le poursuivre et l'atteindre et que vont se dérouler les derniers événements de l'histoire humaine.

Digitized by Google

A Sion réapparaissent, indice précis du dénouement, Hénoch et Élie. C'est contre cette Jérusalem réenfantée à la grâce que se ruent les hordes déchaînées par l'Antéchrist. Trois fois la ruée, sous le fouet des prodiges divins, tournoie et s'égaille comme un vol de sauterelles. Mais les temps doivent s'accomplir : « *cum videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.* » Par les blanches portes grandes ouvertes d'une Jérusalem enveloppée de l'allégresse des cloches et dont le peuple en procession entonne un ultime *Te Deum*, la meute se précipite à la curée et le massacre recommence.

On a amené devant l'Antéchrist le Pape, Élie et Hénoch ; sur leur passage la foule éructe des sarcasmes et brandit des poings crispés. Sur la place du Saint-Sépulcre, trois croix sont dressées devant une estrade où trône l'Homme inique. Le Pape et Hénoch, que l'Antéchrist essaye en vain d'intimider, sont hissés sur la croix. Alors, la grande voix d'Élie s'élève et plane et par delà les collines va porter l'annonce de la chute prochaine et de la fin du Séducteur. A son tour, il est crucifié ; le cortège s'éloigne. De la chrétienté abolie il ne reste plus sur le bois prédestiné pour le suprême sacrifice que trois vieillards agonisants dans le crépuscule du monde.

Dans la nuit qui suit le troisième jour, les trois formes radieuses « s'envolent au sein du firmament, se fondent parmi les étoiles ». Le prodige irrite l'Antéchrist. Cependant le triomphe est complet ; l'espèce humaine s'adore elle-même dans la personne de son libérateur, « personne ne conteste plus qu'il soit le Verbe des temps nouveaux ». Pourtant sa gloire présente ne lui suffit plus, il rêve d'annexer à son empire les espaces illimités du firmament ; il se souvient que plus d'une fois « dans les phases de solitaires exaltations » des mains invisibles l'ont soulevé de terre et emporté jusqu'aux étoiles ; « une voix secrète l'assure qu'il doit réitérer publiquement cette expérience... Ce que la légende a inventé sur le Christ Jésus, lui, par

Digitized by Google

ses facultés surhumaines, il le démontrera possible. » Il fait annoncer son ascension prochaine; elle aura lieu le dernier jour du mois, et c'est de Jérusalem, du mont des Oliviers, qu'il prendra son vol vers les espaces infinis.

Plus d'un parmi ses sectateurs, possédé d'une vague crainte, s'inquiète; mais de tous les coins du monde, les foules fanatisées débarquent en Palestine pour assister au triomphe. « La veille au soir, dans le temple, une cérémonie solennise les prémices du moment incomparable ». Puis, sous la présidence de l'Antéchrist, un dernier festin, parodie impie et inconsciente de la Cène, réunit en cette veillée suprême les maîtres du monde assemblés pour « fêter le fabuleux avenir qu'inaugurera demain ». « Au-dessus de Gethsémani et des pentes calcaires du mont, transformées en jardin d'Armide, une route sinueuse mène au plus large des trois faîtes. Une file de croix les dessine et des hommes, des femmes y sont pendus, des chrétiens surpris dans les hypogées, dans les replis des grottes où ils s'initiaient au Sacrifice prohibé. Tout en haut, on a dressé un banquet babylonien. » La nuit s'écoule, ardente et langoureuse nuit d'Orient saturée de parfums et de mélodies qu'accompagnent les lointaines rumeurs de l'orgie populaire. L'aurore approche, un à un, pendant que les étoiles pâlissent au ciel, les bruits s'éteignent; un dernier sanglot de harpe flotte un instant et s'évapore comme une brume légère, tout se tait; le jour paraît.

Mais ce n'est point le matin radieux que le Mystificateur escomptait pour son ascension triomphale : « telles un *velum* funèbre des nuées denses sont tendues sur la ville; quelles impénétrables colères se gonflent en leurs cavernes? Ni un oiseau ne chante ni une fleur ne bouge. Le soleil levant, au travers d'une buée de cendre, ressemble à un zéro noir bordé de flammes. » Cependant les toits de Jérusalem et les collines d'alentour se couvrent d'une foule extatique, inquiète pourtant du ciel orageux et comme presciente

Digitized by Google

d'une catastrophe. Mais voici que de la cime du mont des Oliviers le Surhomme s'élève doucement dans l'espace, « le corps aussi droit qu'une statue sur un socle ». Une immense clameur d'enthousiasme déferle des coteaux et salue cette ascension triomphante. Lui, souriant et calme, laisse tomber vers les mains tendues « en feuillets épars un dernier message, l'évangile de son testament »; puis, accélérant son vol, il disparaît au sein des nues.

La noirceur du ciel s'est épaissie, de la base au sommet, le mont des Oliviers se crevasse en forme de croix, dans le cratère qui bouillonne, la foule dense qui le couvrait s'écroule avec un hurlement d'épouvante. Un cri horrible lui répond; des nuées fulgurantes, l'Antéchrist redescend précipité la tête en bas et va s'abimer dans le torrent de feu. « En même temps, des ténèbres se sont faites; un couvercle de mort paraît glisser sur l'univers. Mais, au front de cette nuit affreuse, une clarté se lève, un météore plus éclatant que le soleil; une croix rutilante, immense, emplit la largeur et la hauteur du ciel. Il n'est pas un vivant qui ne la voie; elle brûle les yeux même des aveugles. Alors les multitudes s'abattent dans la poussière, et elles commencent à se frapper la poitrine ».

Un romancier eût laissé tomber le rideau sur ce beau cinquième acte de la tragédie de l'humanité, d'un décor si sobrement indiqué, d'une orchestration si concentrée et si puissante. Mais *la Paix du septième jour* n'est pas un roman. « En crayonnant, écrit Baumann, quelques épisodes des temps qui viendront, je n'ai voulu ni faire un roman sur l'Antéchrist, ni imposer à l'avenir un trop ferme visage qu'il démentirait. » Les prophètes et les Écritures sont d'accord sur certains faits essentiels qui forment la trame des précédents chapitres : la conversion ds Juifs, la grande persécution, la mort d'Hénoch et d'Élie; les péripéties qui dramatisent le développement de ces faits ne sont que « des hypothèses probables ». « La mort ignominieuse du

Digitized by Google

Pontife et d'autres circonstances peuvent ne pas s'accomplir à la lettre; elles resteront symboliquement vraies ». La période antéchristique n'a requis l'attention de l'écrivain que parce que « ses atroces perspectives dégagent à leur suite l'espoir de la délivrance totale ». Cette Paix inamovible, la *Paix du septième jour*, c'est vers elle que sont tendus nos désirs, c'est elle aussi qui sera le terme du livre.

Après la chute du Fils de perdition, la terre a été purifiée par un déluge de feu égal en durée au premier déluge. Tout ce qui respirait a péri, il n'en reste plus que cendres. Seuls les derniers chrétiens échappés à l'Antéchrist ont été transportés par les Anges sous les arbres du Paradis où Jésus les communie de sa main. « Mais ce n'est pas encore le ciel. Ces Justes ne seront introduits dans la volupté du septième jour qu'après la nuit du Jugement. Or elle vient maintenant sur le monde. »

A l'appel de la trompette, des multitudes innombrables affluent vers la vallée de Josaphat. Chacun occupe la place qui lui fut assignée de toute éternité. Là, point de pensée secrète, point de turpitude cachée; la vie de chacun dans son ensemble apparaît à tous à la même seconde avec une impitoyable netteté. Et voici que, resplendissant de lumière, le Maître descend au milieu des hosannas des Anges. « Alors s'ouvre la confrontation inouïe. Au sein de la clarté qui sort du Juge, chacun laisse scruter à tous le livre intégral de sa vie. La promptitude foudroyante de l'intuition déchiffre, évalue en même temps. Plus un mérite sans gloire; plus une honte impunie. » A droite, les Élus, achevant leur transfiguration, montent dans l'espace avec les Anges, tandis que, vers la gauche, le « grouillement féroce » des réprouvés s'écoule en hurlant. « Et, lorsque l'Antéchrist comparaît, ayant derrière lui l'Archange immonde principe de toutes les damnations, un cri de fureur insondable se répercute jusqu'aux Bienheureux. » Mais le Juge va parler, la terre et les cieux se taisent et

Digitized by Google

écoutent. Il se tourne vers les Élus : « Venez les bénis de mon Père », puis vers les autres : « Éloignez-vous maudits. »

Et maintenant, pour les Élus, « le septième jour se lève et il ne connaîtra plus de déclin. Ils ont la paix qui surpasse toute idée ; ils sont un dans le Fils comme le Fils est un dans le Père et l'Esprit ». Ce que nul œil humain ne peut concevoir, ce que toute parole humaine est impuissante à esquisser, ils le verront, ils en jouiront éternellement dans la douce splendeur de la terre nouvelle et des nouveaux cieux. Leurs corps immatériels ne conserveront plus rien des misères humaines et notre vieille terre, reforgée au creuset ardent de l'Éternel, sortira rédimée des mains divines de son Créateur. Elle sera pour les Élus « la vallée radieuse où ils s'arrêteront lorsqu'un doux vouloir les y ramènera. Aussi bien qu'ils s'envoleront, agiles, de sphère en sphère, ils viendront s'asseoir et contempler des lieux définis sans perdre un instant la présence de l'Infini ». Et c'est sur cette terre de paix, dont la splendeur virginale magnifie dans ses formes sensibles la splendeur absolue du Christ, que l'écrivain imagine, en une vision qui clôt le chapitre, au lieu où fut Assise le revenir du Petit Pauvre « avec ses compagnons en fête, avec sainte Claire et ses filles innombrables, avec les générations d'Élus que les églises de cette ville ont vu baptiser sur leurs fonts. » L'aube est plus sereine et plus douce que celle qui éclaira le premier réveil d'Adam ; à travers les prés embaumés de son passage, sur les collines dont les croupes bleuâtres chevauchent à l'infini vers le Subasio auréolé par le premier soleil, la blanche procession se déroule. Dans l'air, que ne traverse plus aucun souffle, la douce alternative des versets monte comme un encens ; des animaux confiants s'approchent, la nature entière communie avec les Élus dans la contemplation et la glorification du Seigneur. Et voici qu'aux lèvres des Bienheureux, dans la sainte ivresse de l'avènement réalisé, monte comme un ressouvenir des

Digitized by Google

fêtes terrestres de la Nativité, une paraphrase ingénue du cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise : *benedicite, omnia opera Domini, Domino.*

L'âme se complaît en ces suaves visions et la retombée vers le réel nous en semble plus lourde; et pourtant cette appétence de l'adorable paix du règne à venir, n'est-ce pas au contact de l'horreur ambiante qu'elle s'est réveillée? A quelque hauteur que vous élève la contemplation idéale du monde pacifié le présent nous requiert, c'est vers lui qu'en un dernier chapitre l'écrivain va nous ramener.

Près de nous, pour nous, on se bat. « Ce livre ébauché les premières semaines de l'invasion, écrit Baumann, je le vois fini avant elle. *Ils* étaient là, et ils sont encore là. » Des deuils successifs ont marqué les lentes semaines; de ce livre, « une croix noire pourrait en signer tous les chapitres sauf le dernier ». Au fil du souvenir des noms s'évoquent. Ils ont été grands ceux qui les ont portés, plus grands que les guerriers épiques de naguère, ceux qui, « sans rien attendre, à cette seule fin que la France dure » ont fait l'offrande de leur vie. Sans doute cette oblation, « transmuée en force et multipliée dans l'invisible, demeure l'héritage de nos fils » et, selon la forte parole de l'écrivain, ces nouveaux martyrs sauvent « une semence d'immortalité ». Mais leur sacrifice a-t-il suffi? Ils n'étaient pas toute la France « et, sur elle, le péril de mort se prolonge ». L'Allemagne, acculée à la ruine, résiste, le châtiment se fait attendre; « mais elle n'éludera point l'alternative qu'elle-même a jetée dans le défi du glaive : dominer ou périr ». Le carnage se poursuit depuis quarante mois, les avantages et les revers se succèdent et, en apparence, s'équilibrent. La cause originelle de cette « oscillation rythmique », de cette durée indéfinie de la tuerie, l'écrivain l'avait indiquée dans l'un des précédents chapitres; il en précise ici les conséquences : « l'expiation, écrit-il, doit mûrir comme un fruit. » Évidence que bien peu ont eu le courage de voir, moins encore celui d'exposer.

Digitized by Google

« Et pourtant, l'essentiel est là : de ces années terribles les nations vont-elles sortir purifiées ou s'enfonceront-elles plus bas dans la convoitise de tout ce qui n'est pas Dieu? »

Parce qu'elle offre la possibilité d'un relèvement moral, la guerre est donc bonne en soi ; elle l'est pour tous les peuples ; aucun cependant parmi ceux qui les dirigent n'a osé avouer que l'épreuve était méritée. L'Allemagne, avec un odieux ridicule ne cesse de se proclamer le peuple élu du Très-Haut, le fléau de Dieu destiné à châtier la Babylone moderne. Et nous, lorsque nous avons fourni au monde la preuve facile que nous ne fûmes pas les agresseurs, nous croyons avoir revêtu une robe d'innocence. « En attendant, les masses continuent à se perdre sans qu'on essaye de les amender », et pourtant « un peuple n'est digne d'être sauvé que s'il veut l'être, s'il s'évertue et cherche au-dessus de lui l'aide nécessaire ». Or, quels indices de relèvement peut-on constater à l'heure actuelle? La droiture d'âme, la santé morale d'une partie de la jeunesse qui, « libérée des utopies », va « au vrai avec une solide décision », compense-t-elle l'athéisme et l'amoralisme du reste de la multitude? La population chrétienne perd chaque jour en densité, et, là-même où elle a subsisté en portions compactes, elle reste tiède et stagnante. « L'élan superficiel de 1914 n'a pas duré. »

Dans un autre ordre d'idées, « les pestilences invétérées d'antan subsistent. Qu'a-t-on fait contre elles depuis trois ans? « Le mastroquet, ce roi qui n'abdique pas, est roi plus que jamais. » Nulle institution n'est venue au secours de la famille « à moité dissoute par le divorce et souvent disloquée par la guerre. Aux foyers où des enfants pourraient naître combien sont nés? » Jamais le besoin de distractions et la soif du luxe n'ont été plus intenses. « Le peuple cherche l'illusion de n'être pas en guerre », une fois le danger écarté, « une fringale de plaisir emportera les peuples dans la mollesse et dans l'oubli. » Et l'on rêve la

Digitized by Google

société des nations ! Faisons d'abord « que la nation soit forte et sûre d'exister demain ».

« L'issue de la guerre elle-même, écrit Baumann, sera la somme d'une infinité de victoires ou de défaites partielles, et les plus concluantes ne se passeront pas sur les champs de bataille, mais au fond des âmes. Nous voilà ramenés à la question initiale : Avons-nous durci *le mur intérieur...* ? »

C'est là que gît la vraie force; car « l'esprit de victoire » « s'appuie beaucoup plus sur une discipline mystique » qu'il ne procède « des moyens matériels dont nos armées disposent ». La méthode, l'endurance, l'expérience acquise « seraient inefficaces si la foi ne les soutenait ». C'est faute de l'avoir suffisamment compris que l'opinion a parfois manifesté des symptômes de lassitude. Prenons-y garde, les pacifistes guettent, ils ne désarmeront pas; la clarté de l'évidence est impuissante à convaincre ceux qui ferment volontairement les yeux. Imbus de l'humanitarisme nébuleux de Rousseau et des philosophes allemands, claquemurés dans la fausse conception d'une humanité « où les êtres seraient bénévoles et fraternels », « d'avance, ils mettent leur main dans la main rouge de l'ennemi ». Le grondement du canon semble avoir momentanément couvert leur voix, ils n'en sont pas moins responsables « d'une quantité de fluctuations et de bévues; ils retardent la paix, rendent la victoire plus lente, difficile ». Au moment où Baumann écrivait ces lignes la Russie n'était encore qu'à la première phase d'une révolution qu'on aurait pu croire féconde; l'effondrement de ce malheureux peuple sourdement miné par l'utopie, chère aux pacifistes internationaux, de la fraternité des peuples, vient confirmer la méfiance méprisante que doivent nous inspirer les homélies doucereuses des « pontifes de la fausse paix ».

Chez la plupart des peuples de l'Entente, heureusement, le bon sens « a fait écrouler leur sape ». La mission de ces peuples après la guerre sera « d'établir un rythme d'une

Digitized by Google

nie entre l'indépendance des petits États et les nécessités totales du groupe qu'elles mèneront ». La générosité naturelle de la France devrait lui réserver par avance une place de choix, une sorte de direction morale sur l'ensemble de ses coassociés; mais cet ensemble pourra-t-elle le diriger « si elle n'a revivifié sa vigueur et sa rectitude »? « Agir est infructueux sans des fins surnaturelles, sans une méthode positive, sans le pli du sacrifice ».

Pourtant, le présent vaut mieux « que les années dont la guerre a rompu l'inertie grisâtre et nauséabonde »; après l'expiation, la France, « repentie, délivrée et glorieuse, reviendra toute au Christ ».

En attendant, notre tâche est « de refaire la patrie », de la reconquérir sur l'ennemi intérieur. La lutte sera dure, quotidienne et « plus longue que notre vie »; à ce prix, « l'erreur sera pour un temps comprimée mais non détruite ». Les germes de négation et de révolte prévaudront; parvenu au faîte de sa puissance matérielle, « l'homme voudra juger Dieu, se passer de Lui, se faire Dieu. Il tentera d'aller par lui-même à la béatitude ». Ébloui par l'orgueilleux mirage des illusions démagogiques, il répudiera toute sagesse, toute obéissance. Les doctrines qui favorisent de telles tendances préparent inconsciemment le triomphe du mal, et ceux qui les répandent « sont les séides anticipés de l'Antéchrist ».

Mais que la venue du Monstre soit proche ou lointaine, il n'y a rien dans la perspective des épreuves terminales qui doive troubler nos âmes et abattre nos courages. Nous savons pour quelle fin nous œuvrons et qu'elles seront, en comparaison des souffrances transitoires d'ici-bas, bornées à la résistance de notre être matériel, l'absolu des béatitudes.

Le septième jour approche, nos épreuves le hâtent. Nous aidons à l'enfantement de l'Éternité. Dieu, nous le savons, ne peut nous conduire qu'à un plus haut bien. Il ne veut pas nous rejeter, puisqu'en son Christ Il nous donna tout. Et même si, trop justement, nous

Digitized by Google

étions délaissés, IL EST; que pèse le peu des créatures du moment qu'Il est?... L'infini de la lumière engloutit nos ténèbres; le mystère des cieux où roule notre planète ensanglantée, c'est LA PAIX.

II

L'analyse d'un ouvrage, quelle que soit son étendue, ne saurait offrir un raccourci absolument exact du livre original. S'il s'agit, comme c'est ici le cas, d'un livre d'idées, les risques d'inexactitude s'accroissent. Résumer des idées, c'est en quelque sorte les trahir; c'est, tout au moins, en les dépouillant de leur expression adéquate, en supprimant des développements, en omettant des transitions et des nuances, les modifier dans leur forme et, en quelque sorte, les altérer. C'est pourquoi, en m'essayant à transcrire dans ces pages, non la somme des idées mises en œuvre dans *la Paix du septième jour*, mais celles d'entre elles qui m'ont frappé, mon intention a été beaucoup moins de donner la mesure de la pensée de Baumann que de suggérer le désir de lire son livre.

Il serait superflu de faire remarquer, après l'analyse qu'on vient de lire, que *la Paix du septième jour* diffère sensiblement dans ses conceptions et dans ses conclusions de la majorité des livres nés de la guerre. Si l'on considère en effet la production livresque à laquelle a donné naissance, depuis trois années et plus, l'exploitation du thème guerrier, on constate que presque aucun des ouvrages d'inspiration actuelle n'a eu le désir ou le courage de s'élever au-dessus des faits. Soit qu'on envisage cette guerre dans ses origines, dans son évolution ou ses conséquences, c'est toujours l'aspect purement humain des réalités présentes ou prochaines qui semble avoir frappé l'auteur et sollicité l'attention du lecteur. Si, laissant de côté le présent, tremplin fait à souhait pour le développement des effusions romanesques et des synthèses naturalistes, nous essayons de nous remémorer les titres de quelques-uns des ouvrages qui traitent de

Digitized by Google

cet au delà limité qu'on est convenu d'appeler « l'après-guerre », on ne peut s'empêcher de remarquer que l'industrie, le commerce, la science, la politique — c'est-à-dire, en fin de compte, ce qui a trait aux conditions matérielles de l'humanité future — sont, de toute évidence, les problèmes qui paraissent préoccuper presque exclusivement l'humanité d'aujourd'hui. Si, parmi ces platitudes utilitaires quelque espoir se fait jour, c'est que, de cette guerre qui ne peut manquer d'être la dernière, de cette crise de croissance d'une humanité désormais adulte, résultera un équilibre nouveau favorisé par l'éclosion d'une société rationnellement constituée que son évolution progressive et pacifique amènera sans heurt, par des moyens purement humains, à la félicité totale sur une terre transformée selon ses appétits matériels.

D'où vient donc que, prenant comme point de départ les mêmes réalités actuelles, le livre de Baumann aboutisse à des conclusions si différentes? C'est que chez ceux-là et chez celui-ci les conceptions de la finalité sont totalement dissemblables. Les ouvrages à courte vue auxquels j'ai fait allusion placent dans le monde la fin de l'humanité, le chrétien la place hors du monde. Pour les premiers, la guerre actuelle est mauvaise en soi, puisqu'elle retarde l'évolution rationnelle de l'espèce humaine vers un plus grand bien-être; pour le second, elle est bonne en soi, puisqu'elle annonce et qu'elle hâte l'approche du terme attendu des âmes.

Les livres ont évidemment les lecteurs qu'ils méritent; on sentira que *la Paix du septième jour* ne peut viser à l'approbation de ceux que le roman naturaliste passionne ou que la statistique transporte.

Le fait de considérer comme une épreuve transitoire, comme une expiation salutaire, les événements que nous subissons et les tribulations que traversera l'humanité future avant d'atteindre à la seule paix véritable et définitive qui

Digitized by Google

est celle du Christ « blessera les pacifistes et les millénaristes, ceux qui se laissent piper par la chimère d'asseoir une paix réelle entre des hommes soumis au servage de la Faute ». Il effarouchera plus d'un catholique. « Combien sont-ils, écrit Baumann, à vraiment attendre « la vie du siècle à venir ? » Chez eux aussi le rationalisme a fait d'inconscients adeptes : « la méfiance huguenote ou kantienne vis-à-vis du surnaturel s'est insinuée dans leur sang. Ils ont peur de paraître crédules aux incrédules; le mot de prophétie les glace. » Ceux-là auront vite fait de se débarrasser de visions qui les gênent en appelant étrange ou illuminé un livre qui laisse au mystère la part qui lui revient. Ils feindront de considérer comme un roman apocalyptique, comme une fiction personnelle, une succession de faits dont l'annonce éparse dans les Prophètes, les Évangiles et les Pères, se précise et s'enchaîne ici à la clarté des faits actuels. Pour ces demi-transfuges, il est évident que la valeur intrinsèque du fait reste une espèce de dogme; ils ne veulent pas voir au delà du fini; ce livre n'est pas écrit pour eux.

Il n'est pas écrit non plus pour ces chrétiens confinés dans l'égoïste souci de leur petit salut individuel, qui bornent leurs aspirations à l'honnête mesure d'une dévotion qu'ils considèrent comme « une aide morale en ce monde, et un sauf-conduit pour l'éternité ». La pensée intime de ceux-là, encore qu'informulée, ne diffère pas essentiellement du trop sincère « après moi le déluge ». Que peut leur faire « la consommation des temps et, plus encore, l'au delà des temps? »

Mais ces chrétiens ne sont pas toute la chrétienté. Il en est d'autres qui sentent confusément au fond de leur être que tout l'avenir n'est pas enclos dans les bornes de l'humanité. Quelque chose en eux les emporte au-dessus d'eux-mêmes vers la vérité pressentie. C'est sans doute à travers le brouillard des illusions ambiantes qu'ils perçoivent la possibilité

Digitized by Google

de la consommation des temps, la réalité lointaine d'une époque où la semence purifiée d'Adam, dépouillée de la vêture du péché, jouira de la paix indéfinie dans un ineffable mystère. Ces visions fugitives, ils ne se les précisent point, faute d'un enseignement qui les leur précise, et, s'ils ne pensent pas à ces questions, c'est « uniquement parce qu'on néglige de les y faire penser ». Mais pour eux déjà un fait n'est plus seulement l'expression immédiate du réel, il devient, dans l'harmonie universelle, le signe sensible d'une vérité mystique. C'est à eux, c'est aux chrétiens « pour qui le mystère existe », que s'adresse le livre de Baumann.

J'ai parlé tout à l'heure de l'opportunité de ce livre; elle émane de sa logique même. Ceux qui voudraient ne voir dans la *Paix du septième jour* qu'un avertissement terrible, que la peinture effroyable des tribulations des derniers chrétiens dans un monde en proie au Mal et qui puiseraient dans ce livre de consolation et d'espoir un prétexte de révolte et de désespérance commettraient une regrettable erreur. Il est impossible à un homme de foi sincère, je dirais plus, à un homme de simple bonne foi, d'extraire de l'enchaînement des idées et des faits autre chose qu'une douce résignation, si c'est un timide, et d'allègre courage, s'il ne l'est pas. Sans doute, le présent nous meurtrit dans toutes nos fibres : ne disons pas que nous souffrons, mais que nous expions. La guerre est bien longue, dites-vous : oui, mais la Paix qu'elle annonce sera éternelle. Et après viendront pour ceux qui naîtront de nous, pour ceux dont nos fils feront souche, un temps d'épreuves et de souffrances sans nom : mais l'épreuve est transitoire et les béatitudes qui la suivront n'auront point de fin. Mais ce terme, il est encore si lointain : il approche, réjouissons-nous; ce brouillard sanglant qui monte dans l'espace, ce n'est pas la nuée sinistre d'un soir d'orage, c'est la buée matinale que caresse déjà le premier rayon d'une aurore de Vérité et de Paix.

Digitized by Google

Je bornerai ici la critique de ce livre. Je n'ai jamais relu telles pages sans en retirer, pour le présent un confiant optimisme, pour le futur un ineffable réconfort. Le bien qu'il a pu faire à quelques âmes atteintes de ce « mal de l'avenir » dont parle Quinet est sans doute la plus douce et la plus avérée récompense d'un écrivain qui n'en attendait point d'autre, c'est aussi le plus sûr criterium de la valeur de son livre. « Quand une lecture vous élève l'esprit, a écrit Labruyère, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier ». Mais quel ouvrier, si ce n'est un chrétien, consentirait à s'abstraire de son œuvre au point d'écrire à sa dernière page : « Qu'importe que nos livres soient oubliés, consumés par les dernières catastrophes, s'ils ont atteint les âmes qui les attendaient ! »

Ces âmes, où sont-elles? Dans quel chemin obscur cheminent-elles encore vers la clarté qu'elles pressentent sans la voir, vers l'appel qu'elles perçoivent sans savoir d'où il s'épand sur elle. La Lumière va venir; bienheureux ceux qui l'annoncent, plus heureux encore ceux qui la contempleront dans sa gloire.

Voyageurs partis au soir d'une journée, nous parviendrons au terme de notre étape bien avant qu'à l'orient la moindre lueur ait paru; déjà, sans doute, la voix de notre guide aura cessé de se faire entendre, mais il aura été le messager de la bonne nouvelle et nous nous endormirons dans la certitude de l'aurore prochaine, dans l'attente de la Lumière qui viendra « *pour éclairer ceux qui sont dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, afin de diriger nos pas dans la voie de la paix* ».

R. N. Raimbault.

Digitized by Google

Digitized by Google

Au Pays des Ruines

La Forêt pleure!...

A mes Amis : Madame et Monsieur FORTIER.

Voici la Forêt : la Forêt de Villers-Cotterets !...

Ses chênes géants, broyés à leur base, s'appuient, maintenant, aux pauvres choses mortes, aux troncs de quelques rescapés. Ils entremêlent leurs longs corps, aujourd'hui squelettiques; leurs bras, jadis vigoureux, maintenant décharnés, fendus, décortiqués aux branches et aux troncs des hêtres voisins, chez qui un reste de vie et de verdeur subsiste encore.

Voici la Forêt, gémissante sous le vent, qui, en passant, se déchire à ses branches broyées et effilochées, à ses troncs renversés et tordus !...

Ces innombrables membres, vivants et morts, qui se heurtent, s'entrecroisent, ont un grincement tellement sinistre et lugubre que l'on croit entendre les froissements d'ossements gigantesques qui s'entre-choquent.

La Forêt pleure, pleure par toutes ses blessures, à peine cicatrisées.

Une sève, encore généreuse, coule le long de tous ses membres et s'échappe de toutes ses cimes étêtées, décapitées. Et, tristement, avec un balancement monotone et mélancolique, elle tend vers vous la multitude infinie de

Digitized by Google

tous ses moignons décharnés, où l'acier cruel reste planté dans ses chairs, comme s'il voulait perpétuer son exécrable souvenir aux générations futures.

Voici la Forêt martyre, qui revêt aujourd'hui un aspect poignant car, elle, moins heureuse que le blessé tombé au champ d'honneur, n'a pas subi, dans son corps, dans ses membres, les amputations nécessaires et indispensables à sa guérison et ses corps et ses membres meurtris, hachés, calcinés, demeurent mélangés, entrecroisés à ceux qui subsistent pleins de sève et de vie... Ce voisinage, ce mélange étrange de vie et de mort, parfois rencontré sur le même sujet, vous émeut, vous oppresse...

La Forêt se plaint, mais ses plaintes sont, hélas, sans échos !...

Aucun des milliers d'êtres qui jadis la peuplaient n'a survécu à la tourmente : l'insecte et l'oiseau ont fui ses sommets et ses branchages ; ses sous-bois ne sont plus habités par la biche et le chevreuil.

La Forêt, devenue veuve, pleure aujourd'hui ses enfants, ses hôtes et ses défenseurs !...

Elle, hier, si pleine de senteurs, de parfums, de vies, de surprises insoupçonnées, n'est plus aujourd'hui visitée, fréquentée que par le vent qui la malmène et se fait d'autant plus dur que, blessée, meurtrie, elle offre moins de résistance à ses brutales caresses !...

Oui, la Forêt est veuve, car jamais sa solitude n'a été plus profonde et plus impressionnante !...

***

Mais soudain, à l'horizon, un nuage noir s'avance, s'étale, tourbillonne et s'essaime. Des croassements lugubres retentissent : voici les corbeaux !... Ils rasent maintenant de leurs vols lourds ces cimes et ces faîtes décapités, cherchant à découvrir, de leurs yeux perçants, dans les profondeurs de ces halliers, quelque cadavre à dévorer et,

Digitized by Google

parmi ces tapis de mousses et de fougères, quelque charogne à dépecer.

Mais la Forêt s'agite, elle implore, maintenant et malgré tout, le vent, afin qu'il la préserve de cette dernière profanation. Elle entend, en effet, conserver pour elle, et rien que pour elle, les corps de ses enfants et de ses défenseurs. Elle veut, jour par jour et feuille à feuille, recouvrir leurs pauvres et chères dépouilles de la seule richesse dont elle dispose et qui lui reste : ses feuillages jaunis, qui, tombant lentement, viendront, sous leurs lamelles d'or, leur servir de linceul et de tombeau.

***

A son appel, le vent furieux accourt, passe en rafales et balaie la sinistre bande de pillards et de profanateurs. Les ailes relevées, les serres pendantes, leur énorme bec en avant, ils ont grand'peine à se défendre contre la bourrasque qui les chasse et les emporte vers le pays où blasonnent leurs frères en cruauté et en rapacité : les Aigles Noirs de Prusse !...

Montgobert, 1er septembre 1919.

Yves TYASBON.

Digitized by Google

Digitized by Google

Archives Ponts-de-Céiaises

Première Série

(Suite)

TROISIÈME PARTIE

L'Organisation municipale de 1790

CHAPITRE PREMIER

TRANSFORMATION DES MUNICIPALITÉS PAROISSIALES

Les municipalités que nous venons de voir fonctionner sous la présidence des Syndics ou du Seigneur de la paroisse n'ont jusqu'ici formé qu'une organisation sans pouvoir défini. Elles continuaient en quelque sorte l'assemblée paroissiale. Le seul acte important qu'elles aient accompli a été la confection du cahier de doléances et la nomination des députés chargés de les présenter. Leurs attributions ont été pour ainsi dire nulles quels qu'aient été les pouvoirs que les fortes têtes aient cru s'attribuer.

Cependant, à la fin de 1789, leur rôle était devenu suffisamment important pour songer à les organiser défini-

Digitized by Google

tivement et c'est ce que fit le décret du 14 décembre 1789, que des lettres patentes de Louis XVI sanctionnèrent aussitôt, qui supprimait « les municipalités existant en chaque ville ou bourg, paroisse ou communauté, sous le titre d'Hôtel de Ville, mairie, échevinats, consulats et sous un titre ou qualification queconque ». A leur place étaient constituées des « Municipalités » composées, de trois membres quand la population était de moins de 500 âmes, de six depuis 500 âmes jusqu'à 3.000, de neuf de 3.000 jusqu'à 10.000 et ainsi de suite, sous la présidence d'un « Maire », élu comme les autres membres de la municipalité à la majorité des voix des citoyens actifs jouissant de leurs droits civils, nés ou naturalisés français.

Le Maire, comme les officiers municipaux, était élu pour deux années, mais, alors qu'il restait en charge ces deux années entières, les officiers municipaux se renouvelaient par moitié chaque année, le sort indiquant les membres sortants à réélire. Ces fonctions étaient incompatibles avec celles de la garde nationale.

En outre de ces officiers municipaux les électeurs avaient encore à élire un procureur de la commune, sans voix délibérative et chargé de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la communauté.

L'administration se désignait en outre un secrétaire greffier, pris hors de son sein, et, s'il y avait lieu, un trésorier.

Lorsque le corps municipal était composé de plus de trois membres, un tiers en formait le bureau et les deux autres tiers le conseil. Au bureau étaient attribuées les fonctions de l'exécution et de la simple régie. Dans les municipalités réduites à trois membres seul le maire agissait.

L'importance de la réforme résidait surtout dans les questions suivantes :

Sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, le corps municipal avait pour fonctions propres :

Digitized by Google

De régir les biens et revenus, commerces des villes, bourgs, paroisses et communautés;

De régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs;

De diriger et faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la commune;

D'administrer les établissements qui sont à la commune, qui sont entretenus de ses deniers ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée;

De faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la tranquillité des rues, lieux et édifices publics.

Diverses autres fonctions pouvaient être déléguées en outre aux corps municipaux, comme la perception des contributions.

Cependant l'administration du département et du district conservait la haute main sur toutes ces administrations et toutes les délibérations devaient recevoir l'approbation de ces administrations supérieures.

C'était l'organisation de la vie municipale presque dans sa forme actuelle, dans les grandes lignes tout au moins.

Formation du département. — Quelques jours après la mi-janvier, l'Assemblée constituante décréta la division de la généralité de Tours (Maine-Anjou-Touraine) en quatre départements. Dans sa séance du 19 janvier, elle compléta sa décision par le décret suivant, approuvé par Louis XVI le 4 mars.

Le département reçut le nom de *Mayenne et Loire.*

« Le département d'Anjou est divisé en huit districts dont les chefs-lieux sont : Angers, Baugé, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cholet, Saint-Florent-le-Vieil, Saumur, Segré, Vihiers. »

Cette division en districts subsista jusqu'en 1795 et dis-

Digitized by Google

parut avec la Constitution de l'an III pour reparaître ensuite sous la forme d'arrondissements en 1800.

A ce département on donnait pour son administration un Directoire de département, et au district un Directoire de district soumis à son contrôle.

***

L'organisation régulière des municipalités eut pour effet de rompre le pacte séculaire qui unissait les Ponts-de-Cé à l'administration d'Angers depuis 1484. De même en fut-il pour Saint-Augustin.

A Sorges, qui ne lui était pas rattaché, l'effet fut insensible.

De ces municipalités, trois (Saint-Maurille, Sorges et Saint-Augustin) disparaîtront.

Après une existence plus ou moins éphémère, Saint-Maurille se réunira volontairement à Saint-Aubin pour former la municipalité des Ponts libres; Sorges sera réuni administrativement à ce premier groupement et Saint-Augustin disparaîtra démembré vers trois administrations.

C'est l'histoire, très spéciale et peu facile à établir, que nous avons tenté d'écrire, de ces municipalités, qui ont eu une vie bien distincte avec leurs maires et leurs conseils, existence que la destruction de beaucoup de documents, soit volontairement, soit lors du passage des Vendéens, a pu faire passer pour problématique.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME

HISTOIRE DES QUATRE MUNICIPALITÉS DONT LA FUSION SUCCESSIVE A FORMÉ LA COMMUNE ACTUELLE DES PONTS-DE-CÉ

§ 1. — *Municipalité de Saint-Aubin*

La loi fut promulguée à la fin de 1789 et adressée aux paroisses dans le début de 1790; Saint-Aubin procéda donc à l'élection de sa municipalité dans la premier trimestre. Elle confia à *Claude-Jean Humeau* le soin de constituer sa première organisation régulière. Humeau, qui n'est pas un inconnu pour nous, était marchand tanneur aux Ponts-de-Cé. Successivement nous l'avons vu devenir greffier de l'assemblée paroissiale et, depuis le 25 octobre, il était électeur à l'assemblée départementale. La Révolution trouva en lui, aux Ponts-de-Cé, un serviteur zélé et, soit à la tête ou dans l'administration ou même hors de son sein, comme commissaire civil des guerres, il jouera jusqu'à la fin du Directoire un rôle de tout premier plan. Même mettra-t-il trop de zèle dans l'application des lois révolutionnaires, car une tradition, dont les échos affaiblis me sont parvenus un siècle après, me l'a représenté comme un Jacobin fougueux et un personnage détestable à tous points de vue, en même temps qu'un persécuteur de ses concitoyens. Un vieillard, qui me contait un jour une histoire que son père lui avait transmise, me disait : « C'était au temps du fameux Humeau et il ne faisait, paraît-il, pas bon à cette époque-là. » Sur des documents, le lecteur jugera.

Avec lui furent élus, comme officiers municipaux, Louis Godard, Louis Granry, Antoine Quenion. Mathurin Godillon,

Digitized by Google

que nous avons déjà vu être un des représentants de la paroisse à la réunion des Députés des paroisses pour la confection des cahiers des Doléances, remplit le poste de Procureur de la Commune. Nous ne connaissons pas exactement la date de l'entrée en fonctions de Humeau et de ses collaborateurs. Si l'on s'en réfère à celle de l'organisation de la Municipalité d'Angers (21 février 1790) [1], on peut supposer qu'elle fut installée vers la même époque. En tout cas, dans l'exercice de ses fonctions, Humeau se présente comme président de la Municipalité aux Cordelières le 28 mai [2]. Comme conséquence de son élection et de ses nouvelles fonctions, il quitta le commandement de la Garde nationale et fut remplacé par Gauvilliers, tandis que son frère, Gabriel Humeau, que nous aurons plus tard l'occasion de revoir en d'autres fonctions, en devenait major.

A l'époque où nous sommes, la Révolution débute, l'ordre public n'a été que peu troublé et les répressions sont même vigoureuses. L'administration de Humeau semble avoir été au début des plus calmes. Il se contenta d'exécuter les ordres adressés à lui comme à toutes les municipalités et celan'a rien qui puisse encore nous choquer. Peut-être cachait-il pour des jours plus favorables son zèle patriotique [3] ?

[1] Il convient de noter que c'est le 13 janvier 1790 que la Municipalité d'Angers reçut les lettres patentes de Louis XVI. Il y a lieu de conclure que les Ponts-de-Cé durent les recevoir vers la même époque et que les élections se firent peu après.

[2] Au mois de janvier 1790, il signe encore simplement Humeau l'aisné; le 28 mai 1790, il se présente aux Cordelières comme Président de la Municipalité et, le 26 août, les registres paroissiaux, à l'occasion d'une sépulture d'enfant, l'appellent en propres termes « Maire de cette ville ». Cf. Abbé Bretaudeau, *op. cit.*, page 119.

[3] Jusqu'à la Révolution, Humeau apparaît comme un homme fort calme, faisant partie du Conseil de fabrique de sa paroisse à titre de notable et y siégeant fort tranquillement. Il est probable que lorsqu'il se vit quelque chose il fut pris d'un accès de folie des grandeurs et,

Digitized by Google

La Municipalité trouva, au lendemain du 5 septembre, une occasion de manifester son zèle et de faire concourir sa garde nationale, ainsi qu'on l'avait promis, à la sécurité d'Angers.

Ce jour-là, qui était un dimanche, une foule d'ouvriers des ports et des manufactures s'assemblèrent à Angers, au Champ de Mars, où vinrent les rejoindre 1.500 ou 2.000 perreyeurs armés de brocs, de piques et d'armes diverses. Une bande tenta l'attaque de la garde de la porte Saint-Michel, où elle échoua, et finalement une charge de volontaires, unis à la garde nationale et au régiment de Royal-Picardie, dispersa les émeutiers.

Les Ponts-de-Cé suivaient, comme on peut le penser, avec émotion, les événements de la ville. La garde nationale de Saint-Aubin et de Saint-Maurille, assemblée sur l'appel de son commandant Gauvilliers, se porta, le 6 au matin, au secours d'Angers, « escortée et confondue avec la majeure partie des brigands échappés à l'action qui avait eu lieu sur les deux heures du soir au Champ de Mars ». Cet état de choses l'avait tellement choquée qu'elle crut bon d'envoyer une délégation d'officiers municipaux auprès du Directoire du Département pour lui en rendre compte. Cette délégation fut reçue à la séance du matin du 7 septembre.

Elle déclara que « ce jour depuis quatre heures du matin les ouvriers des carrières parcouraient les paroisses voisines pour se faire un parti, forcer les prisons et en faire sortir ceux d'entre eux qui ont été arrêtés le jour d'hier; qu'eux, officiers municipaux, ont cru de leur devoir d'en prévenir le Directoire » [1].

Les officiers municipaux de Saint-Léonard, Trélazé et

une fois pris dans l'engrenage, il n'aspira plus qu'à être de plus en plus un maître incontesté et devint par cela le tyran de ses concitoyens. *Virtus agitata crescit!*

[1] Arch. Dép., Série L. 68.

Digitized by Google

Sorges, qui accompagnaient également cette délégation, apportaient des nouvelles encore moins rassurantes. Ils rapportaient en effet que :

Leurs habitants qui ne travaillent pas aux carrières ont été forcés par les mauvais citoyens de marcher avec eux le jour d'hier et de se porter vers la ville d'Angers; que, menacés d'être tués et pendus s'ils ne les suivoient, ils ont eu la faiblesse de s'y laisser entraîner; qu'ils prient le corps administratif de distinguer ces habitants des brigands qui, les armes à la main et en les maltraitant, les ont contraints de s'unir à eux [1].

Le Directoire remercia la députation des Ponts-de-Cé de son patriotisme et fit

sentir aux autres municipalités qu'elles devaient s'armer pour arrêter les brigands qui sollicitaient leurs habitants au meurtre et au carnage; que les insurgés qui n'avaient marché que par faiblesse ou crainte seraient distingués des scélérats et des assassins qu'ils avaient accompagné [2].

Malgré ces éloges, le Directoire crut bon d'interdire aux Municipalités d'expédier leurs gardes nationales sur Angers sans y être requis, dans la crainte sans doute que, changeant d'opinion, elles ne tournent casaque et n'aillent grossir le nombre des émeutiers, comme cela se vit si souvent à cette époque. Il n'accepta que l'offre du commandant de la garde nationale de Saint-Augustin, nommé Marbroult, et encore dut-il répondre sur sa tête de la fidélité de ses subordonnés [3].

[1] Arch. Dép., Série L. 68.

[2] *Ibidem.*

[3] Sur la demande d'un permis et l'offre faite par le commandant de la garde nationale de Saint-Augustin-les-Angers de se présenter sur le Champ de Mars « ce jour dans l'après midy avec cinquante gardes nationaux de sa municipalité pour veiller avec la garde nationale à la sûreté de la ville pendant l'exécution qui doit avoir lieu ce jour, désirant soulager leurs frères d'Angers qui doivent être fatigués du service qu'ils font depuis plusieurs jours.

« Le Département autorise la Municipalité et le commandant de la

Digitized by Google

On prit aussitôt des mesures énergiques. Le 7 et le 9, quatre insurgés payèrent de leur vie leur participation à l'émeute et, le 9, le Directoire décide, sur la demande de M. d'Houlières, maire d'Angers, que la garde nationale d'Angers se transporterait :

en force pour désarmer les ouvriers des carrières des paroisses de Trélazé, Sorges, Saint-Barthélemy, Saint-Léonard, Saint-Augustin, Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes et Saint-Laud, Saint-Samson et toutes les paroisses circonvoisines, fait défense aux Municipalités et aux gardes nationales d'opposer de la résistance à l'exécution du présent ordre, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public et punis sur-le-champ suivant la rigueur des décrets et infractions aux lois.

M. Gauvilliers, commandant la garde nationale de la ville des Ponts-de-Cé, a ordre de requérir les deux municipalités de Saint-Maurille et de Saint-Aubin de cette ville, de faire remettre au château des Ponts-de-Cé, et sous la garde dudit sieur Gauvilliers, toutes les armes à feu des habitants de ladite ville jusqu'à nouvel ordre, et le Directoire du département enjoint aux deux municipalités et audit sieur Gauvilliers, aussitôt le désarmement fait, de remettre à la garde nationale d'Angers, si elle se présente et le requiert, les armes des ouvriers des carrières et mauvais sujets de ces deux municipalités; le présent ordre sera exécuté sous peine contre les contrevenants d'être poursuivis suivant la rigueur des décrets.

Ce souffle révolutionnaire qui s'épandait sur la campagne avait presque dans les mêmes moments aux Ponts-de-Cé une curieuse répercussion. Nous y voyons apparaître un personnage qui deviendra plus tard le compagnon de Humeau, Foucher [1].

garde nationale dudit Saint-Augustin-les-Angers à conduire ou faire conduire, sous le commandement du sieur Marbroult, cinquante bons citoyens pour prêter main-forte lors de l'exécution qui doit avoir lieu cet après midy à la charge par ledit sieur Marbroult de répondre personnellement et sur sa tête desdits cinquante hommes qu'il conduira. »

[1] Voir plus loin « L'administration cantonale ». Ce Foucher,

Digitized by Google

Voici le récit des événements tel qu'il se trouve consigné au registre des délibérations du Directoire du département [1].

Le 9 septembre [2], Humeau, qu'accompagnaient les officiers municipaux, le procureur de la commune, Gauvilliers et Gabriel Humeau, se présentait au Directoire et déposait avec ses collègues une requête par laquelle ils remettaient leur démission et dénonçaient les faits et gestes de Foucher. Mais laissons parler Gauvilliers, qui, d'après le procès-verbal, est présenté comme étant l'orateur de la délégation :

Ledit sieur Gauvilliers a dit que, s'étant rendu ce matin à six heures aux Ponts-de-Cé et ayant appris qu'il y avait eu hier des troubles dans l'assemblée de la paroisse et que ce trouble avait été causé par le dit sieur Foucher, notaire audit lieu, il se serait informé si le maire et les officiers municipaux se trouvaient actuellement dans la ville et, ayant été instruit qu'ils étaient tous partis pour se rendre au Département, il aurait sur-le-champ envoyé chercher le sieur Le May, capitaine de la garde nationale dudit lieu, pour s'instruire au juste de ce qui s'était passé la veille; qu'un instant après le dit sieur Le May est arrivé, accompagné du sieur Chesneau, aussi capitaine, Pierre Rontard, Moreau, porte-drapeau et plusieurs autres dont il ne se rappelle pas les noms; qu'ils l'ont assuré qu'il se tint effectivement une assemblée de paroisse hier à l'issue des Vêpres, laquelle assemblée était dans le plus parfait calme lorsque ledit sieur Foucher se présenta et débuta par dire très hautement qu'il fallait casser le maire et nommer à sa place le sieur Granry, qu'il fallait casser également le vice-maire et le major de la garde nationale et nommer sur-le-champ à leur place; que, le curé de laditte paroisse ayant voulu faire des représentations au sieur Foucher, il lui aurait répondu qu'ils étaient tous des cabaleurs et que les

notaire royal, n'en était pas à son coup d'essai. (Voir ci-dessus, 1re partie, son rôle et ses discussions en ce qui concerne la fabrique de Saint-Aubin, des assemblées de laquelle il fut expulsé.)

[1] Arch. Dép. Série L-68.

[2] Il est à remarquer que la réunion se tint le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, fête suivie et chômée avant le Concordat.

Digitized by Google

lettres du département, dont lesdits curés et maire étaient porteurs, des pièces supposées, tous lesquels rapports avaient aigri considérablement les esprits contre la municipalité, le curé et le major, au point qu'on vit le moment où il allait se commettre un massacre affreux dans l'église; tous lesquels propos faits sur de bons citoyens avaient paru aux dits sieurs comparants plus que suffisants pour arrêter le dit sieur Foucher et le conduire lui-même au Département pour avouer ou constater les dittes accusations en présence de la municipalité et dudit sieur major, et a le dit sieur Gauvilliers signé.

Le Maire, les officiers municipaux et le major cy dessus dénommés, après que lecture leur a été donnée du rapport fait par le sieur Gauvilliers, ont unanimement déclaré que les faits articulés contre ledit sieur Foucher sont réels, qu'ils se sont passés en leur présence, qu'ils n'ont rien à y ajouter ni diminuer et ont signé.

Vu la requette de la ditte Municipalité de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé tendant à ce qu'il plût au département à admettre la démission des dits officiers municipaux, ensemble le rapport cy-dessus, le Directoire du Département, ouï le procureur général syndic, ordonne que les exposants continueront de remplir leurs fonctions; ordonne au sieur Foucher de ne pas troubler les assemblées et d'être plus circonspect, lui enjoint d'assister à l'assemblée prochaine pour y désavouer la conduite qu'il a tenue le jour d'hier et le rend garant des troubles qu'il pourrait occasionner.

Une telle aventure aurait incité tout autre que Foucher à se tenir coi, mais l'ambitieux démagogue n'en avait cure, il voulait arriver.

Aussi, après quelque temps d'une prudente retraite, recommença-t-il ses menées. Même elles prirent un tel caractère que la Municipalité s'en plaignit à nouveau au Département et s'adressa à lui « pour qu'il fût fait défense au sieur Foucher, notaire, d'assister aux assemblées de la dite paroisse, ainsi que de les troubler dans leurs fonctions, que, pour l'avoir fait le six avril dernier, votre ordonnance à intervenir soit affichée, tendant en outre, en cas de récidive

Digitized by Google

de la part du dit sieur François Foucher, à être autorisé à le poursuivre comme perturbateur de l'ordre public ». (17 mars 1791.) Le Directoire du Département, qui avait autre chose à faire que de s'occuper de querelles de clocher, renvoya la requête au Directoire du district et je n'ai vu nulle part quelle suite lui fut donnée. J'ai lieu de croire qu'il ne fut même pas délibéré à son sujet car le registre des délibérations, pas plus que celui de correspondance, n'en fait mention.

La situation semble alors être devenue plus critique. De ces événements nous n'avons hélas ! — et c'est là qu'il y a lieu de regretter la destruction des archives lors du passage des Vendéens — qu'une simple idée par quelques rares documents épars dans les registres de correspondance de l'administration centrale.

Des quelques documents que j'ai pu recueillir il résulte qu'une scission se produisit au sein de la Municipalité [1] et les esprits entrèrent suffisamment en ébullition pour nécessiter d'énergiques mesures. Aussi, le Directoire, instruit qu'il devait se tenir le 16 avril une assemblée de citoyens actifs, délégua-t-elle MM. Goffaux et Letourneux, deux de ses membres, comme commissaires, parce que « la fermentation des esprits qui règne dans la paroisse exige que l'assemblée se tienne, pour ainsi dire, sous les yeux du Département » [2]. En même temps, les deux délégués devaient recevoir « toutes les plaintes qui leur seront présentées », ce qui semble faire croire que l'administration de Humeau n'était pas sans reproches. Le document auquel j'emprunte ces renseignements se termine ainsi : « Soyez persuadés que son intention (du Directoire du Département) est de

[1] « Le Département n'a encore pris aucun arrêté sur la scission de votre municipalité, mais il espère qu'avec du temps les esprits se calmeront et se réuniront. » Correspondance du Pr. Général Syndic, 23 avril 1791. Arch. M.-et-L.

[2] Cᵉ. du Pr. Général Syndic, lettre à Humeau. Arch. M.-et-L.

Digitized by Google

rendre justice, mais qu'il ne souffrira jamais qu'on désobéisse à la loy ».

En même temps qu'elle déléguait deux de ses membres en qualité de commissaires, l'administration les faisait appuyer d'un détachement de cavaliers et de gardes nationaux d'Angers. Ce fait était d'ailleurs fréquent à cette période et les troupes avaient souvent à prêter leur concours au maintien de l'ordre [1].

De l'assemblée elle-même nous ne connaissons rien, mais, le 18, une pétition signée de vingt-huit habitants de Saint-Aubin et de Saint-Maurille, « sous le nom de l'universalité des habitants » de ces municipalités était adressée au Département qui prenait le 20 la délibération suivante [2] :

Vu la requeste présentée sous le nom de l'universalité des habitants des paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, signée de vingt-huit individus, contenant des représentations à l'occasion de détachement de cavaliers qui se sont transportés aux Ponts-de-Cé, ainsi que d'un détachement de la garde nationale qui a commis des voyes de fait dans la maison de la demoiselle Guérinière;

Le Directoire du Département, après avoir entendu le procureur général syndic, considérant que la scission élevée entre les membres de la municipalité de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, que des convocations d'assemblée des citoiens actifs de cette commune faites illégalement, que la conduite tenue dans la ville des Ponts-de-Cé par plusieurs de ses habitants depuis le remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires publics y résidant et non assermentés y aient donné quelques inquiétudes sur la tranquillité publique de cette ville, c'est par ses ordres que des détachements de troupes de ligne se sont portées pour y maintenir le bon ordre dimanche dernier;

[1] Arch. M.-et-L. L. 70.

[2] Le 2 avril, un détachement de dix cavaliers du Régiment de Royal-Cravatte, sous le commandement d'un sous-officier, se rend à Brissac pour y maintenir l'ordre à l'occasion de l'élection d'un juge de paix.

Digitized by Google

Considérant qu'il n'a donné aucun ordre, soit à la troupe de ligne, soit aux gardes nationales de se rendre aux Ponts-de-Cé, lundi dernier trois heures après midy et que, si des particuliers se sont permis des voies de faits dans le domicile de la demoiselle Guérinière, paroisse Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, c'est à l'insu du Directoire, voies de fait qui, si elles ont été commises, ne sont pas de la compétence du Département;

Considérant que le détachement de cavalerie, qui s'est porté dimanche dernier à Saint-Aubin des Ponts-de-Cé n'a pu gêner les suffrages des délibérants et citoiens actifs de cette commune, 1° parce qu'ils n'étaient pas à l'Assemblée, mais seulement pour maintenir l'ordre dans la ville des Ponts-de-Cé; 2° parce que deux membres du Directoire du Département, nommés commissaires à cet effet, ont assisté à l'assemblée pour laisser les opinions libres aux deux parties qui divisent la municipalité;

A arrêté qu'il n'y avait pas lieu à délibérer et a enjoint aux citoiens actifs pétitionnaires de se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale et notamment à celui du 14 décembre 1790; en conséquence de ne pas se réunir en assemblées particulières pour rédiger des pétitions et adresses, sans avoir préalablement donné avis aux officiers municipaux du temps et du lieu de leurs assemblées, comme aussi de ne députer que dix citoiens au plus pour apporter et présenter leurs adresses aux corps administratifs.

Humeau reçut le 26 avril l'arrêté ci-dessus avec mission de le communiquer aux intéressés. Malgré la ferme attitude du Directoire du Département, la situation ne s'améliora pas; aussi Humeau, après avoir tenu tête encore pendant un mois à l'orage, donna sa démission de maire, suivi en cela par le procureur de la commune et plusieurs membres de la municipalité. Son impopularité, ou l'intrigue, ne lui avaient pas permis d'atteindre les limites légales de son mandat (1er mai 1791) [1].

[1] N° 692, 14 may 1791. — A la Municipalité de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé.

M. M., le Directoire du Département vient de nous adresser l'ordre dont voici l'extrait :

« Vu la démission du Maire, du procureur de la commune et d'un

Digitized by Google

A Humeau, démissionnaire, succéda le 22 mai, *Baguenier-Desormeaux* (*Julien-Charles*), né à Bréé (Maine), le 30 décembre 1752.

Élève à l'École de chirurgie d'Angers, il fut ensuite garçon chirurgien aux Ponts-de-Cé, où il se maria le 4 juillet 1770 avec Marie Archambault, originaire de Tauxigny (Touraine). Baguenier fut reçu à la maîtrise le 15 septembre 1790 pour exercer aux Ponts-de-Cé.

Par un fait bizarre, celui qui devient le second maire de Saint-Aubin ne signe pas au cahier de doléances et ne figure pas comme présent dans le procès-verbal de la réunion.

D'ailleurs sa façon de signer est non moins à remarquer : toutes les lettres sont majuscules et entremêlées; elle varie selon les époques, ce qui a fait commettre de grosses erreurs [1] En 1770, lors de son mariage, il signe Des Ormeaux; au mariage de son frère (également chirurgien, puis maire de Brain-sur-l'Authion, le 4 décembre 1791) il signe Desormeaux; comme maire de Saint-Aubin il signe Baguenier.

La nouvelle Municipalité fut composée de Hamon, Serizier, René Taillard, Bréyer, Joseph Bouvet, officiers municipaux ; Lizolle, secrétaire, et enfin de Humeau, qui remplit les fonctions de procureur de la commune, ce

officier municipal de la paroisse Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, le Directoire du département a délibéré que la commune se rassemblerait à l'effet de procéder à la nomination de la municipalité.

« En conséquence de cette délibération, le Directoire du district vous prie de faire publier demain au prône de la messe paroissialle l'ajournement des habitants à dimanche 22 courant, pour procéder à ce remplacement.

Signé : « Pérard » (Arch. M.-et-L., série L.).

Cf. également Arch. M.-et-L. série L-125.

[1] M. Bretaudeau (*op. cit.*, p. 121) a lu Meunier ! Pour notre part l'identification de ce Meunier restait un problème forcément insoluble. M. Spall, dans des notes manuscrites, a signalé cette bizarrerie et cette variété de signatures.

Digitized by Google

qui laisse à supposer qu'il jouissait encore d'une certaine estime de la part de ses concitoyens.

C'est encore Baguenier qui signe le premier acte de l'état-civil [1] qu'eut à dresser la Municipalité.

Huit mois plus tard, les Vendéens firent leur première apparition à Saint-Aubin, apparition de peu de durée, mais, le 26 juillet de l'année suivante, ils y revinrent et s'emparèrent de la maison commune, d'une centaine de francs que contenait la caisse municipale et livrèrent aux flammes registres et papiers et même « notre livre de délibérations [2] ».

De même qu'à Saint-Maurille, où le maire et les officiers municipaux furent pleins de complaisances envers les insurgés, Baguenier se montra favorable aux rebelles. Dès

[1] Sous l'Ancien Régime, tout au moins jusqu'à l'ordonnance de Louis XVI, les actes de l'état-civil avaient un caractère profondément religieux et confessionnel, de par les fonctions mêmes de ceux qui en avaient été déclarés les officiers légaux, c'est-à-dire les curés des paroisses, et le mariage lui-même ne constituait qu'un contrat religieux entraînant des effets civils.

Les Révolutionnaires, dans la constitution des 3-14 septembre 1792, posèrent le principe de la laïcisation des actes que le décret-loi du 20-25 septembre 1792 mit en pratique, en même temps qu'il réglait la forme des actes à rédiger et des déclarations à y recevoir et à y constater et qu'il chargeait de leur rédaction une ou plusieurs personnes désignées comme « officiers publics » et qui pouvaient ne pas être le maire ou son adjoint par lui délégué.

Toute l'économie de la réforme résidait donc dans le passage des pouvoirs religieux au pouvoir civil de fonctions séculaires et ainsi de créer pour les membres de religions dissidentes les mêmes droits que leurs compatriotes de religion catholique. Aussi ne voyons-nous point de registres à partir de cette époque tenus par les prêtres assermentés. Au Concordat, l'Église reprit ses cahiers qui n'ont de valeur que comme documents religieux et n'en ont aucun devant le pouvoir civil.

[2] Terme dont se sert la nouvelle municipalité reconstituée après l'alerte.

Cf. V. Dauphin. *Les médecins-chirurgiens et apothicaires des Ponts-de-Cé avant* 1789 p. 10. Notice refaite pour certains articles et considérablement augmentée dans *idem. Additions et corrections*, in *Archives médicales d'Angers*, n° 8, 1910, p. 86.

Digitized by Google

mai 1793, il abandonna les Ponts-de-Cé pour aller rejoindre ses frères qui avaient suivi le parti des insurgés et il paraît avoir rendu de grands services comme chirurgien à l'hôpital établi par Stofflet dans la forêt de Vezins. Le 31 août 1793, le Directoire du département prit un arrêté contre un certain nombre de rebelles au nombre desquels il figure (« Baguasnier, maire des Ponts-de-Cé ») et ordonna que ses biens seraient confisqués. La vente eut lieu après expertise, mais la soumission fut annulée. Après avoir été chirurgien à Malièvre (Vendée) en 1795, puis à Rilly (Indre-et-Loire) en 1797, il mourut à Mosnes (Indre-et-Loire) le 1 germinal au X (22 mars 1802).

Le 2 thermidor (29 juillet 1793), ce qui restait de la municipalité réintégra la maison commune et ouvrit un nouveau registre de délibérations. Celui-ci quitta la mairie pour une cause inconnue et se trouve aujourd'hui dans une collection privée.

Jean Moron succéda à Baguenier à une date que nous n'avons pu fixer avec précision [1] et qui paraît coïncider avec la réorganisation de la Municipalité.

L'acte le plus important qu'elle eut tout d'abord à remplir fut celui de l'acceptation de la République. Cet acte important eut lieu le 20 brumaire an II (10 novembre 1793). Poitevin, Gastine, Monier, Hamon, Chesneau, Rontard, officiers municipaux; Breyer [2], secrétaire, se réunirent et rédigèrent l'adresse suivante à la Convention nationale :

[1] M. Bretaudeau (*op. cit.*, p. 164, note) fixe Moron comme troisième maire en 1792-1793. Il est vrai qu'il ajoute un point d'interrogation à son affirmation. Ainsi présentée cette note est erronée. Moron devint maire tout au plus après le passage des Vendéens, c'est-à-dire en août 1793.

[2] Breyer remplissait, en même temps que les fonctions de secrétaire, celles de concierge de la maison d'arrêt et ses fonctions étaient loin d'être une sinécure, car il se plaignait amèrement au Directoire du Département du travail considérable qu'il devait fournir. Celui-ci, en raison des importants services qu'il rendait, porta son salaire de

Digitized by Google

Citoyen président,

Les citoyens du canton des Ponts-de-Cé, réunis au chef-lieu, vous prient de donner connaissance à la Convention de leur adhésion à l'acte constitutionnel des Droits de l'homme et du citoyen, qu'ils ont accepté d'une voix unanime aux acclamations de Vive la République une et indivisible; impatients du joug des rebelles dont nous venons d'être délivrés, nous gémissions en silence de ne pouvoir pas suivre vos sublimes lois. Nous vous invitons à continuer vos utiles travaux jusqu'à ce que vous nous ayez rendus libres et heureux.

Les citoyens des Ponts-de-Cé, désirant s'unir d'un seul et même esprit, vous invitent de décréter qu'il n'y aura qu'une seule municipalité dans ladite ville, ce que accordant vous extirperez l'ydre de l'aristocratie et, n'en voulant conserver aucun souvenir, ils demandent que le nom des Ponts-de-Cé soit changé dans celui que vous jugerez convenable.

Vive la Convention ! Vive la Montagne ! Vive la République une et indivisible ! [1].

M. Bretaudeau a trouvé que la dénomination de Ponts Libres, qui suivit cette demande, apparaît le 10 floréal an II (29 août 1794) pour la première fois.

Soit négligence, soit que le document s'égara dans les méandres de l'administration, cet acte de civisme n'arriva pas jusqu'à la Convention nationale, car les commissaires chargés de dresser la liste des cantons qui avaient négligé d'adresser les procès-verbaux de leur acceptation, signalèrent au Directoire du Département les cantons de Mozé, de Murs et des Ponts libres, et le procureur général syndic Villiers leur adressa un rappel à l'ordre [2] (23 ventôse an III).

20 livres par mois à 35 livres. Il avait été nommé à ce poste le 13 juillet 1793. (Arch. Dép. Série L. 80).

[1] Ce document a été publié dans le *Bulletin historique et monumental* de 1858, page 87.

[2] « L'administration du Département vient de m'informer que la Convention nationale lui a fait passer la liste des cantons de ce Département qui ont négligé d'envoyer les procès-verbaux d'acceptation

Digitized by Google

Cependant, j'ai songé aussi que ce rappel à l'ordre pouvait également s'appliquer à une sorte de *referendum* au sujet de la nouvelle constitution qui était alors en préparation et qui fut promulguée le 5 fructidor (22 août 1795) suivant.

Divers documents m'ont encore donné le nom de *Léonard Poitevin*[1] qui remplit, après Moron, les fonctions de Maire. La chronologie de la période qui va du passage des Vendéens à l'organisation de 1795, à défaut de documents précis, reste assez confuse.

V. DAUPHIN.

(*A suivre.*)

de la constitution. Je vous préviens que votre canton est en retard à faire cet envoi. J'aime à croire que ce retard n'a d'autres causes que les circonstances malheureuses où se sont trouvés les différents points de votre territoire.

« Si vous avez émis votre vœu en temps utile, c'est-à-dire lors de la réception de l'acte constitutionnel, vous en aurez sans doute dressé procès-verbal. Dans ce cas, il vous sera facile d'en faire faire de suite une expédition et de le faire passer au président de la Convention nationale. Si, au contraire, vous ne vous êtes point encore occupé de cet acte important, je vous invite à prendre les mesures les plus promptes pour vous assembler et présenter à votre canton la constitution décrétée par la Convention nationale. Vous aurez soin de vous conformer strictement à tout ce qui vous a été prescrit par la loi à cet égard. Vous voudrez bien m'informer le plus tôt possible des diligences que vous faites, ainsi que de leur résultat. » Signé : « Villiers, agent national. »

Arch. Dép. M.-et-L. L. 6, Ce du Dre du District).

[1] M. Bretaudeau (*op. cit.*, page 164, note) indique que Poitevin fut maire de 1793 à 1795. Moron n'aurait donc fait qu'un très court passage dans ce poste.

Digitized by Google

Digitized by Google

Angers et l'Anjou pendant la Guerre

(*Suite*)

Avril 1917

1er *avril.* — Dans la cour de l'Hôtel de Ville il a été procédé à la remise de plusieurs décorations et de diplômes d'honneur aux familles des Morts pour la patrie.

Alors que les autorités civiles prennent place sous le péristyle de la Mairie, groupées autour de MM. Fabre, préfet de Maine-et-Loire, le Dr Barot, maire, et Blanc, maire intérimaire, des sections de chaque régiment de la garnison d'Angers (3e, 6e, 9e génie, 135e d'infanterie, 28e dragons, 33e d'artillerie), les délégations des Sociétés d'Anciens Militaires sous la direction du commandant Petit, président de la Fédération, et les familles forment un carré. Le colonel Varlet, commandant d'armes, après avoir salué le drapeau du 6e génie et présenté ses hommages au représentant du Gouvernement, passe une courte revue en commençant par les Sociétés d'Anciens Militaires, puis procède à la remise des décorations : croix de chevalier de la légion d'honneur : le commandant Roger, du 32e d'artillerie; — médaille militaire : le maréchal des logis Cadiou, le gendarme Moirin; — médaille militaire avec croix de guerre: l'adjudant Chevrollier, les soldats Goulet Yvon, Ouvrard René, Dausault Auguste, Bougroni; — croix de guerre (ordre de la division) le soldat Refour Aimé; — (ordre de la brigade) le soldat Berranger Célestin; — (ordre du régiment) les

Digitized by Google

sergents Naslin Adolphe, Le Henry Jean, Segrétain Auguste, les soldats Lefebvre Marcel, Cherais Louis; ce dernier étant tombé au champ d'honneur, la croix a été remise à sa veuve.

Aussitôt cette cérémonie terminée, les membres des familles s'approchèrent du péristyle où M. le préfet Fabre les salua en termes émus au nom du Gouvernement et de la Patrie « qu'ils ont faite plus grande que celle d'aucun peuple ne l'a jamais été ». M. le Dr Barot, présent par le hasard d'une permission, dans un discours d'une belle envolée, a rendu un hommage digne d'eux à ces soldats du Droit, de la Justice et de la Fraternité humaine. « S'ils ont splendidement donné leur vie ce n'est pas seulement pour que la France vive, c'est pour que des ruines accumulées par la guerre notre Patrie surgisse régénérée, forte de l'union indissoluble de tous ses fils et maîtresse absolue de sa destinée, qui fait d'elle l'avant-courrière de tout progrès matériel et de toute beauté morale. » M. Blanc, maire intérimaire, après avoir rappelé le dévouement dont a fait preuve la ville d'Angers vis-à-vis des œuvres patriotiques, dit que «la cérémonie d'aujourd'hui doit nous engager à renouveler de plus en plus nos efforts afin de nous permettre, en intensifiant les œuvres, de soulager encore plus de misères actuelles et de rendre moins pénibles pour tous les malheureux les conséquences d'une guerre dont la durée dépasse toutes les prévisions ». Puis il donna l'assurance que la Municipalité d'Angers ne faillira pas à sa tâche et, secondé, par M. Grimaud, secrétaire général de la Mairie, procéda à la distribution de diplômes d'honneur aux familles de plus de deux cents Angevins morts pour la Patrie.

Voici la liste des diplômes des morts pour la patrie remis dans cette émouvante cérémonie : Albert Ernest, soldat, 77e infanterie; Allain R.-M., lieutenant, 335e infanterie; Allaire, C.-L., soldat 335e infanterie; Ambroise C.-M., soldat, 20e artillerie; Arrivets Marcel, soldat, 66e infan-

Digitized by Google

terie; Aubry E..J., soldat, 77e d'infanterie; Audureau Augustin, soldat, 32e infanterie; Audusseau, L.-A., soldat, 2e bataillon infanterie légère; Avot Ernest, caporal, 151e infanterie;

Babin L.-A., caporal, 135e infanterie; Barré E.-J., soldat 79e infanterie; Baudouin G.-J., soldat, 1er zouaves; Baudry A.-M.-J., caporal, 77e infanterie; Baujean R.-J.-A., soldat, 3e artillerie lourde; Baufils G.-L.-A., sergent, 135e infanterie; Beduneau E.-P., caporal, 135e infanterie; Bellanger A.-A., sergent, 135e infanterie; Berthelot A.-J., soldat, 79e infanterie; Besnard N.-L.-A., sergent, 94e infanterie; Besson A.-E., matelot; Bessonneau F.-E.-E., adjudant, 135e infanterie; Blucheau Casimir, sergent, 335e infanterie; Boisblet G.-J., soldat, 125e infanterie; Boishu F.-H.-E., soldat, 135e infanterie; Bonnenfant A., soldat, 69e infanterie; Bossé L.-J.-H., soldat, 94e infanterie; Bouchard Gaston, soldat, 135e infanterie; Bourasseau J.-T., soldat, 135e infanterie; Boutreux M.-F., soldat, 10e chasseurs; Bouvet P.-J., soldat, 135e infanterie; Bouvier J.-A., soldat, 77e infanterie; Boyer E.-M.-J., soldat, 117e infanterie; Brault A.-A., sergent, 77e infanterie;

Cagnard H.-A., sergent, 135e infanterie; Caillaud A.-A.-J.-B., adjudant, 125e infanterie; Castaigne J.-J.-T.-A., lieutenant, 33e infanterie; Cathelinais P.-H., soldat, 135e infanterie; Chaligné René, sous-lieutenant, 25e dragons; Chalumeau R.-I., soldat, 135e infanterie; Charles H.-J., soldat, 4e Afrique; Charron Pierre, soldat, 135e infanterie; Chauveau Auguste, soldat, 135e infanterie; Chauviré L.-A., soldat, 135e infanterie; Chaveneau C.-J., soldat, 10e génie; Chenois J.-L., soldat, 135e infanterie; Chesneau E.-F.-P.-V., soldat, 49e artillerie; Cheveau F.-L., soldat, 277e infanterie; Chevrolier A.-L., soldat, 135e infanterie; Choisnet C.-F., soldat, 125e infanterie; Chollet A.-M., caporal, 135e infanterie; Chrétien A.-J., soldat, 135e infanterie; Clément C.-E.-M., soldat, 135e infanterie; Clément C.-E.-M., 135e infanterie;

Digitized by Google

Cocar A.-M., soldat, 23e colonial; Cointepas P.-C., sergent, 135e infanterie; Colcos M.-L., soldat, 225e infanterie; Corbet P.-M., soldat, 135e infanterie; Cosnard P.-A.-J., soldat, 135e infanterie; Courcelle H.-J., soldat, 53e infanterie;

Dauneau H.-J., soldat, 77e infanterie; David M.-J., soldat, 135e infanterie; Davy J.-R., caporal, 277e infanterie; Coiffard G.-V., soldat, 135e infanterie; Deffoix F.-S., soldat, 77e infanterie; Deladrière M.-E.-A., capitaine, 319e infanterie; Delancë X.-X.-A. H., soldat, 135e infanterie; Delaunay E.-R., sous-lieutenant, 135e infanterie; Delaunay J.-D., soldat, 135e infanterie; Delien Jules, soldat, 10e chasseurs; Derrien Hervé, soldat, 117e infanterie; Desorties G.-A., soldat, 77e infanterie; Devaux A.-J.-L., soldat, 135e infanterie; Diard E.-J., soldat, 135e infanterie; Dibon R.-J., soldat, 2e chasseurs; Dilhac A.-A., sous-lieutenant, 125e infanterie; Duchesne A.-J.-L., soldat, 32e infanterie; Duchesne Arsène, soldat, 94e infanterie; Dufetrelle C.-L., soldat, 165e infanterie; Dupé Henri, soldat, 64e infanterie; Dupont E.-E., caporal, 77e infanterie; Dutertre L.-J., adjudant, 135e infanterie; de Farcy P.-C.-M.-C., adjudant, 135e infanterie; Fleury A.-A, soldat, 135e infanterie; Fleury Henri, soldat, 135e infanterie; Fontannaud F.-G., soldat, 66e infanterie; Fouchet A.-R., caporal, 10e chasseurs; Fougères H.-E., sergent, 135e infanterie; Fougères C.-L.-R., sergent, 125e infanterie; Frizon de la Motte de Reiges, brigadier, 25e dragons; Froger M.-J., soldat, 335e infanterie; Frouin H.-A.-A., soldat, 101e infanterie; Foruin J.-A., soldat, 135e infanterie;

Gaignard R.-P., soldat, 135e infanterie; Gaillard E.-J.-M., soldat, 32e infanterie; Gautier A.-P.-M., soldat 22e colonial; Gautier A., soldat, 135e infanterie; Georges J.-R., maréchal des logis, 9e train; Gérard E.-H., soldat, 1er génie; Girard A.-J., soldat, 32e infanterie; Girard L.-A., sous-lieutenant, 114e infanterie; Gouffier A.-A. sous-lieutenant, 135e infanterie; Gourin H.-A.-E., sous-

Digitized by Google

lieutenant, 33e artillerie; Gourin Élie, caporal, 27e chasseurs; Griffaton René, sous-lieutenant, 14e dragons; Guindon H.-E., soldat, 94e infanterie; Grivois C., soldat, 135e infanterie; Grimault Georges, lieutenant, 97e infanterie; Guillet A.-Z., soldat, 135e infanterie; Guillier A.-M.-M., caporal, 135e infanterie; Guinoiseau L.-V., soldat, 135e infanterie;

Havard R.-J.-H., sous-lieutenant, 77e infanterie; Hobé J.-B., soldat, 135e infanterie;

Jacob L.-C., sergent, 97e infanterie; Jahan P.-J., soldat, 135e infanterie; Jahane R.-E., soldat, 32e infanterie; Jarry A.-J., soldat, 135e infanterie; Joubert F.-A.-M., soldat, 49e artillerie; Jubert P.-A., soldat, 77e infanterie; Jude A.-M., caporal, 135e infanterie; Juge Georges, caporal, 64e infanterie; Jussaume E.-E., soldat, 135e infanterie; Juvin Alphonse, soldat, 19e train;

Lamarre E.-J., soldat, 10e chasseurs; Lardeu Raoul, soldat, 4e colonial; Laude F.-A.-G., capitaine, 72e infanterie; Launay A.-H., caporal, 346e infanterie; Launay L.-F., soldat, 135e infanterie; Lebouc E.-L., soldat, 71e territorial; Lebreton A.-J.-A., soldat, 167e infanterie; Lebris, A.-M. soldat, 87e infanterie; Lecrom Émile, soldat 135e infanterie; Legall P.-M., soldat, 135e infanterie; Legendre M.-J., soldat, 136e infanterie; Leguyader Jean, sergent, 64e infanterie; Lejean G.-A., caporal, 66e infanterie; Lelièvre A.-J., soldat, 135e infanterie; Leroyer Auguste, soldat, 135e infanterie; Levoyer, caporal, 285e infanterie; Lhéritier J.-P., soldat, 36e colonial; Lhotellier A.-J.-M., soldat, 76e territorial; Loyer E.-M, soldat, 135e infanterie;

Macé L.-V.-J., adjudant, 135e infanterie; Maillet Gustave, soldat, 135e infanterie; Maillet P.-M., soldat, 135e infanterie; Malceau A.-L.-J., soldat 26e artillerie; Manne Édouard, soldat, 58e chasseurs; Manseau F.-J., soldat, 135e infanterie; Marchal R.-E., lieutenant, 109e artillerie; Marchand L.-M., soldat, 102e artillerie; Marti-

Digitized by Google

neau N.-P.-N., soldat, 277e infanterie; Massé H.-J., soldat, 337e infanterie; Mauny Emmanuel, soldat, 81e infanterie; Meinguy L.-M., soldat, 277e infanterie; Ménard J.-P.-P., soldat, 135e infanterie; Mercier E.-F., soldat, 135e infanterie; Mercier M.-A., soldat, 64e infanterie; Marlet, A.-P.-C., caporal, 135e infanterie; Mesle Théophile, sous-lieutenant, 77e infanterie; Métay A.-J.-L., sergent, 64e infanterie; Miet A.-A., soldat, 65e infanterie; Milière A.-E., soldat, 409e infanterie; Mongin P.-L., adjudant, 27e infanterie; Monnier P.-V.-J., soldat, 77e infanterie; Mosset Victor, soldat, 135e infanterie; Moulard F.-H., caporal, 135e infanterie; Moulin Louis, soldat, 64e infanterie;

Narcis A., soldat, 135e infanterie; Nau M.-G., maréchal des logis, 28e artillerie; Neveu Paul, soldat, 135e infanterie.

Olivier J.-R., sergent;

Pasquier J.-A., soldat, 135e infanterie; Peltier Alfred, soldat, 66e infanterie; Philippeau R.-A., soldat, 20e artillerie, Pichery F.-J., quartier-maître; Piriou E.-P.-J..M., adjudant, 135e infanterie; Pichot J.-M., matelot; Piton Charles, soldat, 32e infanterie; Piveteau A.-E.-M., caporal, 265e infanterie; Pouessel J.-B., caporal, 125e infanterie.

Régnier J.-E.-A., soldat, 135e infanterie; Réthoré J.-M.-C. caporal, 66e infanterie; Réveillard M.-J., soldat, 125e infanterie; Richard L.-J., soldat, 77e infanterie; Ridereau F.-G., soldat, 135e infanterie; Ritouet A.-J., soldat, 135e infanterie; Rivet A.-A., soldat, 135e infanterie; Robert E.-F. soldat, 135e infanterie; Robin Armand, soldat, 135e infanterie; Robineau V.-P., caporal, 77e infanterie; Rochais Henri, soldat, 135e infanterie; Rouault J.-E., caporal, 277e infanterie; Rousseau Adolphe, soldat, 135e infanterie; Rousselin, A.-E.-A., soldat, 135e infanterie;

Sautejean L.-E., soldat, 135e infanterie; Sesbouë D.-M.-G., caporal, 135e infanterie; Sesbouë, lieutenant, 3e colonial; Sire P.-A.-A., maréchal des logis, 25e dragons; Satrois

Digitized by Google

L.-P., soldat, 33e artillerie; Souchet E.-G.-A., soldat, 3e Afrique; Sureau J.-B., soldat, 135e infanterie; Sylvert L.-G., soldat, 135e infanterie;

Thuau Adolphe, soldat, 32e infanterie; Thourault Auguste, 277e infanterie; Tricot B., soldat, 32e infanterie; Turquais C.-E., soldat, 114e infanterie;

Vairy Henri, soldat, 77e infanterie; Vien, C.-F. soldat 77e infanterie; Vignais Louis, soldat, 9e infirmiers; Gohier C.-D.-E., soldat, 32e infanterie.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : l'aspirant 'Jeanson, du 77e d'infanterie; le capitaine Clomburger Victor, les sous-lieutenants Penot Eugène, Jougla Henri, du 135e d'infanterie; le lieutenant de Gouvello Bernard, du 45e bataillon de chasseurs à pied; le lieutenant Grout de Beaufort Joseph, les sous-lieutenants d'Amonville Louis, Mulsant Camille, Prieur Alexandre, le médecin aide-major Lechelle Paul, du 33e d'artillerie; — à l'ordre du régiment : le soldat Colonnier Henri, du 4e d'infanterie coloniale.

La Fédération des militaires blessés réformés n° 1, après avoir pris connaissance du rapport du secrétaire, remercie M. le Préfet de Maine-et-Loire et le général Estève d'avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur de son groupe, proteste contre le manque de respect dont fut l'objet sa délégation au cours d'une audience qu'elle avait sollicitée et décide d'adresser au Comité général de Paris un rapport sur cet incident. Elle avise les réformés de toutes catégories qu'une conférence aura lieu prochainement à Angers au cours de laquelle M. Lemonnier, de l'Association internationale de la Presse, et M. Paté, député de Paris, prendront la parole.

La cote de la Maine au pont de Verdun à Angers est de 3 m. 30; cette crue est due aux pluies continuelles que nous ne cessons de subir. Une crue de la Loire coïncide avec celle de la Maine.

La fabrication du pain brié reste autorisée, « le pain brié

Digitized by Google

étant un pain commun destiné à se conserver plusieurs jours et consommé dans les familles de travailleurs ».

La Caisse d'épargne d'Angers, conformément à son règlement, sera fermée les dimanche 7 et samedi 8 avril. Elle sera ouverte à nouveau le mardi 10 avril (jour de foire) et les samedis et dimanches suivants.

Le Préfet fait savoir que la Commission départementale de la main-d'œuvre agricole de Maine-et-Loire vient de nommer des inspecteurs généraux chargés de surveiller la main-d'œuvre militaire, hommes en sursis et en permission dans les communes, et de contrôler en particulier si les agriculteurs des classes 1888 et 1889 consacrent, comme ils y sont tenus, tout leur temps à la terre.

Grande fête à Montreuil-Bellay organisée par le cadre instructeur du Centre régional d'Instruction physique de la 9e région, sous la présidence du sous-préfet de Saumur et du maire. On y vit d'abord des leçons types d'instruction physique pour les petits garçons et petites filles des écoles commandés par deux sous-officiers instructeurs du Centre, puis une leçon donnée par les instructeurs sous la direction du lieutenant de Givry ; ces instructeurs, blessés de la guerre, décorés les uns de la croix de guerre, les autres de la médaille militaire, ont été surprenants de force, de souplesse et d'agilité. Des matches intéressants eurent lieu. Dans une baraque militaire le lieutenant-colonel Bernard a fait une très intéressante conférence. Puis eut lieu un brillant concert où l'on entendit des chœurs avec accompagnement d'orchestre (90 exécutants) exécuter la *Marseillaise*, la *Chasse aux loups*, la *Montreuillaise* et *France éternelle* (hymne du lieutenant-colonel Bernard). Une quête fructueuse fut faite pour les blessés des hôpitaux de Montreuil-Bellay. Elle rapporta 230 francs.

Sont arrivés à Saumur, venant de Château-Thierry 87 blessés qui ont été répartis dans les formations sanitaires de la ville,

Digitized by Google

Par suite de la fonte des neiges la Loire monte d'une façon très rapide. A Saumur elle est à la cote 3 m. 30.

A Saumur est fondée une délégation saumuroise de la Ligue maritime française.

Le Maire de Saumur, ayant été avisé que l'entrepôt d'effets de Saint-Pierre-des-Corps a des quantités importantes d'effets et linge à faire laver, prie les personnes qui désireraient procéder à ce travail de s'adresser à l'officier gestionnaire de ce dépôt.

A Saumur les heures des marchés sont ainsi modifiées : Marché couvert, du 1er avril au 15 mai, 6 heures à 17 heures, sauf le samedi 18 heures et le dimanche 13 heures. — Marché de la place Saint-Pierre du 1er avril au 15 mai ; — gros : de 5 à 8 heures du matin ; détail : de 8 à 18 heures. — Abattoir municipal, du 1er au 30 avril : de 6 à 21 heures.

Le Comité de l'or de Saumur a continué le cours de ses conférences. A Neuillé, le maire a présenté les conférenciers. A Vivy le conseil municipal au complet remplace le maire absent. Les deux conférenciers MM. Gauvard et Bacon, ont été très applaudis. M. Segretain a engagé l'assistance à remplacer les billets de banque improductifs par des Bons de la Défense nationale et M. Charier, au nom du Comité, dans les deux localités, s'est fait l'interprète de tous pour remercier les conférenciers, les organisateurs des conférences et la population qui, dans un sentiment patriotique, s'y est rendue.

A Cholet a eu lieu, sous la présidence du lieutenant-colonel Baguerey, commandant d'armes, assisté de M. Besque, sous-préfet, et du maire M. Marie-Baudry, la remise de cinquante diplômes d'honneur à des familles de militaires morts pour la patrie. Des allocutions patriotiques ont été prononcées par le maire, le sous-préfet et le commandant d'armes.

En raison de la persistance du mauvais temps les travaux de culture qui devaient être entrepris pendant les vacances

Digitized by Google

de Pâques par les élèves du collège et de l'école primaire supérieure de Cholet seront retardés jusqu'à nouvel ordre.

Sont arrivés à Cholet une cinquantaine de rapatriés de la Somme et du Pas-de-Calais. 27 ont été conduits au collège de garçons, rue du Devau, les autres ont été dirigés sur Saint-Christophe, le Longeron et Torfou.

A Cholet, dans la salle d'honneur du 77e d'infanterie, le lieutenant-colonel Baguerey, commandant d'armes, en présence des officiers de la garnison et des gendarmes des brigades de Cholet, a remis la médaille militaire au maréchal des logis-chef Roy et au brigadier Menet, de la gendarmerie.

Le Comité de l'or et des titres de la Défense nationale a donné à Liré, sous la présidence du maire entouré de toutes les notabilités du pays et assisté de MM. Pellaumail, président du Comité et de M. Pontal, directeur de la Banque de France à Cholet, une très intéressante conférence devant 250 personnes. Le succès fut grand pour le conférencier M. Roger Follenfant, et pour M. de Farcy, qui a déroulé sur l'écran des vues du front illustrant la démonstration de l'orateur.

A Segré, un arrêté du maire interdit la circulation des chiens sur la voie publique, sauf les chiens de berger et de bouvier, ainsi que les chiens de chasse.

Au camp de Coetquidan (Morbihan) a été représentée avec grand succès une œuvre de notre distingué collaborateur, le sous-lieutenant Louis-François Gautier, du 155e d'infanterie, intitulée : « Ils y viendront tous à Coetquidan, machin en un acte. »

2 *avril*. — Journée de grêle et de vent. La cote de la Maine au pont de Verdun à Angers est à 3 m. 60.

Les versements d'or effectués dans le département depuis le 1er juillet 1915 s'élèvent à la somme de 32.470.000 f. se décomposant ainsi : Angers, Baugé et Segré 21.115.000 fr., Cholet 5.594.000 francs, Saumur 5.761.000 francs.

Digitized by Google

Un arrêté du maire d'Angers stipule que du 5 avril au 5 juin les chiens ne pourront circuler dans toute l'étendue de la commune d'Angers s'ils ne sont muselés ou tenus en laisse.

La commission de contrôle du gaz et de l'électricité à Angers ayant constaté qu'un grand nombre de consommateurs ne se sont pas conformés aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1916 et ont usé en trop grande quantité soit de gaz, soit d'électricité, annonce qu'elle va se trouver dans l'obligation de proposer de nouvelles sanctions.

Le commandant de recrutement d'Angers demande un mutilé pour un emploi de secrétaire.

La médaille militaire a été conférée aux caporaux Merceron Auguste et Camus Gustave, du 77e d'infanterie, et au soldat Ouvrard René, du 135e d'infanterie.

Le comte Zacharie du Reau, le nouveau chef du régiment des zouaves pontificaux vient d'être nommé par le pape Benoît XV, commandeur avec palme de l'ordre de Pie IX. Il était déjà médaillé de Castelfidardo, et avait été fait chevalier de la Légion d'honneur pendant la campagne de 1870.

Aux Ponts-de-Cé, la Loire monte et de nombreuses récoltes sont endommagées.

A Saumur des contraventions ont été relevées contre deux boulangères qui livraient du pain frais à leur clientèle.

La gare de Saumur (Orléans) sera fermée pour la petite vitesse demain.

A Saumur, l'étiage du pont Cessart accuse la cote de 4 mètres.

A la Chambre des députés M. Victor Boret (de Saumur), rapporteur du projet de loi sur la taxation du blé, déclare que ce projet remplace la taxation par la loi par la taxation par décret. A dater de la promulgation de la loi, dit-il, tous les blés seront réquisitionnés chez les cultivateurs, qui devront faire une déclaration de leur réserve et les moulins seront soumis à une inspection. Comme le renvoi à la

Digitized by Google

Commission est demandé, M. Boret met en garde la Chambre contre le danger de la réquisition réclamée par les députés socialistes.

3 *avril.* — La cote de la Maine, àu pont de Verdun à Angers est à 4 m. 05.

Les instructeurs des jeunes soldats de la classe 1918 seront choisis pour l'infanterie parmi les officiers et sous-officiers évacués du front les plus récemment arrivés au dépôt et pour l'artillerie parmi ceux ayant au moins 18 mois de présence au front.

Ont eu lieu à l'église Saint-Joseph d'Angers, au milieu d'une assistance nombreuse, les obsèques de M. André Huau, ancien notaire, conseiller municipal de Faye, président de l'Association catholique angevine des Œuvres d'assistance et de bienfaisance et administrateur du Mont-de-Piété, secrétaire général de la Société de secours aux blessés militaires, trésorier de la Société industrielle et agricole de Maine et-Loire.

Un soldat du 143e d'infanterie, en congé à Angers, a été surpris dans l'église Saint-Laud au moment où il retirait d'un tronc avec une baguette enduite de glu une enveloppe bleue qui s'y trouvait. Il a été arrêté.

Un arrêté du préfet interdit la pêche de tous les poissons autres que le saumon, la truite et l'ombre chevalier du 16 avril au 16 juin inclus.

Une très brillante représentation du *Faust* de Gounod, a été donnée au Grand-Théâtre d'Angers, devant une salle absolument comble, avec le concours de Mlle Lubin, MM. Lacome, Chardy et Gresse de l'Opéra.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie sous le titre « Un blessé » un très intéressant récit de guerre signé J. Giraudeau, brancardier mitrailleur au 125e, et le récit d'une messe célébrée au front (18 mars 1917) par le chanoine Ballu, aumônier divisionnaire.

Digitized by Google

La médaille militaire a été conférée au caporal Piou Julien et au soldat Dugast Victor, au 135e d'infanterie.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le capitaine Garbe Georges, le lieutenant du Doré Antoine, pilote d'aviation.

Une dizaine d'ouvriers espagnols qui étaient occupés au ardoisières de Trélazé vont travailler à la gare d'Angers Saint-Laud pour la Compagnie d'Orléans.

Le public est informé que les réclamations pour retards de correspondances continuent à être suivies par l'Administration, en vue de redresser les erreurs reconnues, mais qu'il ne sera plus possible, en raison de la mobilisation du personnel, de faire connaître aux réclamants les résultats des enquêtes effectuées.

En raison de la crise du charbon, l'administration des Hospices d'Angers se voit dans l'obligation de suspendre jusqu'à nouvel ordre ses services de bains.

Les récompenses suivantes ont été décernées pour actes de courage et de dévouement : Médailles de bronze : Mme Quatrefages, née Vayer (Julia-Marie-Henriette), demeurant à Sainte-Gemmes-sur-Loire; M. Valette (Auguste), facteur à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, à la Ménitré; M. Chevalier (Joseph-Pierre), poseur à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans à Ingrandes-sur-Loire. — Mentions honorables : M. Perrot (Henri), frappeur de médailles à Saumur; M. Thébaud (Jean-François), chef d'équipe à la Compagnie d'Orléans, à la Possonnière; M. Morice (Joseph-Marie), sous-chef à la Compagnie d'Orléans, à la Possonnière

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir que, par décision du Ministre de l'armement et des fabrications de guerre en date du 30 mars 1917 et sous le n° 92 O. G. P., les autorisations d'importation délivrées par la commission interministérielle des bois et métaux et des fabrications de guerre antérieurement au 1er novembre 1916 sont périmées. Toutefois les autorisations pour lesquelles il sera

Digitized by Google

justifié avant le 15 avril 1917 au Secrétariat de la Commission qu'un contrat régulier d'achat antérieur a été passé seront renouvelées.

La Commission du réseau d'Orléans informe le public qu'en vue d'éviter le dédoublement des trains directs à l'occasion des vacances de Pâques, les excédents de bagages admis dans ces trains, le samedi 31 mars et pendant la période du mercredi 14 avril inclus au lundi 16 avril inclus, ne pourront dépasser 30 kilos par voyageur sans excéder au total 100 kilos par enregistrement, conformément à l'avis du 23 février 1917.

A la Chambre des Députés au sujet de la loi votée en fin de séance sur la taxation du blé, M. Ferdinand Bougère a fait remarquer que le texte ne répond pas aux préoccupations du Gouvernement et a demandé dans quelles conditions et dans quelles proportions sont autorisés les mélanges. Le ministre du ravitaillement a répondu que le Gouvernement ne pouvait prendre aucun engagement. M. Ferdinand Bougère a fait remarquer que le meilleur moyen d'inciter le paysan à ensemencer est de lui laisser largement son pain, qui est la majeure partie de sa nourriture et qu'il ne doit subir des mélanges que de sa propre initiative, s'il y trouve son intérêt.

A propos du projet de loi sur la taxation du blé, le rapporteur, M. Boret (de Saumur), expose la transaction introduite dans l'esprit du projet. Deux périodes seront prévues, avant la moisson. Tous les blés seront achetés dès maintenant à caisse ouverte par l'État à des prix suffisamment rémunérateurs; en cas de mauvaise volonté, ils seront réquisitionnés. En ce qui concerne la prochaine récolte, les prix seront fixés après entente avec les commissions agricoles. A l'article premier, la taxe du blé à 33 francs est supprimée et le Gouvernement est autorisé à fixer une nouvelle taxe par décret pour le blé et les autres céréales et l'article a pour objet le maintien du prix au

Digitized by Google

cours actuel. Le rapporteur demande aux auteurs d'amendements de les retirer.

Une cinquantaine de vaches pleines ont été réquisition. nées dans la seule commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire-Ce serait, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, de la pure folie s'il ne s'agissait, comme on l'espère, que d'une erreur déplorable qui devrait être réparée et ne saurait se renouveler.

Le Conseil de guerre du 9e corps siégeant à Tours a condamné à dix ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et cinq ans d'interdiction les nommés Jauneault Francis, soldat au 417e d'infanterie, Guillard Alexandre, soldat au 135e d'infanterie, Jézéchel Julien, soldat au 1er bataillon d'infanterie légère qui, à Angers, dans la soirée du 9 novembre 1916, dévalisèrent sous le pont Noir de la rue Denis-Papin un soldat du 85e d'infanterie et commirent d'autres agressions sur la place de la République.

4 *avril.* — La cote de la Maine à Angers au pont de Verdun est de 4 m. 30.

La population apprend avec joie la décision prise par les États-Unis de déclarer la guerre à l'Allemagne. Le Sénat américain, par 82 voix contre 6, a en effet voté la guerre.

La Mairie d'Angers commencera à distribuer le 6 avril des coupons de sucre aux familles qui ont de leurs membres prisonniers de guerre.

A l'occasion de la fête de Pâques, jour anniversaire de sa fondation, le « Dessert aux blessés » distribuera à chaque ho pitalisé des formations sanitaires d'Angers, en plus de la ration ordinaire de café, de sucre et de tabac, un bâton de chocolat, un gâteau et deux cartes postales. Cette œuvre, depuis le début de son fonctionnement, a affecté à ses distributions 13.521 fr. 60, dont 10.196 fr. 75 en aliments et desserts variés (lait, œufs, gâteaux, café, sucre, chocolat,

Digitized by Google

oranges et confitures) et 3.215 fr. 05 en tabac, ainsi que 109 fr. 80 en cartes postales.

Par un nouvel arrêté du Préfet, pendant la période de fermeture de la pêche, sera autorisée dans la Loire, l'Authion le Layon, le Thouet, le canal de la Dive, la Maine, la Mayenne, l'Oudon, la Sarthe, le Loir, la pêche de l'anguille, exceptionnellement et en raison des circonstances actuelles.

Pour remplacer le stand, qu'il avait mis à la disposition du Centre d'otorhinopharingologie, M. Bessonneau a fait construire, chemin du Petit-Montrejeau, des baraquements qui sont un modèle d'installation et d'organisation de guerre.

Le *Journal de Médecine de Paris* consacre un long et intéressant article à la traction combinée avec l'action angulaire dans le traitement des raideurs articulaires. L'appareil décrit est celui de M. le Dr Leullier, médecin-chef du Centre secondaire de physiothérapie d'Angers; il a été expérimenté à l'hôpital n° 8 que dirige le savant praticien. L'arthrotracteur mobilisateur peut servir au traitement d'articulations différentes pouvant vaincre la contracture, tout en se libérant d'actions secondaires nuisibles, notamment de l'effort de compression permettant une traction continue réglable, mathématique, d'une lecture facile et conforme à une constante définie par rapport à l'action angulaire.

A été cité à l'ordre du jour le caporal Guichard Joseph, du 68e territorial.

Sont arrivés à Angers les remorqueurs : 1° *Ville de Montjean* avec les chalands *Masseur*, chargé de chanvre, *La Provence* chargé de chanvre, l'*Aiglon*, chargé de briques, le *Va-et-Vient*, chargé de bois; 2° l'*Aiglon* avec les chalands *Marcel-Anna* et *Navigateur* chargés de bois pour le génie. Le remorqueur *Ville de Montjean* est reparti en menant à Nantes les chalands *Auguste-Marie* et *Ville de Redon* vides.

A Saumur a eu lieu dans la cour de l'École de cavalerie une

Digitized by Google

prise d'armes, dans laquelle le colonel de Mareuil a remis la médaille militaire au maréchal des logis de gendarmerie Richard et au gendarme Auclerc et au cours de laquelle ont été remis des diplômes aux familles des morts pour la patrie dont les noms suivent : Deruet C.-H., du 68e d'infanterie; Baulu-Gaboriau, du 33e d'artillerie; Hervé, sergent au 62e bataillon de chasseurs à pied; Félix, du 45e d'artillerie; Vannier L. F., du 90e d'artillerie; Ausnasson, du 290e d'infanterie; de Massacré, brigadier au 33e d'artillerie; Appeau, du 66e d'infanterie; Moreau A.-C., du 66e d'infanterie; Texier G.-G., du 66e d'infanterie; Tertereau G.-A., du 29e bataillon de chasseurs à pied; Donadieu, du 66e d'infanterie; Bidault Anatole, du 66e d'infanterie; Normand L., du 90e d'infanterie; Vacher L.-F., du 66e d'infanterie; Pannier Henri, du 66e d'infanterie; Godet Louis, sergent au 135e d'infanterie; Ciret E.-A., du 66e d'infanterie; Bedon, caporal au 313e d'infanterie; Meunier E.-D., du 69e d'infanterie; Puaud J.-B., du 32e d'infanterie.

La visite des réformés et exemptés des communes du canton sud de Saumur est terminée. Le pourcentage des reconnus bons est assez élevé.

Le Conseil municipal de Baugé a émis le vœu, sur réclamation du Conseil d'administration de la Société baugeoise d'électricité, que le prix d'éclairage électrique particulier soit majoré de 30 % au lieu de 50 % que demandait ladite Société.

A Cholet, 14 jeunes gens de la classe 1918 ont obtenu le brevet d'aptitude militaire.

A partir de vendredi 6 avril seront acheminés gratuitement par les compagnies de chemins de fer tous les colis postaux adressés de France à destination des militaires, appartenant aux armées du Nord et Nord-Ouest et à l'armée d'Orient. Les colis devront être remis dans les gares des localités qu'elles desservent.

Digitized by Google

5 *avril.* — La cote de la Maine au pont de Verdun est à 4 m. 80. — La pluie a cessé et le soleil reparaît.

Devant l'impossibilité de faire des expéditions par chemin de fer aussi bien en grande qu'en petite vitesse, la Chambre de Commerce d'Angers et de Maine-et-Loire informe les industriels et les commerçants angevins qu'elle étudie pour le transport des marchandises les moyens d'utiliser, au départ d'Angers, les bateaux descendant à vide à Nantes. Ceux que la question pourrait intéresser, sont priés de se faire inscrire à la Chambre de Commerce.

Le personnel de l'octroi d'Angers a fait une collecte qui s'élève à 33 francs, le personnel de l'Abattoir d'Angers a recueilli 17 francs. Ces sommes seront réparties entre le Comité de secours aux victimes de la guerre et les deux sociétés de la Croix-Rouge.

Aux cours municipaux d'Angers des démonstrations seront faites le 13 avril sur l'économie de charbon par la marmite norvégienne. Les personnes possédant un type de cette marmite norvégienne leur donnant satisfaction ou qui pourraient donner des indications utiles à son fonctionnement sont priées de les faire connaître au directeur de ces cours, M. Préaubert.

Une boulangerie d'Angers s'est vue gratifiée d'une contravention pour avoir vendu du pain ayant moins de 12 heures de cuisson.

Un sergent belge arrêté à la gare d'Angers Saint-Laud pour désertion, outrage et rebellion, sera transféré au Mans demain et mis à la disposition du Conseil de guerre.

Deux sujets belges âgés de 18 ans, manœuvres, ont été arrêtés pour vol de linge et d'effets commis au préjudice d'un évacué logé dans les bâtiments de l'ancien Grand Séminaire.

La médaille militaire a été conférée au soldat Piron Joseph-Marie, du 77e d'infanterie, professeur au collège Urbain-Mongazon.

Digitized by Google

Le 14 avril aura lieu à Angers, place du Champ de Mars, la vente aux enchères de 19 chevaux réformés provenant des 3e, 6e et 9e génie et 33e d'artillerie.

La gare de Saumur (Orléans) petite vitesse sera fermée aux transports commerciaux les 6 et 7 mars.

6 *avril.* — La Chambre des représentants des États-Unis a voté la résolution de guerre par 373 voix contre 50. L'État de guerre entre les États-Unis et l'Allemagne est officiel.

Le maire d'Angers par voie d'affiche invite ses concitoyens à arborer pendant trois jours le drapeau des États-Unis à côté du drapeau français.

La Préfecture rappelle aux détaillants qu'ils ne peuvent délivrer du sucre en poudre sans remise par l'acheteur d'un coupon correspondant à la quantité achetée. Ceux qui contreviendraient à cette prescription s'exposeraient à voir leur maison temporairement supprimée de toute répartition.

Nous apprenons la mort à Nantes de M. Linyer, président du Comité de la Loire navigable.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire contenant 147 blessés et malades évacués des hôpitaux du front et se dirigeant sur Nantes.

Les tramways électriques d'Angers rétabliront exceptionnellement leur service sur toutes les lignes du réseau, à l'exception de la Lionnaise, le jour de Pâques 8 avril et le lundi 9.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie une poésie de M. Olivier de Rougé intitulée : « Le 135e ».

A été cité à l'ordre du régiment : le soldat Finance Léon, cycliste du service médical du 41e territorial, ancien chef d'orchestre du théâtre d'Angers.

La Compagnie des tramways électriques d'Angers informe le public qu'elle est autorisée à rétablir exceptionnellement son service sur toutes les lignes du réseau, à

Digitized by Google

l'exception de la Lionnaise, pendant les deux jours de fêtes dimanche et lundi 8 et 9 avril.

La Compagnie des chemins de fer de l'Anjou informe le public qu'à partir du 6 avril 1917, et jusqu'à nouvel avis, le service des marchandises en petite vitesse est suspendu sur toutes les lignes. Jusqu'au 7 avril inclus, l'acceptation des transports en grande vitesse sera limitée à une expédition de 20 kilos par jour d'un même expéditeur à un même destinataire. A partir du 8 avril, il ne sera plus accepté d'expéditions en grande vitesse et de colis potaux. Le service des voyageurs ne sera pas modifié jusqu'au 8 avril inclus. Le 9 avril, les trains suivants seront seuls mis en marche pour le service des voyageurs sur les parcours indiqués ci-après : Ligne de Candé à Angers : départ de Candé à 6 h. 45, arrivée à Angers à 8 h. 40; — Ligne d'Angers à Noyant-Méon : départ de Noyant-Méon à 5 h. 40, arrivée à Angers à 8 h. 55. — Ligne de Saumur à Cholet : Départ de Saumur à 7 h. 10, arrivée à Cholet à 11 h. 09. — Ligne de Cholet à Nantes : départ de Cholet à 7 h. 08, arrivée à Beaupréau à 8 h. 8; départ de Nantes à 5 h. 50, arrivée à Beaupréau à 8 h. 27. — Ligne de Beaupréau à la Possonnière : départ de La Possonnière à 6 h. 30, arrivée à Beaupréau à 8 h. 20. — Après l'arrivée de ces trains à Angers ou à Beaupréau, le service des voyageurs sera complètement suspendu jusqu'à nouvel avis.

Les jeunes soldats de la classe 1918, du recrutement d'Angers, seront répartis dans les régiments désignés ci-après : 166e régiment d'infanterie; 66e régiment d'infanterie; 77e régiment d'infanterie; 135e régiment d'infanterie; 2e régiment d'infanterie coloniale; 8e régiment de cuirassiers; 16e régiment de dragons; 33e d'artillerie de campagne; 49e d'artillerie de campagne; 35e d'artillerie de campagne; 51e d'artillerie de campagne; 90e d'artillerie lourde; 109e d'artillerie lourde; 1er régiment d'artillerie coloniale; 6e génie; 8e génie; troupes de l'aéronautique; équipages de la

Digitized by Google

flotte. Ils seront mis en route : 1° les non agriculteurs le 18 avril; 2° les agriculteurs ou exerçant une profession se rattachant à l'agriculture, le 3 mai.

L'Erdre, remorqueur, est arrivé à Angers, porteur de chocolat.

Une société commerciale de Saint-Nazaire (place du Bassin) et dont le siège est à Paris a informé M. le Président de la Chambre de Commerce d'Angers qu'elle allait avoir d'ici une quinzaine un voilier d'une portée en lourd de 420 tonnes environ, lequel fera des voyages de Saint-Nazaire sur le canal de Bristol. Il touchera, en Angleterre, à Swansea, Bary-Dock ou Cardiff. La Société serait disposée à prendre sur ce voilier toutes marchandises à diverses destinations de l'Angleterre, à condition que les sorties de ces marchandises soient régulièrement autorisées par le gouvernement français.

Le colonel Huguenot, breveté d'état-major, décoré de la croix de guerre, est nommé général de brigade à titre temporaire.

Nous apprenons la mort au champ d'honneur de l'aspirant de Bodman Gonzague, du 14e hussards.

Le maréchal des logis Renaud de la Frégolière, pilote d'aviation, a été cité à l'ordre du jour de l'aéronautique. Il est l'auteur d'un charmant livre intitulé « A tire d'ailes » et le fils de notre distingué collaborateur le comte Reynold de la Frégeolière.

Le caporal Allot Alexandre, du 6e génie, a été cité à l'ordre du jour de la division.

Le Conseil des Ministres a décidé que sur le diplôme qui sera délivré aux familles des soldats morts pour la Patrie et qui représente l'œuvre du sculpteur Rude où figure un jeune guerrier peu habillé, ce détail serait corrigé par une légère draperie. Les familles qui le désireraient pourront renvoyer sans frais ceux qu'elles auront reçus et qui leur seront remplacés par le nouveau type.

Digitized by Google

Un militaire en traitement à l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire est disparu.

A partir de demain, à Saumur, la distribution du gaz sera interrompue de 12 h. 30 à 17 heures, le charbon devant faire défaut dans quelques jours.

La gare de Saumur (Orléans) sera fermée à la petite vitesse demain samedi.

La côte de la Maine au pont de Verdun à Angers est de 4 m. 95.

Nous apprenons la mort à Salonique de M. Poterais Henri, officier du ravitaillement, représentant de commerce à Saumur.

L'*Ouest* imprime une lettre signée d'un groupe du Comité républicain des Ponts-de-Cé, envoyé, sous forme de questionnaire à M. Victor Simon, premier adjoint faisant fonctions de maire des Ponts-de-Cé, et à M. Baptiste Halopé, deuxième adjoint, leur demandant des explications sur dix questions relatives à la commune.

L'Administration des ponts et chaussées étudie actuellement la possibilité de faire remonter jusqu'à Orléans, le vapeur le *Fram* qui, utilisant la navigabilité momentanée de la Loire, avait pu gagner dernièrement les quais de Blois.

Depuis douze ans, aucune marchandise n'est parvenue par voie d'eau jusqu'à Orléans. Le *Fram* avait réussi alors, non sans difficultés, à remonter la Loire.

Si l'expérience réussit, le *Fram* sera à Orléans la semaine prochaine, amenant 150 tonnes de marchandises. Il repartira chargé de vinaigre d'Orléans à destination de Nantes.

7 *avril*. — Le Préfet a adressé aux maires une lettre leur faisant savoir que le Gouvernement est dans l'obligation de préparer d'importantes évacuations des territoires que les Alliés sont en train de reconquérir, mais que les Allemands laissent derrière eux dévastés. Il fait appel au patriotisme

Digitized by Google

des populations de Maine-et-Loire pour accueillir leurs compatriotes de ces régions devenues inhabitables, qui auront droit aux allocations accordées par l'État, et demande aux maires de lui faire savoir par télégramme avant le mercredi 11 avril quel est le nombre dont ils sont en mesure d'assurer le placement dans des conditions satisfaisantes.

La Chambre syndicale des Vins et Spiritueux en gros de Maine-et-Loire a obtenu du Parc national de réserve de wagons-réservoirs qu'il soit mis quelques réservoirs à sa disposition pour les besoins d'ordre général du département. Elle continue ses démarches pour obtenir d'autres réservoirs et prie les négociants ne faisant pas partie du Syndicat qui désireraient de plus amples renseignements d'en faire la demande à M. Cointreau, président, place Molière, à Angers.

La Préfecture, la Mairie, les établissements publics et un grand nombre de maisons particulières ont arboré les drapeaux des puissances de l'Entente avec celui des États-Unis d'Amérique.

A été cité à l'ordre du régiment : l'adjudant Bénard Albert, du 7e génie.

La cote de la Maine à Angers au pont de Verdun est à 4 m. 90.

Est arrivé au port d'Angers le remorqueur n° 22 avec les chalands *Moïse*, chargé de chanvre, et *Jeanne-Marguerite*, chargé de bois.

Sont nommés procureur de la République à Angers M. Despelou, avocat général à Grenoble; procureur de la République à Baugé, M. Hamel, substitut à Saumur; substitut à Angers M. Sée, substitut à Beauvais; juge à Saumur, M. Reboulleau, juge suppléant à Nevers.

Cuba s'est déclarée en état de guerre avec l'Allemagne.

Le Comité central de secours aux victimes de la guerre a fait remettre pendant le premier trimestre 1917 : 1° aux hôpitaux : 324 mouchoirs de poche, 109 paires d'espadrilles, 109 paires de chaussettes, 102 chemises, 39 gilets de fla-

Digitized by Google

nelle, 36 gilets de tricot; 50 mètres de flanelle de coton, 5 cache-nez, 3 ceintures de flanelle, 6 passe-montagne, des gants, des genouillères et des vêtements d'hôpital; 2° pour aider efficacement les sociétés de la Croix-Rouge : 650 francs de crédits pour le mois d'avril à la Boucherie municipale pour fourniture de viande, sans oublier le Foyer du permissionnaire; 3° aux œuvres de bienfaisance : 1.000 kilos de haricots secs et 1.250 harengs; 4° comme secours aux prisonniers : 6.293 colis de vivres d'une valeur de 10 francs chacun et 462 colis de vêtements. Il recommande aux familles, pour répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites, de n'envoyer que des haricots secs non susceptibles de germination.

Le maire d'Angers fait savoir que les rôles de la taxe des biens de main-morte et ceux de la taxe des fraudes, pour l'année 1917, sont mis en recouvrement entre les mains des percepteurs à partir du 8 avril.

Les adjoints au maire des Ponts-de-Cé, MM. Simon et Halopé, font savoir que, le 10 courant, ils seront à la disposition des membres du groupe du Comité républicain qui n'osent pas signer de leur nom pour leur donner des explications au sujet des articles de la lettre ouverte qu'ils ont publiée dans l'*Ouest*.

Le Maire de Segré arrête qu'il est interdit de vendre, ou d'acheter, ou même d'arrher les menues dépenses destinées à l'approvisionnement de la ville, en tout autre lieu que le marché public à ce destiné. Les revendeurs ne pourront y pénétrer que deux heures et demie après l'ouverture, du 1er avril au 30 septembre, et deux heures après, du 1er octobre au 31 mars. L'ouverture des marchés est fixée à 8 heures du 1er avril au 30 septembre et à 9 heures du 1er octobre au 31 mars.

La foudre est tombée sur une ferme de la commune de Pouancé.

Digitized by Google

8 *avril* (dimanche de Pâques). — Très belle journée, après une semaine de grêle et de pluie; les tramways exceptionnellement sillonnent la ville d'Angers.

Est arrivé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire amenant 225 blessés et malades qui ont été ravitaillés en grands repas par l'infirmerie et dont 204 ont été évacués à Angers et répartis dans les hôpitaux de la ville.

La Préfecture fait connaître les modifications apportées par le général en chef à la ligne de démarcation pour la circulation en chemin de fer. Elle est jalonnée par les gares de Crépy-en-Valois, Longueil, Sainte-Marie, Estrées, Saint-Denis, Montdidier, Amiens. A partir du 10 avril, la ville de Beauvais et les communes limitrophes ne seront plus comprises dans la zone réservée.

Les réfugiés et rapatriés en résidence en Maine-et-Loire qui seraient en possession de billets émis par les communes des régions envahies devront adresser une demande de remboursement avant le 1er juillet à la Préfecture.

La médaille militaire a été conférée au soldat Guinut Eugène, du 74e d'infanterie.

Le caporal Trouillard Victor, du 268e territorial, cité à l'ordre du régiment, vient de recevoir sur le front la croix de guerre.

Un assassinat a été commis à Angers sur le quai Ligny. Une épicière a reçu un grand nombre de coups de couteau.

A Gennes, en présence de tous les membres du Comité de l'or de Gennes et d'une assistance nombreuse, sous la présidence de M. Charrier, délégué du Comité de l'or de Saumur, MM. Charpentier et Chadouteaud ont fait une conférence très fructueuse en faveur des versements de l'or et de la culture du froment.

9 *avril*. — L'administration de l'agriculture est autorisée à prêter son concours à l'exécution des travaux de culture pour le compte des départements, communes,

Digitized by Google

comités d'action agricole, associations, syndicats ou particuliers. Le prix des travaux sera recouvré sur le bénéficiaire comme en matière de contributions directes. Le Ministre de l'agriculture est chargé de se procurer les machines et les matières premières (comburants, huiles, etc), pièces de change, objets et locaux nécessaires à l'entreprise.

A dater du 10 avril au matin les bureaux de poste suivants seront desservis par le train d'Angers à Saumur, partant à 7 h. 46 : Andard, Brain-sur-l'Authion (station de la Bohalle), Bauné, Corné, Fontaine-Milon, Mazé (station de Saint-Mathurin), Beaufort, Brion, Fontaine-Guérin (station de la Ménitré), Baugé (ligne de Saumur à la Flèche; — les bureaux suivants par le train d'Angers à Nantes, partant à 5 h. 55 : Chalonnes, Saint-Laurent de la Plaine (station de Saint-Georges), Saint-Florent-le-Vieil, Chaudron, Salle et Chapelle-Aubry, Saint-Pierre-Montlimart, Montrevault, Beaupréau, Gesté, Villedieu, Chapelle-du-Genêt (station de Varades), Liré, Saint-Laurent-des-Autels, Le Fuilet (station d'Ancenis); — les bureaux suivants par le train d'Angers à Montreuil-Bellay partant à 5 h. 19 : Vihiers, Coron, Vezins (station de Martigné-Briand), Nueil (station de Doué-la-Fontaine).

L'assassin de l'épicière du quai Ligny à Angers est un nommé Brosseau Henri, dit le Béquillard, âgé de 22 ans. A l'autopsie, le Dr Legludic a relevé sur la tête, au cou et à la poitrine la trace de 27 coups de couteau, dont deux étaient mortels.

La médaille militaire a été conférée aux soldats Roux Louis, Le Mestique Pierre, du 6e génie; au caporal Moluçon Georges et au soldat Papin Louis, du 135e d'infanterie; aux soldats Gilbert Jules et Dausault Auguste, du 335e d'infanterie.

Dans la nuit 28 panneaux de zinc de 2 mètres de longueur sur 0 m. 65 de large ont été dérobés, à Angers, au bâtiment du marché couvert de la place Grégoire Bordillon.

Digitized by Google

Mgr Rumeau a béni la nouvelle croix du calvaire du Champ-des-Martyrs, en présence d'une foule nombreuse et recueillie. M. le Curé d'Avrillé a lu le compte rendu dans lequel il a fait, en quelques mots, l'historique de cette croix.

Le trafic sur la ligne de chemin de fer de l'Anjou est entièrement suspendu jusqu'à nouvel ordre, faute de charbon, sur la ligne de Saumur à Cholet, comme sur toutes les autres lignes du réseau départemental.

La gare de Saumur (Orléans) ne sera ouverte au trafic commercial les 10, 11, 12 et 13 avril qu'aux expéditeurs de première catégorie et de la série A de la 2e catégorie de l'arrêté interministériel du 9 février 1917, blés et farines, bestiaux, céréales, pommes de terre, légumes, graines fourragères et potagères, sel, sucre, engrais, sons et issues, huiles et graisses comestibles, fruits, confitures et conserves de fruits, combustibles minéraux et végétaux, huiles minérales, combustibles liquides et récipients vides servant pour leur transport, instruments et machines agricoles.

A Chaudefonds il y avait fête. On y célébrait le centenaire de Mme veuve Barbot, née Perrine-Renée Mesnard, propriétaire à Ardenay.

MM. Charpentier et Chadouteaud ont fait à Louerre, Ambillou, Noyant, Grézillé, sous les auspices du Comité de l'or de Saumur des conférences très suivies et très applaudies, incitant les populations à verser leur or et à cultiver du froment pour le plus grand bien de la patrie. De leur côté, MM. Bacon et Jamard ont fait des conférences à Saint-Martin-de-la-Place et à Saint-Clément-des-Levées, recommandant l'ensemencement de blés de printemps et de pommes de terre. M. Segrétain a incité les récalcitrants à ne pas se laisser surprendre par le projet de démobilisation, à verser leur or et à prendre des bons de la Défense nationale.

10 *avril*. — Les relations diplomatiques sont rompues entre le Brésil et l'Allemagne.

Digitized by Google

Un décret du Ministre du ravitaillement vient de fixer les détails d'application des lois relatives à la taxation du blé et à l'addition de farines de succédanés à la farine de froment.

Les cultivateurs devront, avant le 25 avril, déclarer à la mairie de leur résidence les quantités de blé, orge, seigle, maïs, sarrazin, soja, sorgho, millet, fèves et fèveroles se trouvant chez eux à un titre quelconque. Ils sont autorisés à conserver 100 kilos de céréales par tête, pour leur consommation et celle de leur famille jusqu'au 15 août. Ils devront déclarer la quantité ainsi réservée et indiquer les quantités nécessaires à l'alimentation de leur bétail jusqu'au 15 novembre. Il leur sera accordé une tolérance de déclaration de 10 % sur les quantités en grains et de 20 % sur les quantités en gerbes. Les blés qui ne sont pas destinés à la consommation familiale seront achetés à caisse ouverte par l'administration au prix de 36 francs les 100 kilos, prix que devront également payer les meuniers. Le Ministre du ravitaillement remboursera aux meuniers la différence entre le prix établi par l'article 1er de la loi du 29 juillet 1916 et celui qui ressortira des dispositions du présent décret. Les blés non déclarés au 25 avril ne pourront être vendus ou réquisitionnés à plus de 33 francs les 100 kilos. Le prix de 36 francs pourra être majoré : 1° de 1 fr. 50 pour camionnage et manutention; 2° de la rémunération des intermédiaires et autres frais; 3° du prix du transport de la gare de départ à celle du moulin ou du lieu de consommation. Les taxes actuelles établies pour la farine de froment pourront être majorées de 2 fr. 25 par 100 kilogrammes. Les prix des farines des céréales autres que le blé et les divers succédanés désignés ci-dessus seront fixés dans chaque département. Le seigle et l'orge déclarés seront achetés à caisse ouverte avec une majoration de 3 francs sur les taxes fixées par le décret du 16 janvier. Le Préfet dans chaque département utilisera les céréales ou les succéda-

Digitized by Google

nés qu'il pourra y trouver et cherchera les moyens de faire écraser et convertir en farine, avec le minimum de frais de transport, les grains dont la farine sera ainsi mélangée à la farine de froment. Ces mélanges sont dès maintenant autorisés jusqu'à concurrence de 15 % de farine d'orge, 15 % de farine de maïs, 25 % de farine de sarrazin et de seigle. — Le prix du pain sera, dans chaque département, établi par le Préfet, en tenant compte des mélanges de farines qu'il aura réalisés; il ne pourra dépasser celui fixé par les taxes actuelles, majoré de 2 centimes et demi par kilo. Une tolérance de 5 % sur le poids livré est accordée pour le pain rassis. — Des prélèvements d'échantillons de farine devront être opérés dans chaque moulin pour vérifier si la farine est conforme aux prescriptions légales. — A partir du 15 avril sont interdites la fabrication et la mise en vente de toute pâtisserie fraîche, c'est-à-dire qui doit être consommée dans les quatre jours de sa confection. La fabrication et la vente des pains de régime ou de santé, des pains dits à soupe et des pains briés sont maintenues. L'interdiction de la fabrication et de la mise en vente de pains dits de luxe ou de fantaisie et notamment des pains farinés est maintenue. — L'avoine récoltée en France avant le 1er janvier 1917 ne pourra être mise en vente, vendue ou réquisitionnée chez le producteur à un prix supérieur à 31 francs les 100 kilogrammes. Ce prix pourra être augmenté de la majoration fixée pour le blé.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les livrets individuels des militaires décédés sont remis à leurs héritiers avec les autres objets faisant partie de leur succession. Le Ministre vient de décider que ces livrets devront toujours porter la mention « campagne contre l'Allemagne » et qu'en outre il devra toujours y être indiqué, le cas échéant, que les militaires qu'ils concernent ont été « tués à l'ennemi », sont « morts de blessures de guerre », ou sont « morts en activité de service ». Il a

Digitized by Google

également décidé que l'état signalétique des services sera délivré aux familles qui solliciteront des duplicata de livrets par le dernier corps de troupe auquel appartenait le militaire décédé.

La foire d'Angers a été de peu d'importance : la cause en est au défaut de transport et surtout à la suppression complète des trains sur les lignes Angers-Candé et Angers-Noyant. — Sur la place Larochefoucauld-Liancourt avaient été amenés : 511 vaches et bœufs, 127 veaux et 8 moutons; sur la place Saint-Serge, 925 porcs, et place Ney, 61 chevaux. La vente a été bonne sur toutes les catégories et à des prix assez élevés. On a constaté la présence de nombreux acheteurs venus spécialement pour l'alimentation de Paris.

Les marchés aux denrées étaient très mal achalandés, malgré cela on a enregistré une hausse constante sur les pommes de terre : la hollande se cotait de 9 à 10 francs le double décalitre : la boursière de 4 à 4 fr. 50, et l'early rose 4 fr. 25. Les poules et poulets et les lapins sont à des prix inabordables. Les œufs valaient 1 fr. 80 la douzaine. En ce qui concerne le beurre, les quelques livres apportées se sont enlevées au prix de 3 francs et 3 fr. 25.

Voici d'ailleurs la mercuriale de cette foire :

Froment, première qualité, le décalitre 2 fr. 55; orge, le décalitre, 3 francs; son, le décalitre 0 fr. 60; avoine d'Anjou (taxe), le décalitre, 1 fr. 55; pommes de terre, hollande, le décalitre, 5 francs; boursière, 2 francs; early rose, 2 francs; foin, première qualité, le quintal, 8, francs; paille de froment, le quintal 8 francs; paille de seigle, le quintal 7 francs; beurre, le kil., 6 francs; lard, le kilo, 4 francs; œufs, la douz., 1 fr. 80; gros bois avec sa peau, le stère, 30 francs; sans sa peau, 32 francs; champêtre, 30 francs; hanoche avec sa peau, le stère 30 francs; sans sa peau, 32 francs; champêtre, 30 francs; bourrées de taillis, le cent 175 francs; poules, la pièce, 5 francs; poulets à rôtir, la couple, 10 francs; vin, première qualité, l'hecto, 110 à 130 francs;

Digitized by Google

2e qualité, 98 à 105 francs; 3e qualité, 90 à 96 francs; vinaigre, l'hecto, 100 francs; farine, les 100 kilos, 42 fr. 20; sucre, le kilo, 1 fr. 65; viande de bœuf, les 100 kilos, 190 à 350 francs; de vache, 190 à 350 francs; de mouton, 200 à 400 francs; de veau, 220 à 400 francs; pain de fantaisie, le kilo 0 fr. 50; pain, première qualité, les 6 kilos, 2 fr. 80; lapin de maison, le kilo, 3 francs.

La Compagnie des chemins de fer de l'Anjou informe le public que, malgré la suspension du service, elle mettra exceptionnellement en marche, à l'occasion de la foire de Beaupréau, les trains suivants : 1° le jeudi 12 avril 1917 : train n° 370, départ de Beaupréau à 16 h. 4, arrivée à La Possonnière à 17 h. 33; 2° le vendredi 13 avril 1917 : train n° 301, départ de La Possonnière à 6 h. 38, arrivée à Beaupréau à 8 h. 20; train n° 370, départ de Beaupréau à 16 h. 4, arrivée à La Possonnière à 17 h. 33; train n° 369, départ de La Possonnière à 17 h. 56, arrivée à Beaupréau à 19 h. 33. Le 13 avril 1917, la station de Beaupréau acceptera les expéditions de bestiaux à destination de Chalonnes, La Possonnière et Angers.

A été cité à l'ordre d'un groupe divisionnaire de brancardiers le soldat Bossé Pierre.

Toutes les réserves étant épuisées et aucun arrivage n'ayant eu lieu, le service du gaz à Saumur est totalement supprimé pour une période indéterminée.

A Baugé, dans la salle Saint-Jean, a été faite devant un nombreux auditoire une conférence par M. l'abbé Bonnière, curé de Favreuil, commune située à 1.500 mètres de Bapaume, qui faisait partie du dernier convoi arrivé en Anjou et a passé plus de deux ans et demi au milieu des Allemands. Après une brève allocution de M. le Curé de Baugé, il prit la parole et, après avoir démontré que l'Allemagne préparait la guerre depuis 44 ans, après avoir fait le tableau des orgies commises par les officiers allemands et dit que le niveau moral des soldats, privés de vivres est très bas, l'ora-

Digitized by Google

teur exposa ce qu'est la vie dans le pays envahi, où il n'existe aucune liberté, où ont lieu des perquisitions continuelles, où tout le monde, jeunes comme vieux, est obligé de travailler sous peine d'amende et de prison, avec un régime épouvantable et des traitements barbares dans un pays dévasté. Malgré toutes ces épreuves, le vaillant peuple français qui habite ces régions ne demande pas la paix; il est encore prêt à souffrir tant qu'il faudra en attendant la victoire. Le conférencier a été salué d'unanimes applaudissements.

11 *avril.* — La cote de la Maine au pont de Verdun est à 3 m. 80. Un vent violent et de fortes averses de pluie se sont abattus sur Angers. En Maine les vagues, très hautes, ont englouti un certain nombre de petites barques.

A la mairie d'Angers a eu lieu le conseil de révision des exemptés et réformés n° 2 des cantons de Chalonnes-sur-Loire, du Louroux-Béconnais et de Tiercé. 29 % ont été reconnus aptes au service armé, 13 % ont été versés au service auxiliaire et les autres maintenus. Le Conseil de révision était présidé par M. Durant-Farget, vice-président du Conseil de préfecture, assisté de M. Laurent Bougère, député, conseiller général, et des maires des communes. Le service médical était assuré par les médecins-chefs experts Bonnet et Ledé, ayant comme experts le Dr Roccaz, médecin-chef du secteur médical, assisté des docteurs Breweil et Ginestous.

Faute de charbon l'usine d'électricité a dû suspendre le courant et les nombreuses personnes, entre autres les ouvriers des Usines Bessonneau, qui comptaient le soir prendre les tramways de Trélazé et d'Érigné, pour rentrer à leur domicile ont dû, sous la pluie, faire le voyage à pied.

Un décret du 2 avril a spécifié que les étrangers doivent faire une déclaration nouvelle et retirer une carte d'identité. La Préfecture fait savoir que cette déclaration et la remise

Digitized by Google

de la carte ne se feront dans les mairies ou les commissariats qu'à dater du 15 mai.

A été cité à l'ordre du régiment le soldat Chartron Henri, détaché auprès du colonel du 7e colonial.

Le remorqueur *Ville d'Angers* est arrivé au port d'Angers avec les chalands *Anjou*, chargé de pyrites pour le Mans, *Porthos*, chargé de coke pour la Mayenne, *Jeune-François*, chargé de fonte pour la Mayenne.

Trois dons s'élevant ensemble à 15 fr. 60 ont été faits au « Dessert aux blessés ».

Le maire d'Angers invite ses concitoyens de la façon la plus pressante à n'user que modérément de l'eau de Loire et à éviter tout gaspillage, des difficultés d'approvisionnement de combustible pouvant l'obliger à prendre des mesures plus restrictives dans le but de parer à la disette absolue.

Nous apprenons la mort au champ d'honneur, le 18 mars dernier, du commandant Millet Henry, du 120e d'artillerie lourde. Il avait épousé Mlle Mayaud, de Saumur.

Les gendarmes d'Angers ont reconduit à Précigné un sujet belge qui s'en était évadé.

12 *avril*. — Le Comité central de secours aux victimes de la guerre a attribué 4.000 francs à la Commission départementale de secours aux réfugiés siégeant à la Préfecture. Cette somme est destinée à faciliter aux municipalités manquant de ressources l'acquisition de mobilier de première nécessité et de matériel de cuisine pour nos malheureux compatriotes venant des régions envahies et rendues inhabitables, dont de nombreux contingents vont venir en Anjou.

La Commission spéciale des exemptés et réformés s'est réunie à la Mairie d'Angers pour l'examen des hommes des cantons de Saint-Georges-sur-Loire. Elle était présidée par M. Durant-Farget, vice-président du Conseil de pré-

Digitized by Google

fecture, assisté de M. Laurent Bougère, député, conseiller général, et des maires de la commune. Le service médical était exercé par les mêmes médecins qu'hier.

La Commission d'organisation de la loterie de la Caisse de l'orphelinat des Sociétés de secours mutuels du département fait appel aux Angevins pour le placement de ses billets et annonce que le tirage est fixé au 26 mai.

La Chambre de Commerce d'Angers a reçu du Ministre des Finances une lettre déclarant que les besoins monétaires de la circonscription de cette compagnie ne nécessitaient pas la quatrième émission de 500.000 francs de bons de monnaie qu'elle a demandée comme suite à sa délibération du 15 mars et qu'il y a lieu de surseoir à cette émission.

Sous le titre « Un dimanche des Rameaux sous les obus », l'abbé Sourice, vicaire à la Cathédrale, a adressé à la *Semaine religieuse*, qui l'a publiée, une intéressante relation.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire contenant 166 blessés et malades allant dans la direction de Nantes.

La gare de Saumur-Orléans, petite vitesse, ne sera ouverte, jusqu'à nouvel avis, qu'aux transports du service de la guerre et de la première catégorie de l'arrêté interministériel du 9 février dernier, dont ci-après l'énumération : blés, farines, bestiaux, céréales, pâtes alimentaires, semoules, pommes de terre, légumes, graines fourragères, potagères et de semence, beurre, œufs, lait, laits concentré ou condensé, sel, sucre, bois de boulangerie, engrais, produits chimiques destinés au traitement de la vigne et des végétaux, foin paille, fourrages, tourteaux, machines et instruments agricoles, emballages vides en retour ayant servi au transport des denrées alimentaires, combustibles minéraux. Seront acceptés aussi les transports faisant l'objet d'un ordre de priorité. Exceptionnellement seront acceptées les marchan-

Digitized by Google

dises de toute nature pour Nantes, Chantenay et Saint-Nazaire.

On a découvert sur la ligne d'Angers à Saumur, près de la gare de Saint-Mathurin, le cadavre d'un sapeur du 6e génie, Moreau René, qui a dû tomber d'un train en marche.

A Candé il a été dressé des contraventions à un journalier pour avoir acheté du beurre au prix supérieur à la taxe et à un cultivateur de la Cornuaille pour l'avoir vendu.

Ont eu lieu à Sierre (Suisse) les obsèques du soldat Delépinay Pierre, du 277e d'infanterie, de Saint-Mathurin qui, blessé devant Nomény, avait été fait prisonnier, puis atteint d'une pleurésie contractée dans les camps allemands, avait été évacué en Suisse à Montana. Le cercueil, recouvert d'un drap tricolore, était porté par quatre camarades du défunt; un piquet de soldats suisses rendait les honneurs. Au cimetière, devant sa famille, tous les officiers et soldats internés à Sierre et à Montana, le Conseil municipal et un grand nombre d'habitants de la ville, le capitaine Krug a prononcé un discours émouvant.

G. Grassin.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Station municipale d'Angers

pendant les mois de Janvier et Février 1920

(Altitude : 42 mètres)

Janvier 1920

Pression barométrique moyenne : 759 mm 8; minimum absolu : 735 le 1er à 8 h., maximum absolu : 774 mm 3 le 15 à 18 heures; écart extrême : 39mm3.

Température moyenne sous abri à 12 heures : 7°6; moyenne des minima : 3°2; moyenne des maxima : 8°8; moyenne des minima et des maxima : 6°04; minimum absolu —2° le 23; maximum absolu : 13° 2 le 12.

Humidité relative moyenne : 83,9; minimum 62 le 14 et le 16, maximum : 95 les 18 , 23, 24.

Nébulosité moyenne : 6,8; moyenne la plus faible : 0 les 14, 16, 23; moyenne la plus forte : 10 les 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 18, 20, 31.

Pluie totale du mois : 64 mm en 17 jours.

Fréquence du vent : 1 jour du N, 1 jour du NNE, 3 jours du NE, 1 jour de l'E, 1 jour de l'ESE; 1 jour du SE, 7 jours du SW, 7 jours de l'W-SW, 5 jours de l'W, 3 jours du NW et 1 jour calme.

Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 3 m. 50 environ; moyenne la plus faible : 75 cent. le 14; moyenne la plus forte : 25 mètres le 11; la plus grande vitesse : 30 mètres de 12 h. à 20 h. le 11.

Digitized by Google

Rosée : 9, les 14, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 25, 26; brouillard : 3 les 7, 22, 25; gelée : 10 les 3, 5, 6, 7, 8, 17, 19, 20, 24, 27; gelée blanche : 5, les 16, 17, 23, 24, 27; grêle : 1 le 29; orage : 1 dans la nuit du 29 au 30 de 0 h. à 1 h., violent coup de vent dans la nuit du 11 au 12.

Février 1920

Pression barométrique moyenne : 764^{mm}7; minimum absolu : 753^{mm}2 le 20 à 12 heures; maximum absolu : 776 le 1er à 18 heures; écart extrême : 22^{mm}8.

Température moyenne sous abri à 12 heures : 9°6; moyenne des minima : 3°2; moyenne des maxima : 11°6: moyenne des minima et des maxima : 7°4; minimum absolu : — 1°5 le 8, maximum absolu : 16°6 le 25.

Humidité relative moyenne : 81; minimum : 50 le 7, maximum : 92 le 9.

Nébulosité moyenne : 4,6; moyenne la plus faible 0 les 1, 2, 3, 19, 29; moyenne la plus forte : 10 les 9, 10, 21, 22.

Pluie totale du mois : 2 ^{mm} en 6 jours.

Fréquence du vent : 4 jours du N; 4 jours du NE; 1 jour de l'ENE; 1 jour de l'E; 3 jours du SE; 2 jours du S; 2 jours du SW; 8 jours de l'W; 1 jour de l'WNW; 1 jour du NW; 1 jour calme.

Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 2^{m}25; moyenne la plus faible 75 centimètres, le 1er, le 2 et le 23; moyenne la plus forte : 8^{m}50 le 22; la plus grande vitesse : 10 mètres le 11 et le 22.

Rosée : 15 les 1, 2, 3, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 15, 17, 23, 27, 28, 29; brouillard : 5 les 4, 6, 9, 15, 27; gelée : 8, les 2, 3, 4, 6, 7, 8, 24, 29; gelée blanche : 9 les 1, 2, 3, 4, 7, 8, 17, 24, 29; forte brume : 2 le 22 et le 24.

Le Directeur de la station,

J. VERCHALY.

Digitized by Google

Chronique

Les élections sénatoriales ont eu lieu le 11 janvier 1920.

Ont été élus au deuxième tour de scrutin sénateurs de Maine-et-Loire : MM. Jules Delahaye (613 voix); Dominique Delahaye (604 voix); Guillaume Bodinier (593 voix); Olivier de Rougé (480 voix).

***

Dans sa séance du 3 février, le Conseil général de Maine-et-Loire a procédé à l'élection de son bureau.

Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. Guillaume Bodinier.

Vice-présidents : MM. le duc de Blacas et Blachez.

Secrétaires : MM. de la Guillonnière, de la Bretesche, de Fougerolle et Desnoës.

Après l'installation du président, on procéda au vote pour l'élection de la Commission départementale qui comprendra : MM. de la Guillonnière, de la Bretesche, comte Jean d'Andigné, Geoffroy d'Andigné, Frémy, de Jumilly.

***

M. Bouju, préfet de Maine-et-Loire, nommé préfet du Puy-de-Dôme, a été remplacé par M. Vallette Henri-Charles-Émile, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'intérieur.

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire a été, de 1894 à 1897, chef de cabinet de préfet; successivement, depuis le 18 septembre 1897, secrétaire général de la Haute-Loire, sous-préfet de Saint-Pol, secrétaire général du Puy-de-Dôme, des Bouches-du-Rhône, préfet des Basses-Alpes, le 7 avril 1917, puis de Vaucluse, du Doubs, des Vosges.

Digitized by Google

Puis il fut nommé directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'intérieur le 7 août 1919.

Il compte vingt-cinq ans de services civils, un an de services militaires, trente mois de mobilisation.

Presque en même temps, M. Vallette était fait chevalier de la Légion d'honneur.

***

Le 23 février s'est tenu, à la Mairie d'Angers, le Congrès des maires des principales villes de l'Ouest de la France, sous la présidence de M. Bernier, maire d'Angers.

On y examina les graves questions qui préoccupent actuellement toutes les municipalités, entre autres celles du gaz et de l'électricité.

A l'issue du Congrès, M. le maire de Nantes proposa l'adoption d'un vœu relatif à la nouvelle législation sur la réduction du prix du pain à certaines catégories de citoyens.

Voici ce vœu, adopté à l'unanimité :

« Les maires de l'Ouest, réunis à Angers le 23 février 1920, respectueux de la loi et décidés à assumer toutes les responsabilités pour son exécution, mais constatant les difficultés considérables qu'entraînera l'application du décret sur le prix du pain, en raison principalement de ce que les indigents, même les enfants, ne figurent pas dans les catégories privilégiées, alors que les millionnaires ayant trois enfants à leur charge profiteront de la réduction pour les enfants âgés de moins de 16 ans,

« Émet le vœu :

« Que le décret soit complété par l'extension du bénéfice de la réduction du prix du pain aux indigents, spécialement aux enfants, ainsi qu'aux établissements hospitaliers. »

***

Le 25 janvier a eu lieu, au Palais de Justice, l'installation solennelle des nouveaux membres composant le Tribunal de commerce d'Angers.

M. Bunoust, président sortant, a prononcé le discours d'usage, puis, après avoir fait lire par le greffier le procès-verbal de prestation de serment devant la Cour d'appel d'Angers, de MM. Lireux, comme président, Joubert-Verchaly, Bouvet, Guyon, Delêtre, comme juges titulaires, Cesbron, Laumonnier, Couée et

Digitized by Google

Rosin, comme juges suppléants, il a procédé à l'installation de M. Lireux, comme président.

***

Au cours de sa séance du 23 janvier, la Société de la protection du réformé n° 2 a ainsi constitué son bureau et ses commissions :

Ont été désignés comme présidents d'honneur : MM. Vallette, préfet de Maine-et-Loire; Bodinier, sénateur, président du Conseil général; Hû, premier président de la Cour d'appel d'Angers; Bernier, maire; Mgr Rumeau, évêque d'Angers;

Président M. Deshayes; vice-président M. Vincent; secrétaire général M. L. Lafarge; trésorier M. R. Richou; trésorier-adjoint M. Cordier; secrétaires-adjoints MM. Cosson et Pagès;

Dames de la permanence : Mlle Alanic, Mmes Devise, Fix, Borry, Bonnin, de la Villebiot, de Lacretelle, Jamin-Richou, Hodée, Peschel, Gilbert, Mlle Jozeau; Mmes Laurent Bougère, Bourcier; Coulon, Charvet, Faugère, Raviart, Morel, Despelou; Mlles S. Rousseau, L. Fermaud;

Dames visiteuses : Mmes Bonnet, Robert Lafarge, Bordier, Weil, Grimaut, Demangeat, Guy, Barot, Koszul, Beucher, Berthelot, Mlles Audet, Mauléon, Mmes Bellanger, Jozeau, Philippe, Mauléon, Anizan, Misandeau, Coullaud;

Comité d'assistance et de placement : MM. Bodereau, secrétaire général de Maine-et-Loire, H. Denais, Ed. Lafarge;

Comité juridique : MM. Pichard, juge honoraire, président; Beucher, bâtonnier; Morin, Sémery, anciens bâtonniers, membres;

Médecins : MM. les docteurs Boquel, Papin, Turlais, Cahinet, Léon, Bernard.

Il a également été désigné un comité de patronage qui comprend les députés et sénateurs de Maine-et-Loire ainsi qu'un grand nombre de personnalités angevines.

***

Le 8 février, a eu lieu, dans la cathédrale de Colombo, île de Ceylan, la consécration épiscopale du R. P. Jules Brault, Oblat de Marie, nommé évêque de Jaffna.

Né le 22 mars 1867 à Brain-sur-l'Authion, du collège Saint-Joseph de Baugé, où il fit la plus grande partie de ses études, il

Digitized by Google

vint à Mongazon comme élève de seconde et en sortit avec son baccalauréat.

Il commença son grand séminaire à Angers. En 1887, Mgr Mélizan, alors évêque de Jaffna, plus tard archevêque de Colombo, fit une conférence aux séminaristes et l'abbé Brault et deux autres de ses confrères le suivirent. Ordonné prêtre en 1890 par Mgr Balaïn, évêque de Nice, oblat de Marie, il partit pour la mission de Ceylan, où il réside depuis trente ans. Depuis douze ans vicaire général de Mgr l'Archevêque de Colombo, il succède à Mgr Joulain, décédé le 8 février 1919.

***

Une manifestation de sympathie réunissait le 22 février un grand nombre d'élèves de l'École primaire supérieure autour de M. Gourin, son directeur, qui prenait sa retraite après de longues années de direction.

Né dans le Saumurois, ancien élève de l'École normale d'instituteurs d'Angers, puis professeur à l'École normale d'instituteurs de la Nièvre, ensuite à Rennes, où il obtint le certificat d'aptitude à l'Inspection primaire, M. Gourin fut inspecteur primaire à Quimper. Nommé directeur de l'École primaire supérieure d'Angers, fondée par M. Chevrolier, il s'occupa avec un zèle de tous les instants de la transformer, de la perfectionner. Il laisse à son successeur, M. Peyret, un établissement en pleine prospérité.

***

Le Syndicat d'Initiative de l'Anjou a tenu son assemblée générale le 26 janvier sous la présidence de M. le docteur Lepage.

M. G. Bonhomme, secrétaire général a présenté le rapport annuel d'où nous extrayons les renseignements suivants :

« Votre Bureau s'est d'abord préoccupé du guide *Au pays d'Anjou* qui constitue notre meilleur instrument de propagande. Il en a fait paraître en 1919 une édition nouvelle, qui a obtenu le même succès que les précédentes. Il en prépare actuellement une autre édition qui sera plus complète encore.

« D'autre part, il s'est particulièrement intéressé à la création par l'Office national du Tourisme des Fédérations régionales de syndicats d'initiative. Il a collaboré activement à l'organisation de la Fédération Anjou-Maine-Touraine-Basse-Loire, qui a été constituée au mois de juillet dernier. Aux réunions de cette

Digitized by Google

Fédération appelée à discuter les questions d'ordre général concernant notre région, il a eu un porte-paroles des plus compétents en la personne de notre collègue Truel. La Fédération, d'ailleurs, a immédiatement désigné celui-ci comme son délégué auprès de l'Office national et du Touring-Club de France.

« Il est inutile, je crois, de vous rappeler les excursions que le syndicat avait organisées avant la guerre. Un grand nombre de nos membres nous ont, dès l'année dernière, demandé d'en reprendre le cours. Des difficultés insurmontables, dues à la crise des transports, nous ont empêchés d'accéder à ce désir et nous ont contraints de renoncer aux excursions de Gennes, Trèves, Cunault, ou de Baugé, Pontigné, forêt de Chandelais, que nous avions successivement envisagées pour le mois de juillet dernier. Nous espérons que, cette année, nous serons plus heureux et que, prochainement, nous pourrons vous convier au voyage Brissac, Paimpéan, Gennes, Saint-Maur, actuellement en voie de préparation. Du moins nous a-t-il été possible, grâce au précieux concours de M. le chanoine Urseau, de M. l'archiviste départemental Saché et de M. Valotaire, d'organiser des visites très intéressantes à l'église Saint-Serge, au musée et aux greniers Saint-Jean, au musée des Beaux-Arts. Le succès de ces visites nous invite à récidiver. Je crois être votre interprète à tous, en remerciant ici ceux dont les causeries érudites ont assuré ce succès. »

Le Bureau, d'autre part, a mis à l'étude les questions suivantes :

Organisation d'une salle de publicité et d'une exposition permanente d'œuvres d'art et de produits angevins dans la salle affectée actuellement au service des réfugiés;

Concours du bon hôtelier en vue d'encourager les hôteliers de notre province à attirer les touristes en améliorant le confort et l'hygiène de leurs établissements et en substituant au banal menu des tables d'hôte les plats savoureux spéciaux à notre région et si bien préparés dans nos campagnes angevines par les ménagères aux coiffes blanches;

Organisation en Anjou, avec le concours du Touring-Club, de stations climatériques de séjour;

Réorganisation du service de voyages circulaires en France et à l'étranger qui, avant la guerre, avait donné de si excellents résultats, etc., etc.

Le nombre des sociétaires du Syndicat est aujourd'hui de 400.

***

Digitized by Google

Le 6 janvier le colonel Clolus, commandant le 7e régiment de hussards, a présidé une émouvante cérémonie, au quartier d'Espagne, pour la dissolution du 25e dragons et du 8e cuirassiers, dont les effectifs ont été, comme on sait, répartis dans d'autres régiments.

La garde de leurs glorieux étendards a été confiée au 7e hussards.

Devant son régiment assemblé, le colonel Clolus a tenu à dire un adieu ému à ces deux belles unités et s'est exprimé en ces termes :

« Officiers,
« Sous-Officiers,
« Brigadiers et Cavaliers,

« Deux vaillants régiments de cavalerie, le 25e dragons et le 8e cuirassiers, ont cessé d'exister le 1er janvier 1920.

« Il a été donné au 7e hussards, à plusieurs reprises, de combattre à leurs côtés. Il en est résulté une camaraderie et une solidarité de combat fondées sur l'estime et l'admiration.

« Aussi ces deux régiments emportent-ils les regrets unanimes de leurs frères d'armes.

« Nous nous souviendrons de leurs hauts faits.

« Ce furent pour le 25e dragons : la Belgique, la Marne, l'Yser, le chemin des Dames, l'Italie, au mont Tomba, Pontavert, Moreuil.

Pour le 8e cuirassiers : ayant combattu à cheval en Belgique, sur la Marne, sur l'Yser, ce régiment fut mis à pied et se couvrit de gloire en Lorraine, dans les Vosges, à Berry-au-Bac, à Sapigneul, à la cote 108, puis à Berméricourt, aux cavaliers de Courcy, à Cernay, à Prunay, à Moreuil, terminant par la poussée victorieuse sur Saint-Mihiel et dans la Woëvre.

« L'historique de guerre de ces deux régiments, que je n'ai tracé qu'à grands traits, ne peut être mieux revécu que par la lecture des citations à l'ordre obtenues par des unités constituées des 25e dragons et 8e cuirassiers. »

Cette lecture terminée le colonel continue :

« Aujourd'hui, il reste de ces régiments la tradition consacrée par le sacrifice de tant de morts glorieux. Qu'elle serve de modèle aux générations futures et particulièrement au 7e hussards, puisque nous avons l'insigne honneur d'être jugés dignes de conserver pieusement leurs glorieux étendards pour les défendre.

Digitized by Google

« Cette tâche, le 7e hussards n'y faillira point.

« Tout entier dressé en un ardent sentiment d'amour de la Patrie, d'enthousiasme pour la cavalerie, de respect pour les régiments disparus, il salue leurs emblèmes dont leur colonel, au nom de tous, baise les plis sacrés. »

***

Notes d'Art.

Au Salon d'Hiver, dans une courte et intéressante note de critique d'art parue dans le *Petit Courrier*, M. Marc Leclerc signale des œuvres de Ludovic Allaume, Camille Boisy, Maurice Dainville, Lionel Roger et L'Hoest.

Aux Indépendants, il note la présence du saumurois Paul Busson, de Mme Alice Descargues, de Lucien Bignon, de Fernand Brecq, Xavier Bricard, Jean Sortais, Charles Frider, H.-J. Kernens, Henri Lebasque, Mme Marthe Lebasque-Reymond, Fernand Morin, Jean Pavie, Rig-Rousseau.

Du même :

« Le *Nouveau groupe*, c'est le titre qu'il s'est donné, vient de nous convier au vernissage de sa première exposition à la Galerie Petit. Groupe très peu nombreux, mais très choisi, de peintres, de sculpteurs, de céramistes, de décorateurs, qui tous sont des gens cotés; je cite au hasard : Auburtin et ses toiles décoratives d'un charme un peu conventionnel, mais séduisant; Georges Bastard, merveilleux artisan qui cisèle l'ivoire et la nacre mieux que les Japonais; Victor Charreton, le peintre des neiges; Jean Dunand, qui fait du fer un métal précieux; Guillonnet, Karbowsky, William Laparra, etc. Nul ne s'étonnera de voir figurer en cette sélection notre compatriote Henri Lebasque, et nul non plus de ceux qui auront eu la bonne fortune d'aller pendant ce mois de janvier à la Galerie Petit ne s'étonnera de voir qu'il y tient une des meilleures places avec tout un ensemble de toiles harmonieuses, souvenirs, pour la plupart, d'un séjour à l'île d'Yeu qui l'inpira fort heureusement. On sent la joie de voir et de peindre dans ces marines où sur des ciels à la fois embrumés et lumineux se détachent les barques de pêche aux gaies couleurs: voici, dans le *port de Joinville* les sardiniers aux voiles multicolores, tels une volée de papillons, au milieu desquels un beau thonier grésillon, ses longues antennes relevées, semble quelque coléoptère merveilleux; voici, semblables à des coquillages sur le

Digitized by Google

sable, les coques des *bateaux rouges et bleus* et, dans la torpeur de midi, le *hamac*, dans l'allée toute criblée de taches de lumière. « En une toile plus importante, dont le catalogue ne nous donne pas le titre, Lebasque montre toute sa virtuosité : sur une terrasse ombragée, qui domine un jardin au bord de la mer, une table chargée de fruits, de gracieuses figures ingénieusement groupées, le ciel clair et le flot à travers les branches, les fruits somptueux, les étoffes légères et les chairs lumineuses, tout cela joue, vibre et s'accorde, dans une séduisante harmonie qui fait de cette peinture une œuvre *décorative* au premier chef.

« A quand l'*Exposition Lebasque* dans la bonne ville d'Angers ? »

***

A la mémoire des Combattants de la grande guerre.

4 *janvier.* — La Société de Sainte-Barbe, qui réunit les Anciens Artilleurs de Maine-et-Loire, a fait célébrer à l'église Notre-Dame, une messe en musique, à l'intention des soldats français tombés au champ d'honneur.

11 *janvier.* — Mgr Rumeau bénit à Saint-Pierre de Saumur la plaque sur laquelle sont gravés les noms des enfants de la paroisse tombés au Champ d'honneur.

18 *janvier.* — Unissant en une seule fête les démobilisés, la Sainte-Cécile et la Sainte-Barbe, la population de Brain-sur-Allonnes y a joint le souvenir des braves tombés pour la Patrie.

1er *février.* — Sous la présidence de Mgr Rumeau et avec le concours de la musique et des chœurs du collège Mongazon, fête des morts de la guerre à la paroisse Saint-Léonard. Allocution de M. le chanoine Ballu.

15 *février.* — Mgr Rumeau a présidé à la chapelle du grand cimetière la cérémonie d'inauguration d'une plaque à la mémoire des enfants de la ville d'Angers morts pour la France.

Cette plaque, en belle ardoise de Trélazé, mesure 1 m. 09 sur 0 m. 70; elle est encadrée d'un filet doré et porte, à sa partie supérieure, une croix gravée et dorée, au-dessous de laquelle se lit cette inscription :

« A la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats angevins tués à l'ennemi, disparus, morts en captivité, décédés par suite de blessures ou de maladies. Que leurs âmes participent à perpétuité aux fruits du saint sacrifice de la messe offert dans cette chapelle. *Requiescant in pace.* — 15 janvier 1920. »

Digitized by Google

27 *février.* — Sous la présidence de Mgr Rumeau, la Société fraternelle des Anciens Militaires a fait célébrer une messe à la mémoire des Anciens Militaires tombés au champ d'honneur.

29 *février.* — Inauguration à Saint-Georges-sur-Loire d'un monument élevé au cimetière à la mémoire des enfants de la commune tombés au Champ d'honneur.

***

Manifestations artistiques.

18 *janvier.* — L'Harmonie choletaise offrait à ses membres honoraires un concert qui obtint un franc et légitime succès.

Choisi avec un goût très sûr et un parfait sentiment de l'esthétique, ce programme fut interprété par des artistes de talent : Mme Lefèvre-Rains, de la Gaîté-Lyrique; Mme Santari, du Grand-Théâtre de Lyon; MM. Jules Vibert, du Théâtre de Nice; Édouard Moquet, du Vaudeville; Fé Lyx, de l'Association lyrique nantaise.

L'Harmonie choletaise prélude sur la scène par le *Manoir enchanté*, de Paimparé; la seconde partie s'ouvre sur l'interprétation de *Hamlet*; puis le rideau se lève sur le *Portrait de Manon*, opéra-comique en un acte de Massenet.

Sur le très joli livret de Boyer, Massenet a écrit une exquise partition, pleine de la grâce et du charme qui sont les caractéristiques du Maître. En écoutant la délicieuse musique, où chaque motif rappelle l'œuvre connue, c'est tout *Manon* qui s'impose à l'esprit et qui revient à l'oreille.

Tout cela est chanté d'une façon admirable par Mme Santari (Aurore), Mme Lefèvre-Rains (Morcerf), M. Moquet (Thiberge) et surtout M. Vibert, qui silhouette un des Grieux d'une force et d'une ampleur extraordinaires.

25 *janvier.* — La Maîtrise a donné à la Cathédrale une audition remarquable par sa belle tenue artistique.

« Rarement, dit un critique, les voix des soprani nous avaient paru aussi belles, aussi justes, d'un timbre aussi pur et aussi sonore. Il y a là évidemment une formation excellente, dont il convient de féliciter les maîtres et les élèves. Il serait difficile d'analyser tous les morceaux qui furent joués ou chantés. Il y avait une grande variété dans le choix qui ne s'écartait pas cependant du répertoire de la musique religieuse.

Digitized by Google

« Les trompettes et trombones, avec le grand orgue, ont produit un grand effet. Si on ne veut pas en abuser, l'héroïque trompette n'est pas déplacée dans le sanctuaire; nous l'avons admirée surtout lorsqu'elle jouait en même temps que l'orgue. Il faut féliciter les jeunes élèves de Mongazon, si bien formés et conduits, qui faisaient cette partie.

« La Maîtrise n'avait là qu'un faible rôle, mais elle prenait sa revanche dans les différents chœurs qu'elle exécuta avec un ensemble parfait. Urbain Renard, l'auteur des Noëls, pourrait encore convier les Angevins à venir à Saint-Maurice ouïr .

La belle psalmodie
Qui soit sous le soleil.

« Les psaumes des vêpres, chantés tantôt à l'unisson, tantôt sur des méthodes des vieux maîtres, méritaient tous les éloges.

« Le chœur si mystique de C. Franck « *Dextera Domini fecit virtutem* » est bien caractéritisque de sa manière. La verve créatrice du grand compositeur a su tirer d'un motif assez simple un développement d'une richesse inattendue. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que ce morceau a été l'un des plus admirés par les auditeurs.

« Les *Chœurs angéliques* de Gévaert sont une fine dentelle; on a bien fait de ne pas empâter par l'accompagnement cet admirable travail de contre-point.

« Le puissant génie de J.-S. Bach apparut dans la cantate pour la Toussaint « *Royaume du Christ* », plus compliqué, plus riche. C'est un torrent où tous les éléments harmoniques semblent entraînés; plus difficile à comprendre que les autres, il méritait d'être donné dans ce concert pour mettre l'art du vieux maître en contact avec celui de ses successeurs. Il sera chanté de nouveau, espérons-le, car, comme toute musique un peu forte, on l'entend volontiers plusieurs fois et on le goûte davantage.

« Le chœur du Messie « *Chante, Juda, ton divin maître* », est plus facile à suivre la première fois; il est d'une éloquence plus entraînante, plus enthousiaste, il est joyeux, il émeut davantage.

« La salut du Saint-Sacrement fut d'une beauté un peu plus austère, comme il convient. La musique palestrienne y figurait par un *Tantum ergo* de Vittoria et un admirable motet de J. Regnart, inédit, je crois bien, à cinq voix, dont trois d'enfants, ce qui doit bien présenter quelque difficulté.

« Il y avait aussi une cantilène grégorienne qui chantait sur quelques notes un salut à la Vierge, que nous avons écoutée

Digitized by Google

avec une religieuse admiration. C'est bien là la musique de la prière avec des moyens simples; évitant les trop grands écarts de la voix, elle obtient des effets d'une incomparable beauté.

« Et comme on comprend bien que l'Église soit tant attachée à ce recueil de ses chants liturgiques ! C'est bien « la musique « qui s'accorde avec la nef; elle parle la langue que la Cathé- « drale connaît depuis son enfance » et qu'elle entend depuis des siècles. Comme le disaient les très bonnes notes de M. le chanoine Urseau, « personne ne songe à refuser l'entrée du sanc- « tuaire à la musique moderne si, religieuse d'inspiration, elle « se soumet aux règles de la liturgie »; elle admet les accents enthousiastes de Haendel aussi bien que la profondeur de Bach, mais elle garde sa prédilection pour le plain-chant, qui est bien à elle, « la plus touchante et la plus expressive des musiques, si « on consent à l'exécuter dans toute sa pureté, et rien n'est plus « facile depuis les grands travaux de moines de Solesmes ».

. . . . . .

« Il faut louer beaucoup Mme Martineau-Cayron du dévouement qu'elle apporte à la musique de la Cathédrale et du rare talent avec lequel elle interpréta le prélude en *ut* de Bach, la marche religieuse de Saint-Saëns et l'incomparable choral en *la* de C. Franck. Elle sait merveilleusement alterner avec le chœur, ce qui est tout un art pour l'organiste de tribune; ses versets contenaient des inventions heureuses. Mme Martineau sait conserver à ces répliques qui doivent être presque toujours improvisées, le style et le goût qui conviennent à ce genre dont la briéveté fait aussi parfois difficulté. »

7 *février.* — A la salle du Quinconce, soirée artistique organisée par Mme la comtesse de Bernard au profit de l'Œuvre des Cheminots, avec le concours d'artistes de la Porte-Saint-Martin, Mme Francine Vasse et M. C. Duc.

A la première partie, un opéra en deux actes de Pergolin, *La Servante Maîtresse*, a été prestement enlevé par Mlle et MM. Arin, accompagnés au piano par Mme Caldaguès. Puis deux comédies : *Il était une Bergère*, d'A. Rivoire, et *Le Baiser*, de Théodore de Banville, ont donné l'occasion d'applaudir Mme Vasse, Mlle Primault et M. Duc.

23 *février.* — La Société Philharmonique d'Angers donne en la salle des Fêtes de la Mairie son quinzième concert.

Au programme une fantaisie sur l'*Elesire d'Amore*, de

Digitized by Google

Remusat, pour flûte, exécutée par M. Branchereau; un *Allegro passionato* pour piano, de Saint-Saëns, par M. Marcel Leroy; un *Concerto* de Dancla, joué par un jeune violoniste, M. Doineau; un *Allegro*, de Saint-Saëns, pour violoncelle, par M. Alleaume, *Chemin faisant* de Klosé, par M. Schreurs, clarinettiste, sans oublier M. Morin qui, d'une charmante voix de baryton, interpréta quelques airs de Hermant, Schumann, etc. Puis tout l'orchestre, que dirige M. Choisteau fils, exécuta l'ouverture de *Prométhée*, de Beethoven, une *Rêverie*, de Mouton, et, pour terminer, la *Marche d'Alceste*, de Gluck.

***

Les Conférences de la Société de Géographie commerciale.

Poursuivant son œuvre si intéressante, la Société de Géographie commerciale a organisé plusieurs conférences qui ont été très suivies.

Le 17 janvier, M. André Goiski, professeur de droit commercial à l'Université de Cracovie, a donné une conférence sur la Pologne.

Après avoir exposé les origines historiques de *la Pologne*, les étapes de sa constitution en état, les erreurs d'orientation de sa politique étrangère aux XVe et XVIe siècles qui eurent une influence prépondérante sur sa disparition au XVIIIe, il décrivit les civilisations anciennes, les mœurs polonaises de jadis et exhuma des oublis de l'histoire les vieux monuments byzantins ou romains de son pays. Il étudia les défauts et les points litigieux de la Pologne nouvelle. Posen, Dantzig, la Silésie, en territoires allemands; la Gallicie, la Ruthénie, Teschen en territoires hongrois; la Lithuanie, l'Ukraine, la Russie blanche, Chelin en territoires russes sont autant de points pour lesquels les solutions ne sont ni ne peuvent être définitives.

Le caractère de la race polonaise, sa puissance d'absorption sur les envahisseurs, son amour de la patrie, son libéralisme religieux et surtout son admirable confiance dans un meilleur destin, qui fut le secret de la survie de ce pays opprimé, ensanglanté, ruiné, rayé de la carte d'Europe et qui sentait son âme nationale s'affirmer plus forte à chaque nouvelle épreuve et à chaque nouvelle persécution, furent dépeints avec émotion.

Les Français semblent peu comprendre l'importance mondiale de la question polonaise et ceux qui, là-bas, nous regardaient comme les champions du droit pur et de la liberté

Digitized by Google

sont peinés en constatant que nos industriels, nos exportateurs, comme nos hommes d'état, ne tentent rien pour pénétrer sur les marchés de ce pays ami... qui sera envahi un jour économiquement par les Allemands, les Américains et même les Russes, alors que nous pourrions avec un peu d'audace y prendre la meilleure place.

Le 30 janvier M. Brigole, directeur du Lycée français de Rio de Janeiro a exposé *l'Effort français au Brésil.*

Aidé par quelques membres de la colonie française et par de nombreux souscripteurs brésiliens francophiles, il a pu constituer une société anonyme. En moins d'un an les fonds ont été trouvés, les locaux loués, aménagés, ouverts, le lycée mis en fonctionnement... et avec quel succès — 150 élèves dès le début — plus de 400 à la troisième année d'existence...

Les locaux du lycée répondent à toutes les nécessités pédagogiques les plus modernes : classes aérées et ensoleillées, laboratoires somptueux, cours spacieuses et ombragées, salles d'exercices physiques, terrains de tir, salle des fêtes, cinéma scolaire d'instruction ou de récréation, chorale, harmonie, etc., rien n'y manque.

L'internat est situé hors ville, dans un site merveilleux, au milieu d'un parc de plusieurs hectares, avec cours de tennis, terrains de foot-ball, piscine de natation, pistes cyclistes, etc., en sorte que les internes, loin d'être emprisonnés comme nous le fûmes dans ces casernes incommodes que furent nos lycées, vivent hygiéniquement et, par leurs déplacements bi-quotidiens pour se rendre aux classes, demeurent en contact avec le monde extérieur.

Dans cet établissement les familles des élèves et les membres de l'aristocratie brésilienne sont reçus bi-mensuellement, en des séances artistiques dites *Heures littéraires et musicales* où sont produits les meilleurs poètes et les plus purs compositeurs français.

Le Gouvernement de notre pays a enfin compris l'importance de cette institution d'un « lycée français à Rio-de-Janeiro » et s'est décidé cette année à doter cette œuvre d'une subvention honorable.

Mais déjà la Chambre de Commerce et la Ville de Paris, le Conseil municipal et la Chambre de Commerce du Havre, bon nombre d'exportateurs ou de grandes compagnies françaises

Digitized by Google

avaient donné dès la première heure leur appui à M. Brigole, sous la seule forme où cet appui soit efficace : subvention ou actions.

Le samedi, 5 février, notre distingué compatriote M. Roger Chauviré, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Dublin a présenté un remarquable tableau de l'*Irlande*.

L'Irlande proprement dite est peuplée de 4.300.000 habitants dont 3.706.000 Irlandais de vieille souche, le reste comprenant les Écossais ou Anglais émigrés.

Mais le Canada possède 2 millions et demi d'Irlandais, l'Australie 1 million et les États-Unis 14 millions, au total environ 25 millions d'hommes ayant agi contre l'Angleterre pendant la guerre. Car, il ne faut pas se le dissimuler, c'est le peuple d'Irlande qui ralentit les enrôlements, qui ralentit la conscription anglaise, qui retarda de dix-huit mois l'entrée en guerre à nos côtés de nos alliés.

C'est ce peuple qui fit opposition constante au président Wilson, qui enraya longtemps la marche en avant des Américains vers la France.

Voyons donc pourquoi existe et d'où provient cet antagonisme des Irlandais pour l'Angleterre.

Entre le VIe et le VIIIe siècles l'Irlande comprenait cinq parties ou clans, gouvernés chacun par un roi distinct et dont le souverain suprême résidait dans le clan du centre.

Elle échappa de par sa position géographique à la civilisation romaine mais aussi à l'invasion des barbares. Cette nation, appelée la « Ville des saints et des docteurs », envoya Éginhardt à la cour de Charlemagne pour la civiliser.

En 1541, Henri VIII réunit le Parlement qui lui confère le titre de roi d'Irlande. Alors les Anglais en commencent systématiquement la conquête et, dès 1602, le système des clans avait disparu.

Après la révolte de 1641, en 1649, Cromwell arrive qui met ce pays à feu et à sang.

Des peines terribles sont ensuite édictées contre les prêtres et l'on tente de retirer aux Irlandais la religion catholique qu'ils regardent pourtant comme le signe distinctif de leur nationalité.

Lors de la Révolution anglaise de 1688, les Anglais appellent au pouvoir Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande qui prend le nom de Guillaume de Hanovre; comme de juste, par

Digitized by Google

esprit d'opposition les Irlandais épousent la cause de Jacques II qui fut battu à La Boyne le 16 juillet 1690.

En 1691 la dernière ville tombe et un français dont on célèbre là-bas la mémoire avec une sincère reconnaissance, le marquis de Saint-Ruth, envoyé par Louis XIV, reste enseveli sous les murs.

L'éminent conférencier rappelle la légendaire bataille de Fontenoy où nous comptions de notre côté moitié de Français et moitié d'Irlandais, si contents de voir fuir les Anglais devant leur feu de salve.

Sarthswille, forcé d'émigrer, meurt en France parmi nos soldats en disant : « Mon Dieu si c'était pour l'Irlande ! »

Viennent alors les années terribles, 1690 à 1782, qui voient les lois pénales, les conditions impossibles faites aux malheureux habitants.

Au moment de la guerre de l'Indépendance américaine, en 1782, les Irlandais demandent l'autorisation de s'armer. Elle leur est accordée et ils en profitent pour s'affranchir du joug pendant dix-huit années.

Puis arrive la rébellion de 1798, noyée dans le sang par Pitt. En 1800, Pitt, le premier ministre anglais, soudoie le Parlement irlandais qui vote sa réunion au Parlement anglais. C'est ce qu'on appelle l'Union-Act, ce dont les Anglais eux-mêmes ont honte et que les Irlandais ne leur pardonneront jamais.

Jusqu'à Élisabeth, c'est-à-dire fin du XVIe siècle, ils firent grand commerce avec les Espagnols.

Les Anglais, de 1602 jusqu'en 1831, rendent impossible le commerce du tabac, des pêcheries, de la soie, qu'ils frappent de droits prohibitifs exagérés. Cette dernière industrie notamment, de ce fait, met à Dublin 10.000 personnes sur le pavé.

Swift, l'auteur de « Gulliver » et de nombreux auteurs ont flétri ces lois contre l'Irlande.

Actuellement les banques irlandaises marchent avec des capitaux anglais et M. Chauviré cite un cas personnel : des meubles à transporter à Dublin doivent passer par les ports et villes anglais Londres, Liverpool, d'où débours outranciers de 12.000 fr.

Il est rappelé, en remontant en arrière, que les grands hommes de cette nation étudièrent en France, à Douai, à Paris ou Saint-Omer, comme O'Connell, le grand avocat et agitateur qui fit reconnaitre électeurs et éligibles les catholiques (1829) et obtint la disparition des dîmes.

En 1846, 300.000 personnes meurent de faim et 200.000 émi-

Digitized by Google

grants meurent de privations pendant les traversées vers les pays américains.

M. Chauviré déclare qu'il n'est pas à l'honneur de l'Angleterre de voir sa population monter de 16 à 42 millions, de 1800 à 1920, par rapport au décroissement de la population irlandaise.

Chaque fois qu'ils entrevoient une lueur d'espoir nouvelle rébellion : 1803, 1849, 1867, 1912.

Enfin voici la grande guerre; la révolte de la semaine de Pâques 1916 où l'on compte 300 tués et 1.800 blessés après la pendaison de Casement.

La guerre finie, dix candidats Sinn-feiners dans chacune des cent trois circonscriptions se présentent. Résultat : malgré arrestations, déportations sans jugement, soixante-treize sièges sur cent-trois sont occupés par les Sinn-feiners, six par les Nationalistes, le reste par les Unionistes.

Les Anglais ont 80.000 hommes en Irlande, des tanks, des pièces lourdes, des avions de bombardement, les journaux irlandais sont supprimés, on ne peut posséder d'auto, et le conférencier dit que l'on en est réduit à l'argument du fusil.

L'Irlande continue à être traitée de la même façon depuis Cromwell.

Le mot d'ordre de la France en face de cette situation est « Se taire et ignorer » dit M. Chauviré.

L'attitude anti-cléricale de la France depuis 1900 nous nuit beaucoup dans l'esprit des Irlandais qui, quoique cela, nous sont très sympathiques.

Le Français est toujours bien reçu chez ces gens instruits, gais, spirituels, aimables, qui se rappellent le marquis de Saint-Ruth, tombé pour leur patrie.

Leur phrase à tous est celle-ci : « Si on nous avait donné le *homme rule*, je serais peut-être mort sur la terre de France à l'heure actuelle. »

Les Anglais ont envoyé Lord Gray en Amérique pour se concilier l'opinion. Il en est revenu découragé.

M. Chauviré cite des articles anti-français et surtout anti-anglais de Hearst, des articles du *Times* et enfin de Pertinax, de l'*Écho de Paris*, de son vrai nom André Gérault, qui vécut plus de dix ans à Londres en mission et qui dit aimablement aux Anglais ce que le conférencier leur a dit rudement.

Le 20 février M. P. Bourdarie, directeur de la *Revue indigène*,

Digitized by Google

a donné une très intéressante conférence sur *Les colonies françaises pendant la guerre.*

Après un examen de la politique coloniale allemande, M. P. Bourdarie a montré quelle fut l'aide puissante formée par les colonies : 750.000 combattants indigènes, tel est le chiffre de l'effort fourni par les colonies pendant les années de guerre.

Quant à la main-d'œuvre, 200.000 travailleurs nous ont apporté leur concours. Les colonies nous ont donné leur bois, le sucre, le rhum, le vin, le coton, les matières grasses, l'or, leur chrome, leur nickel, etc., etc.

Elles ont accordé à la France non seulement le ravitaillement, mais l'assistance pécuniaire : 1 milliard de souscriptions à l'Emprunt, 50 millions aux œuvres de bienfaisance.

Cela montre que la France a marqué son empreinte dans l'âme des colonies.

Si, en France, on suivait une politique indigène et l'exploitation économique des colonies, on ne paierait pas à l'étranger les milliards de matières qui nous font défaut et le commerce avec celles-ci, qui n'est que de 79.397.000 francs, augmenterait dans des proportions fantastiques. Comme résultats immédiats : relèvement de la situation économique qui est critique, d'une part, et, de l'autre, développement, accroissement des richesses naturelles, amplification du commerce.

***

Ont été promus dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

M. René Bazin, membre de l'Académie française.

Au grade de chevalier :

M. Edmond Goblot, ancien professeur du Lycée David-d'Angers, actuellement maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon.

M. Tiberj, ingénieur en chef des manufactures de l'État, directeur de la manufacture de Trélazé.

M. Claudio-Jannet Pierre-Marie-Joseph, directeur général et administrateur du Crédit foncier franco-égyptien.

M. Le Bigot Ludovic-Pierre-Marie-Joseph, capitaine au 7e régiment de hussards.

Digitized by Google

M. Lefranc, Louis-Joseph-Octave, capitaine à l'École d'application de cavalerie.

M. Ruffier, lieutenant au 135e régiment d'infanterie.

Des médailles de la reconnaissance française ont été décernées à :

Mlle de Beauchamps, à Angers; Mme Huault-Dupuy, à Angers; Mme Mérodack, à Angers; M. l'abbé Loussier, à Angers; Mme Carré, née Marguerite-Caroline Giraud, à Paris.

Ont reçu la médaille d'argent des épidémies :

M. le docteur Tardif, de Longué; M. le docteur Maurice Hardouin.

Sont promus officiers de l'Instruction publique :

M. Baudouin, instituteur à Angers; M. Brault, instituteur à Saint-Laurent-des-Autels; M. Chadoutaud, instituteur à Gennes; M. Cloteau, instituteur à Châteauneuf-sur-Sarthe; M. Duperray, instituteur à Saumur; Mlle Gilbert, institutrice à Mazé; M. Gillot, instituteur à Cholet; M. Girard, instituteur à Angers; M. Gourdon, instituteur à Combrée; M. Gouzil, instituteur à Saint-Mathurin; M. Guérif, instituteur à Seiches; Mlle Guilbault, institutrice à Saumur; M. Joubert, instituteur à Chalonnes-sur-Loire; M. Lehoux, instituteur à Morannes; M. Lioton, instituteur à Vernantes; M. Millet, professeur à l'École normale d'Angers; M. Morisse, professeur à l'École primaire supérieure, Angers; M. Mousset, instituteur à Rochefort-sur-Loire; Mlle Pottery, institutrice à Marcé; M. Robert, professeur à l'École primaire supérieure, Cholet; M. Taugourdeau, instituteur à Miré; M. Trillot, instituteur à Ingrandes.

Sont promus officiers d'Académie :

Mme Brault, institutrice aux Ponts-de-Cé; M. Bondu, instituteur à Saint-Léger-sous-Cholet; M. Bruneteau, instituteur à Cholet; M. Chauvet, instituteur à Sainte-Gemmes-sur-Loire; M. Chupin, instituteur à Corné; M. Cloteau, instituteur à Châteauneuf-sur-Sarthe; M. Dubois, instituteur à Brain-sur-Longuenée; M. Jallat, professeur à l'École primaire supérieure, Cholet; Mlle Laurent, institutrice à Bagneux; M. Lecoutour, professeur à l'École primaire supérieure, Angers; M. Ménard, professeur à l'École normale, Angers; M. Pinard, instituteur

Digitized by Google

à Candé; M. Piphard, instituteur à Denezé-sous-le-Lude; Mlle Vammalle, professeur à l'École normale, Angers.

Parmi les personnes étrangères à l'Enseignement primaire élémentaire public :

Officier de l'Instruction publique :

M. Lamy Gédéon, vice-président du Conseil d'administration des cantines scolaires et de la Caisse des Écoles à Saumur.

Officier d'Académie :

Mme Dufour, née Geneix, présidente de l'Amicale des anciennes élèves de l'École publique de Corné.

Ont été promus dans le Mérite agricole.

Au grade de Chevalier :

M. de Villoutreys Jacques, maire de Saint-Rémy-en-Mauges (Maine-et-Loire); M. Lisembard, propriétaire à Lué (Maine-et-Loire); Mme veuve Aubé Louise, née Planchenault, cultivatrice au Chaussy, commune d'Angers; Mme Barré Marie, née Chauveau, cultivatrice aux Varennes, commune de Cheviré-le-Rouge; Mme veuve Bonneau Marie, née Émeriau, cultivatrice au Chêne, commune de Saint-Rémy-en-Mauges; Mme veuve Bouchet Marie, née Brousseau, cultivatrice à Moubeau, commune de Nuaillé; Mme Cottenceau Célestine, née Vaslin, cultivatrice à La Possonnière; Mme Coulbault Marie, née Lila, cultivatrice à Gravouilleau, commune de Distré; Mme veuve Cousseau Joséphine, née Émeriau, cultivatrice à la Roussière, commune de La Salle et Chapelle-Aubry; Mme veuve Dechartre Ernestine, née Martin, cultivatrice à la Macheferrière, commune d'Écouflant; Mlle Devy Marie, cultivatrice à la Grande-Chabossière, commune de Pin-en-Mauges; Mlle Gayau Héloïse, cultivatrice aux Bousselières, commune de la Salle-de-Vihiers; Mme veuve Guégnard, née Papin Jeanne, cultivatrice au Bois-Mareau, commune de Saint-Hilaire-du-Bois; Mme veuve Guilleux, née Leguéré Louise, cultivatrice à la Petite-Gouardière, commune de Marans Mme veuve Guillou, née Bidet Marie, cultivatrice à la Noue, commune de Faye; Mme veuve Houdayer, née Delanoë Marie, cultivatrice à Beaurepaire, commune de la Previère; Mlle Houdebine Marie, cultivatrice à la Derouettaie, commune de La Pouèze; Mme veuve Jaunet Claire, née Murzeau, cultivatrice à Logerie, commune de Saint-Christophe-du-Bois; Mlle Juteau

Digitized by Google

Anne, cultivatrice à la Roche, commune de Bourgneuf-en-Mauges; Mme veuve Lasne, née Minot, cultivatrice à la Jardrine, commune de Vieil-Baugé; Mme veuve Léan Émilie, née Allard, cultivatrice au Grandvilliers, commune de Cléré; Mme Lebreton, née Audiot Célestine, cultivatrice au Plessis, commune de Mozé; Mme Mangin Joséphine, née Ménard, cultivatrice à Bellechasse, commune de Brézé; Mlle Maudet Émilienne, cultivatrice à Villefort, commune d'Yzernay; Mme veuve Ménard Anne, née Bonamy, cultivatrice aux Coulées, commune de Trélazé; Mme veuve Passedroit, née Pinier Marie, cultivatrice au Boisselet, commune de Bouchemaine; Mme veuve Pineau, née Halopeau Marie, cultivatrice à Séville, commune de Châtelais; Mme veuve Poirier Louise, née Brunellière, cultivatrice à la Turmellière, commune de Montigné-sous-Moine; Mme veuve Renou, née Richard Georgette, cultivatrice à la Maillère, commune de Seiches; Mme veuve Revalut, née Terbal Agnès, cultivatrice à Bel-Air, commune de Louresse-Rochemenier; Mme veuve Taugourdeau, née Meignant Julie, cultivatrice au Montil, commune de La Ménitré; Mme veuve Thibault Augustine, née Gaudin, cultivatrice à la Bahutière, commune de la Chapelle-sur-Oudon; Mme veuve Verdon, née Buffe Marie, cultivatrice à l'Éclairière, commune de Bouillé-Ménard; Mme veuve Viot, née Odet Georgette, cultivatrice à Launay-le-Jeune, commune de Denezé-sous-le-Lude; Mme veuve Bonnet Joséphine, née Guérin, cultivatrice au Bois-Noblet, à Louerre; Mme veuve Bertaudeau Marie, née Ouvrard, cultivatrice à la Gaudinière, commune de Tilliers; Mme veuve Breton Louise, née Charbonneau, cultivatrice à Doué-la-Fontaine; Mme veuve Coisnay Eugénie, née Jarry, cultivatrice à la Sansonnière, commune d'Auverse; Mlle Dubillot Marie-Louise, cultivatrice à la Barnette, commune d'Andrezé; Mme Pivert Joséphine, née Bodaire, cultivatrice à la Bourdonnière, commune de Corzé; Mme veuve Poulard, née Mortier Jeanne, cultivatrice à la Gasnerie, commune de Feneu; Mme veuve Rontard, née Bloteau Marie, cultivatrice à Marcheboire, commune de Saint-Laurent-du-Mottay; Mme veuve Sauleau, née Godineau Élise-Célestine, cultivatrice au Léard, commune de Montreuil-sur-Loir; Mme veuve Séguin, née Lebrun Marie, cultivatrice aux Giraudières, commune de Daumeray; Mme Tusseau, née Mautauban Marie, cultivatrice à la Hubertière, commune de Chazé-sur-Argos.

***

Digitized by Google

Nécrologie.

Dans la nuit du 11 au 12 janvier le paquebot *Afrique* des Chargeurs Réunis a fait naufrage dans le golfe de Gascogne.

Parmi les nombreuses victimes figure un angevin, le R. P. Stanislas Bénéteau, de la Congrégation du Saint-Esprit, qui fut quelque temps, pendant la guerre, vicaire auxiliaire à l'église de la Madeleine.

Né à Saint-Hilaire-du-Bois près de Vihiers, le 29 novembre 1880, après avoir fait ses études au Petit Séminaire de Beaupréau, il avait passé deux ans au Grand Séminaire d'Angers. De là, il était allé au Noviciat de Grignon, près d'Orly (Seine), puis avait terminé ses études théologiques au Scolasticat de la Congrégation du Saint-Esprit, à Chevilly, par l'Hay (Seine).

En août 1906, il partait pour l'Oubangui-Chari, au centre de l'Afrique, où il resta sept ans.

Miné par les fièvres, après avoir évangélisé au fond de la brousse africaine des Noirs, qui, après avoir appris à aimer la France, sont venus pendant l'horrible guerre verser si généreusement leur sang pour leur seconde patrie, le R. P. Bénéteau obtint un congé et revint en 1913 à Saint-Hilaire-du-Bois, pour se reposer quelque temps dans sa famille.

Mobilisé à la 9e section d'infirmiers, il fut réformé six mois après son incorporation. Il était devenu le collaborateur du directeur de l'École apostolique du Saint-Esprit, chemin de la Treille, en même temps que vicaire auxiliaire bénévole à l'église de la Madeleine.

Le 4 janvier dernier, le R. P. Bénéteau quittait Angers pour Paris, puis Bordeaux.

Le 9 janvier, à 7 heures du soir, il s'embarquait sur l'*Afrique*.

M. Léon Jamin, sénateur de la Loire-Inférieure est décédé subitement à Angers le 15 janvier.

Il était né à Angers le 30 juin 1845.

Il acquit par d'excellentes études à l'École centrale des Arts et Manufactures la formation scientifique de l'ingénieur.

Il venait d'entrer dans l'industrie lorsqu'éclata la guerre de 1870. Lieutenant, puis capitaine, il fit, avec le 29e régiment de mobiles, les campagnes de la Loire et de l'Est.

Son mariage, en 1873, devait le fixer à Nantes où il se consacra à la direction de la maison Leglas-Maurice.

Digitized by Google

Entre temps, il s'intéressait à la direction d'un important établissement de filature et de tissage.

Il fut l'un des fondateurs et administrateurs des Chantiers nantais de constructions navales, l'un des fondateurs de la Société de navigation des chargeurs de l'Ouest.

Il était administrateur de la succursale de la Banque de France.

Élu conseiller municipal de Nantes en mai 1896, il fut adjoint sous le mairat Guibourg de Luzinais. En août 1898, il était élu conseiller général de la Loire-Inférieure par le premier canton de Nantes et ses électeurs lui furent constamment fidèles.

Appelé par ses collègues aux importantes fonctions de président de la Commission du budget, M. Jamin a joué un rôle prépondérant dans les décisions prises par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

Élu, le 27 avril 1908, président du Conseil général, il donna à ces importantes fonctions un prestige nouveau par la manière avec laquelle il sut les occuper.

La guerre de 1914-1918 imposa au président du Conseil général de nouveaux devoirs, auxquels il se consacra tout entier. Ils répondaient aux aspirations de son cœur généreux. Il prit aussitôt la tête du mouvement qui donna naissance à l'organisation d'œuvres de guerre de toute nature. Il assuma personnellement la direction du Comité départemental de secours aux victimes de la guerre, dont tant de soldats et tant de familles ont ressenti les bienfaits, et il fut président de la Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre.

Le 16 janvier 1920, M. Léon Jamin était élu sénateur de la Loire-Inférieure, par une imposante majorité et en tête de sa liste, avec la résolution de continuer à servir de toutes ses forces les intérêts de ses concitoyens.

Il était depuis la mort de M. Linyer président du Comité de la Loire navigable.

Le 19 janvier, il était emporté subitement par un mal que sa vigueur physique l'autorisait à dédaigner et qui inspirait depuis plusieurs mois à sa famille et à ses amis les plus vives inquiétudes.

Ses obsèques ont eu lieu le 23 janvier, à Nantes, au milieu d'un grand concours de la population. Dans les rangs du cortège funèbre on remarquait la présence de membres du Parlement, de conseillers généraux et de personnalités marquantes de tous ordres.

Digitized by Google

Le 13 février ont eu lieu en l'église Saint-Maurice, les obsèques de M. Pierre Fargeas, lieutenant-colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 85e année.

Fils d'un officier du Premier Empire captif pendant six ans sur les pontons anglais, M. Fargeas dut à la situation de son père, devenu capitaine, de pouvoir entrer au Prytanée militaire de La Flèche, en 1846. Ses études terminées, il s'engagea à 19 ans, le 20 février 1854, au 11e régiment d'infanterie légère, n'ayant pu réussir à se faire admettre dans notre école militaire de Saint-Cyr.

Le jeune Fargeas franchit en cinq ans toute la hiérarchie des grades subalternes, puisque le 1er juin 1859 il était adjudant.

Trois ans après, il était promu sous-lieutenant.

Lieutenant le 26 décembre 1868, il fut promu capitaine en pleine défense de Bitche, le 22 novembre 1870.

La garnison de Bitche, sur l'ordre du Gouvernement, dut capituler à la fin des hostilités et, le 24 mars 1871, elle sortit de la ville avec armes et bagages et avec les honneurs de la guerre.

Après la répression de l'insurrection communale du 3 avril au 7 juin 1871, le 27 avril 1871, le capitaine Fargeas fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Nommé commandant en second de l'école des sous-officiers du camp d'Avor, il dut bientôt quitter ce poste par suite du licenciement de cette école; mais, dès le 5 mai 1880, il était appelé, comme major, au commandement en second de l'école des enfants de troupe de Rambouillet, où il fut promu au choix chef de bataillon, le 31 décembre 1881.

Le 8 juin 1883, il entrait dans le service du recrutement où il exercera tour à tour le commandement des bureaux d'Ancenis, Amiens et Nantes.

Retraité en 1891, le commandant se vit maintenir dans ses fonctions au recrutement et, le 10 juillet 1894, il était fait officier de la Légion d'honneur.

Rendu à la vie civile sur sa demande en décembre 1894, le commandant Fargeas fut classé dans l'infanterie territoriale au service des chemins de fer et des étapes et il fut promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie territoriale le 5 mars 1898.

X***

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Angers, Imp. G. Grassin, Richou frères, Successeur. — 6 20.

Digitized by Google

Digitized by Google

Jeanne d'Arc

Racontée cent ans après sa mort

Nombreuses sont en ce moment les publications relatives à sainte Jeanne d'Arc. Il ne pouvait en être autrement : partout on veut aujourd'hui être documenté sur la vie si brève, mais si bien remplie, de l'héroïne qui, au xve siècle, a sauvé la France en grand péril.

Nous avions déjà, antérieurement à la canonisation, l'œuvre considérable de G. Hanoteaux de l'Académie française; tout récemment Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui a consacré sa vie entière à la cause de Jeanne d'Arc, vient de faire paraître sous le titre *La Sainte de la Patrie* deux volumes qui condensent les résultats de longues années d'études et reproduisent l'examen et la discussion de tous les documents qui ont constitué le procès de canonisation. A côté de cette œuvre de premier ordre, qui est appelée à figurer désormais dans toutes les grandes bibliothèques, viennent se présenter des publications plus à portée du commun du public désireux de compléter les notions trop sommaires recueillies jusqu'à ce jour sur notre héroïne nationale. C'est encore de Mgr Touchet, *La vie de sainte Jeanne d'Arc,* un volume in-12 de 300 pages; c'est *Jeanne d'Arc* par H. Dunaud, ouvrage couronné par l'Académie

Digitized by Google

française, beau volume in-18, orné de nombreuses gravures, cartes et plans. Citons aussi l'*Épopée de Jeanne d'Arc*, par l'abbé S. Coubé, avec illustrations très remarquables du commandant Liénard, et également du même auteur, l'abbé S. Coubé, l'*Ame de Jeanne d'Arc*; *Jeanne d'Arc et la France*. Tous ces ouvrages, appuyés sur une documentation d'une incontestable authenticité, vont se répandre et contribuer à faire connaître, dans les masses, la vie de celle qui restera une des patronnes les plus vénérées de la France.

Peut-être semblera-t-il intéressant à nos lecteurs de la *Revue de l'Anjou* de rechercher comment était appréciée cent ans après sa mort celle dont la mémoire devait attendre cinq siècles avant de recevoir la glorification qui lui était due. — Uu hasard nous a fait retrouver dans un vieux chroniqueur poitevin, Bouchet, dont la réputation fut grande autrefois, quelques pages consacrées à celle qu'on appelait alors communément La Pucelle. Ces pages sont empruntées à l'ouvrage intitulé *Les Annales d'Aquitaine, faits et gestes en sommaire des Rois de France et d'Angleterre et pays de Naples et de Milan*, recueil que Bouchet fit éditer à Poitiers chez Enguilbert de Mareuff, en 1557.

L'auteur écrivait donc cent ans seulement après que les flammes du bûcher dressé sur la place de Rouen furent éteintes. Il avait pu recueillir de précieux renseignements à Poitiers où la vie de Jeanne la Lorraine avait laissé de nombreux souvenirs. Poitiers n'est pas bien éloigné de Chinon ; puis c'est à Poitiers qu'avait été réuni cet aréopage de docteurs chargés d'interroger la Pucelle « tant sur sa vie que sur aucuns points de notre foi ». L'annaliste Bouchet avait reçu à Poitiers en 1495, étant encore bien jeune, le témoignage d'un habitant de cette ville, Christophe du Peirat, qui avait le souvenir précis d'avoir vu Jeanne dans les rues de la capitale du Poitou. Christophe du Peirat, quand il faisait ce récit en 1495, avait lui-même près de

Digitized by Google

cent ans; il pouvait donc fort bien avoir vu Jeanne d'Arc en 1428 ou 1429, époque à laquelle elle fut interrogée par les docteurs réunis à Poitiers.

Les limites que le cadre de ses annales imposait au chroniqueur poitevin le contraignaient à ne donner qu'un résumé du rôle joué par Jeanne d'Arc de 1428 à 1431; mais ce résumé a l'avantage d'être présenté avec un sentiment de patriotisme en même temps qu'avec un souci d'exactitude qui le rendent particulièrement précieux à consulter.

Voici la copie textuelle de ces quelques pages : nous aimons à croire que les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ne nous désapprouverons pas de les leur avoir communiquées.

« *La quatre partie des Annales d'Aquitaine. — L'an mil CCCCXXVIIJ.*

« L'an mil quatre cent-vingt-huit, les Angloys proindrent les places de Genuille [1]) en Beauce, Boisgency [2], Meun-sur-Loire et Gergeau [3], et allèrent mettre le siège devant la ville d'Orléans. Et à la fin du mois de février, qui fut le commencement du caresme, comme les Angloys qui étaient à Paris allaient envitailler ledit siège de grand quantité d'harans, les Françoys allèrent au devant qui furent desconfis, car y furent occis le connétable d'Écosse, le seigneur d'Orval, frère du Seigneur d'Albret, et grand nombre d'autres Françoys, et fut ladite journée appelée la journée des Harans.

« Le Roy envoya audit Orléans le duc de Bourbon, La Hire, Poton et aultres, qui firent ce qui leur était possible, mais la ville était assaillie et battue de tant de costés, que ceux qui étaient dedans n'avaient plus guère d'espoir.

« Si s'advisèrent de mettre leur ville entre les mains du

[1] Janville (Eure-et-Loir).
[2] Beaugency (Loiret).
[3] Jargeau (Loiret).

Digitized by Google

duc Philippe de Bourgogne, comme homme neutre. Mais le comte de Bethfort, lieutenant des Angloys, ne l'y voulut accorder et fit réponse à Poton de Sainte Treille[1], qui avait charge de lui porter cette parolle, qu'il n'avait battu les buissons pour faire prendre les ozillons par autre que par lui, dont le duc de Bourbon ne fut content. Et alors changea de vouloir. Et lui vint le désir d'appointer avec le Roy pour chasser les Anglois.

« *De Jehanne la Pucelle.*

« En si grosse affaire Dieu n'oublia le roy de France ne son royaume, car il lui envoya une simple Bergère de l'âge de dix-huit ans nommée Jehanne, qui était native du village de Dompreme [2] près Vaucouleurs en Lorraine. Et pour l'intégrité de sa vie était nommée La Pucelle. Laquelle s'adressa à Messire Robert de Baudricourt, capitaine audit lieu de Vaucouleurs, et le pria qu'elle parlât au Roy pour son profit, qui fut trouvé étrange par les princes et ceux qui étaient près la personne du Roy. Toutefois après ce qu'on eut envoyé quérir son père, nommé Jacques Dart, Ysabel sa mère, qui étaient simples gens de labeur, de bonne et honneste vie et conversation, et qu'il eut su par leur bouche que Jehanne, leur dite fille, ne s'était jamais appliquée à autre chose qu'à garder les brebis, et qu'elle leur avait puis naguère dit que la Vierge Marie s'était apparue à elle et lui avait commandé venir par devers le Roy le secourir en les affaires, et l'avertir d'aucunes choses : désirant le profit et honneur du Roy, lui avaient donné congé de ce faire.

« Ladite Jehanne fut mise entre les mains des docteurs et autres gens, et par eux interrogée tant sur sa vie que sur aucuns points de notre Foi : esquels elle répondit non

[1] De Xaintrailles.
[2] Domprémy.

Digitized by Google

comme une simple fille, mais comme le plus grand Docteur qu'on eût su trouver : et par ce ils connurent qu'il n'y avait aucune superstition, et pensèrent que c'était une chose permise de Dieu.

« A cette raison la firent parler au Roy; lors était à Chinon : lequel pour la tenter fit mettre autres princes au-dessus de lui, et en plus grand état : mais elle le choisit entre autres. Et, après l'avoir salué de par Dieu et la Vierge Marie, le requit de parler à lui en secret. Ce qu'il permit en pleine salle et fit reculer de lui tous ceux qui étaient en sa compagnie, à un coin de ladite salle. Puis parlèrent ensemble; et comme ils parlaient on voyait que larmes tombaient des yeux du roy de France à grande abondance, dont on ne sut jamais la cause, fors après la mort de ladite pucelle, qu'il déclara un mois ou environ avant que ladite pucelle vint vers lui, comme il pensait une nuit en son lit aux grands affaires qu'il avait, se leva tout en chemise, de genoux au pied de son lit, pria Notre-Seigneur que son plaisir fût lui donner secours, si lui (qui connait toutes choses) voyait qu'il eût bon droit en ses guerres et querelles. Ladite Pucelle déclara au Roy, présens tous les princes, qu'elle voulait aller au siège d'Orléans tout armée comme un homme, dont elle print le vêtement, et pria le Roy qu'il lui envoyât quérir en l'église de Sainte-Catherine de Fierboys en Touraine (ou alors y avait apport de pèlerins) une épée qui était entre les ferrailles des prisonniers lesquels s'étaient recommandés à la dite sainte, et fait leurs voyages audit lieu. Jacoit ce que ladite Pucelle n'y eût jamais été. Ce que fit le Roy, et fut ladite épée apportée.

« J'ai ouï dire en ma jeunesse, et de l'an mil quatre cent quatre-vingt et quinze, à feu Christophe du Peirat, lors demourant à Poitiers et près de ma maison, qui avait près de cent ans, qu'en ma dite maison y avait eu hostellerie où pendait l'enseigne de la Rose, où ladite Jehanne était logée, et qu'il la vit monter à cheval, toute armée à blanc, pour

Digitized by Google

aller audit lieu d'Orléans, et me montra une petite pierre qui est au coin de la rue Saint-Étienne, où elle prit avantage pour monter sur son cheval.

« *L'an mil CCCCXXIX. — La Pucelle envitaille la ville d'Orléans.*

« L'an mil quatre cent vingt-neuf ladite Pucelle s'en alla à Blois où était l'armée du Roys, et de Blois à Orléans, accompagnée du Bastard d'Orléans, de la Hyre, du seigneur de Loré, de messire Robert de Baudricourt, et autres. Et malgré les Angloys fit mettre par deux fois force vivres dedans la ville : prit le boulevart de la Ville, qui ne fut sans tuer grand'quantité d'Angloys et de leurs capitaines, et entre autres le seigneur de Mauluis, le Mylot de Pommay, et messire Guillaume de Glucidal, principal gouverneur du siège. Et au regard d'elle fut seulement blessée d'un trait au bas de la jambe, dont fut tantôt guérie.

« *Le Siège des Angloys levé devant Orléans par la Pucelle.*

« Le jour de ladite conquête le capitaine de Salbery, lieutenant du roi d'Angleterre, étant en une tour sur le pont d'Orléans, fut occis d'un coup de canon, venant de l'hostel de la Ville. Et, ce voyant, les autres capitaines Angloys, savoir est le seigneur de Talbot, le comte de Suffort, le seigneur Descolles et messire Jehan Fastal, qui avaient quatre mille Angloys, levèrent leur siège et se retirèrent au bas-pays du Maine, tirant en Normandie et aucuns d'iceux aux garnisons des places qu'ils tenaient sur Loire et en Beauce.

« Et par ce moyen fut la ville d'Orléans délivrée des Angloys au mois de may de l'an mil C.C.C.C vingt et neuf,

Digitized by Google

« *La journée de Patay gagnée par la Pucelle et les François*

« Et sur la fin de may et de juin en suivant, après ce que a Pucelle eut pris Jargeau et Boisgency par son conseil seul, les Françoys (où étaient le duc d'Alençon, le connétable de France, le comte de Vendôme et autres) allèrent courir sus aux Angloys qui étaient en un gros village appelé Patay, en cœur de Beauce : lesquels Angloys furent défaits iacoit ce qu'ils fussent de cinq à six mille accompagnés de plusieurs vaillants capitaines: et y furent pris prisonniers les seigneurs de Talbot et Descolles, messire Gaultier de Hongrefort et douze cents autres, et mis à mort de trois à quatre mille, sans perdre qu'environ troys cents Françoys.

« *Les vertus et mœurs de la Pucelle.*

« Après cette victoire la Pucelle entreprit de mener couronner à Reims le roy Charles septième. Ce que les princes de France trouvèrent impossible, quoi que ce soit fort difficile, parce que la plupart des places d'entre Chinon et Reims étaient occupées par les Angloys. Toutefois gagna les princes qui voyaient que c'était une chose divine que d'elle, et que trois fois la semaine jeûnait, se confessait et recevait le précieux corps de Jésus-Christ chacun dimanche; jamais ne jurait, ne disait parole scandaleuse, et faisait tout au nom de Jésus, et quand arrivait en une hostellerie, faisait toujours coucher l'hotesse ou une de ses filles ou chambrière avec elle, et jamais n'entrait homme en sa chambre jusqu'à ce qu'elle fût de tous points vêtue et habillée.

« *Le Couronnement du Roi Charles VII à Reims. — Villes et places prises par les François.*

« Or donc par l'opinion de la bonne Pucelle, le Roy partit de Chinon, accompagné des ducs d'Alençon, de Bour-

Digitized by Google

bon, des seigneurs de Vendôme, d'Albret, de Laval, de Lohéac, en bonne grosse armée, et s'en allèrent à Reims où le roi Charles septième fut couronné au mois de juillet dudit an mil quatre cent vingt-neuf, par messire Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France; et se rendirent audit sacre les ducs de Bar et de Lorraine, le seigneur de Commercy, pour lui faire service. Et en y allant les François sous ladite Pucelle gagnèrent les villes de Troies, Chaslons, et Saint-Florentin. Et après ledit couronnement les villes et places de Laon, Soissons, Châteautierry, Provins, Coulemiers, Crécy, Compiègne, Senlis, Saint-Denis, et plusieurs autres places.

« *Mariage de la fille du Vicomte de Thouars au neveu du duc de Bretagne.*

Messire Arthur de Bretagne, connétable de France, ne fut à ce couronnement pour quelque cause dont se taise l'histoire, et se retira en la ville de Parthenay; où cependant traita et fit le mariage de monsieur Pierre de Bretagne, fils de Guingamp, second fils du duc, avec damoiselle Françoise d'Amboise, seule fille et présomptueuse héritière du vicomte de Thouars.

« *L'an mil CCCCXXX. — Escarmouches faites par la Pucelle. — La Pucelle trahie et vendue.*

Après ce couronnement et que le petit Henry eut été couronné en Angleterre, repassa la mer et vint en Normandie en l'an mil quatre cent trente. Et au regard de la Pucelle, fit plusieurs escarmouches contre les Angloys autour de Paris où elle défit quatre ou cinq cents Angloys: puis s'en alla tenir garnison dedans Compiègne dont Guillaume de Flavy était capitaine. Et au commencement du mois de juin mil quatre cent trente, messire Jehan de Luxembourg,

Digitized by Google

les comtes de Hautonne et de Harondel, en une grande compagnie de Bourguignons allèrent assiéger ladite ville de Compiègne, et par l'intelligence que ledit capitaine de Flavy avait avec eux esquels il avait vendu la Pucelle, trouva moyen de l'envoyer vers le Roy quérir gens à diligence pour lever ledit siège, et la fit passer par une des portes où le siège n'était. Avant de partir elle fit dire messe bien matin en l'église Saint-Jacques, où elle se confessa et reçut le saint sacrement de l'autel. Et, en sortant de l'église où plusieurs gens s'étaient assemblés pour la voir, leur dit : Mes seigneurs et amis, je vous signifie qu'on m'a vendue et trahie et que de bref on me fera mourir ; priez Dieu pour moi. Et comme elle fut sortie, accompagnée de vingt-cinq ou trente archers à un quart de lieue de ladite ville, aperçut ledit de Luxembourg et autres ennemis du Roy en grand nombre : se cuyda sauver en ladite ville, mais le traître de Flavy incontinent après son partement avait fait fermer les barres et les portes de ladite ville

« Par quoi fut prise et depuis vendue et livrée aux Angloys ; mais on ne peut prouver la trahison dudit de Flavy, lequel en fut de Dieu puny après. Car, depuis, sa femme nommée Blanche Dauvrebruch, qui était belle damoiselle, le suffoqua et étrangla par l'aide de son barbier lorsqu'il était couché au lit en son chatel de Neelle-en-Tardenois, dont depuis elle eut grâce et rémission dudit roy Charles septième, parqu'elle prouva que ledit de Flavy avait entrepris de la faire noyer.

« *L'an mil CCCCXXXI. — La condamnation injuste de la Pucelle.*

« Les Angloys (marchans comme Judas) menèrent la bonne Pucelle en la ville de Rouen où ils la tinrent prisonnière en grand'misère jusques au mois de may l'an mil CCCCXXXI, et par un Angloys, évêque de Beauvais, la

Digitized by Google

firent déclarer hérétique et par leur juge la condamner à être brûlée, iacoit que jamais ne trouvassent en elle vice quelconque. Bien l'accusaient qu'elle était sorcière et divineresse, dont jamais ne surent faire preuve; aussi sa vie était toute bonne et sainte, comme dit est : et firent leur jugement sur ce qu'en abusant de son sexe contre les saints canons, avait pris le vêtement d'homme, dont elle s'était bien excusée, et dit que c'était par permission de Dieu et pour fréquenter avec les hommes, afin de subvenir au vrai roy de France, aussi qu'elle portait vêtement de femme en sa chambre, et autres actes qu'elle faisait hors la guerre, en quoi cessait la raison desdites lois canoniques. Et pour cette seule cause, fut ladite Pucelle brûlée à la fin dudit mois de mai, au marché de Rouen, où est de présent l'église de Monsieur Saint-Michel, et les cendres de son corps jetées au vent hors ladite ville. Et oncques depuis les Angloys ne prospérèrent en France.

« Maître Jean Gerson, docteur en théologie et chancelier de l'Université de Paris, qui fut homme de grandes lettres et droite et approuvée vie, a fait un traité contre ceux qui ont détracté de cette pucelle, ensemble un autre docteur nommé maître Henry de Cerchqueim, commençant *Tulit Dominus.* »

Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* le traité de maître Jean Gerson, non plus que cet autre commençant par les mots, « Tulit Dominus ». Nous nous bornons à formuler le souhait qu'ils prennent intérêt à la lecture de l'extrait des annales du bon chroniqueur Bouchet de Poitiers, remontant à 1557.

A. B.

Digitized by Google

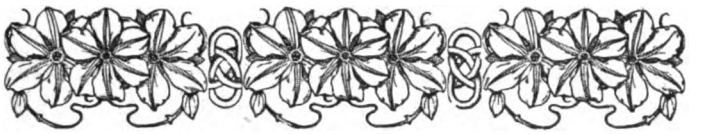

Un point d'Histoire littéraire

Courteline et J. du Bellay

C'est surtout en littérature que tous les chemins mènent à Rome et les voies qui sillonnent une carrière d'écrivain sont, comme celles de la Providence, impénétrables.

N'est-il pas étrange, en effet, pour citer un exemple entre mille, que le bon maître Courteline, qui devait être un jour le prince de l'ironie en même temps qu'un des psychologues les plus avertis, le père de « Boubouroche » et l'historiographe de « Jean de la Butte », ait consacré, à l'aurore même de sa vie littéraire, les prémices de son talent à notre cher Joachim du Bellay et pris, comme premier héros, le poète sentimental du « Petit Liré »?

Le fossé qui sépare l'œuvre tout entière de Courteline de ce début exceptionnel est si profond que je me demanderais comment il a pu être comblé, en un tour de plume, pour ainsi dire, et comment « Lidoire » et « la Biscotte » purent être enfantés, à quelques années d'intervalle, par la même imagination qui s'attacha tout d'abord à l'évocation d'une figure aussi douce que celle du chantre des « Regrets », si Courteline n'avait pris soin de m'en donner lui-même l'explication, fort simple d'ailleurs, le jour où je

Digitized by Google

l'interrogeais pour savoir s'il était vrai que son premier essai eût été une fantaisie en vers sur deux des poètes de la Pléïade.

« En effet, me répondit-il, j'ai commencé, il y a hélas ! bien des années, une petite comédie en vers mettant en présence Ronsard et du Bellay, tout jeune homme, ayant comme moi alors vingt ans ou à peu près. J'en écrivis les cent premiers vers environ, après quoi je partis au régiment d'où je revins l'esprit porté vers d'autres travaux... »

Évidemment. L'avenir l'a du reste, bien prouvé...

« Quelques années plus tard, ajouta le Maître, ayant remis la main sur le travail laissé de côté jadis, j'en fis don, avec la toute petite intrigue de la pièce, à mon ami le poète Théodore Maurer, qui la termina et la mit dans ses œuvres, comme je l'y avais autorisé. »

Et voilà comment s'achevèrent, à peine ébauchées, les relations entre Courteline et du Bellay.

Quant à l'œuvre elle-même, née de ces amours éphémères, elle ne figure pas, comme paraît le croire Courteline, dans les œuvres de son ami Maurer[1]; elle est encore manuscrite, et je n'ai pu m'en procurer le texte, la douleur d'un père frappé par la guerre dans une de ses plus chères affections m'ayant forcé d'interrompre les démarches commencées à cet effet, au moment où elles auraient pu aboutir.

Pour cette raison de haute convenance, j'aurai le regret de ne pouvoir verser au dossier de notre cher poète angevin un document à tout le moins curieux, et je devrai me contenter d'avoir fixé, sans l'appuyer d'une pièce originale, un point d'histoire angevine que d'aucuns estimeront sans doute, comme moi, plein de saveur.

Henry COUTANT.

[1] Le poète Th. Maurer a publié, chez Lemerre, une plaquette intitulée : *La Comédie italienne*.

Digitized by Google

Archives Ponts-de-Céiaises

Première Série

(Suite)

---

§ 2. — *Municipalité de Saint-Maurille*

En même temps que s'organisait la Municipalité de Saint-Aubin, la paroisse de Saint-Maurille nommait, conformément à la loi, la sienne propre. Plus rares encore qu'à Saint-Aubin sont les documents précis sur les actes de cette municipalité et sur les personnages qui la composèrent. Cependant, il m'a été possible de recueillir les renseignements suivants sur cette période :

Le premier maire fut *Charles-Félix Toché*, chirurgien [1], que nous avons déjà vu représenter la paroisse aux assemblées de la sénéchaussée.

C'est en cette qualité de maire qu'il participa, comme son collègue Humeau, au désarmement des « perrayeux » de Saint-Maurille.

Dans l'affreuse disette qui sévit en 1790, à la suite du rigoureux hiver de 1789, qu'aggravait encore l'arrêt de la circulation des blés, dans la crainte où était chaque municipalité de s'en voir privée, il s'adressa, le 20 octobre, au

[1] Toché avait été reçu chirurgien à Angers le 4 août 1766 (voir son brevet A. M.-et.L. E. 4402, folio 97).

Digitized by Google

Conseil général de la commune d'Angers[1] pour que l'on permît

à plusieurs particuliers des Ponts de Cez d'achepter du pain chez les boulangers de cette ville pour le vendre aux Ponts de Cez et qu'il soit délivré deux charges de pain arrêtées par un commissaire de police de cette ville lors du transport qui s'en faisait aux Ponts de Cez. Sur quoy l'Assemblée, considérant que ce ne sont que des deux dernières qualités de pain que ces particuliers viennent achepter à Angers, que cela peut dégénérer en abus et exposer la Ville à manquer très souvent de pain, il a été arrêté que Monsieur le Maire sera prié de répondre à M. Toché que la Municipalité ne peut permettre le transport, qui peut être préjudiciable principalement à la classe la moins aisée des habitants de cette ville; que la municipalité des Ponts de Cez doit veiller à ce que les boulangers soient suffisamment approvisionnés de pain pour la subsistance des habitants des Ponts de Cez et à en fixer le prix proportionnellement à celui des blés.

La grande ville ne fut vraiment pas charitable en cette occasion.

Près de lui, le curé, M. Gazeau, occupe les fonctions de procureur de la commune et il semble s'être montré fort entreprenant dans l'exercice de ses fonctions, outrepassant même les droits du Maire, qui s'en plaignit amèrement au Directoire du département le 29 novembre, notre brave curé s'étant permis de son propre mouvement de convoquer des assemblées sans la participation de ce dernier. Ce fait s'était passé pour l'assemblée réunie dans le but de nommer le juge de paix et ses assesseurs. Pour compléter, le curé fut nommé assesseur.

Une enquête du Directoire confirma l'exactitude des faits énoncés dans la plainte et le 22 décembre et on lui enjoi-

[1] Arch. Mun^es, Angers, série D II Req. des délibérations du Conseil général de commune, page 154. — Cf. aussi *V. Dauphin, Les Médecins-Chirurgiens et Apothicaires des Ponts-de-Cé avant 1789*, déjà cité.

Digitized by Google

Sceaux municipaux entre 1790 et 1795

(Collection A. Michel au musée d'Archéologie d'Angers).
(Dessins de Charles Duvivier, d'après les originaux).

Comme nous n'avons rencontré aucun document qui soit revêtu de l'un de ces sceaux, nous devons nous borner à des hypothèses sur leurs dates et il nous a été impossible de préciser à laquelle des deux municipalités, ou Saint-Aubin ou Saint-Maurille, ils ont plus spécialement appartenu.

Le style même des pièces, l'inscription RÉPUBLIQUE FRANÇAISE sur le socle de la statue de la Liberté de celui de droite permettent de penser que le sceau de gauche fut celui d'une des municipalités créées en 1790. Le deuxième doit être celui de la nouvelle municipalité installée après le passage des Vendéens, à laquelle celle de Saint-Maurille fut adjointe et qui vint remplacer l'administration cantonale (1795).

Digitized by Google

Digitized by Google

gnit de choisir entre les fonctions de procureur de la commune ou celle d'assesseur du juge de paix[1].

L'administration de Toché eut encore un démêlé avec le curé Gazeau au sujet d'un banc que la Municipalité avait fait placer dans l'église et que ce dernier fit enlever. Cet incident n'aurait pas attiré mon attention si je n'y trouvais l'occasion de fixer les yeux du lecteur sur un curieux point de droit de l'ancien régime, qui veut que personne « n'ait droit de banc dans l'église s'il n'est patron ou haut justicier et que l'on ne peut en avoir aucun sans la permission des marguilliers »[2].

D'ailleurs cette municipalité semble avoir toujours été quelque peu réfractaire aux lois révolutionnaires. L'influence du curé Gazeau y était prépondérante et plus tard ses démêlés avec le curé constitutionnel Refour l'obligèrent à disparaître de la commune.

Il semble que les patriotes de Saint-Maurille s'accommodèrent mal de cet état de choses et, comme à cette époque les dénonciations étaient bien accueillies en haut lieu, ils n'hésitèrent pas à se plaindre au Directoire du district, auquel ils demandèrent en même temps de solliciter du Département auprès du Corps Législatif leur réunion à la municipalité de Saint-Aubin, demande qui fut transmise.

Vers la même époque, le District adressait à la Municipalité une verte semonce qui ressemble à ces drogues amères que l'on enrobe de sucre pour les faire avaler plus facilement :

Messieurs, le petit nombre de bons citoyens qui habitent la commune dont vous dirigez les affaires se plaignent amèrement du peu de publicité que reçoivent de votre part des lois et les délibérations qui vous sont remises. Nous aimons à penser qu'un oubli involontaire, causé par la multiplicité de vos travaux,

[1] Arch. dép. série L. 68.

[2] Cf. Loiseau, *Traité des Seigneureries*, ch. II nos 62 et 63.

Digitized by Google

produit seul le défaut qu'on vous reproche. Pour obvier donc aux inconvénients qu'entraînerait sans doute la lenteur dont on vous accuse, nous vous proposons un moyen que vous voudrez bien mettre en usage : c'est de ne point manquer à nous faire passer chaque semaine un état nominatif des papiers qui vous auront été donnés à publier. La semaine précédente cet état devra être souscrit du certificat de Monsieur votre Curé [1].

Vous n'oublierez point encore, Messieurs, de donner à la cérémonie du sacre, dont le temps est proche, toute la solennité qu'elle exige et de faire en sorte que tout se passe avec la décence et le respect dû au mystère de notre rédemption. Vous préviendrez en conséquence les Marguilliers que cela regarde de payer comme à l'ordinaire aux dépenses nécessaires d'usage.

En vous conformant avec exactitude aux instructions paternelles que nous vous faisons, nous n'aurons point la douleur d'user envers vous de moyens rigides, que nous serions forcés d'employer si vous vous refusiez à faire ce que nous demandons de vous.

Signé : BOUTTON, PÉRARD, VIGER, procureur sindic [2].

Le District avait encore d'autres raisons de se montrer courroucé de l'attitude de la Municipalité. Celle-ci ne s'était-elle pas opposée dans ce dernier temps au transfert des ornements de l'Église d'Érigné [3], qui venait d'être désaffectée, à la Municipalité de Mûrs :

Messieurs, en vertu d'un ordre du 17 du mois dernier donné par nous à la Municipalité de Mûrs de procéder à l'inventaire et de suitte à l'enlèvement des titres et papiers, ornements et vases sacrés tenant à la chapelle d'Érigné, supprimée comme paroisse et conservée comme oratoire ressortissant à leur

[1] Explicable parce que la plupart des publications se faisaient soit à la porte soit même dans l'église, au prône.

[2] Re de Ce du Dre du District, fo 755-7 juin 1791. Arch. dép., série L-4.

[3] D'après une opinion autorisée, la paroisse d'Érigné, à sa suppression, aurait dû être réunie à Saint-Maurille, mais les difficultés des communications et les inondations qui interrompaient souvent la route firent que l'on jugea plus sage de la réunir à Mûrs. Ce ne fit pas l'affaire de Saint-Maurille, qui protesta.

Digitized by Google

église, Messieurs les Officiers municipaux du dit lieu ont inventorié le 31 et avaient remis à ce jour le transport des effets. Vous venez de leur faire signifier, par exploit de Touchevoide, huissier, une opposition à cette exécution. Je vais, Messieurs, vous rendre compte des raisons qui ont motivé l'ordre contre lequel vous vous élevez indiscrètement. La loi du 17 avril porte, article 8 : Les dittes paroisses auront leurs églises et seront limitées ainsi qu'il est expliqué dans l'avis du directoire du district d'Angers sus datté et les autres paroisses du district hors la ville *sont supprimées*. Au terme de cette loi, Érigné, se trouvant supprimé, doit être fermé et la décence ne permet pas que les ornements y restent; un motif d'intérêt général vient ajouter encore à cette loi : tant que les églises où officiera un prêtre non sermenté seront ouvertes à la crédulité du peuple et occupées journellement par les ennemis de son repos, ni vous ni vos voisins ne pouvez compter sur la paix et sur la tranquillité; il était donc de notre devoir et de notre sollicitude de prévoir jusqu'à la possibilité de ces malheurs.

En vous y opposant, vous n'avez pas seulement violé la loi, vous avez encore servi les passions des ennemis de la chose publique; et quel moment prenez-vous, Messieurs, pour arrêter les travaux prescrits par l'Assemblée nationale! C'est, lorsque la fixation connue de l'impôt général que doit supporter le département nous donne la certitude d'une *décharge étonnante*, que, loin de montrer à vos administrés les bienfaits du nouveau régime, vous les excitez contre lui. La chapelle d'Érigné, conservée comme oratoire et affectée, de votre propre aveu, à la paroisse de Mûrs, doit être dépouillée aujourd'hui même par la Municipallité et le curé de cette paroisse : les ornements y doivent être déposés. Je vous invite, comme frères et comme amis, à n'y trouver aucun obstacle et, comme administrateur faisant fonctions de procureur syndic, je vous déclare, au nom de la nation, de la loi et du Roy, que je viens de requérir la Gendarmerie nationalle pour forcer, s'il y a lieu, l'exécution de la loy; je vous rends responsables collectivement et individuellement de tous retards qu'elle pourra trouver et de tous les maux qui en pourraient résulter (3 juin 1791) [1].

[1] N° 746 même date, ordre de la Municipalité d'Érigné de laisser faire l'enlèvement (18 juin) C°. du District n° 747. Arch. dép. L-4

Digitized by Google

Plus heureux que Humeau, Toché parvint, non seulement au terme légal de son mandat, mais encore la confiance de ses concitoyens le lui continua sans nouvelle réélection. En effet le renouvellement de la Municipalité aurait dû avoir lieu le 13 octobre et l'Assemblée primaire n'eut lieu que le 20 novembre, et encore dans des formes dont la légalité était douteuse. Aussi les patriotes de Saint-Maurille n'hésitèrent pas à porter la question devant le Directoire du District et l'examen du procès-verbal d'élection leur donna pleinement raison. Le District conclut à la réorganisation de la Municipalité et transmit au Département, le 19 janvier, son avis ainsi conçu :

Le Directoire, considérant que le défaut de formalité, indépendamment des omissions essentielles dont fourmille le dit procès-verbal, frappe d'une nullité radicale l'acte d'assemblée dont il est question, estime qu'il est nécessaire de faire incessamment procéder à la réorganisation du corps municipal de Saint-Maurille ainsi qu'elle devait se faire suivant les lois portées à ce sujet [1].

Le 24 janvier, le Directoire du Département annula les opérations électorales, convoqua l'assemblée pour le premier dimanche de février et ordonna en outre qu'un commissaire désigné par le District se rendrait à l'Assemblée et présiderait aux opérations.

Deuxième municipalité. — A la municipalité présidée par Toché succéda une nouvelle administration présidée par *François Richard*, maire, Jean Durand, procureur de la commune, Jean Tesnier, secrétaire-greffier. Les officiers municipaux furent Pierre et Florent Ollivier, Jean Quelin, Louis Rideau, Julien Cailleau et Thomas Héry, tous notoirement royalistes.

Si l'on s'en rapporte aux pièces du procès devant le Tri-

[1] Arch. dép., L. 73.

Digitized by Google

bunal Révolutionnaire de Paris[1] appelé en octobre 1793 à juger six de ces personnages, l'élection définitive de cette municipalité ne fut pas plus régulière que la précédente et les patriotes de Saint-Maurille se virent, à leur grand ennui, complètement éliminés, étant loin d'être en majorité[2].

Le curé constitutionnel Refour, qui avait pris possession de sa charge le 30 mars 1790, trouva en ces municipaux des adversaires acharnés, qui protégèrent de leur mieux l'ancien curé insermenté Gazeau, lequel, grâce à ces complicités, put longtemps rester cacher dans le pays. L'un d'eux, Florent Ollivier, accompagna même quatre Vendéens qui allèrent piller la cure vide de son occupant qui avait pris la fuite par peur[3].

On ne sait rien de précis des actes administratifs de cette municipalité, sauf que, le 30 octobre 1792, les registres paroissiaux furent transférés de la cure au bureau de la municipalité par les soins du procureur Durand, accompagné du secrétaire Tesnier. Deux des officiers municipaux, les frères Ollivier, reçurent délégation de recevoir les actes[4].

On arrive ainsi au mois de juin 1793, qui devait être fertile en événements.

Après la prise de Saumur (9-10 juin), les Vendéens se divisèrent en deux colonnes qui s'avancèrent parallèlement sur les deux rives de la Loire. Angers était alors hors d'état

[1] Arch. dép. W 294. Dossier 228 (Archives du tribunal révolutionnaire de Paris).

[2] Dossier 228, Déposition de Michel Mangin. Il y avait environ 400 aristocrates contre 60 patriotes.

[3] Dossier 228. Déposition de Anne Guérineau (11e témoin, pièce 20), domestique du nommé Fortier, chez qui les clefs de la cure avaient été déposées.

[4] Le premier acte civil est du 3 novembre 1792 et signé de F. Ollivier, officier public de la paroisse Saint-Maurille. Pierre Ollivier s'intitule « membre du Conseil général de la commune de Saint-Maurille, élu le 13 décembre 1792 pour recevoir les actes... ».

Digitized by Google

de leur résister et, dans un conseil de guerre, qui eut lieu le 10 juin, il fut décidé qu'elle serait évacuée.

Dès le 13, cette évacuation était complète et l'administration se repliait sur Laval par la route du Lion-d'Angers. Le 19 seulement, les éclaireurs vendéens, venus par la rive droite, atteignaient Angers.

C'est donc vers le 20 ou le 21 que l'avant-garde de la colonne, qui marchait par la rive gauche, arriva à Saint-Maurille, où elle trouva les officiers municipaux, le maire Richard en tête, venus ceints d'écharpes blanches et précédés d'un drapeau blanc, pour complimenter les chefs [1] parmi lesquels se trouvaient le faux évêque d'Agra, Guillot de Folleville, qui fit peu après son entrée à Angers, à cheval, accompagné d'un seul domestique portant sa crosse en bois doré [2].

Le 24 juin [3], alors que les Vendéens songeaient déjà [4] à évacuer Angers, après avoir requis le tambour de ville, Lizole, d'aller « engager les habitants de se réunir sur la place de Bonnet de la Liberté » [5], le maire Richard, portant la cocarde blanche et noire et la municipalité, en tête d'un cortège d'environ cent habitants, s'en allèrent à Angers à la cathédrale Saint-Maurice pour y prendre et y faire bénir un drapeau bleu et blanc [6] par l'évêque d'Agra,

[1] *Mémoires et notes de Choudieu* (publiés par Barrucand, Paris, Plon 1897, in-8°), p. 404.

[2] Abbé Bretaudeau, *Hist. des Ponts-de-Cé*, p. 293, note.

[3] Date fixée d'après la pétition de la femme Quelin en faveur de son mari (Dossier 228, pièce).

[4] Ce Lizole était un pauvre diable qui apparaît à de nombreuses reprises, au cours de la Révolution, et même jusqu'au début du XIXe siècle comme chargé des fonctions de tambour de ville.

[5] Dossier 228. Don Compain, chirurgien (6e témoin, pièce 20) et Torchon de Lisle, chirurgien (22e témoin, pièce 20).

[6] Dossier 228. Don Alexis Guérineau (8e témoin, pièce 20). « Il était chez lui. Le maire Richard lui avait dit de préparer un drapeau qui est encore à la sacristie, qui est bleu et blanc, aux armes du ci-devant roi et du

Digitized by Google

drapeau qu'ils rapportèrent ensuite « en triomphe » à Saint-Maurille, puis jusqu'à la roche d'Érigné, à la suite de l'évêque qui fit halte à l'église et donna sa bénédiction.

A la suite des Vendéens partirent le maire Richard[1], le procureur de la commune Durand et Florent Ollivier, qui ne tarda pas à revenir chez lui peu de jours après; les autres officiers municipaux restèrent chez eux.

Dès le 28 juin, l'abandon d'Angers par les Vendéens étant à peu près complètement terminé, les administrations républicaines vinrent s'y réinstaller et, peu à peu, dans le courant de juillet, les patriotes de Saint-Maurille, qui avaient dû partir[2] retournèrent vers leurs foyers, dès qu'ils furent assurés qu'un retour offensif des Vendéens n'était plus à craindre.

Le 29 juillet, le curé constitutionnel Refour se rendait de sa personne au Directoire du Département et déclarait qu'il venait dénoncer

à toutes les autorités constituées le reste de la Municipalité des Ponts de Cez, non moins coupable, et peut-être plus, par son obstination à gérer, que celle qui s'est tournée du côté des brigands. Les trois principaux sont Rideau, Cailleau, Clin (*sic*);

prince de Lambesc; que le maire le vint prendre à la sacristie sur les sept heures du matin, qu'un prêtre non assermenté vint dire la grand' messe sur les neuf heures et demie, qu'il la lui servit, comme étant de son état pour vivre, et qu'il a sonné le carillon pour l'évêque qui ne lui a rien donné pour ses peines.... Le drapeau fut porté à Angers pour le faire bénir par l'évêque. » Cf. aussi Dons Marie Gauteux, (12e témoin, pièce 20), Jacques Pineau (13e témoin) et Jean Gachet (23e témoin, pièce 20).

[1] Il semble ne pas avoir pu échapper longtemps à la répression car sur la liste des victimes de la 1re fusillade (12 janvier 1794) figure un nommé François Richard, des Ponts-de-Cé; mais nous n'avons pu l'identifier nettement.

[2] Refour et Toché allèrent se cacher à Angers. Lors du siège d'Angers, Toché se réfugia de nouveau à Angers et on le trouve en réquisition au couvent du Ronceray transformé en hôpital, où ses services furent très appréciés (A. M.-et-L. L. 79).

Digitized by Google

Thomas Héry et Tesnier, secrétaire, ne paraissent pas aussi coupables [1].

Le Directoire décidait aussitôt de renvoyer la dénonciation devant le Directoire du district d'Angers pour enquête.

Le lendemain 30, Refour comparaissait devant cette administration et était invité à fournir des précisions « au moyen de ce que sa dénonciation était vague et ne désignait pas les faits dont il peut avoir connaissance et les coupables... » [2]. Refour dit qu'il se plaignait

des nommés Rideau, maçon, Cailleau, Jean Clain (*sic*), meunier, Thomas Héry, cultivateur, et Tesnier, les quatre premiers officiers municipaux et le dernier secrétaire de la Municipalité des Ponts de Cez, parce que la nomination de ces particuliers lui a toujours parue illégalle et faitte dans les auberges par une commune aujourd'hui toute émigrée dans l'armée des brigands, les bons citoyens n'ayant jamais pu voter en les assemblées à cause des injures et des menées de tous les aristocrates coalisés.

Les susdits, depuis leur gestion toujours renouvellée, ont vendu des arbres nationaux, prétendant qu'ils appartenaient à leur commune; ont fait des dépenses excessives pour un arbre de liberté qu'ils ont planté le plus tard possible; ont favorisé de tout leur pouvoir et caché la résidance du nommé Gazeau, cy-devant curé dans le pays; ont diverti depuis trois ans tous les deniers de la fabrique qui est riche de plus de quatre mille livres de rentes et n'ont jamais rendu aucun compte; ont fait, il y a dix-huit mois, la cérémonie d'un feu de joye exclusivement aux patriotes; observe le déclarant que le nommé Cailleau n'était pas alors officier municipal et que ce dernier fait ne peut le regarder; ont toujours négligé de publier ou faire publier les loix contraires à l'aristocratie.

Rideau est venu à Angers apporter le drapeau blanc aux Insurgés, qui étaient en la ditte ville, accompagné de cent

[1] Ar. de M.-et-L. L, 25 — Dossier 228, pièce 20.

[2] Dossier 228, pièce 20.

Digitized by Google

personnes des Ponts de Cez et cependant il prétend n'y être venu que pour ses affaires.

Jean Clain n'a jamais voulu prêter le serment civique. Lors de l'arrivée des *émigrés* (probablement pour *insurgés*), les cinq cy dessus dénoncés ont négligé de dénoncer eux-mêmes le Maire Richard, Durand, procureur de la commune, Ollivier, officier municipal, et Niveleau, percepteur des impositions, tous partis avec l'armée prétendue chrétienne; ont assisté et favorisé dans toutes ses farces et indignités un prêtre réfractaire inconnu, qui, lorsque les insurgés étaient aux Ponts de Cé, s'était emparé des fonctions de l'église que le dénonciateur avait abandonné à son grand regret; ont laissé couper par morceaux et vendre l'arbre de la liberté par des gens du lieu et ont continué depuis ce temps de donner des passeports à toutes les personnes, même aux gens suspects. Le dénonciateur offre fournir preuve de tous ces faits par témoins, qu'il fera paraître toutes fois et quante, devant qu'il appartiendra, et voulant rendre justice, croit devoir observer que Thomas Héry et Tesnier, secrétaire, ne lui paraissent pas aussi coupables que les autres [1].

L'enquête continua le lendemain 31 par l'audition d'un nommé Féron, serrurier, qui confirma les faits [2] énoncés par Refour. Refour comparaît pour la troisième fois le 3 août et fournit alors une liste provisoire de vingt-deux témoins parmi lesquels figurent l'ancien maire, le chirurgien Torchon de Lisle et celui qui devait peu après être chargé des fonctions d'administrateur unique de la commune en qualité de commissaire révolutionnaire, le sabotier Toussaint Bossé [3].

En présence de la gravité des faits, le directoire du Dis-

[1] Dossier 228, pièce 20.

[2] Ibidem... ajoute que, quand les habitants des Ponts de Cez sont venus à Angers apporter le drapeau blanc aux insurgés, c'était le nommé Richard, maire de la paroisse Saint Maurille, qui portait ledit drapeau, ayant une cocarde blanche à son chapeau et accompagné des nommés....., lesquels cinq particuliers avaient également une cocarde blanche à leur chapeau, ainsi que tous ceux qui les assistaient et dont partie étaient armés de fusils. Lecture faite...

[3] Dossier 228, pièce 20.

Digitized by Google

trict, se jugeant insuffisamment compétent, se dessaisissait de l'affaire le 5 août et la passait au Comité de surveillance révolutionnaire d'Angers, lequel, déjà au courant de la dénonciation de Refour, avait adressé une réquisition, dès le 1er août, au juge de paix Humeau « à cette fin qu'il prenne les mesures indispensables pour faire emmener au Comité à Angers, sous forte escorte prise sur la garnison d'après sa réquisition au commandant[1]... » les inculpés.

Humeau mit toute diligence dans l'exécution de la réquisition qu'il recevait. La tradition rapporte même que le meunier Jean Quelin fut surpris dans son moulin à chaland amarré sur le Louet et que, dans la précipitation que l'on mit à l'arrêter, on ne lui laissa pas même le temps de changer de vêtements[2].

Cinq des inculpés, Rideau, Cailleau, Quelin, Héry et Tesnier furent interrogés le 12 août (Florent Ollivier, le sixième ne le fut que le 18, date de son arrestation) par le président du Comité révolutionnaire, Joachim Proust, assisté du secrétaire Cordier. Les interrogatoires manquent de précision et sont assez confus et tout ce que l'on peut en extraire de précis nous a servi pour établir certains points de détail sur ce qui se passa aux Ponts de Cé lors de la venue des Vendéens. Sauf Florent Ollivier, dont l'attitude est beaucoup plus courageuse, les inculpés nient les faits qui leur sont reprochés[3].

[1] Arch. de M.-et-L. Commissions militaires : Registre des délibérations du Comité de surveillance révolutionnaire, folio 9.

[2] Abbé Bretaudeau, *Hist. des Ponts de Cé*, p. 123, note. — Ici il existe une certaine imprécision. M. Bretaudeau dit que Jean Quelin *était* ou *avait été maire de Saint-Maurille*. Nous avons nous-même aussi noté sur une autre pièce qu'il apparaît comme maire. Il est probable que, par suite de la fuite du maire Richard, il devint le maire officieux de Saint-Maurille et c'est ce qui a pu faire croire qu'il l'était réellement.

[3] Dossier 228, pièce 20. Interrogatoires. La pièce cotée 20 dans le dossier 228 est la copie de l'ensemble des documents de l'enquête du

Digitized by Google

Des dépositions des quarante témoins, hommes et femmes, qui défilèrent devant le président enquêteur, il résulte seulement d'une façon indiscutable que la municipalité de Saint-Maurille était loin d'être patriote, qu'elle était même tout à fait royaliste. Un témoin déclara « qu'il connaissait la municipalité pour des foutus polissons [1] ».

Ayant clos, son enquête aussitôt après l'interrogatoire du sixième inculpé Ollivier, le Comité révolutionnaire rendit un arrêté [2] par lequel il renvoyait les inculpés devant les représentants du peuple « pour être livrés si bon leur semble au Tribunal révolutionnaire ».

Les six détenus furent peu après transférés dans la prison du Comité révolutionnaire de Saumur, où ils attendirent la décision que prirent les commissaires du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, Choudieu, Richard et Guigou l'aîné, de les traduire devant le tribunal révolutionnaire pour y être jugés et en conséquence de les faire transférer dans les prisons de Paris (30 septembre 1793)[3]. Le 1er octobre ils quittaient Saumur en voiture de réquisition sous escorte de gendarmerie et s'en allaient par étapes sur Paris où ils arrivaient le 11. Ils furent aussitôt incarcérés à la Conciergerie [4].

Le 26 du 1er mois de l'an II (17 octobre) le juge du Tribunal révolutionnaire, Verteuil, procédait à l'interrogatoire de chacun d'eux, sur les mêmes chefs d'accusation et plus sommairement même que ne l'avait fait le président du Comité révolutionnaire d'Angers [5].

comité révolutionnaire, depuis la dénonciation de Refour jusqu'à l'arrêté renvoyant les inculpés devant les commissaires du peuple.

[1] Dossier 228, Don Jean Moron (16e témoin, pièce 20).

[2] Dossier 228, pièce 20.

[3] Dossier 228, pièce 17*bis*.

[4] Dossier 228, pièce 17.

[5] Dossier 228, pièces 10 à 15.

Digitized by Google

L'acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville, le célèbre accusateur public, reproduit à peu de choses près les accusations portées par Refour lors du début de l'enquête [1].

C'est le 17 brumaire (7 novembre) que les six Ponts-de-Céais vinrent s'asseoir au banc des accusés. Sur douze témoins [2] qui avaient été assignés à comparaître par ministère d'huissier, en vertu de la cédule délivrée par le président du Tribunal, choisis sur une liste préalable de vingt-et-un [3], quatre seulement comparaissent à l'audience [4] : en tête le dénonciateur, le curé Refour, deux chirurgiens, Pierre Compain et Charles Toché, et une femme, Jeanne Aubry, couturière à Saint-Maurille. Le procès-verbal de l'audience ne donne pas leurs dépositions et se borne simplement à mentionner que les témoins ont été entendus dans leurs déclarations [5].

Les six officiers municipaux de Saint-Maurille furent condamnés à la peine de mort et exécutés dès le lendemain sur la place de la Révolution [6].

Le jugement fut publié dans le *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire* [7], n° 76. Le *Moniteur universel* [8] et le *Journal de Paris* [9] insérèrent une note de texte identique qui semble une communication émanant du tribunal révolutionnaire annonçant que les six accusés [10],

[1] Dossier 228, pièce 4.

[2] Dossier 228, pièce 9.

[3] Dossier 228, pièce 2. Procès verbal de la séance du Tribunal révolutionnaire.

[4] Dossier 228, idem.

[5] Dossier 228, idem.

[6] Dossier 228, 1re pièce.

[7] *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire*, n° 76 (2 vol. p. 301 et sq. Voir ce document aux pièces justificatives).

[8] N° de decadi, 2e décade de Brumaire, an II (10 nov. 1793).

[9] N° du 19 brumaire, an II (9 nov. 1793).

[10] Ici les noms et prénoms des six accusés, leurs âges et leurs professions.

Digitized by Google

tous demeurant à Saint-Maurille sous Ponts de Cé (*sic*) et convaincus d'être les auteurs et complices de manœuvres et intelligences pratiquées pendant cours du mois de juin et de juillet dernier, de la part des habitants et nottament par les officiers municipaux de la commune des Ponts de Cé, tendant à favoriser les rebelles qui occupaient Angers et les communes environnantes, ont été condamnés à la peine de mort et ont subi leur jugement.

L'impression produite par cette exécution fut énorme dans la commune et le souvenir en fut longtemps gardé.

On s'est beaucoup apitoyé dans le pays sur cette mort, écrit Choudieu, dans ses *Mémoires* [1], parce que les magistrats étaient de simples ouvriers et il est encore des hommes qui les regardent comme des victimes de la Révolution [2].

Probablement, par suite de la demande qu'avaient faite les patriotes de Saint-Maurille de se voir réunis à la commune de Saint-Aubin, on ne rétablit pas de municipalité à Saint-Maurille et le Comité révolutionnaire d'Angers nomma comme commissaire le sabotier Toussaint Bossé [3] qui avait donné de nombreuses preuves de civisme, lequel administra la commune en étroite union avec la municipalité de Saint-Aubin.

L'année suivante, le 10 floréal an II (29 avril 1794) vint la réunion définitive avec Saint-Aubin et la commune de Saint-Maurille fut supprimée.

[1] *Mémoires et notes de Choudieu*, p. 404. Choudieu écrivit ses notes vers 1831.

[2] Sur les procès jugés devant le Tribunal Révolutionnaire, cf. Campardon, *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*, Paris 1866, in-8°, 2 vol.

[3] Nous n'avons pas retrouvé la nomination de Toussaint Bossé dans les Archives du Comité révolutionnaire d'Angers, mais sa légalité ne saurait être discutée. Quoi qu'en dise M. Bretaudeau (*Hist. des Ponts de Cé*, p. 124) Toussaint Bossé n'était pas aussi ardent qu'on peut le supposer et, dès la constitution de l'administration cantonale, il s'abstint de toute fonction publique.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le procès des Officiers Municipaux de Saint-Maurille devant le Tribunal Révolutionnaire

Extrait du Bulletin du Tribunal Révolutionnaire n° 76
(2e vol. p. 301 et suiv.)

Cette pièce résume l'ensemble des pièces du dossier conservé aux Archives Nationales (*W*. 294. — *Dossier* 228.)

AUDIENCE DU 18 BRUMAIRE

Affaire des Officiers Municipaux du Pont-de-Cé

Interrogés de leurs noms, surnoms, âges, qualités, lieux de naissance et demeures :

Ont répondu, savoir : le premier se nommer René Rideau, âgé de 51 ans, maçon et officier municipal;

Le second, Jean Clain, âgé de 65 ans, meunier et officier municipal;

Le troisième, Jullien Cailleau, âgé de 66 ans, tonnelier et officier municipal;

Le quatrième, Jean Tesnier, âgé de 41 ans, secrétaire de la municipalité;

Le cinquième, Florent Olivier, âgé de 38 ans, huissier.

Le sixième, Thomas Héry, âgé de 45 ans, fermier laboureur et officier municipal, tous nés et demeurant à Saint-Maurille-sous-Ponts-de-Cé.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation dont la teneur suit :

Antoine-Quentin Fouquet, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, etc.

Digitized by Google

Expose que, d'après les dénonciations de plusieurs citoyens, les administrateurs du district d'Angers ont fait mettre en état d'arrestation les nommés Jean Clain, officier municipal du Pont-de-Cé; René Rideau, officier municipal; Florent Olivier, officier municipal, et Jean Tesnier, secrétaire de la même municipalité du Pont-de-Cé; que les administrateurs, ne se reconnaissant pas compétens pour prononcer la gravité des faits imputés aux officiers municipaux du Pont-de-Cé, ont envoyé les pièces et les prévenus au comité révolutionnaire établi dans la ville d'Angers, par devant lequel il fut procédé à une information considérable, après laquelle le même comité délibéra et arrêta, le dix-huit août dernier, que les prévenus et le procès seraient envoyés aux représentans du peuple, pour être par eux pris le parti qu'ils aviseraient; qu'en conséquence, les citoyens Choudieu et Richard, commissaires nommés par la convention nationale près l'armée des Côtes de la Rochelle, réunis à Saumur, arrêtèrent, le 30 septembre dernier, que les prévenus seraient transférés à Paris sous bonne et sûre garde, pour être traduits et jugés par le tribunal révolutionnaire; qu'ils ont tous été constitués prisonniers dans la maison d'arrêt dite la conciergerie du Palais; que les pièces concernant les prévenus ont été déposées au greffe du tribunal le vingt-quatrième jour du premier mois de l'an deuxième de la République et qu'ils ont été interrogés par l'un des juges le vingt-sixième jour du même mois;

Qu'examen fait desdites pièces par l'accusateur public, il en résulte que toute la municipalité du Pont-de-Cé était infectée de l'aristocratie la plus profonde et la plus contre-révolutionnaire; que les membres qui la composaient n'étaient parvenus à se faire nommer qu'en faisant xission avec les bons citoyens qui ne leur ont pas donné leur voix puisqu'ils n'ont pas pu être admis dans les assemblées où ces nominations ont été faites clandestinement; qu'ils furent continuellement opprimés et persécutés sous le gouvernement tyrannique de ces cruels administrateurs, dont plusieurs ont completté la masse de leurs crimes en allant se ranger sous les drapeaux des rebelles, notamment le nommé Richard, maire; Durant, procureur de la commune, qui sont encore dans l'armée se disant catholique, et le nommé Olivier, l'un des accusés, qui est rentré dans ses foyers; qu'ils ont vendu des arbres nationaux sans en rendre aucun compte; qu'ils ont également dilapidé les biens de la fabrique, qui sont considérables; qu'ils ont retardé, le plus qu'ils ont pu, de planter

Digitized by Google

l'arbre de la liberté; d'en avoir, enfin, acheté un qu'ils ont payé quatre cents livres; qu'ils ne faisaient pas connaître au peuple les décrets de la convention nationale; qu'ils ont toujours ouvertement protégé, favorisé, caché les prêtres réfractaires; que, dans le tems que les rebelles étaient à Angers, ils ont fait battre la caisse par toute la commune du Pont-de-Cé, pour engager les habitans à se joindre à eux pour aller à Angers; qu'ils ne purent rassembler qu'une centaine de citoyens mal intentionnés ou égarés; que le maire Richard se mit à leur tête avec la municipalité; que les citoyens entraînés avec eux étaient tous armés de fusils; que le nommé Rideau, l'un des accusés, portait un drapeau blanc; qu'ils avaient arboré la cocarde blanche et noire; que, dans cet état, ils se rendirent à Angers, après quoi ils revinrent en triomphe; qu'ils ont laisser couper par morceaux et vendre l'arbre de la liberté par les habitans du Pont-de-Cé; qu'ils ont continuellement délivré des passe-ports aux gens suspects; qu'ils ont fait éprouver des persécutions de tout genre à leur curé constitutionnel, notament Florent Olivier, qui fit piller son presbytère par quatre brigands, à la tête desquels il s'était mis pour cette expédition.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre Jean Clain, René Rideau, Jullien Cailleau, Thomas Héry, Florent Olivier et Jean Tesnier, tous membres de la municipalité du Pont-de-Cé, pour avoir, méchamment et à dessein, conspiré ouvertement contre la république, en favorisant et entretenant des intelligences avec les rebelles; avoir été faire bénir un drapeau blanc par un prétendu évêque placé par les révoltés dans la Ville d'Angers, après avoir essayé d'entraîner les habitans du Pont-de-Cé dans leur rébellion; d'avoir arboré la cocarde blanche sans y être aucunement contraints; d'avoir protégé leurs curés non constitutionnels; d'avoir enfin prévariqué dans toutes leurs fonctions d'officiers municipaux.

En conséquence l'accusateur requiert qu'il lui soit donné acte, par le tribunal assemblé, de la présente accusation, etc.

Le tribunal, d'après la déclaration du jury portant :

1° Qu'il est constant que, pendant le cours des mois de juin et juillet dernier (vieux style), il a été pratiqué de la part des habitans, et notamment par les officiers municipaux de la commune du Pont-de-Cé, des manœuvres et intelligences tendantes à

Digitized by Google

favoriser les progrès des rebelles qui occupaient Angers et les communes environnantes;

2° *Que René Rideau est convaincu d'être auteur ou complice de ces manœuvres ;*

3° *Que Jean Clain est convaincu d'être auteur ou complice de ces manœuvres ;*

4° *Que Julien Cailleau est convaincu d'être auteur ou complice de ces manœuvres ;*

5° *Que Jean Tesnier est convaincu d'être auteur ou complice de ces manœuvres ;*

6° *Que Florent Olivier est convaincu d'être auteur ou complice de ces manœuvres ;*

7° *Que Thomas Héry est convaincu d'être auteur ou complice de ces manœuvres ;*

Faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur public, condamne les dits Rideau, Clain, Cailleau, Tesnier, Olivier et Héry à la peine de mort; déclare leurs biens acquis et confisqués au profit de la République; ordonne que le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république.

L'exécution a eu lieu le lendemain entre onze heures et midi.

V. Dauphin.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

Un ami des oiseaux

Gabriel Rogeron

(*Suite*) [1]

XII

M. Rogeron n'aura point de statue, point de buste, point de plaque au coin d'une ruelle, aucun rayon de gloire municipale; car il n'inventa ni mélinite, ni gaz asphyxiant, pas même l'un de ces poisons agricoles qui tuent passereaux ou gibier, suppriment dans les prés les champignons comestibles et, après quelques surmenages de moissons, stérilisent le sol infecté.

Dans ce cabinet de travail fleurant le passé et que décoraient seules une vitrine d'oiseaux et les clématites caressant le meneau effrité, les vitres résillées de plomb, c'était un savant utile, non un alchimiste, qui notait ses observations ornithologiques, rédigeait quelque article pour *l'Acclimatation*, quand il n'empaillait point un merle ou ne pétrissait point dans la glaise une buse attaquant un reptile. Là encore il écrivait ses souvenirs de l'Orient, crayonnait un palmier auprès d'une mosquée, compulsait ses traditions familiales, ou, d'une plume plus acerbe, déchargeait dans

[1] Voir les précédents numéros de la *Revue de l'Anjou*.

Digitized by Google

un article du *Journal de Maine-et-Loire* ses ressentiments contre les ingénieurs ou les gabelous qui osaient menacer la quiétude de l'Arceau. Le soir, à leur foyer longtemps solitaire, de longues et sérieuses lectures réunissaient les deux époux.

Résumerai-je le genre de ces lectures dans les deux ouvrages que j'ai là sous les yeux et qu'il offrit, l'un à moi, l'autre à mon père : la *Vie des oiseaux* et l'*Histoire du Consulat et de l'Empire?* Certes rien de plus analogue à ses pensées que l'admirable enquête de Brehm sur les mœurs et les caractères de la gent ailée. Seules quelques monographies provinciales, comme celles de Millet et de Vincelot, pourraient venger ici la science française, si sèche, si superficielle chez Gerbe, si pompeuse chez Buffon qui pare les volatiles pour les présenter à la cour.

Mais comment expliquer l'intérêt porté par l'âme religieuse et profonde, par le cœur légitimiste de M. Rogeron, à la vulgarisation tendancieuse du malfaisant nabot qui, imbu du voltairianisme de 1830, ne s'enthousiasma jamais que pour les loquaces ploutocrates de la Gironde, ou pour la sanguinaire et grotesque parodie monarchique de l'Empire et poursuivit de sa haine sournoise aussi bien les idéalistes de la République que les martyrs de la Vendée? Si les catholiques de 1850 eussent écouté Lamartine, élu Cavaignac au lieu de l'impérial carbonaro, la France eût ignoré l'orgie chamarrée des Tuileries, le charnier de Sedan et la république du susdit Thiers. Mais il fallait répudier cet égoïsme social ou ce snobisme que l'Évangile appelle le levain des pharisiens !

Voici la porte ouverte à de bien graves querelles. Parlons plutôt du choucas, encore que la question de son utilité ou de sa nocuité agricole ait fomenté les factions au paisible parlement des naturalistes. Au fond, ici comme en sociologie, la vérité est que l'homme n'intervient le plus souvent que pour détruire un équilibre naturel. La Providence avait

Digitized by Google

créé les espèces destinées à limiter la densité des autres dans des proportions raisonnables. L'homme est intervenu ; il a tout gâché. Et ceci ressemble beaucoup à la conclusion définitive de notre histoire politique. Depuis Louis XVI et Turgot jusqu'à Marat, l'erreur de tous les réformateurs fut de supposer que nous puissions changer quelque chose à la grande loi de la souffrance expiatoire. Tout ce que l'individu peut faire d'utile, outre d'opérer son propre salut, c'est de remédier un peu aux conséquences générales des crimes et des sottises de l'humanité.

Tâche modeste, et qui conduit moins aux honneurs qu'aux satisfactions de la conscience. M. Rogeron n'aura point de statue, ni de plaque municipale. Mais, autant que des amis de la nature, il a bien mérité des agriculteurs, en ajoutant un anneau à la longue chaîne de défenseurs des oiseaux, laquelle commence avec Moïse promettant à qui les protège la prospérité de ses moissons. Hélas, il restera toujours des myopes pour leur disputer quelques cerises, sans observer leur inlassable chasse aux pullulants insectes qui ravagent nos champs, nos vignes et nos vergers ! Il en est des oiseaux comme des honnêtes gens dont la perversité publique remarque les légers défauts et oublie les vertus.

Si, comme Michelet, Toussenel et tant d'autres apologistes des oiseaux, M. Rogeron, prophète inécouté, ne triompha pas de l'inertie gouvernementale et n'obtint point contre les oiseleurs les nécessaires mesures répressives, il vengea du moins dans ses monographies du *Choucas* et du *Freux* ces volatiles dont quelques rapines font trop oublier les services contre le campagnol ou le ver blanc.

Mais point de pédagogie sèche chez M. Rogeron ; sans cesse de délicates et fines esquisses comme celle-ci :

« La plupart des oiseaux, même ceux qui ont le plus l'esprit de société, se séparent à l'époque de leur mariage ; chacun se retire de son côté, craignant sans doute que ni l'épouse ni les enfants ne soient en sûreté au milieu de leurs

Digitized by Google

anciens compagnons; il ne pouvait en être de même parmi le peuple si honnête des Choucas : leur confiance réciproque est extrême ainsi que leur amitié, tous les amis établissent leurs nids les uns à côté des autres et élèvent leur famille en commun. Mais c'est surtout pour la tendresse à l'égard de leurs femelles qu'ils méritent d'être cités : pleins d'attention pour elles au moment des couvées, on les voit à chaque instant leur prodiguer mille délicates caresses et sans cesse leur parler un langage que sans doute nous n'entendons pas, mais qui doit sembler charmant et bien gracieux à celle à qui il est adressé; et ce tendre amour ne se borne pas à un seul printemps, comme les grands corbeaux; ils restent toujours fidèles et attachés l'un à l'autre. »

Au hasard des fréquentes collaborations de M. Rogeron à la *Revue scientifique*, à l'*Acclimatation*, à la *Revue des sciences appliquées*, etc., je relève des articles sur le Cini, l'hibernation des hirondelles, l'influence de l'industrialisation agricole sur la diminution des oiseaux, la nécessité d'une loi internationale pour la protection des migrateurs. Ses nombreuses monographies de lamellirostres, oies et canards, devinrent la base de son grand ouvrage : *Les canards*, résumé de ses études et de ses expériences d'élevage et précieux legs de toute son existence à la science ornithologique.

Mon oncle, si accueillant à une espièglerie, m'eût pardonné sans doute d'avouer que cette définitive enquête sur la très nombreuse famille des canards me sollicite plus que le livre généalogique intitulé par lui : *Famille Rogeron*, œuvre de sa vieillesse, attestant l'inquiet repliement de cet âge vers la poussière des générations abolies. M. Rogeron a d'ailleurs, en cette pieuse recherche familiale, associé à sa lignée paternelle les ascendances de sa mère et de sa femme.

Ce fourmillement de noms sans histoire effacés sur les

Digitized by Google

pierres tombales, cette anticipation sur la vallée de Josaphat, ne présente guère, du côté Rogeron, que de placides bourgeois ou des seigneurs terriens, nés et décédés dans un même logis à tourelle et qui n'eussent point déparé la cour du roi d'Yvetot. Bons chrétiens au reste, rebâtissant quelque église rustique, ou léguant aux pauvres habillements de serge, bonnets et bas de laine, et paires de sabots « le tout neuf ». Quittons-les sur le nom d'André Rogeron, lieutenant-civil de Beaufort et qui présida la réunion préparatoire des États-Généraux de 1789 dans cette sénéchaussée, avant de jouer du violon au sortir de sa cachette, après la Terreur.

C'est une autre musique qu'entendait alors, dans la lignée maternelle, Jean-François Boré, commandant du 1er bataillon de Maine-et-Loire aux armées de la Convention nationale et cité à l'ordre du jour par Kellermann. J'ai parlé précédemment de ses trois fils, surtout de l'éminent supérieur des Lazaristes. Leur mère était la sœur du baron Jean Merlet, vice-président de l'Assemblée législative, lequel, au 10 août, tint sur ses genoux, dans la loge du logographe, le dauphin endormi et devint sous l'Empire préfet de la Vendée, puis président du Magistrat du Rhin.

La famille maternelle de Mme Rogeron présenterait quelques noms plus anciennement mêlés à l'histoire générale, notamment celui de Charles Faultrier-Dufay, le vaillant défenseur de Philipsbourg et que Louis XIV appelait l'un de ses cinq braves. Son souvenir s'obscurcit dans la branche collatérale, issue d'un contrôleur ambulant des Aides qui s'établit en Anjou. Il me souvient d'une vieille cousine, Mlle Euphrasie Gendron, qui marmottait : « Nous avons eu dans la famille un grand général, qui a fait un grand siège, sous un grand roi. » Ce motif désuet de la *Dame blanche* se trouva pourtant confirmé par les recherches de cousins habitant l'Est et qui conser-

Digitized by Google

vèrent la particule et les armes des Faultrier, ainsi que l'opinion royaliste, tandis que la branche angevine s'était ralliée de bonne heure aux idées libérales.

Je note dans cette branche quelques alliances intéressantes, l'une avec Boreau de la Besnardière, le constructeur du délicieux hôtel qui ne figure plus que sur la copieuse liste du vandalisme angevin. Et voici Jeanne Faultrier mariée en secondes noces avec Esprit Bancelin. La biographie de ce personnage appartiendrait de tout droit à notre parent, M. Queruau-Lamerie, le sagace investigateur des archives révolutionnaires en nos contrées. Je ne puis cependant taire ici le nom de l'homme qui remarqua et fit instruire le futur abbé Bernier, et qui rendit à l'Ouest un service d'une utilité moins contestée en contribuant à la pacification de la chouannerie. Nul ne convenait mieux au rôle d'intermédiaire entre Hoche et le chevalier Turpin de Crissé que ce Bancelin, si fin, si doux, de si accorte humeur, qui put administrer en 1794 le canton de Segré sans perdre l'estime et l'amitié des royalistes. J'imagine qu'il ne poursuivit de sa haine que l'anarchie du Directoire et les imbéciles hétacombes de l'Empire, lui qui, après avoir soutenu de son modeste dévouement le patriotisme grandiose de la Convention, écrivait à mon bisaïeul : « Pour vivre en paix il nous faut le gouvernement monarchique, et les Bourbons... Hors de là, nous ouvrons sous nos pas et ceux de nos enfants le précipice dont nous sommes à peine sortis. » Prophétique effroi de la monstrueuse insurrection de 1830, née du carbonarisme, de la ploutocratie et des hilares ou larmoyantes perfidies de Béranger! D'avance Bancelin se retournait-il amèrement vers les âmes stoïques de la Révolution et vers la traditionnelle honnêteté des chefs de la Vendée? Revoyait-il la nuit d'hiver où, tramant la réconciliation des deux partis, le fonctionnaire républicain partagea, au fond d'une pauvre métairie, le lit du royaliste Turpin de Crissé, qu'il abouchait avec Hoche

Digitized by Google

ou Hédouville? La tempête fouaille le carreau de la lucarne; la fresaie râle sur le chaume trempé du toit. Sous son chapeau tronconique agrafé d'argent, sa houppelande, le président de district allonge vers une flambée d'ajoncs ses bottes, boueuses des chemins creux. Au vacillement de la résine, accoudé sur la massive table de chêne, il cause avec la métayère, écoute les plaintes du vent dans l'âtre profond, ou feuillète les papiers du Comité de Salut public. Dehors le chien gronde, puis aboie. Un coup sec à la porte, et la vision surgit, étincelante, du général républicain sous son panache tricolore et les dorures de son frac bleu : — Bonsoir, général ! — Salut, citoyen président ! Le chouan viendra-t-il? — Je l'attends. — Ils échangent les nouvelles : la diligence de Mayenne dévalisée, un curé jureur assassiné; puis les représailles, un capitaine de paroisse fusillé avec sa bande. De nouveau le chien gronde; un cheval qui s'ébroue; des pas dehors, dans la nuit. C'est, sous la redingote verte et l'écharpe blanche, Turpin de Crissé. Tandis que la vieille paysanne pousse une brassée d'ajoncs, qui flambe et crépite, j'imagine la rencontre : la souriante froideur du chevalier, le salut réservé du général, l'inclinaison déférente du légiste, puis la naissante cordialité du gîte de hasard au sortir de la bourrasque et des bois ténébreux. Et la discussion s'ouvre, parfois prête à se rompre, renouée par Bancelin, entre les deux chefs sentant peser sur eux la responsabilité de tant d'existences, mais aussi la suspicion aux aguets contre quiconque, parmi les fureurs des partis, ose risquer une parole de paix.

L'intérêt passionnant de la Révolution, c'est qu'elle ouvre de tous côtés des aperçus moraux, ramène à la surface le tréfonds des cœurs, projette sur la destinée humaine de tragiques reflets. Oh ! surtout l'ironie de certains drames, Louis XVI, l'homme de la Guerre d'Amérique, l'ami de Turgot, le père de toutes nos démocraties, guillotiné par les républicains et presque canonisé par les royalistes !

Digitized by Google

Il serait intéressant de préciser, à chaque période, la prépondérance successive de chacun des éléments ethniques qui ont formé la France, de discerner dans la Révolution l'anarchie gaélique, dans la Vendée le clan des Kymris, dans l'Empire le despotisme latin, dans la Restauration le féodalisme et la mysticité germaniques. L'esthétique, elle, ramènerait les gestes de la Convention aux nobles attitudes de Plutarque, la Vendée aux héros d'Ossian, et l'Empire aux arts plastiques de la Renaissance italienne, à ces marbres pour nouveaux riches et à ces verroteries pour sauvages. Je préfère la Restauration, qui fut naturiste et sauva, grâce au milliard des Émigrés, le peu de forêts et d'étangs, soustraits jusqu'ici au vandalisme industriel ou démagogique.

Mais surtout sachons gré à la Restauration et à la Sainte-Alliance d'avoir substitué la politique morale à la politique nationaliste, d'avoir ouvert une parenthèse, trop tôt fermée, dans ce retour à l'esprit de la Cité payenne qui caractérise depuis la Renaissance la diplomatie européenne et a préparé les catastrophes que nous avons vues. Et cette Restauration, qui restituait à l'idée de patrie son sens providentiel de moyen civilisateur, et non de but, n'en a pas moins doté de l'Algérie et replacé au premier rang la France, saignée à blanc et mutilée par le matérialisme chauvin de l'Empire. Malheur aux régimes, aux individus, aux siècles qui obligent la Providence à réaliser ses desseins par les voies tragiques ! Pharisiens à droite, Sadducéens à gauche, l'on retrouve à toute époque les bourreaux du Christ et les provocateurs du siège expiatoire de Titus.

Je rencontre dans le livre de M. Rogeron la trace de Sadduccéens plus ridicules qu'odieux. L'un de ses grands oncles figura dans les Thesmophories de Blaison. Oui, nos aïeux ont vu cela : les Thesmophories de Blaison ! Ils étaient là cinq à six gentillâtres ou bourgeois de village,

Digitized by Google

grands lecteurs de l'Encyclopédie et qui résolurent, eux aussi, d'éclairer le monde. Inconscients résurrecteurs des mystères sataniques d'Eleusis, ils proclamèrent le culte de Cérès. Après Athènes, pourquoi pas Blaison ? Les Thesmophores expédièrent dans tout le royaume une circulaire invitant les génies inconnus à leur adresser au bureau de Brissac des mémoires agronomiques. Ils arguaient au reste de leur pauvreté pour ne décerner aucun prix, car les riverains de la Loire n'ont jamais passé pour prodigues. Mais ils se rattrapaient de cette parcimonie sur la magnificence de leur titre. Tout de même, ces Thesmophores de Blaison !

Passons aux Pharisiens. L'on songe moins aux ascètes de la Thébaïde qu'aux chanoines de Boileau, en feuilletant les Mémoires de maître Gaultier, chanoine, docteur en théologie, chantre dignitaire de l'église cathédrale de La Rochelle et grand'oncle de M. Rogeron qui publia son manuscrit. Exilé, durant la Révolution, en Espagne et en Italie, il se révèle plus enthousiasmé par le luxe des monuments et plus préoccupé de sa cuisine qu'ému par la misère de ses compagnons. Il témoigne à l'égard de prisonniers français des sentiments plus contre-révolutionnaires que patriotiques, qu'excuseraient cependant ses souffrances d'exil et la perspective des désordres où la Révolution a jeté le monde. Pour compléter le tableau de sa sensibilité, il note, lorsqu'il retrouve enfin son foyer : « Aujourd'hui j'ai embrassé ma mère et parcouru dix lieues. » Soyons charitable et attribuons cette impassibilité à l'influence espagnole. Peut-être imitait-il ce docteur de Salamanque qui, après cinq ans passés dans les cachots de l'Inquisition, rouvrit son cours sur ces mots : « Donc, nous disions à la précédente leçon. »

La dureté du chanoine Gaultier n'était peut-être au reste que misanthropie. Je lui sais gré de s'indigner des

Digitized by Google

courses de taureaux, et surtout de s'intéresser aux nids des cigognes, ces utiles et charmants échassiers jadis protégés en Espagne par des lois sévères, que, bien entendu, les troupes de Napoléon s'empressèrent d'abolir.

Étrange complexité des atavismes, et irréductibilité de la vie morale à la physiologie, un portrait de ce chanoine, trop pareil au rat ermite de La Fontaine, rappelle le visage de M. Gabriel Rogeron, époux, père, ami si tendre, écrasé de douleur par son deuil filial, et rattachant à sa famille la vieille servante qui l'avait élevé [1].

André GODARD.

[1] Voir la suite dans les prochains numéros de la *Revue de l'Anjou*.

Digitized by Google

Poésies

Avril

O fraîche et pure ainsi qu'un cœur d'enfant,
La primevère est refleurie.

O pur et vif comme un regard d'enfant,
Un ciel bleu clair tend sa soierie.

O vif et doux comme un refrain d'enfant
Un merle siffle en la ramille.

O doux et frais comme un rire d'enfant
Ton rire, Avril, au bois scintille.

***

Echanges

Le printemps rit, Margot, à ton frais étalage:
Violettes, œillets, jacinthes, mimosa,
Offrent aux yeux ravis un exquis assemblage.
Tu laissas faire, enfant, quand le poète osa

Digitized by Google

Caresser quelque temps sa vue à leurs corolles,
Et parfumer son âme à leurs exhalaisons,
Leur prendre un frêle espoir, si naïf qu'il console,
Avant de s'en aller vers les sombres maisons,
Sans mimosa, jacinche, œillet ou violette.
C'est pourquoi je t'envoie aujourd'hui ma chanson
Comme prix du parfum et des tons des fleurettes.
Quant à ton gai sourire, il vaut mieux que des sons.

***

Entre dans le jardin...

Entre dans le jardin, à cette heure sacrée
Où l'aurore qui passe effleure le lilas
Dont la feuille frémit. Avance où tu voudras,
Mais prends garde à tes pieds, emperlés de rosée.

Écoute ces rumeurs descendant de l'yeuse :
Est-ce le chant de l'arbre ou le réveil d'un nid?
Cueille la ravenelle au vieux mur rajeuni
Et prends garde à tes doigts sur la pierre rugueuse.

Pourquoi ce pas craintif et lent qui te retarde?
« On respire, dis-tu, trop de parfums flottants,
Encens d'amour de ce jardin. » — C'est le printemps
Qui trouble enfin ton cœur. Viens, sans plus prendre garde !

Henri TILLEUL.

Digitized by Google

Angers et l'Anjou pendant la Guerre

(*Suite*)

---

13 *avril*. — Le Ministre du ravitaillement a décidé d'instituer un jour sans viande le jeudi de chaque semaine du 25 avril au 1er juin et deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi, à partir du 1er juin.

Il est interdit de faire figurer ces jours des plats contenant de la viande dans les établissements ouverts au public. Les boucheries, triperies et charcuteries seront fermées les jours d'interdiction, ainsi que les rayons de tous les magasins où il est vendu des viandes ou des conserves de viande. Dans chaque commune, le préfet ou le sous-préfet pourra désigner une ou plusieurs boucheries pouvant fournir de la viande aux malades; elles ne pourront être ouvertes que de 8 heures à 9 heures dans les communes de moins de 5.000 habitants, de 8 heures à 10 heures dans celles au-dessus de 50.000, de 8 heures à 12 heures dans celles au-

Digitized by Google

dessus. La vente aux malades ne pourra être effectuée que sur autorisation spéciale du commissaire de police ou du maire et sur présentation du certificat médical. Il ne pourra être touché plus de 350 grammes par tête. Les abattoirs seront fermés du mardi 23 heures au vendredi 6 heures. L'expédition des viandes abattues est interdite du mardi 23 heures, si la gare de départ est à moins de 100 kilomètres, et du mardi 12 heures si elle est à plus de 100 kilomètres.

Le public est informé que la petite vitesse de la gare d'Angers Saint-Laud sera ouverte pendant les journées des 14, 15 et 16 avril 1917, aux expéditions des marchandises des première, deuxième et troisième catégories de l'arrêté ministériel du 9 février 1917. En dehors de ces trois journées, l'acceptation restera limitée jusqu'à nouvel avis aux transports de la guerre et aux transports des marchandises de la première catégorie pour le réseau d'Orléans seulement.

Les habitants des localités nouvellement réocccupées par nos troupes qui désireront, pour des motifs graves et urgents, se rendre pendant vingt-quatre heures dans leur pays d'origine, devront adresser aux préfets dans les ressorts desquels se trouvent ces localités, des demandes de sauf-conduit. Ces sauf-conduits seront délivrés par les préfets pour tout mode de locomotion autre que les voitures automobiles. — En ce qui concerne la circulation en automobile, les permis seront toujours délivrés par l'armée intéressée, à qui les demandes seront transmises par les préfets. — Les localités seules visées actuellement par cette décision sont celles des cantons de Ribécourt, Noyon, Lassigny, Roye, en entier, et celles des cantons de Nesle, Chaulnes et Péronne, qui sont situées à l'ouest de la Somme.

La Commission spéciale de réforme, réunie sous la présidence de M. Durant-Farget, vice-président du Conseil de

Digitized by Google

préfecture, assisté de MM. Chollet, conseiller général, et Bain, conseiller d'arrondissement, a examiné des hommes des classes 1896 à 1914 appartenant au canton Sud-Est d'Angers. 26 % ont été classés dans le service armé et 14 % dans le service auxiliaire.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie le Journal d'un Angevin pendant la guerre de 1870.

Le portier des bâtiments de l'ancien Grand Séminaire d'Angers, un sieur Léon Seeling, Alsacien, âgé de 40 ans, a été arrêté pour vol au détriment d'un sujet italien, Charles Guefti, ouvrier mosaïste.

Le bateau à vapeur *Le Roitelet* fera, dimanche 15 avril, le service entre Angers et Briollay et vice-versa.

Nous apprenons l'arrivée à Angers de Mme Léon Schilizze de Cartigny, présidente directrice-fondatrice de l'Œuvre du Poupon belge.

Nous apprenons la mort au Champ d'honneur du soldat signaleur d'un régiment d'infanterie Nivelleau de la Brunière Jean, cité à l'ordre de la division.

Mgr Rumeau a célébré, dans l'église Saint-Jacques d'Angers devant une assistance nombreuse, une messe pour la France.

La Chambre de Commerce de Saumur fait savoir que tous les commerçants et les industriels de sa circonscription qui ont des intérêts à défendre en pays ennemis ou occupés sont instamment priés de formuler immédiatement, sur des imprimés spéciaux mis à leur disposition au secrétariat de la Chambre de Commerce, leurs réclamations et à faire parvenir directement ces pièces au Ministère des Affaires étrangères. Cette mesure est prise dans le but de sauvegarder leurs droits au moment du traité de paix.

Du 10 au 13 avril s'est tenu au Centre de culture physique de la 9e région, à Montreuil-Bellay, un cours destiné aux instituteurs de la région.

Le maire de Beaufort rappelle aux cultivateurs de sa

Digitized by Google

commune qu'ils doivent déclarer avant le 25 avril les quantités de blé, orge, seigle et millet qu'ils détiennent; que les blés non destinés à la consommation familiale seront payés 36 francs les 100 kilos à condition d'avoir été déclarés et que le blé non déclaré ne pourra être vendu plus de 33 francs les 100 kilos, indépendamment des poursuites qui pourront être exercées; qu'il est formellement interdit de donner du blé aux animaux.

14 *avril.* — La Bolivie a rompu les relations avec l'Allemagne.

Le maire d'Angers rappelle, à propos d'une certaine effervescence qui se manifeste dans la ville, que le prix actuel du lait a été officiellement fixé à 0 fr. 30 et que les laitières qui vendraient leur lait au-dessus de ce prix s'exposeraient à des contraventions. La Commission officielle de taxation se réunira le 18 avril pour examiner les modifications qui pourraient être apportées pour concilier les intérêts dans la mesure du possible.

Le Préfet adresse aux maires une lettre au sujet du recensement des céréales, les priant d'assurer dans leurs communes l'exécution immédiate de cette mesure, le recensement devant être terminé le 25 avril. — Par tous modes de publicité ils devront inviter les cultivateurs à se présenter à la mairie, pour effectuer la déclaration exacte des quantités qu'ils détiennent en blé, orge, seigle, maïs, sarrazin, sojas, sorghos, millet, fèves et fèverolles qu'ils détiennent, soit qu'ils les aient récoltés ou achetés. Les maires devront consigner sur un registre ou des fiches, à raison d'une par famille, le compte de chaque cultivateur. Sur les quantités déclarées les cultivateurs seront autorisés à conserver 100 kilos de blé ou de toute autre céréale, par tête, pour leur consommation familiale jusqu'au 15 août. Chaque cultivateur, sur sa déclaration, devra porter les quantités nécessaires pour l'alimentation du bétail, jus-

Digitized by Google

qu'au 15 septembre, à l'exclusion du blé qu'il est interdit de donner aux animaux. Les maires pourront faire savoir aux cultivateurs que les blés déclarés le 25 avril leur seront payés 36 francs les 100 kilos et les blés non déclarés 33 francs.

Le maire d'Angers, conformément aux instructions du préfet, vient de lancer une circulaire prescrivant le recensement des céréales.

L'administration préfectorale délivre des permis, d'essence aux personnes qui appartiennent à une des catégories visées par la réglementation relative à la circulation des autos. Chaque détenteur d'un bon d'essence n'a qu'à s'adresser à son fournisseur habituel.

La gare d'Angers Saint-Laud sera ouverte aux marchandises petite vitesse de détail des deuxième et troisième catégories, pour les journées des 14, 15 et 16 courant. A partir du 27 courant, la gare ne recevra les marchandises de ces catégories qui empruntent au départ d'Angers le réseau d'Orléans que dans la mesure du possible. Pour éviter l'encombrement le public est invité à présenter à l'avance au bureau de la petite vitesse les déclarations d'expédition des marchandises mentionnées ci-dessus qu'il désire expédier après le 16 avril. Ces déclarations recevront une lettre de série et la gare fera ensuite connaître par la voie de la presse les jours où les marchandises pourront être présentées.

Des 250 rapatriés répartis dans les communes du département à la fin de mars un quart environ sont partis de ces communes, redemandés par les membres de leurs familles résidant sur le territoire français.

La Compagnie des chemins de fer de l'Anjou informe le public que, malgré la suspension du service, elle mettra exceptionnellement en marche, le mercredi 18 avril 1917, à l'occasion de la foire du Louroux-Béconnais, les trains suivants : train n° 401, départ d'Angers à 6 h. 32,

Digitized by Google

arrivée à Candé à 8 h. 28; train n° 402, départ de Candé à 9 h. 41, arrivée au Louroux-Béconnais à 10 h. 14; train n° 460, départ du Louroux-Béconnais à 12 h. 39, arrivée à Angers à 14 h. 4. Les trains désignés ci-dessus transporteront les bestiaux à destination des stations de la ligne de Candé à Angers.

A la Bourse du travail d'Angers a eu lieu une réunion des ouvriers des usines de guerre sur convocation du Comité d'organisation des restaurants coopératifs. Devant un auditoire très nombreux, M. Caron, aide-contrôleur de la main-d'œuvre régionale, a donné de nombreuses explications. La lecture des statuts fut approuvée à l'unanimité. M. Villette, au nom du Comité d'organisation, a fait ressortir les nombreuses difficultés à venir de la vie à l'état isolé pour l'alimentation. Des listes de souscriptions circuleront dans les ateliers sous quelques jours.

Sont arrivés en gare d'Angers Saint-Laud 15 prisonniers allemands travailleurs qui sont repartis par la gare d'Angers Saint-Serge pour le Lion-d'Angers. 19 autres prisonniers allemands travailleurs, venant de la Jaille-Yvon, sont arrivés à la gare d'Angers Saint-Laud : 9 sont repartis pour Saint-Philbert-du-Peuple et les 10 autres pour Durtal.

Le Préfet fait savoir qu'afin de réduire les achats de cuivre à l'étranger le Gouvernement a décidé que le service des fabrications de guerre serait acheteur de tous les alambics qui lui seront proposés, de préférence les alambics simples ou à chauffe-vin sans organe de rectification, à chargement intermittent, qui sont chauffés à feu nu. Les intéressés devront adresser avant le 30 avril leur offre par lettre au préfet.

L'Œuvre des colonies de vacances recommande aux Angevins les billets de sa loterie annuelle dont le prix est de 0 fr. 25. En 1916 le nombre des enfants envoyés à la campagne a été de 223 qui ont coûté à l'Œuvre 52 francs chacun environ, soit à peu près 12.000 francs.

Digitized by Google

La Commission spéciale des réformés à continué à fonctionner à l'Hôtel de Ville d'Angers. Les résultats sont de 26 % pour le service armé et 15 % pour le service auxiliaire.

Le *Journal de Maine-et-Loire* imprime le rapport de la Commission nommée par les viticulteurs pour examiner la situation faite aux propriétaires de l'Anjou pour les vins livrés en 1915 et 1916 à l'administration de l'Intendance.

Le même journal publie une lettre reçue d'un jeune Canadien par un soldat angevin du 335e d'infanterie.

L'octroi d'Angers rappelle, dans la presse, les articles 15 et 45 de son règlement, relatifs à la perception des droits sur les objets récoltés à l'intérieur de son rayon.

Le groupe du Comité républicain des Ponts-de-Cé, dans une lettre ouverte à MM. Victor Simon et B. Halopé, adjoints, parue dans l'*Ouest*, déclare qu'il ne s'agit pas d'une querelle personnelle, mais d'un débat public ; que tout doit se passer au grand jour.

La Chambre de Commerce de Saumur fait savoir que l'Office national du commerce extérieur, en vue de développer son service des propositions d'affaires et de donner une plus grande extension à ces propositions d'affaires pour permettre aux industriels français de prendre la place des articles austro-allemands, notamment dans les pays alliés, a prévu pour l'année 1917 un effort de propagande dont l'effet se fait déjà sentir et que les demandes parviennent nombreuses. Il est à désirer que les fabricants français entrent sans tarder en rapport avec les acheteurs et représentants qui leur seront désignés.

La Chambre de Commerce de Saumur publie une lettre du Ministre du Commerce faisant savoir qu'en vue d'éviter les difficultés de taxe qui se sont produites au Pérou au sujet des vins mousseux il est important que les expéditeurs indiquent de façon expressive, sur leur étiquette, la catégorie du vin. Le Ministre envoie à la Chambre de Commerce le modèle, avec sa traduction, de la demande de classement

Digitized by Google

à adresser à la douane péruvienne pour assurer aux vins mousseux le bénéfice de l'article 2734 du tarif.

A Poitiers la croix de guerre (ordre du régiment) a été remise au sergent Allard, du 77e d'infanterie.

15 *avril*. — M. Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz d'Angers fait savoir qu'il a prévenu le Maire que, vu la difficulté qu'il éprouve à assurer son ravitaillement en charbon, il peut se produire assez prochainement un arrêt du service du gaz.

Le lieutenant-colonel Bernard, directeur du centre d'instruction de la 9e région, a fait deux conférences sur la culture physique, la première à l'Hôtel de Ville d'Angers réservée aux membres du corps enseignant, la seconde au Cirque-Théâtre en présence d'un très nombreux public. Autour du conférencier avaient pris place MM. Fabre, préfet de Maine-et-Loire, Blanc, maire d'Angers, le colonel Varlet, commandant la place, les commandants des dépôts de la garnison d'Angers, le commandant Sagansan, directeur du Centre de Montreuil-Bellay, le lieutenant Douet, conseiller technique, le lieutenant de Givry, chef instructeur de Montreuil-Bellay et de nombreuses autorités.

M. le préfet Fabre a souhaité la bienvenue au conférencier et l'a félicité de son œuvre. « Puisque vous êtes du pays, lui dit-il, vous devez être fier de nos soldats de l'Anjou. Les numéros de nos régiments : 135e, 335e, 77e, 33e d'artillerie, 6e génie, 25e dragons sont inscrits glorieusement sur nos champs de bataille. Ce sont les meilleurs de l'armée française. Un grand chef, qui s'est illustré par son courage et qui vient d'être blessé, le général de Villaret, que j'ai rencontré, m'a dit tout le bien qu'il pensait des soldats de l'Anjou. »

Le lieutenant-colonel Bernard a ensuite développé le sujet de sa conférence et donné des explications sur la méthode dite naturelle, mise en pratique à Montreuil-

Digitized by Google

Bellay, qui est celles de l'École de Joinville et du lieutenant Hébert, refondue et améliorée. Très simple, elle a donné de bons résultats rendant forts tous les muscles par la marche, la course, le saut, les exercices du lancer et du grimper. Puis il indiqua comment il fallait procéder et a terminé en disant que le centre de Maine-et-Loire était le plus avancé de la région au point de vue de la gymnastique. Puis on entendit un très beau concert où Mmes Valgalier, Subtil, Bordier, MM. Bernède, Becker, Durand, Sylvain Roc, l'orchestre et la chorale mixte, sous la direction de M. Hermann, furent très applaudis.

L'application de la méthode a été démontrée au stand Bessonneau où trois groupes furent constitués : les faibles, tout jeunes gens des sociétés du Ronceray et de l'Étoile, sous les ordres de M. Pasquier ; les moyens, jeunes gens de la société du Quinconce, sous la direction de M. Mignot ; les moniteurs de Montreuil présentés tour à tour par les lieutenants de Givry et Drouet dans une leçon de fort, des exercices de boxe, de lutte, de ju-jitsu.

Le total de la souscription du Comité d'assistance aux militaires tuberculeux de la guerre s'élève à 36.149 fr. 40.

Sont nommés chevaliers de la légion d'honneur : le capitaine Héliot, du 6e génie ; le sous-lieutenant Pice, du 277e d'infanterie.

A été cité à l'ordre du jour de l'armée : le colonel de la Guillonnière, commandant la 176e brigade.

Une conférence du Comité de l'or de Saumur a eu lieu à Turquant. Les deux conférenciers, MM. Jamard et Bacon ont été très applaudis.

A Vezins, le Comité de l'or de Maine-et-Loire a donné. devant 200 personnes venues à l'appel du Maire, qui présidait, assisté de MM. Richard, vice-président du Comité choletais, et Pontal, directeur de la Banque de France à Cholet, une conférence qui a obtenu beaucoup de succès. M. Roger Follenfant, le conférencier, et M. de Farcy, qui

Digitized by Google

donna en projections des vues du front, ont été très applaudis.

16 *avril.* — A la préfecture s'est ouverte la première session ordinaire de 1917 du Conseil général. Des discours patriotiques ont été prononcés au début de la séance par M. le sénateur Bodinier, président, et par M. Fabre, préfet de Maine-et-Loire, discours qui furent unanimement applaudis. M. le président Bodinier, après avoir indiqué les différentes étapes de la guerre, après avoir salué l'entrée dans la lutte des États-Unis d'Amérique, termine en ces termes : « Si la durée de la guerre, qui nous paraît si longue, nous apporte des privations et des incommodités, nous les supporterons avec résignation et bonne humeur en pensant à nos frères des régions envahies. Unissons-nous enfin, Messieurs, pour envoyer aux chefs et aux soldats de la France et de la Grande-Bretagne, qui combattent coude à coude sur notre front et qui accomplissent chaque jour de si grandes choses, l'expression de notre admiration patriotique et de notre invincible confiance, avec l'aide de Dieu dans la victoire prochaine. » M. le Préfet, après avoir rappelé les événements qui viennent de se passer en Russie et salué, à propos de l'entrée des États-Unis dans le conflit à côté des alliés, le soleil du droit et de la justice se levant enfin dans le monde, a déclaré que les gens de l'arrière, tandis que nos soldats se battent, ont aussi des devoirs à remplir, que « quels que soient la forme et le nom que « vienne à prendre la mobilisation civile, elle doit organiser « l'arrière en fonction de l'avant et les souder l'un à l'autre « jusqu'à la fin victorieuse ». Puis il félicite les maires et les populations de l'Anjou de la pitié fraternelle avec laquelle ils accueillent les rapatriés des régions envahies « qui, après avoir connu toute la brutalité du joug allemand, ont dû quitter leur terre dévastée, leurs villages en ruines, où ne subsiste plus aucune trace de leur avoir perdu, de leur

Digitized by Google

intimité détruite, de leurs plus chers souvenirs familiaux à jamais disparus, à ce point qu'ils ne possèdent plus rien dans ce monde que la fierté de leur âme française et la haine de l'odieux ennemi ».

M. le colonel de Castries, après avoir dit que M. le Préfet, tout en faisant un tableau très net de la situation, est encore loin de dépeindre exactement la réalité, présente la motion suivante qui est votée à l'unanimité : « Le Conseil général s'associe à la manifestation du Gouvernement et du Parlement qui, après avoir flétri et voué à la malédiction la race infâme, ont déclaré que la paix ne saurait préserver du châtiment qu'ils ont mérité ceux qui se sont rendus coupables de pareils forfaits. En outre le Conseil général de Maine-et-Loire adresse aux Assemblées générales du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, l'expression de sa plus fraternelle sympathie. »

M. le Préfet dit que des réfugiés des régions envahies ont été annoncés. Ils devaient arriver le 16 et le 17. Or il vient d'apprendre que ces rapatriés n'arriveront que dans quelques jours, lorsque la libération de Saint-Quentin sera achevée.

M. Laurent Bougère demande au Conseil d'examiner avant toute autre question, la situation économique du département, notamment en ce qui concerne le charbon, le blé et les pommes de terre.

A la reprise de la séance, le Conseil a décidé qu'il serait demandé à Mgr l'Évêque d'Angers de vouloir bien célébrer une cérémonie solennelle où des prières seraient dites pour la France et pour le repos des soldats morts pour la patrie. (Cette cérémonie aura lieu à la cathédrale le jeudi 19 avril, à 8 heures du soir).

Après quelques affaires peu importantes la séance a été levée.

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir qu'un décret du 13 avril 1917, inséré au *Journal officiel* du 13 avril,

Digitized by Google

fixe la liste des marchandises ou produits qui continueront, jusqu'à décision contraire, à être admis à l'entrée libre.

Parmi les marchandises admises figurent les animaux vivants, les viandes, graisses, œufs, lait, fromages, beurre, miel, poissons, céréales, semoules, pâtes, légumes secs, coton, lin, chanvre à ouvrer, nombre de légumes, la plupart des matières premières et, parmi les produits fabriqués, ceux nécessaires aux conditions essentielles de l'existence. C'est ainsi qu'on y voit figurer, non seulement les cuirs, mais les chaussures, depuis les sabots jusqu'aux brodequins. — D'autres marchandises, en revanche, d'une utilité contestable ou moins immédiate, ne pourront être importées qu'à titre exceptionnel et sous le couvert d'autorisations spéciales. Tel est le cas des volailles truffées, conserves de gibier, plumes de parure, huîtres, homards, fruits-primeurs, sirops, bonbons, la parfumerie, les linges fins, dentelles, bijouterie (vraie ou fausse), les appareils de photographie, voire même les yachts et... les cheveux ouvrés. — L'importation des alcools est prohibée à titre absolu. — Certaines marchandises énumérées par l'arrêté et où figurent les voitures de commerce, vélocipèdes et automobiles, feront l'objet d'un arrêté spécial. — Quant aux marchandises dont l'arrêté ne fixe pas le sort, elles sont placées sous le régime du contingent et seront, en conséquence, soumises à l'importation jusqu'à concurrence des quantités fixées trimestriellement. Jusqu'à fixation des crédits d'importation, l'entrée des marchandises devant faire l'objet d'un arrêté spécial n'est subordonnée à aucune permission spéciale. Toutefois, les quantités importées à partir du 16 avril seront imputées sur les crédits de la première période d'application des contingents, qui s'ouvrira à compter de cette même date, exception faite en ce qui concerne le café, le cacao, le thé et les vins ordinaires dont l'importation pourra, jusqu'à nouvel ordre, être effectuée sans imputation sur les contingents à ouvrir ultérieurement. — Les

Digitized by Google

marchandises prohibées avant le 22 mars restent soumises, dans tous les cas, à l'autorisation préalable.

Les intéressés pourront consulter au Secrétariat de la Chambre de Commerce d'Angers le *Journal officiel* du 15 avril donnant la liste détaillée de ces marchandises ou produits.

Les opérations du Conseil de révision des exemptés et réformés n° 2 ont donné aujourd'hui pour le canton nord-ouest d'Angers : 29 % de service armé et 15 % de service auxiliaire.

La Direction de l'Usine à gaz d'Angers fait savoir que l'Union gazière Est, Nord, Nord-Ouest, a pu lui procurer de la houille et que son approvisionnement est assuré pour un mois. Malheureusement, il ne semble pas être de même du côté de l'usine d'électricité, qui vit au jour le jour, grâce à de multiples démarches du directeur auprès des industriels pour se procurer du charbon.

En vertu d'un accord intervenu entre les gouvernements français et belge, tous les Belges nés après le 30 juin 1876 et avant le 1er juillet 1896 devront être porteurs en tout temps de leurs brassards ainsi que de leurs pièces justificatives qu'ils auront à exhiber à toute réquisition des autorités belges et françaises.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire contenant 125 blessés et malades venant de Soissons, et se dirigeant sur La Baule; ils ont été ravitaillés en petits repas par l'infirmerie de la gare.

Le Préfet fait savoir que c'est seulement à titre tout à fait exceptionnel que des autorisations individuelles de rapatriement dans les régions libérées pourront être données à des personnes spécialement qualifiées et pour certaines communes dont la situation particulière permettrait de le faire. Les demandes formées par ces personnes devront être adressées au Préfet de Maine-et-Loire pour être transmises par lui au général commandant l'armée dans le secteur de

Digitized by Google

laquelle se trouve la commune où le retour est demandé.

Le sous-centre de Physiothérapie d'Angers installé à l'hôpital n° 8 de Bellefontaine est rataché au service central de Tours.

M. Cloquemin Alexandre, payeur particulier de 3e classe, chef du service d'une division de l'armée d'Orient, chevalier de la Légion d'honneur à titre civil, du 9 janvier 1914, est admis au traitement de chevalier au titre militaire.

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme sont conférées aux soldats Dupré et Magnier du 6e génie, Ferrand du 335e d'infanterie.

Le maréchal des logis de Grandmaison Robert, fils du député de Maine-et-Loire, vient d'être blessé d'un éclat d'obus au flanc gauche.

A Baugé ont eu lieu les obsèques de Mme Georges du Chêne, présidente de l'œuvre de guerre la Croix bleue.

17 *avril.* — Le Conseil général autorise la répartition d'une somme de 5.300 francs comme secours aux anciens instituteurs et veuves d'instituteurs et anciens militaires. Il accorde une allocation de 500 francs aux Hospices d'Angers pour frais de séjour à la maternité d'indigentes étrangères à la ville d'Angers et au département. — Il autorise l'hospice des Incurables de Baugé à recevoir des assistés au titre de la loi du 14 juillet 1905, vieillards, infirmes et incurables et donne un avis favorable au relèvement des prix de journées demandé par les hospices de Beaufort, la Salle-de-Vihiers, Cholet, Villevêque et Torfou. Il accorde à l'hôpital de Cholet un relèvement de 0 fr. 50 au lieu de 0 fr. 75 qu'il demandait. — Le comte de Villoutreys fait observer que les habitants de certains quartiers du département se trouvent dans l'impossibilité de se rendre à Angers et d'en revenir dans la même journée en raison du défaut complet de correspondance : cette situation existe notamment pour les cantons de Pouancé et Candé. Les négo-

Digitized by Google

ciants sont obligés d'aller se ravitailler à Nantes et Rennes, au grand détriment du commerce angevin.

On donne quelques précisions sur le projet portant refonte de la monnaie d'or (pièces de 10 francs et de 20 francs) à l'effigie de la Victoire. Le diamètre de ces pièces serait légèrement plus grand et l'épaisseur un peu moindre que dans les pièces actuelles.

Une nouvelle loi établit que le mobilier meublant, le linge, les vêtements et objets de ménage appartenant aux personnes protégées par l'article 2 de la loi du 14 juillet 1912 relative à l'assistance aux familles nombreuses, régulièrement inscrites sur les listes dressées pour l'exécution de ladite loi, ne pourront être saisis pour aucune créance.

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir que sur le réseau de l'État exceptionnellement, les excédents de bagages des voyageurs de commerce sont admis jusqu'à la limite de 200 kilos par enregistrement sur présentation d'une autorisation préalable délivrée par la Commission de Réseau à chaque maison de commerce intéressée et pour chacun de ces voyageurs. La demande dans ce but à la Commission de réseau devra être accompagnée de l'avis de la Chambre de Commerce ou de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de la région et devra indiquer les motifs spéciaux justifiant la dérogation. Le poids de chaque colis est limité à 60 kilos.

M. Blanc, maire d'Angers, a remis sa démission à M. le Préfet, qui l'a acceptée, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Les opérations du Conseil de révision des exemptés et réformés n° 2 ont donné aujourd'hui, pour le canton nord-est d'Angers : 26 % de service armé et 14 % de service auxiliaire.

De nombreux vols de choux-fleurs ont été commis dans le troisième arrondissement d'Angers.

Des contraventions ont été dressées à Angers contre des

Digitized by Google

laitiers pour avoir vendu du lait à 0 fr. 40 le litre au lieu de 0 fr. 30, prix taxé.

Le *Journal de Maine-et-Loire* fait remarquer qu'actuellement il faut plus de deux jours pour qu'une lettre parvienne de Beaupréau à Angers. Ce journal continue la publication du journal d'un Angevin pendant la guerre de 1870.

Est cité à l'ordre du jour du régiment le caporal Rodin Jean, du 68e d'infanterie.

Au Conseil général de la Loire-Inférieure MM. Dubochet et Dortel se plaignent de ce que faute de charbon on ait obligé les chemins de fer de l'Anjou à arrêter leur trafic régulier, pour le plus grand préjudice des localités desservies par cette compagnie. Ils expriment leur surprise de ce qu'on n'en puisse donner à cette compagnie, alors que tout récemment encore, de la gare Nantes-Chantenay 250 tonnes de charbons partaient à destination de la compagnie de navigation de Rouen.

La souscription du Poupon belge à Angers s'élève ce jour à 134 francs.

Sont inscrits au tableau pour officier de la Légion d'honneur : le général de brigade Rondeau Georges, commandant une division d'infanterie; pour chevalier : le capitaine de Rodellec de Porzic Henri, du 110e d'infanterie, le capitaine de Merric de Bellefon Antoine, du 153e d'infanterie, le capitaine de Froidefond des Forges Alfred, de l'état-major d'une brigade de dragons.

Le commandant Fradin, commandant le dépôt du 33e d'artillerie, ayant été grossièrement interpellé par un permissionnaire du front, appartenant au 315e d'infanterie, celui-ci a été arrêté.

Un sujet belge arrêté la semaine dernière pour vol de linge à Angers sous le nom de Grille Alexandre vient d'être reconnu pour s'appeler Van Ham, déserteur de l'armée belge.

Un pêcheur de Saint-Mathurin a pêché un poisson très étrange, comme de mémoire de pêcheur on n'en a jamais vu

Digitized by Google

en Loire : sa couleur est celle de l'anguille; il porte une corne, a des moustaches comme le barbillon et une langue d'une forme singulière.

La Commission du réseau d'Orléans fait savoir qu'à partir du 1er mai le train 46 entrera directement à Orléans (22h.58) sans passer par les Aubrais; que le train F J entre Tours et Angers partira à 6 h. 30 pour arriver à 10 h. 24; que de la Flèche à Angers réfection sera faite du tracé des trains de type militaire pour permettre la mise à service restreint de la station du Plessis-Grammoire.

Le Maire de Saumur informe les ascendants de mobilisés qu'ils peuvent se présenter au bureau militaire à la mairie de Saumur pour faire une demande d'allocation spéciale de 0 fr. 75 par jour.

A Montreuil-Bellay, le chef de bataillon, directeur du Centre de préparation militaire, a remis, devant la mairie, en présence de 8 sections en armes des diplômes aux familles de ceux qui sont morts pour la patrie. Lui-même avait perdu son fils unique, tombé glorieusement à Verdun il y a quelques mois.

18 *avril.* — Le Conseil général adresse des remerciements au Préfet qui a pris les mesures nécessaires pour assurer la nourriture du département. Il vote le vœu suivant, que le Préfet est prié de transmettre au Ministre du ravitaillement : « Il ne sera procédé à aucune réquisition de blé, d'orge, de seigle ou de grains quelconques pouvant se transformer en farines avant que, par le recensement actuellement en cours, on ait pu se rendre compte de nos disponibilités. Si, à la suite de ce recensement, les réquisitions devaient être reprises, aucune céréale ou farine réquisitionnée ne serait dirigée en dehors du département avant que le gouvernement ait assuré les besoins de la population civile de Maine-et-Loire et jusqu'au moment où le blé de la prochaine récolte aura pu être battu. Sur les quantités

Digitized by Google

déclarées par eux, les cultivateurs seraient autorisés à conserver pour leur consommation familiale et jusqu'au même moment un kilo de blé par personne et par jour, ce qui correspond sensiblement à un kilo de pain. — Le Conseil vote une subvention de 12.000 francs, dont 10.000 francs pour l'œuvre des prisonniers du Comité central de secours aux victimes de la guerre et une subvention de 500 francs à la Goutte de lait. Une somme de 8.446 fr. 97 est rattachée au budget supplémentaire de 1917 pour participation à l'achèvement et l'entretien du fronton et des abords du Palais de Justice d'Angers.

La Société d'Horticulture d'Angers a pris une délibération demandant qu'en présence du manque absolu de charbon de terre indispensable pour le chauffage des serres des établissements d'horticulture, il en soit envoyé dans le plus bref délai en gare d'Angers à l'adresse de M. Brault, directeur de la Pépinière André Leroy, qui en ferait la répartition entre les sociétaires.

La Compagnie des chemins de fer de l'Anjou informe le public que, malgré la suspension du service, elle mettra exceptionnellement en marche, le samedi 21 avril 1917, les trains suivants : train n° 208 : départ de Beaupréau à 5 h. 6, arrivée à Nantes à 8 h. 10; train n° 207 : départ de Nantes à 18 heures 6, arrivée à Beaupréau à 20 h. 58.

D'après une note parue dans les journaux d'Angers, M. Blanc aurait manifesté le désir de se reposer, en raison du mauvais état de sa santé et des fatigues qu'il a éprouvées depuis quelque temps, mais aucune solution ne serait jusqu'à présent intervenue.

Tous les soldats du sous-centre de Physiothérapie d'Angers sont partis pour Tours, accompagnés par le médecin-chef, le Dr Leullier.

Le Bureau de la section de Trélazé de l'Union des Travailleurs de France fait paraître dans les journaux une note priant les sociétaires revenus du front pour travailler dans

Digitized by Google

les usines de guerre, où ils gagnent bien leur vie, de se liquider dans le plus bref délai, suivant leur situation. Il leur sera accordé un délai de 6 mois; au 1er octobre la radiation de ceux qui n'auraient pas payé sera effectuée et leur compte remis à la justice de paix à fin de poursuites.

L'Union athlétique saumuroise vient d'ouvrir un nouveau cours d'éducation physique destiné aux jeunes gens des classes 1919, 1920, 1921 et 1922.

La toiture de zinc, d'une petite cabane, à Dampierre, a été volée. La voleuse a été arrêtée.

Le Tribunal correctionnel de Baugé a prononcé 5 condamnations pour délit de chasse contre des cultivateurs de Chartrené et Bauné.

A Baugé ont eu lieu les obsèques du soldat Margas René, revenu dans sa famille très gravement blessé, presque aveugle. A la fin de la messe, un blessé militaire, M. Mahuet a chanté le *Pie Jesu* de Faure. Au Cimetière M. Émeriau, directeur de l'école laïque de garçons, a pris la parole au nom de l'Amicale des anciens élèves dont faisait partie le défunt. Un très grand nombre de personnes suivaient le convoi.

Nous apprenons la mort à Salonique, des suites d'une chute d'aéroplane, du capitaine aviateur Martinet Robert, qui avait participé à la première course de ville à ville Angers-Saumur en 1910.

A été cité à l'ordre du jour de l'armée : le chef d'escadron de Ganay, du 401e d'infanterie; — à l'ordre du régiment : le soldat Lebouc Charles, du 142e d'infanterie.

19 *avril.* — Un décret du Ministre du ravitaillement réglemente la consommation de l'essence, qui a été réservée : 1° aux besoins de la défense nationale; 2° aux besoins justifiés pour un intérêt public. Les raffineurs, dépositaires ou débitants, ne pourront livrer de l'essence que sur la production d'un bon ou d'une carte de consommation. — Pourront

Digitized by Google

obtenir des bons de consommation les services publics ou d'intérêt ci-après énumérés : 1° Administrations publiques, transports postaux, ambulances publiques, équipages de pompiers, entreprises concessionnaires de services publics ou exploitant des services d'intérêt public; 2° Transports publics ou en commun : auto-cars faisant un service public, à l'exclusion des voitures consacrées au tourisme; autobus, auto-taxis et fiacres automobiles dans la limite d'un nombre de voitures ne dépassant pas celui circulant au 1er mars 1917, sous réserve que la consommation journalière ne sera pas supérieure à 10 litres par voiture en service et qu'ils ne pourront circuler que dans un périmètre fixé pour le département de la Seine par le préfet de police et, pour les autres départements, par les préfets ou sous-préfets; 3° Services d'intérêt public : médecins, sages-femmes, vétérinaires, œuvres d'assistance ou ambulances privées, sous réserve d'un nombre de voitures à déterminer par le service de santé militaire, ravitaillement en denrées alimentaires, en produits pour le chauffage et l'éclairage; pétrins mécaniques, tracteurs et machines agricoles, fournisseurs des armées, industriels travaillant pour la défense nationale ou encore autorisés par le ministre du ravitaillement sur avis du ministre du commerce, voitures de livraison, y compris celles pour le service des journaux. — Les administrations publiques auxquelles des automobiles sont affectées, recevront des bons de consommation d'essence, soit de l'autorité militaire préposée à la surveillance des garages auxquels comptent leurs voitures, soit du Préfet de police dans le département de la Seine ou des préfets ou sous-préfets dans les autres départements. — Les fournisseurs de l'administration de la guerre et de la marine recevront des bons de service locaux qui contrôlent leur fabrication ou surveillent l'exécution de leurs marchés, ou réceptionnent leurs marchandises. Les usines et les administrations ou compagnies de chemins de fer adresseront leurs demandes

Digitized by Google

d'essence directement à leurs fournisseurs. Les bons seront délivrés aux agriculteurs possédant des tracteurs ou moteurs mécaniques par les services agricoles départementaux ou par le service de la culture des terres au ministère de l'agriculture. Pour tous les autres services publics ou d'intérêt public, ainsi que pour les usages industriels, tels que : industries du caoutchouc, peintures industrielles, teintureries, les bons seront délivrés par les préfets.

L'essence destinée au chauffage et à l'éclairage domestiques sera livrée, dans la limite des disponibilités, par les dépositaires ou détaillants, sur production d'un bon de consommation nominatif établi par le commissaire de police ou par le maire. Une même famille ou ménage ne pourra obtenir plus d'un bon d'un litre par quinzaine. En ce qui concerne les voitures automobiles autres que celles spécifiées ci-dessus, une carte sera remise à leur propriétaire, leur permettant de s'approvisionner en essence, également dans la mesure des disponibilités qui seront fixées chaque mois par le ministre du ravitaillement. Cette carte, qui sera délivrée par les préfets, donnera lieu à une redevance représentant les frais de confection de la carte et les autres dépenses de service. Elle sera valable pour trois mois. En aucun cas les quantités ainsi attribuées ne pourront dépasser 10 litres par jour et par voiture. — Il ne pourra être délivré aucun sauf-conduit pour circuler en automobile dans la zone de l'intérieur ou dans les départements frontières s'il n'est justifié que le voyage est nécessité par la défense nationale ou un intérêt public. Les sauf-conduits ne seront délivrés que pour la durée strictement nécessaire pour le voyage. En aucun cas, la validité ne devra excéder un mois. — Toute personne, autre que les dépositaires ou débitants, qui, ayant obtenu une livraison d'essence pour un usage déterminé, le revendrait ou l'emploierait à un usage autre que celui en vue duquel elle lui a été délivrée, sera privée, par l'autorité compétente, de la faculté d'obtenir, pendant

Digitized by Google

une période déterminée, un nouveau bon ou une nouvelle carte de consommation.

La situation de l'Usine à gaz d'Angers devient plus rassurante, quoique le danger ne soit pas écarté d'une façon définitive. La Compagnie espère recevoir après-demain 100 tonnes de charbon, ce qui permettra d'éviter l'arrêt de la production du gaz. L'Usine d'électricité a du charbon pour 5 ou 6 jours. Le directeur a reçu la promesse qu'on ne le laisserait pas manquer de charbon, mais l'usine vit au jour le jour.

Le public est informé que toutes les marchandises dont les déclarations ont été présentées au bureau des expéditions de la Petite Vitesse de la gare Angers Saint-Laud et ont été frappées des lettres A ou M, seront acceptées à cette gare pendant la journée du 21 avril 1917.

Au Conseil général le Préfet fait savoir que le bureau d'enregistrement du Louroux a été supprimé par défaut de personnel. Le Conseil émet un vœu pour sa réouverture, un autre pour la libération des bâtiments de l'école d'Arts et Métiers permettant une remise en état des locaux en vue de la rentrée scolaire 1917 et un troisième pour la libération de l'école libre de Saint-Pierre de Saumur. — Le Conseil proteste contre la suppression des trains sur les chemins de fer de l'Anjou et demande que la circulation, même réduite, soit rétablie, et à jour fixe. Il proteste contre les zones établies pour la répartition du charbon. — Comme encouragement il est accordé une subvention de 1.000 francs à la Société de participation des mineurs de Layon-et-Loire pour l'aider à continuer et intensifier sa production et des félicitations sont adressées à M. Fourmond, maire de Rochefort-sur-Loire, pour son initiative et ses efforts en vue du ravitaillement en charbon de la région.

A la cathédrale immense affluence à la cérémonie religieuse demandée par le Conseil général, à laquelle assistaient de nombreuses personnalités civiles et militaires, les repré-

Digitized by Google

sentants de la Croix-Rouge et des œuvres patriotiques et de guerre. Mgr l'Évêque présidait, entouré de ses vicaires généraux, de Mgr Pasquier, des chanoines et de tous les curés de la ville. Après le chant d'un cantique au Sacré-Cœur, Mgr Rumeau est monté en chaire, félicitant le Conseil général d'avoir affirmé sa foi et celle des populations chrétiennes qu'il représente et constatant que les prières qui n'ont cessé à toute heure dans la France entière n'ont pas été étrangères aux victoires des armées alliées. Sa Grandeur a ensuite donné l'absoute, pendant laquelles les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bodinier, président du Conseil général, de Blacas et Blachez, vice-présidents, de la Guillonnière, président de la Commission départementale. La cérémonie a été terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Mgr Pessard, après les chants du *Credo*, du *Parce Domine*, du *Panis angelicus*, de l'*Ave Maris stella* et du *Te Deum*, très bien chantés par la Maîtrise.

L'itinéraire d'achats du dépôt de remonte d'Angers pour le mois de mai est le suivant : Tours, Saumur, Pont-Rousseau, Vertou, Angers, Machecoul, Saint-Père en Retz, Savenay, Pont-Rousseau, Le Pellerin, Angers, Le Lion d'Angers, Longué, Baugé, Saumur, Vendôme, Angers, Paimbœuf, Guérande, Saint-Étienne de Montluc, Pont-Rousseau, Angers.

Un train sanitaire contenant 130 blessés et malades venant d'Aubervilliers et se dirigeant vers Nantes est passé en gare d'Angers-Saint-Laud.

Sont passés en gare d'Angers Saint-Laud, venant de travailler en Bretagne, des ouvriers polonais se dirigeant sur le Midi.

Une note officielle fait savoir que les gens de la classe 1918 reconnus bons pour le service auxiliaire seront incorporés le 4 mai.

M. Defossé, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, est nommé pour la durée de la guerre sous-préfet de Mortain.

Digitized by Google

Ont été promus dans la légion d'honneur, au grade d'officier : le médecin principal de 2e classe Lespinasse Étienne, chef du service de santé d'une division d'infanterie; — au grade de chevalier : le lieutenant Hamel Marie-Émilien, du 18e dragons, déjà titulaire de la croix de guerre.

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : le lieutenant de Lauzon Henry, du 135e d'infanterie; — à l'ordre de la division : l'aspirant de Bodman Gonzague, du 14e hussards.

Aux Verchers a eu lieu un service religieux pour les deux frères Beaumont, tués à l'ennemi. Un troisième frère est prisonnier en Allemagne et leurs deux sœurs sont mortes de chagrin. Toute la population y assistait pour témoigner sa sympathie à cette famille si éprouvée.

Une fermière de Saint-Lambert-du-Lattay s'est vu dresser une contravention pour vente de lait au-dessus de la taxe.

Le Tribunal correctionnel de Baugé a prononcé une condamnation pour délit de chasse contre un domestique de Jumelles.

La municipalité de Segré, avisée qu'un certain nombre de familles venant des régions reconquises vont être dirigées sur Segré, fait un appel aux habitants et surtout aux commerçants de la commune, leur demandant les ressources qui lui sont indispensables pour secourir ces réfugiés, chez qui les barbares ont tout volé, pillé, saccagé, incendié. Toutes les souscriptions même les plus minimes seront reçues avec reconnaissance.

A Tours, la croix de guerre a été remise au maréchal des logis Catry Émile, au sergent fourrier Soucy Georges du 6e génie et au caporal Ménard Édouard du 66e d'infanterie, devant les troupes assemblées.

20 *avril*. — Le Conseil général adopte un rapport de M. le duc de Blacas, accordant une allocation supplémentaire de 12 % aux membres du personnel des chemins de fer de l'Anjou, dont le traitement annuel ne dépasse pas 3.600 fr.

Digitized by Google

ce qui entraînera une dépense de 60.000 francs. Pour y parer la Compagnie sera autorisée à relever de 15 % le tarif des voyageurs et à doubler les frais nécessaires. — Sur le rapport de M. de Fougerolle, il relève les bourses de l'institution des Sourds et Muets de 400 à 500 francs. Pendant la guerre une indemnité de vie chère de 50 francs est attribuée à chaque bourse. — Le Conseil détermine les périodes des travaux agricoles, en vertu de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, et désigne trois de ses membres pour faire partie de l'Office départemental des Pupilles de la nation. — Relativement à la crise du charbon, le Conseil, sur la proposition de M. de la Guillonnière, adopte les conclusions du vœu émis par la Chambre de Commerce d'Angers, le 27 mars 1907, demandant la suppression des zones et celle du fret. Ce vœu est approuvé par le Préfet, car le département de Maine-et-Loire se trouve, avec le régime des zones, dans une situation des plus défavorables. — A une question de M. Laurent Bougère le Préfet déclare qu'il va s'occuper du charbon pour les battages. — Est adopté un vœu de M. Frémy, demandant de reporter au 25 mai l'application de la circulaire du Ministre de l'intérieur relative au jour sans viande. — Le département ne pouvant plus répondre aux réquisitions pour la fourniture des fourrages, le Conseil émet un vœu tendant à la suppression de ces réquisitions jusqu'aux prochaines récoltes. — Un vœu est émis tendant à obtenir du Ministère de l'agriculture le soufre et le sulfate de cuivre nécessaires pour les vignes du département. — Le Conseil émet le vœu qu'un contact soit pris entre les représentants de l'Assemblée départementale et le groupe charbonnier qui vient de se créer à Angers sous la présidence de M. Bideau afin de rechercher ensemble les moyens de faire venir du charbon. Il ajoute même que le département pourra aider pécuniairement le groupement charbonnier.

Digitized by Google

Notre compatriote le cardinal Luçon n'a pas voulu quitter Reims sous les coups d'un effroyable bombardement. Plus de 65.000 obus sont tombés sur la ville depuis le 1er avril.

De nombreuses personnes se sont présentées, sans résultat, à la Préfecture et à la Mairie d'Angers pour obtenir des bons ou cartes d'essence, les instructions nécessaires n'étant pas parvenues.

Les journaux contiennent une liste de récompenses (médailles d'argent et de bronze) à des instituteurs et institutrices de Maine-et-Loire.

A Angers on supprime les rails du tramway de la rue Plantagenet et on élargit la chaussée de la rue de la Roë en rétrécissant les trottoirs de chaque côté, travaux nécessités par le parcours de la ligne de la place Lionnaise.

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir qu'un arrêté du Ministre des finances en date du 18 avril 1917, inséré au *Journal Officiel* du 19, abroge, en ce qui concerne les graines à ensemencer, légumineuses, graminées, fourragères et autres, y compris la jarosse, les dispositions de l'arrêté du 12 février 1915 fixant que par dérogation aux prohibitions de sortie ces diverses graines pouvaient être exportées ou réexportées sans autorisations préalables lorsque l'envoi avait pour destination l'Angleterre, les Dominions, les pays de protectorat et colonies britanniques, la Belgique, le Japon, la Russie, la Serbie ou les États de l'Amérique. Les semences ne peuvent donc plus être exportées qu'en vertu d'autorisations régulières.

En raison des transports de toute nature rendus nécessaires par les opérations en cours, l'État-Major de l'Armée a décidé de suspendre, à partir du 20 avril et jusqu'à nouvel avis, le transport des colis postaux destinés à des militaires en France.

Les colis postaux destinés aux militaires de l'armée d'Orient continueront à être acceptés par ces gares.

Digitized by Google

Le département de Maine-et-Loire, dit le *Matin*, n'arrive qu'au sixième ou septième rang pour le total du cheptel bovin, au quatrième rang pour l'élevage. Mais il tient le premier pour le ravitaillement de Paris, dans la période d'hiver et de printemps. On sait que de janvier à juin nous mangeons du « bœuf d'étable » et de juin à décembre du « bœuf d'herbage ». L'Anjou fournit surtout la première catégorie. Dans les douze mois de 1914 il a expédié sur la Villette 38.000 bœufs, 12.500 vaches, 8.000 veaux, sans compter 42.000 porcs. En février dernier, pour prendre une époque de grosses transactions, il a livré aux abattoirs parisiens près de 4.000 animaux de l'espèce bovine, soit environ le quart du tribut du reste du pays. Rouen est aussi un important centre d'attraction pour le bétail angevin. Au total, l'exportation par chemin de fer atteint une centaine de mille têtes en 1916, contre une importation de 35.000 bœufs destinés à l'engraissement.

Le troupeau de ce riche département permet-il donc un tel exode? Les statistiques du Ministre de l'agriculture vont répondre. Elles accusent 307.000 têtes pour 1914, 262.000 pour 1915, 241.000 pour 1916. La décadence est manifeste. Nous craignons de formuler des pronostics pour 1917. Mais l'enquête que nous avons faite nous a permis de constater que dans beaucoup de fermes angevines le tiers du bétail a disparu. Si l'on interroge les courageuses femmes qui ont pris la place de leurs maris mobilisés, elles donnent comme excuse la rigueur de l'hiver qui a gelé les fourrages et la rareté des produits alimentaires. On se débarrasse des animaux parce qu'on ne peut plus les nourrir. Il en est de même des porcs, qui, de 94.000 à la fin de 1914 ont passé à 60.000. L'intendance réclame d'ailleurs le peu de foin qui reste comme provende des étables. Une preuve de cette alimentation insuffisante c'est le manque de poids des animaux livrés à la boucherie. Ainsi les réserves s'épuisent.

Digitized by Google

Le Syndicat des patrons pâtissiers d'Angers s'est réuni le 20 avril, dans les salons Maresquier, pour exprimer les vœux qui se sont formulés au sujet des restrictions de la pâtisserie au Congrès de la pâtisserie française le 17 et 18 avril, salle des Sociétés savantes, à Paris. Les Membres du Syndicat d'Angers ont approuvé à l'unanimité les décisions prises par le Syndicat général.

Le Ministre de la guerre vient de décider que les sous-officiers, caporaux et soldats qui ont satisfait aux obligations du service actif et qui ont accompli en sus, depuis la mobilisation, deux années de présence effective sous les drapeaux auront droit à une allocation journalière dite haute paie de guerre, fixée à 1 franc par jour pour les sous-officiers, 0 fr. 60 pour les caporaux et caporaux-fourriers, 0 fr. 20 pour les soldats. Elle n'est pas applicable aux sous-officiers, caporaux et soldats qui jouissent déjà de la solde mensuelle de haute paie. Ces derniers ont cependant le droit d'opter pour la solde journalière augmentée de la haute paie de guerre instituée par ce décret.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le capitaine Goënvic, du 135e d'infanterie; — à l'ordre de la division : le cavalier Répussard Ernest; — à l'ordre du régiment : les soldats Touchais Charles, du 214e d'infanterie, Eugène Normand.

M. Vinois, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire.

Une fermière de Mâchelles s'est vu à Thouarcé dresser une contravention pour avoir vendu du beurre 4 francs la livre.

Le bateau à vapeur le Roitelet fera dimanche le 22 avril le service entre Angers et Briollay.

Le Conseil général des Deux-Sèvres a voté à l'unanimité un ordre du jour d'admiration au 9e corps qui a pris part à toutes les grandes affaires depuis le début de la campagne et s'est couvert de gloire.

Digitized by Google

21 *avril.* — Le Conseil général vote 2.700 francs comme gratification aux employés de la Préfecture. — Sur le rapport de M. de Fougerolle il autorise les dames de la Croix-Rouge de l'infirmerie de la gare d'Angers Saint-Laud à faire des quêtes et attribue une subvention de 500 francs à cette infirmerie, dont le Préfet fait l'éloge. — Sur le rapport de M. Blachez, il est accordé aux cantonniers une allocation mensuelle de cherté des vivres de 10 francs pour les célibataires, 15 francs pour les mariés et de 8 fr. 33 par enfant et un crédit de 12.600 francs est voté à cette intention. Un congé de 5 mois pourra leur être accordé pour aider la main-d'œuvre agricole. M. Laurent Bougère demande que les cantonniers de la classe 1889 encore mobilisés soient renvoyés dans leurs foyers pour aider l'agriculture. — Le Conseil décide qu'un nouvel appel sera fait au Ministre des travaux publics pour obtenir de l'État qu'il prenne à sa charge les travaux nécessaires pour la défense du val de l'Authion. — Il approuve le vœu demandant que la chasse aux canards sauvages et autres animaux de passage soit autorisée à toute heure de la journée et en dehors des prairies. — Par un vœu il proteste contre le procédé de réquisition des vins d'Anjou et demande que les prix soient fixés sur leur qualité et non sur le degré d'alcool. — Sur la demande de M. Bernier il est décidé que les parlementaires faisant partie du Conseil général insisteront près du ministre pour obtenir du cuir pour les bourreliers et les cordonniers. — L'Administration des postes et télégraphes ayant demandé le concours pécunier de quelques communes à cause des frais qui lui sont imposés par la suppression du service sur la ligne de l'Anjou, le Conseil estime que, les postes étant un service de l'État, les services doivent être assurés aux frais de l'État. — Le Conseil accepte le principe de l'augmentation du prix des journées pour l'Asile des vieillards d'Angers, mais ajoute que les éléments lui manquent pour fixer le quantum de cette

Digitized by Google

augmentation. — Il vote une subvention de 200 francs à distribuer en prix d'encouragement pour favoriser la culture des jardins potagers militaires. — Il vote 26.000 fr. de crédits supplémentaires pour l'Assistance publique et joint des félicitations pour l'Administration de ce service. auquel il vote 8.252 fr. 23 pour paiement de dettes de 1916 et porte de 18 à 20 francs par mois le prix d'entre tient des enfants de 0 à 2 ans et de 14 à 16 francs le prix d'entretien des enfants de 1 à 10 ans. Il accorde une augmentation de 0 fr. 50 sur le tarif journalier aux Hospices d'Angers des pupilles de l'Assistance publique. 1.000 francs sont votés à ce sujet.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie une lettre de M. Bardy, administrateur de l'Infirmerie de la Gare d'Angers-Saint-Laud au Conseil général, le rapport de M. de Fougerolle concernant la subvention à accorder à cette infirmerie et le rapport de M. de Livonnière relatif aux réquisitions de vins.

Le Comité de l'Anjou pour les invalides de la guerre s'est réuni sous la présidence de M. le Préfet Fabre. M. Cochard dans son rapport, a fait savoir que 225 invalides de la guerre, en majeure partie de l'Anjou, se sont fait connaître au Comité. 72 ont reçu des secours immédiats s'élevant à 3.600 francs; des vêtements civils ont été remis à quelques-uns et plus de 2.000 francs ont été employés à doter une vingtaine de mutilés d'appareils appropriés ou les a aidés à se les procurer. Grâce à M. Brassart, directeur de l'École des Arts et Métiers, les mutilés ont pu suivre des cours de croquis et dessin industriel. Le Comité a accordé son patronage à cette initiative et des réformés sortant de l'École trouvent des places de 150 francs et 200 francs par mois. M. Brassart a mis ainsi à la disposition des mutilés les ateliers d'ajustage, de menuiserie et de fonderie de l'École où les uns se perfectionnent et les autres apprennent. Cette rééducation professionnelle est due aux conseils et à l'activité du Dr

Digitized by Google

Leullier qui, dans des conférences faites dans les hôpitaux, a montré aux intéressés l'utilité de cette rééducation. A l'École des Arts a été encore constitué un cours de comptabilité dont actuellement 15 élèves suivent les cours. Le professeur des cours de dessin est M. Guillot, professeur à l'École des Arts et Métiers et le professeur de comptabilité M. Chapelle, professeur à l'École supérieure de Commerce d'Angers. Le Comité a placé des mutilés dans les emplois suivants : 2 posticheurs, 1 boulanger, 1 élève instituteur, 1 chauffeur d'auto, 1 vannier, 1 galocheur, 1 forgeron-mécanicien, 1 jardinier-arboriculteur, 3 bourreliers, 7 cordonniers. Les frais d'apprentissage de ces 19 mutilés se sont élevés à 6.500 francs. Le Comité hospitalise les soldats aveugles du département à l'établissement Saint-Symphorien, à Tours. Là ils sont soignés et apprennent différents métiers : vannerie, tonnellerie, paillage et cannage des chaises. M. Cochard fait savoir en outre que le Comité de l'Anjou pour les mutilés de la guerre sera représenté à la conférence interalliée pour l'étude de la rééducation professionnelle et des questions qui intéressent les invalides de la guerre, le 8 mai à Paris, par MM. Leullier, Brassart et Dominique.

Le sous-secrétaire des Transports a fait signer un arrêté modifiant comme ci-dessous les limites de charge du matériel et des marchandises des grands réseaux pour les transports de petite vitesse : Pendant toute la durée de la guerre, les limites de charge actuellement inscrites sur les caisses des wagons à marchandises des divers réseaux seront augmentées dans les conditions suivantes pour tous les transports en Petite Vitesse : 1° réseaux de l'Est, de l'État et de Paris-Lyon-Méditerranée : ensemble du matériel, augmentation de 10 pour 100; 2° réseaux du Midi et de l'Orléans : ensemble du matériel, augmentation de 5 pour 100; 3° réseau du Nord : matériel à capacité de 20 tonnes : augmentation de

Digitized by Google

10 pour 100; matériel à capacité de 10 tonnes : augmentation de 5 pour 100.

Le transport des pommes de terre, des cidres, du vin, etc. est à juste titre protégé, mais on refuse l'envoi préalable des sacs, fûts et emballages. De la sorte, les intéressés ne reçoivent rien. Il importe de modifier un arrêté incomplet.

Un train de blessés, tous soldats des troupes noires, est passé en gare d'Angers-Saint-Laud, se dirigeant vers la Bretagne.

Sont passé en gare d'Angers-Saint-Laud 30 suspects venant de Précigné et allant à Montauban.

Une voiture des tramways d'Angers a fait l'essai de la nouvelle ligne de la rue de la Roë.

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir que l'acheminement des colis postaux pour la Russie, par la voie de l'Angleterre, Canada, Japon est suspendu jusqu'à nouvel ordre. De ce fait le trafic des colis postaux avec la Russie se trouve entièrement suspendu.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud, où il a été ravitaillé en grands repas, un train de 273 blessés et malades se dirigeant vers Nantes.

Ont été cités à l'ordre du régiment : les soldats Chuche Georges, du 365e d'infanterie et Sauleau Alexis, de la 2e batterie du 9e groupe d'Afrique.

22 *avril*. — Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train de 218 blessés se dirigeant sur Nantes, qui a été ravitaillé en petits repas par l'infirmerie de la gare.

Sont arrivés en gare d'Angers-Saint-Laud 53 ouvriers grecs venant travailler à Angers.

Sont arrivés en gare d'Angers Saint-Laud venant de Tours, sous escorte militaire, 15 prisonniers allemands qui travailleront à Angers.

A été écroué à la prison d'Angers le sous-chef du bureau

Digitized by Google

d'hygiène de la Préfecture, M. Fourrier Ismaël, âgé de 31 ans, en sursis d'appel, convaincu d'importants détournements.

Viennent d'être arrêtés à Angers deux voleurs de zinc traînant une charrette contenant 18 descentes de gouttières, 2 châssis à tabatière, 1 console, 2 faîtages et un chapeau de gargouille, le tout pesant 60 kilos. Ce sont les auteurs du vol de zinc commis dans la nuit du 8 au 9 avril au marché couvert de la place Grégoire-Bordillon.

Au Cirque-Théâtre a eu lieu le quatrième et dernier concert Boquel. Le violoniste Boucherit, le violoncelliste Joseph Hollman, la pianiste Mlle Lucie Caffaret et Mlle Henriette Pinguet qui, s'accompagnant sur la harpe, a chanté de délicieuses pièces mélodiques, ont été couverts d'applaudissement.

Le bulletin de février de la Société industrielle et agricole d'Angers contient les articles suivants : L'année 1916 au point de vue agricole (P. Lavallée); encore la taxation (A. Grau); les vins de France sur le front (L. Moreau) et E. Vinet); l'énergie animale et l'énergie mécanique en agriculture (A. Grau).

A Saumur un train sanitaire a laissé 58 blessés qui ont été répartis dans les formations sanitaires de la ville.

Le capitaine de gendarmerie Anth, qui commandait par intérim l'arrondissement de Saumur, vient d'être nommé à Épinal.

M. Ploquin, contrôleur des contributions directes à Saumur, est nommé contrôleur principal à Paris.

Un biplan de chasse armé d'une mitrailleuse, monté par le sous-lieutenant de l'armée anglaise Maywood, dont le moteur avait pris feu et dont deux cylindres avaient sauté, s'est abattu à la ferme de Bellevue près Saumur. Il était parti de Luxeuil aux environs de Belfort se rendant à Paris et s'était égaré.

A Saumur, la police a arrêté sur la voie publique un nom-

Digitized by Google

mé Laurent Louis, infirmier réformé de l'hôpital de Blois atteint d'aliénation mentale. Il a été envoyé à l'Asile d'aliénés de Sainte-Gemmes.

Le capitaine Grimault Paul, commandant l'escadrille F. 208, déjà blessé et cité 3 fois à l'ordre du jour, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

23 *avril.* — Le Ministre du ravitaillement vient de décider qu'à partir du 1er mai la consommation de l'essence pour les automobiles privées serait fixée à 40 litres par semaine.

Le régime de deux jours sans viande ne sera pas appliqué. Sur la demande des présidents des syndicats de l'alimentation, il sera remplacé par celui des soirs sans viande, à partir du 25 avril. Les hôteliers et les restaurateurs ne devront servir le soir que des repas maigres, les bouchers fermeront leurs établissements tous les jours à 13 heures. Après 18 heures, sauf les dimanches, seront également fermés les rayons de tous les magasins où il est débité des viandes ou des conserves de viandes, les charcuteries et les triperies, à l'exception des rayons d'épicerie ou d'autres produits alimentaires qui existent dans ces établissements. La vente de la viande fraîche, congelée, salée ou en conserves, est interdite pendant les heures de fermeture. L'arrêté ministériel du 25 janvier 1917 instituant le régime de deux plats dans les restaurants est abrogé.

Le directeur des services agricoles du département appelle l'attention des agriculteurs sur la nécessité de semer le maïs et le blé noir dans la plus large mesure possible, pour grossir le stock de fourrage vert de l'été prochain, et de grains pour la volaille. Les maires sont priés de se renseigner sur les besoins de leur commune à M. Morain, directeur des services agricoles, qui fera les démarches utiles pour obtenir dans le plus bref délai, les semences.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie les rapports au

Digitized by Google

Conseil général de M. de Fougerolle sur l'Institution des sourds et muets, de M. de Livonnière, sur les hongreurs, de M. le duc de Blacas, sur les chemins de fer de l'Anjou. Il continue la publication du journal d'un Angevin pendant la guerre de 1870.

La Chambre de Commerce d'Angers, en présence des réclamations réitérées qui lui sont adressées, émet le vœu que : « ainsi que la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans en a pris la louable initiative, les gares du réseau de l'État et des autres grandes compagnies soient ouvertes, aussi fréquemment que le permettront les exigences du service, à la réception des marchandises de petite vitesse classées dans les deuxième et troisième catégories, pour ne pas interrompre les transactions des industriels et commerçants dont les envois sont classés dans ces catégories.

La 3e liste de souscription de l'Association d'aide aux veuves de militaires de la grande guerre s'élève à 2.831 fr. 75

Est passé en gare d'Angers-Saint-Laud un train contenant 140 blessés venant de Soissons et se dirigeant vers Nantes.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Anjou, à partir du 25 avril, mettra en marche des trains de voyageurs dans les deux sens, sur la ligne de Candé à Angers, les lundis, mardis, jeudis; sur la ligne d'Angers à Noyant-Méon, les lundis et mercredis; sur la ligne de Cholet à Nantes (section de Cholet à Beaupréau) les mardis, mercredis, samedis (section de Beaupréau à Nantes), les mardis et samedis, sur la ligne de Beaupréau à la Possonnière et à Angers, les mardis, jeudis, vendredis, les samedis lendemain des foires de Beaupréau. Les jours de foire de Beaupréau, la station de Beaupréau acceptera les expéditions de bestiaux pour Chalonnes, La Possonnière et Angers.

Des vols de bois estimés à 200 francs sont été commis dans le taillis du Colombier, commune d'Angers. L'enquête a amené la découverte de 13 personnes des deux sexes et

Digitized by Google

de tous âges demeurant dans les quartiers de Saint-Jacques et Saint-Lazare.

A Vaintré, le soldat Frémy Louis, du 33e d'artillerie, mobilisé à la coutellerie de Domine, a été tué par l'éclatement d'une meule à laquelle il travaillait

L'*Ouest*, sous la signature Georges Beuvillers, publie un article « L'aide aux aveugles de guerre, la protection de l'invention » où, après *La Lanterne* et à propos de la présentation à l'Académie de médecine d'un procédé nouveau d'écriture d'aveugles, il fait l'éloge du système inventé par M. Dominique, directeur des Hospices d'Angers qui donne de suite l'impression tout à la fois en Braille et en caractères romains. Le Comité angevin des Invalides de la guerre a, d'ailleurs, désigné M. Charles Dominique, pour traiter au Congrès interallié qui s'ouvrira le 8 mai, au Grand Palais à Paris, de la question des aveugles de guerre en particulier et de celle des aveugles de général.

Aux Ponts-de-Cé est arrivé, venant de Nantes, par le canal de l'Authion un bateau de tourteaux, pour l'alimentation du bétail. — La Loire marque 2 m. 90 à l'étiage du pont Dumnacus. La Loire monte, ce qui commence à inquiéter les riverains.

L'*Ouest* fait savoir que, la censure lui ayant interdit de parler d'une grave affaire de détournement dont il est bruit à Angers, il va adresser au Ministre de l'intérieur le texte de cet article pour lui demander si son information pouvait nuire à la défense nationale.

Un avion venant de la direction du sud-est et allant vers le nord dans la direction du Mans a survolé Angers vers 5 heures du soir.

Ont été promus chevaliers de la Légion d'honneur : le capitaine Dufour Alphonse, du 72e territorial, le capitaine Denis Alexandre, le sous-lieutenant Bertrand François, du 6e génie; les capitaines Retailleau Auguste et Houneau Jean, du 33e d'artillerie.

Digitized by Google

Ont été cités à l'ordre du régiment : le médecin auxiliaire Rio Alfred, du 267e d'infanterie; le sapeur météorologiste Bourreau Michel.

La médaille militaire a été conférée aux adjudants Pethois Pierre, Galleraud Pierre et au sergent-major Devilare François, du 6e génie, aux adjudants Laverre Alphonse, Brunet Maurice, Bellœil Joseph, du 33e d'artillerie.

Angers-Université-Club a battu le Cercle Montesquieu de Tours en équipes premières par 2 buts à 0 et en équipes secondes par 5 buts à 0.

Sur la demande du sous-lieutenant aviateur anglais Maywood qui avait téléphoné dès son arrivée à Saumur, à son centre d'aviation, on lui envoya aussitôt une équipe d'une dizaine d'hommes avec deux camions automobiles, dont un spécial au transport des avions. L'avion démonté a été chargé sur le camion spécial pour être ramené au centre d'aviation en vue de la réparation.

M. Delacour, contrôleur des Contributions directes à Chalonnes-sur-Loire, est nommé en même qualité à Saumur.

Le tribunal correctionnel de Baugé a prononcé 2 condamnations pour délit de chasse contre des habitants de Corzé.

A la mairie de Montreuil-Bellay a eu lieu, sous la présidence du commandant du Centre d'instruction physique de la 9e région une réunion des maires et des instituteurs du canton. Étaient présents les maires de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Vaudelnay-Rillé, de Saint-Macaire-du-Bois, MM. le Dr Gaudrez, conseiller d'arrondissement, David, Collard, Chevalier, conseillers municipaux de Montreuil, Paris, secrétaire de la mairie, et Bourreau, Renier, Jouet, Junca, Sol, Bertin et Boidron. — Il a été procédé à la création de 3 centres intercommunaux d'instruction physique et de préparation militaire : Premier centre : Montreuil, Cizay, Courchamps, Le Coudray-Macouard, Méron et Antoigné; 2e centre : Le Puy-Notre-Dame, Saint-Macaire, le Vaudelnay et Brossay; 3e centre :

Digitized by Google

Saint-Cyr, Brézé, Saint-Just, Épieds. — Les jeunes gens de Montreuil ont commencé immédiatement les exercices et les épreuves de performances suivis de la visite médica'e par le médecin aide-major du centre d'instruction physique.

Un procès-verbal a été dressé à Douces à un marchand de volailles qui avait acheté deux lapins en dehors du marché.

A Doué-la-Fontaine, procès-verbal a été dressé à un cultivateur de Louresse-Rochemenier, pour avoir donné à manger du blé à un taureau qu'il avait amené devant la commission de réquisition.

24 *avril.* — La Chambre de Commerce d'Angers, comme suite à la circulaire du Ministre du ravitaillement relative aux autorisations d'importation de charbon, a pris la délibération suivante :

« La Chambre de Commerce d'Angers et de Maine-et-Loire, constatant la pénurie complète du charbon dans le Département et espérant que la circulaire ministérielle n'aura qu'un effet momentané, émet le vœu que M. le Ministre du ravitaillement, mieux informé, veuille bien revenir sur sa décision pour ne pas entraver l'exécution des travaux destinés à la Défense nationale, et pour ne pas priver la population du combustible qui lui est nécessaire. »

Dans le but d'encourager la prévoyance et la constitution de retraites, des majorations de rentes viagères seront accordées en 1917, en exécution de la loi du 31 décembre 1895, aux titulaires de livres de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, ainsi qu'aux pensionnaires des sociétés de secours mutuels ou des sociétés de secours et de prévoyance qui rempliront, au point de vue de l'âge, de la continuité des versements et de la situation de fortune, les conditions énumérées ci-après :

Ces rentes supplémentaires seront servies par la Caisse nationale des retraites. Elles ne pourront excéder le cin-

Digitized by Google

quième de la rente primitive (article 25 de la loi du 13 juillet 1896).

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres B., N. ou O, au bureau de la Petite Vitesse de la gare d'Angers-Saint-Laud, seront acceptées à l'expédition à cette gare pendant les journées des 25 et 26 courant.

La Compagnie des chemins de fer de l'Anjou informe le public qu'elle mettra en marche le mercredi 25 avril 1917, le train n° 403; départ d'Angers à 17 h. 13, arrivée à Candé à 19 h. 15.

A partir du 1er mai prochain le train I J, de Tours à Angers, circulera en conformité avec l'horaire suivant : Tours, départ 6 h. 50; Port-Boulet, 8 h. 23; Varennes-sur-Loire, 8 h. 35; Saumur, arrivée 8 h. 48; Saumur, départ 9 h.; Saint-Martin-de-la-Place, 9 h. 13; Saint-Clément-des-Levées, 9 h. 20; Les Rosiers-sur-Loire, 9 h. 28; La Ménitré, 9 h. 40; Saint-Mathurin, 9 h. 49; La Bohalle, 10 heures; Trélazé, 10 h. 11; Angers, arrivée 10 h. 24.

D'autre part, également à partir du 1er mai, seront admis, à Angers, dans le train direct AK, les voyageurs en provenance du réseau de l'État arrivés par train correspondant A-7 munis de billets directs et ayant à effectuer sur l'ensemble des réseaux de l'État et d'Orléans un parcours simple de 250 kilomètres et dans le train direct BX des voyageurs à destination du réseau de l'État passant à Angers dans le train correspondant A-6 munis de billets directs et ayant à effectuer sur l'ensemble des réseau d'Orléans et de l'État un parcours simple de 250 kilomètres. Le train AK part d'Angers à 2 h. 1 vers Nantes; le train BK part d'Angers à 13 h. 37 vers Paris; le train A-6 part d'Angers à 13 h. 43 vers Le Mans et le train A-7 venant du Mans arrive à Angers à 13 h. 47.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire contenant des blessés évacués des hôpitaux du front.

Digitized by Google

88 sont descendus à Angers et ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

Sont partis d'Angers pour le dépôt de Tours deux prisonniers allemands malades.

Est parti du port d'Angers le remorqueur *Ville de Montjean* avec la bagarre *La Varenne* vide.

Ont été remis au Dessert aux blessés par divers la somme de 22 fr. 75.

La Chambre de Commerce d'Angers émet le vœu qu'en Loire des passages par chevaleuses soient faits de suite pour que la navigation soit possible par les basses eaux; que des voies de halage soient établies dans les vallées de la Sarthe et de la Mayenne jusqu'aux écluses de Cheffes et de Montreuil-Belfroi à un niveau tel qu'elles puissent être utilisées, comme en aval d'Angers, pendant les longues crues d'hiver. Elle renouvelle ses vœux des 15 octobre 1916 et 15 juillet 1913 demandant la canalisation du Loir, la navigation de la Loire par un système uniforme sur tout son parcours, la démolition et la reconstruction du pont du Centre d'Angers, appelé maintenant pont de Verdun. Elle adhère au vœu émis par l'Assemblée des Présidents des Chambres de commerce demandant d'accepter dans les gares au moins deux jours par semaine les marchandises de 2e et 3e catégories. Elle émet le vœu que les ministères compétents fassent des démarches auprès du Gouvernement anglais pour que l'importation des cassis en Angleterre ne soit plus interdite.

L'*Ouest* publie une information d'après laquelle la ville de Saumur aurait acheté depuis plusieurs semaines à La Rochelle 200 tonnes de charbon. Au lieu d'en faire profiter la population ou les négociants qui en font commerce, elle aurait uniquement favorisé l'un d'entre eux qui attendrait pour s'en dessaisir que les prix aient monté considérablement et ne consentirait à fournir de ce charbon à la ville elle-même qu'avec un gros bénéfice.

Digitized by Google

La médaille militaire a été conférée à l'adjudant Poitevin Pierre, du 72e territorial; au soldat Travers Gaston, du 277e d'infanterie; à l'adjudant-chef Fabry Paul, du 33e d'artillerie; aux adjudants Pasty Martial, Perrin Gustave; au sergent Hellevant Alfred; aux soldats Adam Victor, Rod Louis, du 6e génie.

Ont été cités : à l'ordre de l'armée le sergent aviateur Lethon Constant; — à l'ordre du corps d'armée : le lieutenant-colonel Biraud Gérard, commandant le 33e d'artillerie (7 citations); — a encore été cité le chasseur Daudée Henri.

25 *avril*. — La Compagnie des Chemins de fer de l'Anjou informe le public qu'en raison du nombre très réduit des trains qu'elle peut mettre en marche elle pourra ne pas être en mesure d'assurer tous les transports en grande vitesse et en petite vitesse qui lui seront demandés. Par suite, pour éviter l'encombrement, les expéditeurs devront faire connaître à l'avance aux stations la nature et le poids des marchandises ou le nombre des animaux qu'ils désirent expédier, ainsi que la destination. Les stations leur indiqueront ensuite les jours où leurs envois pourront être acceptés. Les colis postaux seront acceptés la veille des jours où les trains prévus à l'horaire et pouvant les acheminer seront mis en marche. Ils seront acceptés également les jours où ces trains auront lieu, à la condition d'être remis au moins trois heures avant le départ du train.

Un train sanitaire venant de la région de Craonne, composé de 7 officiers, 104 soldats, dont 27 couchés et 25 prisonniers allemands est arrivé en gare d'Angers-Saint-Laud. 101 blessés ont été immédiatement répartis entre les hôpitaux de la ville.

40 prisonniers allemands travailleurs, venant de Nantes sont passés en gare d'Angers Saint-Laud se dirigeant sur Tours.

On a retiré de la Maine à Angers le corps du caporal

Digitized by Google

Peyraudeau Marie-Jean, du 135e d'infanterie. Ce décès serait le résultat d'un accident.

Dans un travail présenté par M. Tisserand, à l'Académie des Sciences, sur la nécessité de développer l'enseignement agricole en France, celui-ci a fait observer qu'il existe des Écoles d'agriculture excellentes dues à l'initiative privée, parmi lesquelles celle d'Angers.

Les hommes de troupe, en provenance de l'Armée d'Orient, actuellement en permission à Angers et sur le territoire des 7e et 8e subdivisions, sont invités à se présenter, à l'expiration de leur permission, au bureau du colonel commandant ces subdivisions à Angers, 26 *bis*, rue de Brissac, pour y recevoir communication d'une décision ministérielle les concernant.

La crise des transports menace de porter à l'agriculture un préjudice auquel on ne s'attendait pas. Au moment des gros travaux de culture, du défoncement des terres, vignes, etc. la nourriture des ouvriers agricoles est d'une importance absolue. Or, comment leur faire parvenir ce qu'il faut pour les nourrir. On facilite la circulation des pommes de terre, mais on refuse l'envoi des sacs que l'acheteur doit fournir. De même pour le cidre classé en 2e catégorie, alors que les fûts qu'il faut pour le mettre et qu'il faut préalablement expédier sont de troisième catégorie. Nous connaissons, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, des marchés en suspens, des chantiers agricoles où les ouvriers refusent le travail parce qu'ils n'ont pas à boire. Ne pourrait-on pas, au moins pendant un délai limité, permettre momentanément des expéditions urgentes? Nous le demandons pour nos agriculteurs, pour ceux qui peinent et travaillent pour le plus grand bien du pays.

Est arrivé au port d'Angers le remorqueur *Marie Léontine*, traînant la gabarre *Navigateur* chargée de charbon pour l'Usine Bessonneau. Il est reparti remorquant *Le Franco-Russe* pour Nantes.

Digitized by Google

Le médecin-major de 2e classe Cocard Maurice, médecin-chef d'une ambulance, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

A été cité à l'ordre du régiment : le lieutenant Beauvais, du 112e d'infanterie.

Les gendarmes ont verbalisé contre un boulanger de Vezins, qui vendait à Coron du pain frais.

Sont arrivés à Saumur, par un train sanitaire, 80 blessés dont 30 allemands. Ces derniers ont été conduits à l'hôpital mixte et les autres répartis dans les formations sanitaires de la ville.

Le Comité des cheminots, section de Saumur, Paris-Orléans, a adressé 50 francs à l'hôpital 105 pour améliorer l'ordinaire des blessés.

26 *avril*. — Le Ministre de l'agriculture, vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur rappeler, étant donné la diminution inquiétante de notre cheptel, qu'il leur appartient de convaincre les éleveurs de la nécessité d'intensifier l'élevage du bétail.

Dans cette circulaire, le Ministre annonce également qu'il a donné des instructions aux fonctionnaires du service vétérinaire pour qu'ils procèdent à une sévère surveillance de l'application des décrets réglementant l'abatage, dont l'observation est, à l'heure actuelle, plus indispensable qu'elle n'a jamais été.

Le *Journal officiel* a publié un décret fixant au 1er juin la date de l'entrée en vigueur de l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques, établi par l'article 16 de la loi du 30 décembre 1916. — Cet impôt est de 0 fr. 05 pour les spécialités coûtant moins de 0 fr. 30; de 0 fr. 10 par franc ou fraction pour celles dont le prix varie entre 0 fr. 50 et 10 francs et 0 fr. 50 par 5 francs ou fraction pour celles qui coûtent plus de 10 francs.

Digitized by Google

Voici à tire documentaire, le bilan de l'audience du 26 avril 1917 du Tribunal de simple police d'Angers : chiens sans muselière, 29; chiens sans collier, 2; violences légères et réciproques, 3; voitures non éclairées, 1; vente de pâtisserie et chocolat un jour interdit, 1; vente de pain frais, 2; achat sur le marché des producteurs avant l'heure fixée, 2; chants et cris dans un débit, 1; fermeture tardive de café, 1; tapage nocturne, 1; bicyclette non munie d'appareil sonore, 1; bicyclette non munie de plaque d'identité, 1; ivresse manifeste, 2; voyage en automobile sans sauf-conduit, 1; cocher de fiacre refusant de marcher étant à la station, 1; abandon d'un fiacre à la station, 4; vente de lait au-dessus de la taxe, 6; infractions à la police des mœurs, 4; défaut de guides, 2. Au total 65 condamnations. Ajoutons qu'il a été infligé à cette audience 10 jours d'emprisonnement pour infractions diverses.

A propos des soirs sans viande le *Petit Courrier* publie une enquête qu'il a faite auprès des principaux hôteliers et restaurateurs d'Angers, de laquelle il résulte que cette décision ministérielle les met dans une situation embarrassée et qu'ils ne savent plus comment satisfaire le client, les poissons et les légumes faisant défaut et les pâtes alimentaires et les œufs étant d'un prix très élevé.

Un train contenant 151 blessés, venant d'Aubervilliers et se dirigeant vers Nantes, est passé en gare d'Angers-Saint-Laud.

La *Semaine religieuse* publie in extenso l'allocution prononcée par Mgr Rumeau à la cérémonie du 19 avril à la cathédrale (prières solennelles demandées par le Conseil général) et les paroles prononcées au Conseil général par le colonel comte de Castries avant le vote de la motion par laquelle ledit Conseil a déclaré que la paix ne saurait préserver du châtiment qu'ils ont mérité les Allemands qui se sont rendus coupables des dévastations et des attentats commis par eux sur notre territoire.

Digitized by Google

Le *Journal officiel* publie une nouvelle liste des maisons considérées comme ennemies ou jouant vis-à-vis de l'ennemi le rôle de personnes interposées et avec lesquelles toutes transactions commerciales sont interdites (loi du 4 avril 1915). Cette liste, qui annule et remplace toutes les listes et suppléments publiés jusqu'à ce jour, pourra être consultée par les intéressés à Angers au Secrétariat de la Chambre de Commerce, tous les jours non fériés, de 10 à 11 heures, et de 14 à 17 heures.

La Chambre de Commerce d'Angers fait connaître par la voie de la presse l'interprétation du décret du 22 mars et de l'arrêté du 5 avril prohibant les importations.

L'enseigne de vaisseau Lepelletier André a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

A été cité à l'ordre du jour le maréchal des logis Lepelletier Albert, du 57e d'artillerie.

Le maire de Saumur a adressé à l'*Ouest* une lettre pour réfuter les allégations contenues dans son information du 24 avril : la mairie de Saumur n'a jamais fait venir de charbon. Elle s'est employée pour faire venir à Saumur les 200 tonnes achetées par le négociant en question, comme elle l'aurait fait pour tout autre. Mais, en l'autorisant à faire venir ce charbon, il fut convenu que l'ensemble de la population devrait profiter de ces envois. Des distributions furent faites par 50 kilos. Si la mairie a commandé du charbon à ce négociant dans certains cas urgents c'est qu'elle y a été forcée, ne pouvant se faire livrer par une autre maison de Saumur avec laquelle elle avait passé un marché.

La Chambre de commerce de Saumur a été avisée par la Chambre de commerce d'Indre-et-Loire que celle-ci a prorogé de six mois l'échance de ses billets de un franc.

On apprend à Saumur que l'avion anglais qui accompagnait celui du lieutenant Maywood tombé à Saumur, a atterri le 22 avril près de Nantes.

Digitized by Google

La mairie de Segré fait paraître un nouveau règlement de la Bibliothèque municipale.

27 *avril.* — Au Conseil général, le Président prie le Préfet d'insister encore auprès de l'Administration des Postes de Maine-et-Loire pour qu'il essaie de rétablir le service postal sur la ligne Saumur-Cholet, si désorganisé par la suppression des trains de la Compagnie des chemins de fer de l'Anjou. Ensuite M. Bodinier rend compte brièvement de la façon dont la délégation des parlementaires de Maine-et-Loire a accompli sa mission. Cette délégation était composée de MM. Bodinier, sénateur, président du Conseil général, le duc de Blacas, Rabouin, Ferdinand et Laurent Bougère, députés, et Fabien Cesbron, sénateur.

M. Laurent Bougère donne lecture de son rapport. Il expose de façon très précise le détail des questions que la délégation a posées aux différents ministres.

En ce qui concerne le service des transports, M. Claveille, tout en se refusant à toucher à la nomenclature qu'il a établie (division en catégories), déclare qu'il examinera avec la plus grande bienveillance toutes les demandes sérieuses qui lui seront faites à cet égard par les commerçants et industriels du département.

Sur la question du charbon, M. Franzen, directeur des mines au ministère des travaux publics, explique comment l'Anjou, étant éloigné des mines du Centre, peut difficilement recevoir de cette région le combustible qui est fourni à meilleur marché aux pays avoisinants. En conséquence, l'importation lui semble être le seul moyen de se procurer le charbon. Il faut donc organiser très sérieusement cette importation. Et M. Franzen ajoute à ce propos que l'on n'avait pas le droit de réquisitionner le charbon destiné à une maison fournissant officiellement le charbon à une usine qui, à son tour, fournit la force motrice à des établissements travaillant pour la défense nationale par exemple.

Digitized by Google

En somme tout charbon voyageant dans un but d'intérêt général ne pourra être détourné de sa destination au moyen des réquisitions.

Le Syndicat d'Initiative de l'Anjou a soumis au Conseil général un projet de ravitaillement par camions automobiles. Un entrepreneur s'offre, en effet, s'il peut obtenir du Ministère de la guerre l'autorisation d'achat des camions nécessaires, d'organiser un transport automobile du Havre à Angers et de Bordeaux à Angers. La question intéresse vivement le Conseil qui a décidé de donner à la demande de M. Riverain, c'est le nom de l'entrepreneur, tout son appui moral.

Pour les blés et farines, le Ministre du ravitaillement a déclaré à M. Bodinier, sénateur, qu'il espérait ne pas avoir à opérer de nouveaux prélèvements sur les stocks dont dispose encore le Maine-et-Loire et qui sont exclusivement destinés à l'alimentation de la population, si, comme il en est convaincu, des bateaux actuellement en route et chargés de céréales arrivent à bon port. M. le ministre de l'agriculture ne laissera jamais toucher en aucune façon à la nourriture qui est nécessaire aux producteurs. Certes, on aura encore besoin de fourrages pour la cavalerie, mais des mesures seront prises pour que ce fourrage soit pris par l'intendant dans les départements qui en sont encore abondamment pourvus. Le Maine-et-Loire, il y a tout lieu de le prévoir, ne sera plus sollicité à ce sujet. Le Ministre concentre actuellement tout le charbon nécessaire aux prochains battages.

M. Laurent Bougère a demandé qu'il ne soit pas réquisitionné de vin dans le département.

En ce qui concerne les sulfates, les précautions sont prises. Le Ministre a déclaré en effet que la gare de Marseille n'était pas fermée à ce transport. Pour le sulfate de cuivre le Maine-et-Loire en a demandé 32.000 kilos. Deux navires sont attendus à Bordeaux et le Maine-et-Loire en aura sa part.

Digitized by Google

La question des pommes de terre a été, elle aussi, examinée. Le département a un besoin pressant d'être ravitaillé en pommes de terre pour la semence. Or M. Laurent Bougère a pu se mettre en relations avec M. Le Rouzic, député du Morbihan, professeur d'agriculture, et qui est actuellement chargé de s'occuper de la question au point de vue général.

M. Le Rouzic, en ce moment à Clermont-Ferrand, a dit à M. Bougère que le Puy-de-Dôme possédait un supplément de récolte de pommes de terre assez important. Le député du Morbihan sera à Angers dimanche et il doit s'occuper très sérieusement du ravitaillement du département.

Le Conseil adopte un vœu tendant à obtenir l'ouverture de la pêche pendant l'époque du frai sur tous les cours d'eau pendant l'année 1917.

A la demande du Conseil, le directeur des chemins de fer de l'Anjou donne des explications sur le service restreint qui sera bientôt établi. M. Laurent Bougère engage M. le Directeur de la Compagnie de l'Anjou à faire à M. Claveille un rapport très détaillé des services rendus au ravitaillement du département par sa compagnie et à lui faire comprendre combien la continuation de ces services est nécessaire. Cent-vingt tonnes supplémentaires de charbon sont du reste accordées mensuellement à la Compagnie de l'Anjou par M. le Ministre des transports. Mais le Conseil s'engage à faire remarquer à M. le Ministre que ces 120 tonnes sont insuffisantes.

M. le Président donne lecture du rapport de M. le Préfet sur la situation économique du département.

Nous donnons ci-dessous presque in-extenso le rapport du préfet Fabre sur la situation économique du département, lu à la séance du 27 avril.

« Blé. — Conformément aux ordres qu'il a reçus, M. le sous-intendant militaire réquisitionne actuellement le blé

Digitized by Google

chez les particuliers en vue de fournir 50.000 quintaux imposés au département. Ce chiffre était d'abord fixé à 100.000 quintaux. J'ai estimé à 320.000 quintaux la quantité indispensable pour assurer l'alimentation de la population du 15 avril au 15 août, soit 80 000 quintaux par mois. Ce chiffre, calculé sur la base de 540 grammes par personne et par jour, doit être encore augmenté, puisque, d'après le décret du 8 avril 1917, chaque producteur est autorisé à conserver 100 kilos par personne vivant à son foyer, soit près de 850 grammes par jour. Ce n'est donc que le surplus que l'autorité militaire pourra prendre, le cas échéant, jusqu'à concurrence des 50.000 quintaux imposés. Mais il paraît d'ores et déjà certain que le recensement des céréales, qui vient d'être effectué et dont le chiffre exact sera connu seulement dans quelques jours, ne donnera pas un résultat révélant des disponibilités. Précédemment, M. le sous-intendant militaire avait été invité à réquisitionner les stocks existant chez les meuniers et chez les commerçants. Cette opération a révélé une existence de 32.000 quintaux chez les meuniers et commerçants.

«Combustible. — Il n'y a aucun stock de charbon dans le département qui souffre grandement de la pénurie de combustible. L'usine électrique d'Angers n'a depuis longtemps qu'une existence des plus précaires, le plus souvent assurée au jour le jour. L'usine à gaz est dans une meilleure situation. A Saumur et Cholet, au contraire, les usines à gaz ont dû fermer à plusieurs reprises, malgré tous les efforts de l'administration et des municipalités pour les secourir. Au cours de l'hiver, les particuliers ont, d'une façon générale, souvent manqué de combustible pour le chauffage et pour la cuisine. Pour les forges de campagne, j'ai pu obtenir du charbon pour parer aux besoins les plus pressants et les travaux agricoles essentiels ont pu être exécutés jusqu'à présent. Pour parer, dans la mesure du possible, aux

Digitized by Google

besoins de la population pendant l'hiver prochain, je me préoccupe de faire constituer des stocks de bois dans les principaux centres : j'ai demandé au Gouvernement d'affecter au département un contingent supplémentaire de 200 prisonniers pour l'exploitation des bois et de m'autoriser à les employer à l'agriculture, en attendant le moment voulu. Mais la question du transport est aussi particulièrement difficile, surtout en raison de l'interruption du chemin de fer de l'Anjou. J'ai appris récemment qu'un centre de camions automobiles, pour transport de bois au front, allait être constitué à Angers et je m'efforcerai d'obtenir que, certains jours, les camions soient mis à ma disposition pour le transport du bois destiné à la population.

« Le chemin de fer de l'Anjou, par suite du manque de charbon, ne marche plus qu'à de rares intervalles. Dans ces derniers jours, la Compagnie a obtenu une attribution, en trois fois, de 120 tonnes de charbon. Cela lui permet d'assurer un service très réduit (un jour par semaine et jours de foires de Beaupréau). Sur question posée par M. le Ministre du ravitaillement, je lui ai fait savoir, le 31 mars, que la quantité approximative de charbon de toutes consommations nécessaire mensuellement pour le département pouvait être évaluée à 37.000 tonnes.

«Main-d'œuvre agricole. — A. Spécialités. — Aux termes des instructions de M. le Ministre de la Guerre du 1er février 1917, des sursis sont prévus pour les spécialistes agricoles à mettre à la disposition des communes dépourvues de professionnels; les propositions doivent être strictement limitées aux besoins; elles doivent porter de préférence sur les hommes en service dans la zone de l'intérieur ou dans les dépôts de la zone des armées R. A. T. et auxiliaires n'exerçant aucune spécialité et ce n'est qu'en cas de nécessité absolue que les propositions peuvent porter sur d'autres catégories. Pour ces sursis, l'année est divisée en trois périodes : 1er janvier au 15 mai, 15 mai au 15 octobre,

Digitized by Google

15 octobre au 31 décembre. Les mêmes hommes peuvent être proposés pour les trois périodes.

« Sont actuellement en sursis jusqu'au 15 mai : maréchaux-ferrants, 25; forgerons, 12; charrons, 2; bourreliers, 2.

« Conformément aux décisions de la Commission départementale de la main-d'œuvre agricole, les mêmes hommes ont été proposés pour la deuxième période, plus : forgerons, 15; maréchaux-ferrants, 9; bourreliers, 7; charrons, 3; mécaniciens-réparateurs, 2.

« Outre ces sursis, l'Instruction du 1er février prévoit l'envoi en permission de 40 jours, non renouvelable, de 17 spécialistes de la même catégorie en service aux armées (le chiffre total pour la France est de : 1.031). Des propositions ont été établies en conséquence et, jusqu'à présent, j'ai été avisé de l'envoi en permission de 40 jours de 7 spécialistes dans les communes de Beaufort, Bécon, Fontaine-Guérin, Andard, Chaudron-en-Mauges, Nueil, Douces. Des propositions de sursis et de permissions seront en temps voulu faites dans les mêmes conditions pour les spécialistes de battages.

«B) Équipes de travailleurs militaires. — Du 1er janvier au 20 avril, 331 hommes ont été mis à ma disposition pour 15 jours par les dépôts et, en outre, 15 militaires belges; ils ont été répartis dans 155 communes. Voir annexe 3 *bis*. — « Hommes des classes 1888 et 1889. — Catégorie A : Propriétaires, fermiers et métayers renvoyés chez eux : 1.023. — Catégorie B : Ouvriers agricoles, maraîchers, renvoyés dans les communes où ils travaillaient avant la mobilisation : 365.

« D) Prisonniers de guerre. — L'effectif actuel de la Compagnie agricole de Maine-et-Loire est de 570 prisonniers.

« La Commission départementale de la main-d'œuvre a décidé qu'en principe une même commune n'aurait que 10 prisonniers. 50 communes seront servies à la date du

Digitized by Google

1er mai, c'est-à-dire à peu près toutes celles qui ont, à l'heure actuelle, fait une demande régulière et signé l'engagement réglementaire. Mais plusieurs sont en instance et, d'autre part, des communes en assez grand nombre, à qui on a enlevé la moitié de leur équipe seraient désireuses d'avoir à nouveau vingt prisonniers. J'ai demandé à M. le Ministre de l'agriculture de bien vouloir attribuer au département un contingent supplémentaire.

« Sabotiers. — 31 ont obtenu des sursis de durée variable ayant, pour la plupart, expiré le 31 mars. J'ai formulé des propositions à nouveau pour 37. Sur ce chiffre 14 viennent d'être accordés, 14 refusés, les autres restent en instance. Les 14 sursis accordés se répartissent ainsi : Angers, 2; Saint-Pierre-Montlimard, 2; Courléon, Daumeray, Seiches, Vernantes, Cholet, Montigné-sur-Moine, Saint-Macaire-en-Mauges, Coutures, La Potherie, Beaufort, 1.

« Minoteries. — Minoteries classées comme indispensables pour l'alimentation de la population, 22 — avec 62 sursitaires.

« Boulangeries. — Hommes en sursis : patrons, 58; ouvriers, 82, dans 112 communes.

« Contingent en bétail et denrées fourni aux armées, depuis le 4 septembre à ce jour. — Bovins, 9.289 têtes; porcins, 2.888 têtes; ovins, 1.051 têtes; avoine, 7.571 quintaux; foin, 106.634 quintaux; paille, 66.424 quintaux; pommes de terre, 23.415 quintaux; vin, 4.173 hectolitres; haricots, 1.927 quintaux; bois de chauffage, 4.000.

« Récolte de 1916. — Blé. Il n'est pas possible de donner d'une façon exacte le stock actuel existant chez les cultivateurs. Nous serons renseignés prochainement par la déclaration obligatoire qui nous fixera sur les disponibilités et les besoins de notre département.

« Orge. — D'après les renseignements que je possède, il n'existe plus d'orge en culture; c'est à peine si nos cultivateurs ont conservé une quantité suffisante de cette

Digitized by Google

céréale pour faire les semailles qui s'achèvent en ce moment. La déclaration obligatoire nous renseignera sur la situation.

« Seigle. — Il n'existe presque plus de seigle en culture, cette céréale ayant été consommée par le bétail ou vendue.

« Avoine. — Cette céréale reste très recherchée : il en reste peu dans nos fermes qui n'ont conservé qu'un faible excédent en dehors des quantités d'avoine de printemps réservées pour les semailles qui viennent de se terminer. Il n'existe certainement pas en culture pour la nourriture des chevaux suffisamment d'avoine pour atteindre la prochaine récolte.

« Maïs; sarrasin. — Le département est importateur et la grande majorité de nos cultivateurs n'ont pas les semences nécessaires pour les semailles prochaines.

« Pommes de terre. — Ce tubercule devient de plus en plus rare. En dehors de la consommation, qui en a absorbé une grande quantité, les gelées ont aussi porté une forte atteinte à la réserve.

« Les demandes de semence, malgré la saison avancée, sont encore nombreuses et beaucoup de cultivateurs hésitent même à s'en procurer, en présence des prix absolument exagérés demandés par les vendeurs. J'estime néanmoins que la surface plantée qui se poursuit en ce moment dans d'excellentes conditions sera supérieure à celle de l'année dernière.

« Foin. — La récolte de 1916 était bonne comme quantité et qualité. Le département pouvait disposer au maximum pour nos armées de 200.000 quintaux, mais la rigueur exceptionnelle de la température, qui a fait descendre le thermomètre à — 15° dans notre région de la deuxième quinzaine de janvier à la deuxième quinzaine de février, a détruit en quelques jours presque tous nos fourrages verts : choux, navets, colzas, etc.... Nos cultivateurs ont dû avoir recours

Digitized by Google

à leur réserve de foin et actuellement il n'en reste plus dans les fermes pour nourrir le bétail. Le foin atteint en ce moment des prix invraisemblables, que nous n'avions même pas vu pratiquer à la suite de la grande sécheresse de 1893.

« Paille. — La paille devient également très rare; il en reste peu dans nos fermes où elle est consommée par le bétail, les cultivateurs, pour la plupart, n'ayant pas d'autres fourrages secs.

« Bétails. — Bovins. — Notre cheptel bovin de 344.000 têtes qu'il était au 1er janvier 1914 est tombé à 240.000 au 1er janvier 1917.

« Depuis, la diminution s'est encore accentuée par suite de la disette de nourriture; beaucoup de cultivateurs ne possèdent plus rien ou presque rien pour nourrir leur bétail : aussi un grand nombre se décident à vendre leurs animaux demi-gras ou en chair, alors qu'ils auraient dû les conserver jusqu'à l'automne prochain et même jusqu'au printemps 1918. Les grosses bêtes à cornes disparaissent de plus en plus de nos fermes. Beaucoup de cultivateurs même, pour ne pas laisser « crever » leur bétail, font pâturer les prairies naturelles et artificielles qui étaient destinées à être converties en foin et qui, d'ailleurs, sont peu avancées comme végétation, par suite de la rigueur de la température pour la saison.

« Porcins. — Le nombre d'animaux qui était de 116.000 têtes au 1er janvier 1914 ne dépasse pas actuellement 60.000 animaux.

« Les causes de cette diminution sont : le prix élevé des céréales employées à leur nourriture, le haut prix et la rareté des pommes de terre, le manque de bois qui n'a pu être fabriqué dans les fermes, les difficultés de la main-d'œuvre : les femmes restées seules, étant occupées aux travaux de culture et aux soins du gros bétail ne peuvent, pour la plupart, s'occuper de la porcherie. Les porcs sont rares et atteignent un prix invraisemblable. Il ne faudrait pas croire

Digitized by Google

que, si les ventes en porcs gras sont, en ce moment, assez importantes, cela provient de l'abondance de la marchandise; mais, si la plupart de nos cultivateurs se débarrassent de leurs porcs moitié-gras ou seulement en chair, cela tient au manque de nourriture. Cette situation ne peut se prolonger longtemps, les animaux se raréfiant de plus en plus.

« Situation agricole en 1917. — Céréales. — Blé. — Les blés avaient peu souffert de l'hiver, mais ils sont néanmoins actuellement peu avancés; la végétation est en retard de plus d'un mois. Les blés de printemps, dits de « Manitoba », qui atteignent une surface de plus de 600 hectares, sont bien levés, mais peu développés; beaucoup sortent seulement de terre.

« Avoine. — Beaucoup d'avoines d'hiver ont été gelées; nos cultivateurs les ont remplacées par des avoines de printemps dont beaucoup sont encore à peine levées.

« Orge. — Les semailles d'orge se poursuivent par un temps favorable; il en sera certainement semé une plus grande surface qu'en 1916.

« Pommes de terre. — La plantation se poursuit activement dans des terres généralement bien préparées; mais le haut prix de la semence et la difficulté de s'en procurer arrêtent beaucoup de cultivateurs dans leur plantation.

« Prairies. — Les prairies naturelles ont mauvais aspect, sont peu avancées; beaucoup de cultivateurs les font pâturer pour sauver leur bétail. Nous aurons une petite récolte de foin, surtout dans les prés hauts.

« Les prairies artificielles, que l'on devrait faucher en vert dans les terres précoces, ont à peine quelques centimètres de long, elles donneront forcément un fourrage réduit.

« La végétation des fourrages verts est tellement en retard qu'elle ne permet pas encore, à de très rares exceptions près, de les faucher pour les donner au bétail.

« Cette année, en parlant du seigle, l'on ne pourra pas dire « qu'avril ne s'en va pas sans épis ».

Digitized by Google

« Vigne. — La vigne, comme toutes les plantes, est très en retard dans sa végétation. Les plants précoces commencent à peine à débourrer, ce qui est heureux en présence des gelées que nous avons presque chaque matin ; le bois est, en général, très beau et, si notre vignoble peut échapper aux maladies cryptogamiques, nous pourrions escompter une récolte moyenne.

« Cultures maraîchère et fruitière. — La production des choux-fleurs est à peu près nulle. Presque tous les plants d'artichauts sont gelés et ne donneront aucune récolte cette année. Dans les jardins, les légumes sont rares, languissants du fait de la température et, malgré leur peu de développement, sont très recherchés et s'enlèvent à des prix beaucoup trop élevés pour leur qualité et leur volume. Les arbres fruitiers, bien que très en retard, sont en général bien boutonnés et, si le temps devenait favorable, ils pourraient encore donner une belle récolte : rien n'est perdu pour eux. »

Après une démarche à la Préfecture, les Syndicats de la boucherie et de la charcuterie invitent ces deux corporations à se conformer strictement au nouveau décret ministériel. En conséquence, les boucheries et charcuteries sans exception, doivent fermer tous les jours à 13 heures (samedi et dimanche compris), à partir du 26 avril, sous peine de contravention.

Le *PetitCourrier* publie sous le titre « Les soins à la vigne » une lettre signée Ch. Maindro, dans laquelle le signataire demande si cette année les viticulteurs auront suffisamment de soufre et de sulfate de cuivre pour les traitements de la vigne et déclare que, d'ailleurs, les prix en sont inabordables.

A Angers des séances de vaccination et revaccination gratuites auront lieu dans les écoles les 7, 8, 9 et 11 mai.

Sont passés en gare d'Angers Saint-Laud un train de blessés venant du secteur de Soissons et se dirigeant vers Nantes et le train sanitaire Ephrusti, contenant des blessés du même secteur se dirigeant sur Cholet. 194 blessés ont été

Digitized by Google

ravitaillés en petits repas par l'infirmerie de la gare; 321 n'ont pas été ravitaillés. 80 blessés dont 20 couchés et 5 officiers sont restés à Angers et ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

Depuis quelque temps déjà, la pénurie du charbon se faisant sentir en Maine-et-Loire, la Chambre de Commerce d'Angers songea à améliorer cette situation précaire. M. Bideau, président de cette compagnie, convoqua les industriels et marchands de charbon pour examiner la situation et étudier les moyens d'y remédier. A la suite de cette réunion, il fut décidé qu'une société serait créée.

Le sous-lieutenant Bideau Albert de l'artillerie, fils du président de la Chambre de Commerce d'Angers, vient d'être grièvement blessé au cours des derniers combats. Il a été dirigé sur les hôpitaux de Poitiers.

La médaille militaire a été conférée au soldat Devid Jules, du 135e d'infanterie.

Nous apprenons la mort à Remiremont du capitaine officier d'administration Montaubin, sous-chef de bureau au Ministère de la justice.

Parmi les noms des membres du Comité de l'Association de l'Aisne dévastée nous trouvons ceux bien connus à Angers de Mmes la générale Bizot, Brincard, comtesse de la Rochefaucauld, baronne de Marié.

A Faveraye-Machelles une contravention a été dressée contre un jeune réfugié belge pour bris de vitres.

L'*Ouest*, dans un article sur la crise du lait à Saumur, demande à ce que l'on tienne partout la main à l'application de l'arrêté préfectoral ou qu'on l'abandonne. « Si la police de Saumur fait du zèle pour nous protéger, alors que rien ne sera fait dans les campagnes environnantes, on aboutira à ce résultat étrange que d'ici peu le lait, déjà rare en ville, aura complètement disparu. »

A Saumur procès-verbal a été dressé à un cultivateur et à

Digitized by Google

une cultivatrice de Saint-Lambert qui vendaient leur lait 0 fr. 35 le litre.

28 *avril* (1.000me jour de guerre). — Les hommes récupérés seront incorporés : 1° les hommes classés dans le service armé : visités jusqu'au 12 mai inclus, les 22 et 23 mai ; ceux visités après le 12 mai au fur et à mesure des visites, 12 jours après la visite ; 2° les hommes classés dans le service auxiliaire : ceux visités, après le 5 mai, les 15 et 16 mai ; ceux visités après le 5 mai dans le délai de 12 jours après cette visite.

Au Conseil général M. Laurent Bougère a fait savoir que dans une conversation téléphonique le ministre M. Fernand David lui a déclaré qu'il ferait le possible pour que du sulfate de cuivre soit envoyé pour le département de Maine-et-Loire, mais qu'il ne pourrait expédier les 32.000 kilos demandés en une seule fois. M. Laurent Bougère, continuant à rendre compte des visites des parlementaires, dit que M. Clémentel a dit qu'il étudierait la question de réouverture de l'École des Arts et Métiers d'Angers dans le courant du mois et qu'il tâcherait de donner satisfaction au Conseil général. — Le Conseil émet le vœu que les maires des communes puissent faire gratuitement usage du téléphone et du télégraphe pour les choses officielles. — Il émet un vœu relativement au projet de loi pour la protection des orphelins victimes de la guerre. — Il est voté 25 000 francs pour la levée de Saint-Martin et 95 000 francs pour celle de Belle-Poule. Les sénateurs et députés ont obtenu du Ministre que des modifications seront apportées aux dernières décisions au sujet des levées. — Le Conseil émet le vœu qu'on accorde aux entrepreneurs et agriculteurs de Maine-et-Loire les moyens de transport pour le ravitaillement en fourrages. — Il est décidé d'envoyer un télégramme au Ministre de l'agriculture pour avoir du sulfate de cuivre le plus tôt possible, avant juin.

Digitized by Google

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres C, P, Q, R, au bureau de la petite vitesse de la gare Saint-Laud seront acceptées à l'expédition à cette gare pendant les journées des 30 avril et 1er mai 1917.

Le Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers de mars 1917, qui vient de paraître, contient le compte rendu de la séance de l'Union des viticulteurs de Maine-et-Loire du 4 janvier, sur la réquisition des vins de la récolte de 1916.

A partir du 1er mai, les allocations seront payées aux réfugiés une fois par mois, les 1er et 2 de chaque mois. Si l'un de ces jours tombe un dimanche ou un jour férié, le payement est remis au lendemain. Les réfugiés sont de nouveau instamment priés de se munir, les jours de payement, de monnaie divisionnaire et pour les fixer sur la somme à rendre, il est observé qu'il revient; pour les mois de 30 jours, 37 fr. 50 à chaque personne de 16 ans et au-dessus et 22 f. 50 aux enfants au-dessous de 16 ans; pour les mois de 31 jours, 38 fr. 75 à chaque personne de 16 ans et au-dessus et 23 fr. 25 aux enfants au-dessous de 16 ans.

A la séance de la Société industrielle et agricole d'Angers le Dr Maisonneuve s'est plaint de n'avoir pu faire une expédition de vin de la gare la plus rapprochée de son cellier alors que l'expédition s'est faite sans difficulté à une autre gare voisine. M. Lavallée fait remarquer qu'il en est de même pour l'expédition des bestiaux. A la dernière foire d'Angers le chef de gare d'Angers refusait des wagons pour emmener les animaux, alors que la gare de Briollay fournissait les wagons aux propriétaires qui avaient conduit leurs bestiaux jusque-là. A cette séance M. l'abbé Hy a lu une communication sur la ficaire et sa valeur alimentaire.

La Société de secours aux blessés demande des livres, revues, journaux, jeux de cartes pour les blessés des différents hôpitaux.

Digitized by Google

La Compagnie des tramways d'Angers établira un service réduit à partir du 30 avril sur les lignes du Génie et de La Lyonnaise : ligne du Génie toutes les 10 minutes de 6 h. 10 à 7 h. 10, de 11 h. 15 à 13 h. 15, de 18 heures à 20 h. 02 et retour ; — ligne du Ralliement à la Lyonnaise toutes les 13 et 6 minutes de 5 h. 50 à 7 h. 10, 11 h. 15 à 14 h. 15, 18 heures à 20 h. 6 et retour.

Le maire d'Angers fait savoir que les rôles primitifs de la contribution sur les chevaux et voitures et des taxes sur les billards, les cercles et lieux de réunion sont mis en recouvrement chez les percepteurs.

L'Association d'aide aux veuves de militaires de la grande guerre a la faculté actuellement de placer des veuves comme femmes de journée, concierges, ou dans des usines et dépôts.

Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné à deux mois de prison avec sursis pour vol le concierge de l'ancien séminaire.

La Préfecture fait savoir que le sous-secrétaire d'État des fabrications de guerre se porte acheteur au prix de 4 francs le kilo de tous les objets en cuivre rouge. Il n'est pas acheteur en ce moment de laiton, mais prendra cependant la robinetterie et les accessoires des alambics.

Deux trains de 164 et 170 blessés venant du front sont passés en gare d'Angers Saint-Laud se dirigeant vers Nantes.

Un belge retardataire est conduit au Mans par les gendarmes.

L'*Ouest* publie la partie du rapport de M. Laurent Bougère concernant « le charbon et les tramways ».

Est nommé officier de la légion d'honneur le vétérinaire major de 1re classe Bringard Marie, ancien vétérinaire du dépôt de remonte et du Haras d'Angers, vétérinaire départemental.

Les boulangers des Ponts-de-Cé font savoir qu'à partir

Digitized by Google

du 1er mai et pendant la durée de la guerre, la vente du pain se fera exclusivement au comptant.

Dans une lettre adressée au Maire de Saumur le chef d'exploitation de la Compagnie des tramways déclare que, dans le cas où le réapprovisionnement serait arrêté, il y aurait lieu d'envisager des mesures beaucoup plus restrictives que la suppression des trains annoncée le mardi et le vendredi à partir du 1er mai.

Les habitants de Fontevrault demandent au maire d'obtenir du Conseil municipal une délibération motivée tendant à obtenir de l'autorité supérieure la réinstallation dans la commune d'une partie au moins des troupes précédemment fixées à Fontevrault et de transmettre cette délibération au préfet.

A Cholet le lieutenant colonel Baguerey, commandant d'armes, s'est rendu à l'hôpital temporaire n° 22 où il a remis à Mlle Mooser, infirmière anglaise, la médaille d'honneur des épidémies.

29 *avril*. — Le Ministre du ravitaillement, dans une lettre aux préfets, leur fait savoir que la répartition du charbon sera exclusivement déterminée par les besoins de la défense nationale; que, dans les centres importants, les municipalités distribueront, au moyen de cartes, les quantités allouées, en tenant compte des approvisionnements; une commission constituée dans chaque arrondissement vérifiera les contingents demandés par les communes; il sera interdit de faire des livraisons immédiates de plus de 50 kilos par semaine et par ménage.

A la salle Saint-Louis, 3, rue Rabelais, Angers, a été donnée une matinée musicale très réussie par trois artistes nantais : Mlles Hallez et Paulain et M. Muller.

Le Comité départemental de l'Or, poursuivant sa campagne de propagande par la parole et par l'image, a donné à Montfaucon, une très brillante réunion.

Digitized by Google

Elle était tenue dans les locaux de la Justice de paix, et présidée par M. Bidet, maire, entouré de M. de la Bretesche, conseiller général du canton, de M. Pellaumail, président du Comité choletais, de M. Pontal, directeur de la Banque de France de Cholet, de M. le Receveur des postes, des divers instituteurs et de toutes les notabilités. Me Gardot a brillamment démontré la nécessité des échanges d'or aux guichets de la Banque, puis a commenté les projections de la section photographique de l'armée, déroulées sur l'écran par M. de Farcy. M. de la Bretesche a, par quelques mots vibrants, clos cette réunion fort réussie, devant une salle comble.

A propos du ravitaillement de l'essence, une circulaire du Ministre du ravitaillement aux préfets leur fait savoir qu'ils doivent faire pénétrer dans l'esprit des consommateurs qu'il faut restreindre la consommation; qu'ils doivent les prévenir que les bons qui leur sont donnés leur permettent d'acheter de l'essence, mais que ces bons n'engagent pas les marchands à leur vendre à présentation l'essence dont ils disposent; qu'il ne saurait être question de reconstituer des stocks ou des approvisionnements d'avance dans les départements; qu'il faudra obtenir le retour des emballages vides aux raffineurs.

Un décret du Ministre du commerce et des postes, télégraphes et téléphones vient de limiter aux seuls télégrammes du régime intérieur la faculté accordée aux expéditeurs d'affranchir leurs télégrammes en timbres-poste.

Depuis aujourd'hui, les colis postaux adressés aux militaires aux armées du Nord et du Nord-Est, sont à nouveau acceptés, dans les conditions habituelles, par les dépôts, le bureau central des colis postaux militaires de Paris et les différentes administrations de chemins de fer.

Les journaux d'Angers, au sujet de l'affaire des détournements qui se sont produits au service départemental de désinfection, font savoir qu'ils sont le fait du seul Fourrier

Digitized by Google

Ismaël, employé audit service et que l'importance de ces détournements serait inférieure à ce que l'on aurait cru au début.

Un train sanitaire a laissé à Angers 61 blessés évacués des hôpitaux du front qui ont été répartis entre les hôpitaux de la ville. Parmi eux se trouvaient 15 blessés allemands.

L'*Ouest* reproduit plusieurs lettres relatives à la question du charbon à Saumur.

A Saumur un train sanitaire a laissé 50 blessés qui ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

Une enquête a été ouverte contre le propriétaire de Saint-Clément-des-Levées pour achat de lait au-dessus de la taxe.

Le général angevin Ragueneau, de l'état-major du général Nivelle, a remis, aux environs de Reims, à M. Piatt Andrew, inspecteur général du service d'ambulances de campagne américaines, la croix de la Légion d'honneur.

Ont été cités à l'ordre du régiment : le soldat Bellanger Henri, du 335e d'infanterie; le brancardier Mary Jean-Baptiste; le soldat Faligant Marcel, du 312e d'infanterie, à l'armée d'Orient.

Le Comité de l'Or de Saumur, avec MM. Bacon et Jamard comme conférenciers, a tenu deux séances à Saint-Lambert-des-Levées et à Villebernier. Les orateurs ont parlé non seulement de l'or mais de l'organisation de l'arrière, de l'emploi des tracteurs pour la culture entre autres. Ils ont été fort applaudis.

Un congrès des maires de l'Ouest vient de se réunir à Caen, sous la présidence de M. Perrotte, maire de cette ville. Il a émis les vœux suivants :

« Que le Gouvernement donne aux municipalités des villes les moyens de constituer des stocks de blé, de farine, de denrées alimentaires de complément, de pétrole et d'essence; qu'il assure d'urgence les besoins des foyers domestiques à raison de 20 kilos par mois et par habitant; qu'il provoque

Digitized by Google

la formation par les préfets d'un Comité départemental chargé d'attribuer aux communes le charbon nécessaire aux habitants. » Les stocks ainsi constitués seraient distribués par les soins des maires et sous leur responsabilité.

30 *avril.* — Le Gouvernement a décidé qu'à partir du 5 mai les journaux quotidiens à 5 centimes paraîtront les lundi, mardi, jeudi et samedi à 2 pages et les autres jours à 4 pages. C'est à un jour près la réglementation réclamée par le Syndicat des Maîtres-Imprimeurs de Maine-et-Loire par sa pétition aux Ministres de l'intérieur et du commerce le 3 mars 1916.

Trois prisonniers allemands logés à la Promenade, commune de Chemillé, où ils étaient employés à des travaux agricoles, se sont évadés, dans la nuit, en passant au travers du toit dont ils avaient démoli une partie. La gendarmerie de Chemillé les recherche activement. Les signalements des évadés ont été envoyés immédiatement aux brigades des environs.

Le Président du Syndicat agricole d'Anjou a reçu du Ministre de l'agriculture une dépêche lui annonçant que la moitié du sulfate de cuivre promise sera livrée vers le 15 mai.

Le Comité provisoire d'organisation des restaurants coopératifs angevins demande que tous ceux qui voient dans la coopérative un palliatif à la vie chère viennent à lui et n'hésitent pas à souscrire une action de 25 francs payable en une ou plusieurs fois.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie le vœu du Conseil général pour l'alimentation du bétail et le rapport de M. Laurent Bougère sur la réouverture de l'École des Arts.

La Société de secours aux blessés fait à ses associés un appel signé de ses vice-présidents MM. Joseph Joûbert et le colonel Tillette de Clermont-Tonnerre. Les journées

Digitized by Google

d'hospitalisation dans le cours d'une année, depuis la souscription d'avril 1916, se sont élevées à 55.178 francs; chaque blessé coûte environ 2 francs par jour en plus de la subvention réglementaire; que toutes les personnes qui ont déjà témoigné leur sympathie et toutes les autres assurent pour un mois, plusieurs mois, la moitié d'un lit, soit 1 franc par jour, 30 francs par mois et ce lit portera le nom du généreux donateur. Toutes les offrandes, même minimes, seront reçues avec reconnaissance.

D'après le *Journal officiel* la situation des cultures en Maine-et-Loire est celle-ci : blé, assez bon; seigle, assez bon; méteil, assez bon.

Le Comité de la Ligue anti-allemande de l'Anjou s'est réuni au Siège social, 24, rue Chevreul, Angers, et a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus : président, M. le Dr Maisonneuve; vice-présidents, MM. Cordier, avoué à la Cour d'appel, et Orain, ancien négociant; secrétaire général, M. Préaubert, directeur des cours municipaux; secrétaires adjoints : MM. Robert, avoué honoraire, et Taugourdeau, professeur au Lycée; trésoriers : MM. Berthelot, avoué à la Cour d'appel et Velé, architecte. M. Gauvin, ancien député, président sortant, a été élu par acclamations président honoraire.

A l'Assemblée générale du Syndicat des allumettiers, les ouvriers et ouvrières, en présence de la vie chère, demandent le vote du projet élaboré par la Fédération qui seul peut donner satisfaction à toutes les catégories du personnel.

Le bulletin de l'Association des Anciens Élèves du Lycée (avril) publie la 8e liste des anciens élèves, professeurs et employés du Lycée David-d'Angers morts pour la France, blessés, disparus, décorés, cités à l'ordre du jour, promus, comportant 4 tués, 6 blessés, 2 décorations, 14 citations, 2 médailles d'honneur, 21 promotions. Ce bulletin publie en outre : « Le 71e territorial au fort de Vaux (mars 1916). »

A été nommé officier de la légion d'honneur le comman-

Digitized by Google

dant Jallot, du 224e d'infanterie; son fils, le lieutenant Jallot, a été cité à l'ordre du jour en septembre dernier dans la Somme.

Ont été cités à l'ordre de la division : le sous-lieutenant Girard Charles, les sergents Perrigault Henri, Boulineau Adolphe et le caporal Huet François, du 71e territorial.

La gendarmerie continue à verbaliser contre les nombreux voleurs de bois qui exploitent les communes de Beaucouzé et Avrillé.

Nous apprenons la mort à Saumur de M. François Mayaud, l'un des directeurs de la grande maison d'objets religieux et gendre de M. Louis Mayaud, maire de Saumur. Il avait tenu bravement sa place aux armées comme sergent de réserve au 266e d'infanterie.

A fin avril la farine vaut 42 fr. 20 les 100 kilos, le blé 5 f. 10 le double décalitre, l'avoine 3 fr. 10 le double décalitre, les pommes de terre 7 francs le double décalitre, le beurre 6 à 8 francs le kilo, les poulets 9 fr. 50 la couple, les œufs 2 fr. à 2 fr. 20 la douzaine, le bœuf et la vache 1 fr. 90 à 3 fr. 50, le veau 2 francs à 4 fr. 10 le kilo, le mouton 2 fr. 20 à 4 fr. 20 le kilo, le lard 4 francs le kilo, les bœufs gras 1 fr. 28 le kilo sur pied, les vaches grasses 1 fr. 22 le kilo sur pied, le charbon de terre 200 francs les 1.000 kilos, les bûches de chêne 37 fr. le stère, les fagots de chêne de 25 kilos à 2 liens 2 francs le fagot.

Le lieutenant Chiron René, du 92e d'infanterie qui avait été nommé chevalier de la légion d'honneur le 14 avril, est mort glorieusement pour la France le 24 avril. Sur sa tombe en présence de ses parents et de ses compagnons d'armes, le commandant d'Houllenbourg, dans un discours émouvant, a dit les belles qualités et l'héroïsme de ce chef de 25 ans.

***

Digitized by Google

Pendant tout le mois d'avril les représentations cinématographiques ont été très suivies à Angers, Saumur, Cholet, Baugé, Doué-la-Fontaine, etc.

Pendant le mois d'avril l'Infirmerie de la gare Saint-Laud a fait de nombreux pansements, donné ses soins à des blessés et malades de passage et distribué tant en jour qu'en nuit 6.964 breuvages et repas légers. — Au foyer asile des permissionnaires il a été distribué 841 repas, 2.410 cafés, 276 bouillons, 56 soupes, 231 breuvages divers, 10 laits, 62 tartines; 544 permissionnaires ont été couchés pendant la nuit.

Nous donnons ci-dessous les noms des militaires décédés à Angers pendant le mois d'avril, avec le numéro de leur régiment et l'indication du lieu de leur décès :

Hôpital mixte : Biosard René (70e territorial), Duveau Armand (90e d'infanterie), Carré Henri (10e génie), Livenais Auguste (71e territorial), Leclerc Pierre (4e génie), Payraudeau Marie (135e d'infanterie), Dionneau Joseph (66e d'infanterie). — Hôpital complémentaire n° 8 : Greslard Arsène (20e d'artillerie). — Hôpital complémentaire n° 28 : Voisin André (418e d'infanterie). — Hôpital complémentaire n° 58 : Mouilleron Marcel (2e section d'infirmiers militaires).

Nous donnons ci-dessous, dans l'ordre où ils ont été inscrits pendant le mois de mars à l'État-Civil d'Angers, avec indication de leur régiment, du lieu et de la date de leur décès, les noms des militaires ayant leur domicile légal à Angers et décédés hors de cette ville :

Berruet Charles (1er génie), Marcelcave, 6 juillet 1916; Gillet Auguste (335e d'infanterie), Verdun, 22 janvier 1917; Courbet Georges (44e d'artillerie), Vadelaincourt, 30 mai 1916; Métay Auguste (64e d'infanterie), Bulson, 28 août 1914; Gouverneur Paul (32e d'infanterie), Morval, 18 octobre 1916; Crubleau Joseph (242e d'infanterie), Florina (Grèce), 20 décembre 1916; Loiseau André (168e d'infanterie),

Digitized by Google

Apremont, 25 novembre 1916; Lenfant André (6e génie), Marcelcave, 3 août 1916; Paulze-d'Ivoy de la Poype Roland (409e d'infanterie), Ablaincourt, 10 octobre 1916; Jougla Henri (135e d'infanterie), Sailly-Saillisel, 10 octobre 1916; Fouché Marcel (infanterie coloniale), Louvemont, 15 décembre 1916; Gallard Pierre (239e d'infanterie), Bellefontaine (Meuse), 19 août 1916; Gatineau Joseph (66e d'infanterie), Morval, 12 octobre 1916; Alson Léon (409e d'infanterie), Ecafaut, 23 mai 1916; Jean Victor (ouvrier d'administration), Versailles, 12 mars 1917; Cottereau Édouard (1er génie), Moulin-sous-Touvent, 28 février 1917; Vaché Auguste (125e d'infanterie), Wailly, 25 septembre 1915.

G. Grassin.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Station municipale d'Angers pendant les mois de Mars et Avril 1920

(Altitude : 42 mètres)

Mars 1920

Pression barométrique moyenne : 759mm6; minimum absolu : 736mm7 le 15 à 8 heures, maximum absolu : 772mm 3 le 3 à 8 heures. Écart extrême : 35mm6.

Température moyenne sous abri à 12 heures : 12°4; moyenne des minima : 5°3; moyenne des maxima : 15°3; moyenne des minima et des maxima : 10°3; minimum absolu : — 2°, le 9; maximum absolu : 22° le 6.

Humidité relative moyenne : 81,5; minimum : 37 le 8; maximum 100 le 14.

Nébulosité moyenne : 4,2; moyenne la plus faible : 0 les 20, 21, 22; moyenne la plus forte : 10 le 14.

Pluie totale du mois : 51mm en 10 jours; la plus forte en 1 jour : 16mm le 15.

Fréquence du vent : 8 jours du N; 1 jour de l'E-S-E; 1 jour du S, 7 jours du S-W; 10 jours de l'W; 2 jours de l'W-N-W; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne 4 mètres; moyenne la plus faible : 1 m. 50 les 2, 4, 5, 21, 22; moyenne la plus forte : 8 mètres le 14; la plus grande vitesse : 15 mètres le 14, de 17 heures à 22 heures.

Digitized by Google

Rosée : 16, les 1, 3, 4, 5, 6, 16, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 28, 31; neige : 1, le 15; grêle : 1, le 15; gelée : 1, le 9; gelée blanche : 1, le 1er; tempête : 2, le 1 et le 14.

Avril 1920

Pression barométrique moyenne : 754mm4; minimum absolu : 739,9 le 12 à 18 heures; maximum absolu : 765mm8 le 24 de 8 heures à 12 heures. Écart extrême : 25mm9.

Température moyenne sous abri à 12 heures : 13°5; moyenne des minima : 6°1; moyenne des maxima : 16°3; moyenne des minima et des maxima : 11°2; minimum absolu : 2° le 6; maximum absolu : 24° le 9.

Humidité relative moyenne : 89,1; minimum : 50 le 20; maximum : 100 le 1er.

Nébulosité moyenne : 5,8; moyenne la plus faible : 0,6 le 3; moyenne la plus forte : 10 le 9 et le 11.

Pluie totale du mois : 57mm en 20 jours; la plus forte en 1 jour : 9mm le 17.

Fréquence du vent : 1 jour du N; 1 jour de l'E-S-E; 1 jour du S-E; 1 jour du S; 2 jours du S-S-W; 6 jours du S-W; 3 jours de l'W-S-W; 13 jours de l'W; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par secondes : moyenne 4 m. 50; moyenne la plus faible : 0 m. 75; les 23, 24; moyenne la plus forte : 9 mètres le 12 et le 15; la plus grande vitesse : 12 mètres le 11 et le 20.

Rosée : 14, les 1, 5, 6, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30; gelée blanche : 3, les 6, 20, 29; grêle : 2, le 20 et le 21; brouillard : 3, les 6, 23, 24; orage : 1, le 4; halo solaire : 2, le 8 et le 30.

Le Directeur,

J. VERCHALY.

Digitized by Google

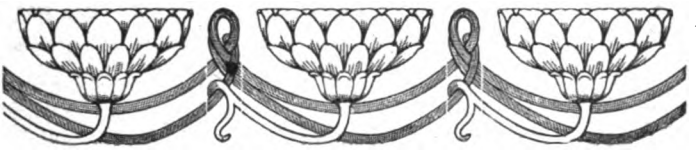

Chronique

Le chroniqueur de la *Revue* se propose d'ouvrir ici une rubrique spécialement consacrée aux arrivées et aux départs de préfets.

Au train où nous allons, tous les records vont être battus et de loin. Nous signalions récemment le départ de M. Bouju, que venait remplacer M. Valette.

Voici que M. Valette, ayant eu à peine le temps de faire connaissance avec l'Anjou, est nommé préfet de Colmar et a pour successeur M. Borromée, préfet d'Eure-et-Loir, auquel nous souhaitons la bienvenue dans nos murs.

Sous l'ancien Régime, un intendant de généralité restait longtemps en charge et ce que nous connaissons des parties aujourd'hui étudiées de leur administration nous prouve que la longue durée de leurs fonctions n'était pas préjudiciable à la bonne gestion des affaires et à l'ordre de la contrée qu'ils arrivaient à connaître à fond.

Les mouvements préfectoraux sont incertains et bientôt on devra conseiller aux préfets de ne plus posséder qu'une garde-robe restreinte, tenant en une seule malle, afin d'être toujours parés pour les déplacements imprévus.

***

Quelques personnalités angevines, conseillers généraux, maires, agriculteurs, ont organisé le 17 avril une réunion pour y examiner la question du blé et du pain et les moyens d'arriver à l'intensification de la production du blé.

Divers points furent envisagés.

Pour terminer la discussion, M. de Blois mit aux voix le vœu suivant :

Digitized by Google

« Liberté de commerce du blé avec contrôle de l'exportation et importation faite par l'État. »

On trouve l'assemblée divisée en deux parts égales.

On passe au vœu présenté par M. de Dampierre, qui était ainsi conçu :

« L'Assemblée émet le vœu que :

« Par une entente entre les ministres de l'agriculture et des travaux publics des mesures énergiques soient prises pour transporter en temps utile, à pied d'œuvre, dans les départements agricoles, les engrais chimiques nécessaires à l'application des méthodes de culture intensive;

« Des tarifs et des tours de faveur soient en outre accordés au transport des blés de semence;

« Que, sur les budgets demandés au Parlement par le Gouvernement pour la reconstitution de notre marine de commerce, une part importante soit réservée aux lignes de navigation entre la France et ses colonies, principalement celles productrices de blé, telles que l'Afrique du Nord, afin d'affranchir autant que possible la France des gros tributs qu'elle paie à l'étranger;

« Et que dans le Conseil national du blé, une place soit réservée aux représentants autorisés des ministres des colonies et de la marine. »

***

La Chambre de Commerce d'Angers a inauguré le 23 mars officiellement le port fluvial et la nouvelle grue électrique.

En présence des invités, M. Martin-Rondeau a donné quelques explications sur l'importance du port fluvial au point de vue du commerce angevin, puis a fait procéder au débarquement, à l'aide de la nouvelle grue électrique, d'un chargement de 110.000 kilos de sucre destiné à l'office du ravitaillement.

Les sacs, enlevés facilement du chaland par 8 ou 10, étaient immédiatement déposés dans des camions.

***

Le Ministre de la guerre vient de nommer major des Invalides, fonction qui n'existait plus depuis longtemps, le chef de bataillon Baunard. Sorti de Saint-Cyr en 1893, la déclaration des hostilités le trouva capitaine adjoint au colonel du 77e régiment d'infanterie. Le capitaine Baunard prit part ensuite

Digitized by Google

à la bataille de la Marne, lors de l'attaque et de la prise du château de Mondement, le 9 septembre 1914. Promu chef de bataillon à titre temporaire, le commandant Baunard dirigea l'attaque à Zonnebecke, en Belgique, tous ses supérieurs étant morts ou disparus. A Ypres, il gagna la blessure qui fait de lui aujourd'hui le major des Invalides.

Le major des Invalides est, à proprement parler, le commandant militaire des Invalides.

***

Au sujet du Concert donné au Châtelet à Paris, le 4 avril, le *Gaulois* s'exprime ainsi : « Une première audition figurait au programme : les *Chants du Harem*, de M. Max d'Ollone, page d'un exotisme captivant et qui se recommande par un sens remarquable de la couleur locale ; Mmes Nicot-Vauchelet, Legrand-Philip p et le ténor Paulet en ont exprimé la délicate sensibilité. »

***

Soirée charmante que celle organisée le 18 avril, salle du Quinconce, par Mme Tournois, directrice à Angers de l'Institut de chant Mauguière-Herlenn, au bénéfice de l'Association fraternelle des blessés de la guerre.

Le programme était des plus intéressants :

Ce fut d'abord le duo d'*Héraclès* d'Haendel, interprété d'une façon parfaite par Mme Herlenn et M. Mauguière, puis des *Variations symphoniques* de Bœlmann qui nous ont donné le plaisir de réentendre le sympathique artiste qu'est M. Becker, dignement accompagné au piano par Mme Becker ; l'une des plus belles pages de l'*Enfance du Christ* de Berlioz, finement nuancée par M. Mauguière ; la *Chanson triste* de Duparc et *Un rêve* de Grieg, ces deux bijoux si bien emopris par Mme Maud Herlenn ; un air d'*Admète*, d'Haendel, par M. G. Mauguière, et enfin pour clore la première partie : l'*Air d'Iphigénie en Tauride* de Gluck et *Un dimanche* de Brahms, œuvre exquise dont l'interprétation par Mme Tournois fut justement soulignée des auditeurs.

La seconde partie achevait richement la précédente. Elle commença par *Les Cloches* de Debussy et un air de l'*Enfant prodigue* de ce même compositeur, œuvres dans lesquelles Mme Maud Herlenn s'acquitta de sa tâche le plus heureusement du monde ; M. G. Mauguière chanta ensuite deux pimpantes

Digitized by Google

œuvrettes de Charles Levadé : *Les Cloches du pays* et *Les Vieilles de chez nous*. A ce moment, M. Becker, toujours accompagné au piano de Mme Becker, ont donné une remarquable audition d'une sonate de Galutti, en 4 parties. Le beau duo du *Cid*, chanté agréablement par Mme Maud Herlenn et Mme Tournois furent très applaudies.

Le programme se termina par le *Duo de Xavière*, de Théodore Dubois et une *Fantaisie du XVe siècle*, interprétés par Mme M. Herlenn et M. Mauguière. Ces deux artistes rendirent joliment les délicates intentions de la page de Dubois, ainsi que tout l'esprit de la fantaisie, laquelle laissa aux auditeurs cette impression de fraîcheur et de grâce que l'on trouve toujours dans les courtes inspirations des musiciens du vieux temps.

***

La chorale Sainte-Cécile a repris, le 30 avril, la série de ses concerts que la guerre avait interrompus.

Après l'ouverture de *Patrie*, de Bizet, par un orchestre réduit, conduit par M. Bailly, un beau chœur à quatre voix, *Nuit d'Orient*, de Luigini, permit d'admirer la précision et l'excellent ensemble des masses chorales, la voix chaudement timbrée et bien exercée de M. Perret, baryton récitant; les quelques mesures du « Muezzin » nous donnèrent le plaisir d'applaudir M. Meinoux.

M. Bachelot chanta avec talent l'air de la *Reine de Saba*, de Gounod, ainsi que, dans la seconde partie, *La Sérénade* de Schubert.

Mlle Madeleine Maillard se fit entendre deux fois au cours de la soirée avec un égal succès, dans l'*Absence*, de Berlioz, et dans *Non Credo*, de C. Widor.

L'excellent violoncelliste M. Becker joua en maître la pittoresque *Rhapsodie*, de Popper, accompagné par Mme Becker, dont le talent de pianiste fut largement mis à contribution au cours de la soirée.

Le *Trio sérénade* de Beethoven, pour violon, violoncelle et alto avec MM. Bailly, Becker, Mlle Enslen et le prélude de *Messidor*, de Bruneau, complétaient la partie instrumentale du concert.

Quant à la partie chorale, elle comprenait encore : *Sérénade d'hiver* de Saint-Saëns, double quatuor, et, pour finir l'*Hymne à la*

Digitized by Google

nuit de Rameau et le chœur des soldats de *l'Attaque du Moulin*, de Bruneau.

***

Notre confrère le *Petit Courrier* a fait disputer, le 11 avril, en collaboration avec le *Comité d'athlétisme de l'Atlantique* de l'U. S. F. S. A., le classique tour d'Angers à pied pour la septième fois.

Malgré un temps défavorable, l'épreuve a obtenu le meilleur succès et a permis à l'équipe du Club sportif Bessonneau, qui la veille au soir procédait à son annuelle distribution de prix, de remporter une incontestable victoire sur le lotd'athlètesvraiment remarquables qui y participaient.

Voici le classement des dix premiers :

1° Denis, C. S. B. en 42' 7";
2° Therme, C. A. P., 43';
3° Lange, C. S. B., 43' 6";
4° Le Ray, S. N. U. C., 43' 31";
5° Cailleau, A. S. P. O., 44';
6° Desvaux, C. S. B., 44' 31";
7° Garreau, S. N. U. C., 44' 45";
8° Tandet, C. S. B., 45' 10";
9° Cochet, A. S. P. O., 45' 25";
10° Patoux, A. S. P. O., 45' 54".

***

Aux morts de la grande guerre.

La série des commémorations de ceux qui sont tombés pour la défense des libertés publiques continue. Bientôt on citera les communes du département qui n'ont pas eu leur fête des morts ou qui n'ont pas leur monument.

Le 16 mars, on a procédé à l'Institution Sainte-Marie de Cholet à l'inauguration solennelle d'une plaque de marbre blanc sur laquelle sont inscrits les noms de cinquante-trois de ses anciens élèves morts pour la Patrie.

Le 21 mars, c'était au tour de la paroisse Saint-Joseph d'Angers de rappeler les noms des cent quarante-deux paroissiens disparus dans la tourmente.

Digitized by Google

La fête du 11 avril à Allonnes fut très brillante. Commencée la veille par un concert, elle fut continuée le lendemain par la remise d'un drapeau à la section locale des combattants et une cérémonie au cimetière; un joyeux banquet eut lieu auquel, par une délicate pensée, on avait convié les vétérans de 1870.

***

A la mémoire des cent quarante élèves de l'Institution Saint-Julien morts pour la France, le mardi 23 mars, en l'église Notre-Dame d'Angers, un service solennel fut célébré pour le repos de leur âme.

M. le chanoine Mançais, supérieur, assisté de deux professeurs du collège, célébra la messe.

Après la messe, M. le chanoine Ballu, aumônier titulaire de la 18e D. I., chevalier de la légion d'honneur, prononça une émouvante allocution. Le *De Profundis* fut chanté avant l'absoute solennelle donnée par Mgr Baudriller, assisté de M. le chanoine Crosnier, directeur de l'enseignement libre et de M. le chanoine Dupé, curé de Notre-Dame.

***

La courte cérémonie qui, le 22 avril, à 10 heures se déroula dans la plus stricte intimité à l'école des garçons de la rue des Cordeliers, fut des plus impressionnantes dans sa simplicité.

Pour perpétuer le souvenir des quatre instituteurs d'Angers : MM. Eugène Tessier, de l'école des Cordeliers; Delaunay, de l'école des Justices; Noël, de l'école de la Blancheraie, et Alcide Canteau, de l'école Condorcet, tombés au Champ d'honneur au cours de la grande guerre 1914-1918, le Ministre de l'Instruction publique a adressé à chacune des écoles où ils professaient une médaille de bronze grand module, portant le nom du héros et ces morts : « Mort pour la France. »

En même temps on procéda à la remise d'une plaquette commémorative offerte par les instituteurs et institutrices de Maine-et-Loire.

Après l'*Hymne aux morts pour la Patrie*, de Victor Hugo, chantée par un groupe d'élèves, M. Gilbert, inspecteur primaire, a rappelé tout d'abord la conduite héroïque des instituteurs. Sur 25.000 mobilisés, a-t-il dit, 6.000 sont tombés au Champ d'honneur. C'est pour perpétuer leur souvenir que le Gouvernement a adressé dans les écoles des médailles.

Digitized by Google

Après une allocution de M. Defoy, MM. Girard, directeur de l'école des Cordeliers; Roger, directeur de l'école Condorcet; Boidron, directeur de l'école des Justices, et Cognet, directeur de l'école de la Blancheraie, ont successivement retracé la vie laborieuse et d'honneur des quatre instituteurs d'Angers qui courageusement ont versé leur sang pour la Patrie.

Quelques jours plus tard, à l'école des garçons de Tiercé, MM. Bois, inspecteur primaire et Defois, président du Syndicat des instituteurs du département, ont procédé à la pose d'une plaquette offerte par le Syndicat et à la remise d'une médaille envoyée par le Ministre, dans la classe que dirigeait M. Clément Guinaudeau, instituteur adjoint, capitaine, décoré de la croix de guerre, mort au Champ d'honneur.

Le 7 mars également il a été commémoré dans le même esprit, à l'École normale d'instituteurs, la mémoire de M. Lagueunière, professeur de l'école, tué à l'ennemi.

L'Université catholique de l'Ouest a fait célébrer, le lundi 25 avril, à la chapelle Saint-Thomas un service solennel pour rendre à ses chers anciens étudiants et professeurs morts à la guerre, l'hommage suprême qui leur était dû.

M. l'abbé Civrays, professeur à la Faculté des Lettres, aumônier divisionnaire pendant toutes les hostilités, officiait. Mgr le Recteur, assisté de Mgr Legendre, doyen de la Faculté de théologie, et de M. le chanoine Crosnier, vice-recteur, présidait dans le sanctuaire. MM. les doyens, directeurs et professeurs des Facultés et des Écoles annexes ouvraient le deuil aux premiers rangs de la nef; derrière eux se pressaient pères et mères. Le bas de la nef était occupé par les nombreux étudiants en cours d'études.

Après l'Évangile, M. le Vice-Recteur donna la lecture des 170 noms des professeurs et étudiants tombés au champ d'honneur.

***

Mlle Yvonne Pouzin, de Nantes, docteur en médecine, ancienne interne des hôpitaux de Paris, a donné, le 12 mars, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous le patronage de la Société de Géographie Commerciale, une intéressante

Digitized by Google

conférence vécue sur l' « Amérique et les Américains ». Elle obtint un très grand succès.

***

Le 26 mars, nouvelle conférence de la Société de Géographie Commerciale sur *La pêche maritime en Bretagne*, par M. Auguste Dupouy.

Très simplement le conférencier, présenté par M. le Dr Barot, dit la vie des pêcheurs bretons, de l'admirable race que paralyse parfois la routine atavique et souvent la routine administrative : pêcheurs sardiniers, pêcheurs langoustiers, pêcheurs thoniers, pêcheurs chalutiers, allant des côtes de Bretagne jusqu'aux Sorlingues, ou sur les côtes ibériques ou mauritaniennes.

Sur la demande de M. le Dr Barot, M. Dupouy voulut bien dire la superbe poésie *En pêche* dont il est l'auteur et que la *Revue de l'Anjou* a eu le plaisir de publier dans son précédent fascicule.

Le Dr Lepage, président du Syndicat d'initiative, remercia le conférencier et le convia à revenir nous parler de l'Anjou.

***

Le 11 avril, M. Mabilleau, l'éminent président de la Fédération nationale de la Mutualité française, est venu à Angers où, devant un très nombreux auditoire, il a, dans la jolie salle d'éducation physique des Établissements Bessonneau, indiqué les grands problèmes qu'aura à résoudre le XIIe Congrès national de la Mutualité française qui doit se tenir en notre ville les 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet, être clôturé le 1er août par une visite du Président de la République.

Les questions soumises aux délibérations du Congrès sont les suivantes :

1° Assurance contre la maladie, l'invalidité (liberté ou obligation);

2° Étude des relations financières des mutualistes avec les médecins et les pharmaciens;

3° La Mutualité à la campagne;

4° Le rôle de la Mutualité dans l'hygiène sociale;

Digitized by Google

5° La vie mutualiste : Le sociétaire; — la Société; — l'Union ou Fédération départementale; — La Fédération nationale; — La Propagande.

***

Au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu le 31 avril sur la place du Champ-de-Mars, le général Ferradini a remis les décorations suivantes :

Légion d'honneur : MM. Le Bigot, capitaine, 7e hussards; Dulorier, sous-lieutenant, 6e génie.

Décorations posthumes :

MM. de la Casinière, capitaine; Hillion, capitaine; Cadeau, capitaine; Delaître, capitaine; Faye, lieutenant; Gourin, lieutenant.

Médaille militaire MM. Querelle, adjudant; Rouget, adjudant; Gaudelin, caporal, cordonnier; Garnier, maréchal des logis; Batteau, chef de brigade de gendarmerie de Brissac; Gilles, Le Fanu, Levesque, Rousselière, Dambier, gendarmes à Angers; Rivron, ex-caporal (médaille militaire et croix de guerre); Blanchard, ex-soldat; Veau, ex-soldat; Tourneux, ex-soldat; Bouteiller, ex-soldat.

Décorations posthumes : Bonvons, caporal; Alleau, ex-soldat.

Croix de guerre MM. Chateignon, chef de bataillon (décoration anglaise); Lauvers, major du génie de l'armée belge (palme); David, caporal (division); Dabouneau, ex-sergent-fourrier (armée); Chenais, ex-sergent (armée); Chevalier, ex-soldat (armée); Baudoux, ex-soldat (corps d'armée).

***

Légion d'Honneur. — A été promu chevalier : Le capitaine Jacques Genest du 277e R. I. tué le 20 mars 1915, devant le cimetière de Norroy.

Médaille de la Reconnaissance française :

Mme veuve Émile Goupil, infirmière diplômée de la Société S. B. M. à l'hôpital 8 à Angers; M. de Rougé et Mme Weber, à Angers; Mme veuve du Coulombier, née Françoise-Félicité-

Digitized by Google

Marie de Grimault de Rochebouët, à Seiches (Maine-et-Loire); Mlle Sancereau (Aline-Marie), à Angers; Mme Marie Malherbe, en religion sœur Madeleine, supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'Hôpital d'Angers.

Médaille de la reine Elisabeth :

Mme Boret Victor à Saumur; Mme de Carbonel de Canisy, à Angers; Mlle Carbonel Clémence, à Baugé; Mme de Commailles, à Vieil-Baugé; Mme la marquise de la Ferronnays, à Saint-Mars-la-Jaille; Mme Falaiseau, à Cholet; Mme Marie Jac-Aubrée, à Angers; Mme veuve Jeanne Joncheray, à Angers.

X***.

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

J'ai reçu, depuis plusieurs mois, un certain nombre de volumes et de brochures, que je m'excuse de n'avoir pu encore signaler aux lecteurs de la *Revue*. Je n'en donnerai guère aujourd'hui que le titre, mais j'espère y revenir bientôt pour en parler plus longuement.

C'est, tout d'abord, l'*Historique des manufactures et usines de la Société anonyme des filatures, corderies et tissages d'Angers* (J. Bessonneau, administrateur), magnifique volume sorti des presses de MM. Richou frères, où M. Potiron, ex-directeur aux Usines du Mail, fils d'un des premiers collaborateurs du fondateur même de la Corderie du Mail, et M. Lennel, docteur ès lettres, un Lillois réfugié, pendant la guerre, dans notre ville, qui n'oubliera pas son inépuisable complaisance, ont étudié l'origine et les fortunes diverses des établissements textiles d'Angers, dont la réunion a formé la Société anonyme des Filatures, Corderies et Tissages d'Angers. Rien n'est plus intéressant, ni plus avantageux, ni plus glorieux pour l'Anjou que l'œuvre accomplie par les hommes d'initiative qui, peu à peu, depuis plus d'un siècle, ont créé et sans cesse accru les ressources industrielles dont cette Société a pu mettre la somme au service de la France et de ses Alliés.

C'est ensuite un délicieux roman de Mlle Mathilde Alanic, *Nicole mariée*, qui, à lui seul, justifierait la dernière récompense que l'Académie française vient d'accorder à notre aimable et très sympathique compatriote. J'engage fort ceux de nos lecteurs qui peuvent aller en vacances à emporter avec eux ce livre, dont je ne saurais dire trop de bien.

C'est encore une *Histoire de Brissac, de son château et des familles qui l'ont possédé*, par M. l'abbé Gautier, curé de Brissac et de Quincé. Cet ouvrage est divisé en trois parties : Brissac au

Digitized by Google

point de vue civil, Brissac au point de vue religieux, le château de Brissac et les familles qui l'ont possédé. L'auteur a consulté toutes les sources, et l'on peut dire qu'après lui il ne reste rien à glaner dans le champ pourtant vaste de la vieille seigneurie. M. le curé de Brissac vient de faire une œuvre et de donner un exemple qui méritent d'être connus.

Enfin, M. René Vallette, le savant directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, m'a envoyé une très intéressante brochure sur *Le Couvent et la Chapelle de Notre-Dame de Lorrette de la Flocellière et les Maillé-Brézé*. C'est une « utile contribution » à l'histoire du culte de Notre-Dame de Lorrette, dans l'ouest de la France.

Je tiens à signaler encore, dans la *Revue Économique française*, publiée par la Société de Géographie commerciale de Paris, les pages, pleines de faits, où M. Auguste Dupouy, notre distingué collaborateur étudie avec la plus grande compétence les *Crises sardinières*, dont beaucoup de journalistes parlent sans connaître le premier mot de l'affaire.

Ch. URSEAU.

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Angers, Editions de l'Ouest (imp. G. Grassin). — 8-20

Digitized by Google

Éloge funèbre de M. Louis Hogu

Professeur de Littérature française

prononcé le 16 juin 1920

dans le Palais Universitaire, par Mgr PASQUIER,

Recteur des Facultés

MONSEIGNEUR[1],

MESSIEURS,

Quand nous conduisions au cimetière le corps de notre collègue, M. Hogu, nous rencontrions des ouvriers qui sortaient à pleines portes de leurs ateliers de tréfilerie. Ils saluaient avec respect; les femmes faisaient le signe de la croix. Tous semblaient se demander quel était cet enterrement dont l'appareil très simple, mais inaccoutumé à cause des toges et des toques des professeurs qui tenaient les cordons du poêle. Était-ce celui d'un magistrat? Mais le drap mortuaire blanc annonçait un jeune homme. Puis le nombreux cortège de prêtres semblait dérouter l'opinion des passants.

L'air recueilli et pieux de ce cortège leur inspirait à eux-mêmes une attitude de religieuse sympathie. Ils pressen-

[1] Mgr Rumeau, chancelier de l'Université catholique.

Digitized by Google

taient que celui qu'on portait en terre avait acquis, malgré sa jeunesse, de nombreuses et profondes amitiés.

Si j'avais pu leur dire la distinction, la bonté et la piété du jeune chrétien que nous conduisions à sa dernière demeure, ils auraient, j'en suis sûr, mêlé leurs larmes aux nôtres. La mort n'est jamais plus émouvante que lorsqu'elle fauche dans leur fleur les espérances de la jeunesse.

Nous déposâmes le corps de notre ami dans le tombeau de son père. Pendant que le prêtre récitait les dernières prières, les oiseaux qui chantaient dans les arbres du cimetière, les bouquets de roses qui pendaient au-dessus des tombes me rappelaient, presque malgré moi, certaines pages du *Génie du Chistianisme*, où Chateaubriand, l'auteur favori étudié par notre ami, a décrit la beauté consolante de nos tombeaux et la piété des funérailles chrétiennes.

Dans ses études sur l'esthétique du grand écrivain, M. Hogu avait plus d'une fois, j'en suis sûr, admiré la poésie que Chateaubriand avait su dégager du culte de notre sainte religion. Sa foi fit mieux encore : elle s'appliqua toujours, à toutes les époques de sa courte vie, à remplir excellemment les prescriptions de l'Église et à recevoir avec piété les sacrements. Le spectacle émouvant que décrit Chateaubriand dans son chapitre sur l'extrême-onction, M. Hogu le donna à ceux qui l'assistaient à ses derniers moments. Il demande lui-même ce sacrement des mourants et, selon l'expression de Chateaubriand, « quand il l'a reçu, il meurt sans qu'on entende son dernier soupir; c'est à croire qu'il sommeille encore, tant ce chétien a passé avec douceur ».

M. Louis Hogu naquit et fut élevé dans une librairie. C'est ce qui explique son amour passionné des livres, ces compagnons sages et fidèles amis qu'il fréquenta jusqu'à ses derniers jours. Son père, bibliophile distingué, par scrupule chrétien veillait à ce que les mauvais livres ne vinssent pas se glisser parmi les bons. Il excluait de sa mai-

Digitized by Google

son l'auteur qui empoisonne les esprits et corrompt les mœurs. Dans notre ancienne Université d'Angers il eût été un des trois libraires officiels ayant de par lettres royales et ducales les mêmes privilèges que les professeurs.

M. Louis Hogu apprit ainsi de bonne heure, à l'école paternelle, la valeur de l'incunable, de l'édition princeps, de l'ouvrage tel qu'il est sorti des mains de son auteur, sans les retouches ou les additions des éditeurs successifs. Il pouvait apprécier la valeur artistique de la reliure qui, comme un habit de parade, suit les variations de la mode et qui a eu, comme tous les arts, architecture ou peinture, son âge d'or et sa décadence. Il caressait avec plaisir la reliure Henri II mais il ne méprisait par la reliure romantique. Tout jeune il aurait pu disserter sur la valeur des éditions et sur le mérite de tel ou tel exemplaire relié en maroquin ou en cuir de Russie par un relieur de marque.

Son père et sa mère lui apprirent dès sa plus tendre enfance une science plus précieuse, celle de la religion. Tout enfant, il contracta des habitudes de piété profonde qu'il ne quitta jamais. Pendant de longues années, son père commençait ses journées par l'assistance à la messe dans la chapelle du Saint-Sacrement. Louis, toute sa vie, tant que sa santé le lui permit, suivit cet exemple de son père. Il allait si naturellement à Dieu qu'il ne connaissait pas de joies plus grandes que celles de la religion.

Aussi son âme d'écolier se trouva-t-elle à l'aise dans les exercices de piété qui accompagnaient ses études à l'Externat Saint-Maurille. Élève modèle, discipliné, laborieux, d'une intelligence solide et très lumineuse, il resta constamment à la tête de sa classe. Un professeur de l'Externat me racontait quelle impression lui avait donnée Louis Hogu petit écolier, un jour qu'il lui faisait passer un examen. Il l'interrogeait sur certaines fables de Lafontaine, sur le sens d'expressions et de tours vieillis. « Le petit bonhomme aux yeux de vrille et flambants, me disait l'examinateur,

Digitized by Google

avait réponse à tout. Il m'amusait et m'étonnait. Son petit visage blême, ridé et maigrichon, riait finement des malices du bonhomme Lafontaine, qu'il avait découvertes ou qu'il découvrait séance tenante. »

Louis n'avait que neuf ans. Mais il était déjà ce qu'il resta toute sa vie : esprit merveilleusement lucide, avide de tout connaître et prêt à tout comprendre. Dans un toast humoristique, il racontait un jour à ses condisciples comment il prit sa première leçon de littérature. Il avait vu chez son père un beau livre, grand comme un atlas, qui portait ce titre : *Le Cid*. Les bonnes Sœurs de l'Externat qui veillaient à la propreté des élèves de dixième et de neuvième leur distribuaient de « l'acide » pour laver les doigts chargés d'encre. Il demanda à son père quel rapport il y avait entre l'*acide* des bonnes Sœurs et *le Cid* du grand livre. La leçon fut donnée et si bien que l'écolier ne l'oublia jamais.

Les récréations, racontait-il, lui paraissaient aussi amusantes que les classes. C'est qu'en bon camarade il aimait, comme il le disait dans son toast, à partager les jeux enfantins du collège : jeux de billes chez les petits, jeux de cerceaux chez les grands, et chez tous le plaisir de crier, d'où naissait cette symphonie enfantine allant du gazouillement *pianissimo* jusqu'au *fortissimo* du plus étourdissant vacarme.

Louis reconnaissait qu'il était bavard. C'était, je crois bien, son seul défaut d'écolier — défaut plus pardonnable chez lui que chez la plupart de ses camarades. Il avait tant de choses merveilleuses à raconter, puisque chacune de ses classes lui apprenait des connaissances nouvelles, intéressantes pour lui comme des découvertes de pays inconnus.

On m'a rapporté qu'un de ses professeurs lui fit signer en bonne et due forme une promesse de ne plus bavarder en classe. Quand la tentation semblait devoir l'emporter, le professeur tirait le billet et Louis se taisait. Il demeura tou-

Digitized by Google

jours fidèle à la parole donnée. C'est en partie pour cela qu'il eut tant d'amis. Il sut peindre d'un trait bienveillant, mais très fin et très juste, la physionomie de chacun de ses maîtres, en particulier de ceux qui, comme il l'a dit, le formèrent aux belles traditions littéraires. Quant aux classes de ses professeurs de littérature et de philosophie, il dit qu'elles « étaient une petite fête de l'esprit ».

Je crois en vérité que toutes les classes, celles des sciences comme celles des lettres, celle du latin comme celle du grec, avaient pour lui cet attrait et cet air de fête. Il y venait joyeux; il les écoutait avec ferveur et, quand elles étaient finies, il ne s'en consolait qu'en pensant qu'elles recommenceraient le lendemain et qu'en attendant il allait faire un beau thème, dégager l'x d'un problème, traduire en bon français une version latine ou composer une dissertation sur n'importe quel sujet. Car tous les sujets lui paraissaient intéressants. En philosophie, il s'intéressait aux fines analyses de la psychologie; les austérités de la logique ne lui paraissaient point austères et, dit son ancien professeur, il trouvait du charme à ces questions de politique que certains mandarins universitaires ont jetées à la fin du programme de baccalauréat pour enfants de seize ans.

Il discutait avec feu sur l'individualisme et le socialisme, sur les avantages et les inconvénients de la monarchie et de la démocratie. Avant de discuter, il avait lu attentivement les conférences de Brunetière et de Jules Lemaître sur ces questions.

Peu d'hommes doivent, autant que Louis Hogu, à la formation qu'ils ont reçue dans leur collège. C'est pour cela que je m'étends volontiers sur ce temps de sa courte vie. Puis, dès le collège, ses qualités d'esprit ont acquis une maturité rare qui fait prévoir ce que sera sa carrière, ce qu'elle aurait été si Dieu la lui avait accordée plus longue.

Les sciences le captivaient presque autant que les lettres. Son esprit, avide de clarté et de rigoureuse précision, y trou-

Digitized by Google

vait son compte. Aussi je ne sais s'il n'était pas aussi bien doué pour elles que pour la littérature. Du reste, tous ses devoirs, même ceux de seconde et de rhétorique, étaient plus remarquables par la justesse et la finesse des idées que par la beauté même du style. Il était plus sensible à la netteté des lignes qu'à la couleur, au mouvement et à la musique des mots.

Louis Hogu, qui avait passé ses années de collège dans un enchantement continuel, désira les prolonger en préparant la licence ès lettres. Le baccalauréat, qu'il avait passé en obtenant la mention *très bien*, faisait favorablement augurer de ses nouvelles études. Je ne puis dire quelle partie lui agréait le plus : grec, latin ou français. Il ressemblait à ces voyageurs qui portent en eux le secret de tout admirer, parce qu'ils savent démêler ce qu'a d'intéressant le coin du pays qu'ils visitent. Montagnes, plaines et forêts, ville ou campagne, tout leur plaît et les enchante. Ce sont des natures heureuses.

Louis Hogu avait gardé de sa préparation à la licence un souvenir si agréable et si vivant qu'il en parlait volontiers et avec émotion à ses amis, ses anciens condisciples d'Angers. Un jour, il entre dans la chambre d'étudiant de l'un d'eux, avec un volume de Fénelon ouvert. Il lit à son ami cette phrase découverte chez l'archevêque de Cambrai : « J'ai passé ma jeunesse douce, libre, pleine d'études agréables et du commerce avec des amis délicieux. » Et Louis Hogu d'ajouter en façon de commentaire : « Ne trouves-tu pas que c'est tout à fait l'éducation de l'École Saint-Aubin. »

L'érudition de Louis Hogu, peu ordinaire pour son âge, facilita singulièrement sa préparation à la licence. Il apprit à composer, à mettre en bel ordre ses idées littéraires, nées souvent de ses nombreuses lectures. Si certain humoriste a pu définir la licence ès lettres : « l'art de parler pas trop mal de choses qu'on ne connaît pas trop bien », la définition est assurément fausse pour Louis Hogu. Il n'écrivait que

Digitized by Google

des choses qu'il savait très bien. Son esprit avide de précision ne se serait pas contenté d'à peu près.

A la fin de 1906, Louis Hogu partit pour Paris à la conquête de nouveaux diplômes. Il allait tout d'abord préparer l'agrégation des lettres. Son tempérament littéraire, si je puis dire, et ses habitudes d'esprit le disposaient à goûter tout d'abord, et même trop, de l'avis de certains de ses professeurs d'autrefois, les doctrines de la nouvelle Sorbonne. Un de ses anciens maîtres d'Angers avait relevé dans un livre de l'un de ses nouveaux maîtres de Paris cette distinction étrange : « la prose d'art et la prose d'idées », comme si sans idées la phrase pouvait être autre chose que du verbiage et comme si sans art, sans beauté par conséquent, la prose, même nourrie d'idées, pouvait être encore de la prose littéraire.

Louis Hogu, qui fut en Sorbonne comme à Angers, le plus souple et le plus obéissant des disciples, se prit d'enthousiasme pour la critique minutieuse des textes. Sa phrase s'en ressentit peut-être ; elle était un peu courte et rarement pittoresque.

Quand il revenait en vacances, il aimait à parler de ses nouvelles études et de ses nouveaux maîtres. Un jour, un de ses anciens professeurs d'Angers lui reprochait, amicalement et par boutade, d'être devenu trop épigraphiste et chartiste et de confondre la littérature avec l'érudition.

Reçu agrégé en 1910, il obtenait en 1912 son diplôme d'études supérieures, grâce à son travail sur un théologien protestant, Jean de l'Espine. L'érudition du candidat se faisait remarquer de ses juges. C'est elle qui le rangera plus tard parmi les membres les plus zélés de cette académie de province que les Angevins ont nommée : Société d'Agriculture, Sciences et Arts, vulgairement : *des fines herbes*. Sa tournure d'esprit, son souci de la science du petit détail le disposaient aux travaux de ses vénérables collègues. Sans la maladie, il fût devenu un des meilleurs soutiens de cette

Digitized by Google

académie, qui s'honore d'avoir compté et de compter encore quelques-uns de ses membres dans celle des quarante.

Une fois agrégé des lettres, il semblait que Louis Hogu eût à peu près épuisé la série des diplômes. Mais il en découvrit encore d'autres à poursuivre et à conquérir avant celui du doctorat. Dès son collège, il avait manifesté un goût très vif pour les beaux-arts, en particulier pour l'étude de l'architecture, de la statuaire et de la liturgie. On le voyait, pendant ses vacances, accompagné de son ami intime, le futur abbé Joseph Couette, son émule en succès scolaires, son modèle aimé en piété, fréquenter les vieilles églises d'Angers et le musée Saint-Jean. Tous deux, un gros bréviaire et un manuel d'architecture sous le bras, ils allaient d'église en église, de chapelle en chapelle, faire d'abord de longues prières, puis des études minutieuses sur le style roman et sur le style Plantagenet, étude qui les ravissaient à l'envi. Ils ne tarissaient pas quand ils racontaient à leur famille ou à leurs amis les épisodes de leurs promenades, le détail des belles choses qu'ils avaient admirées à Saint-Maurice, à Saint-Serge, à Saint-Martin, à Saint-Jean. On sentait à la tournure de leurs réflexions que ce qui les rendait heureux, ces pieux pèlerins, ce n'était pas seulement la beauté des voûtes, l'élancement des colonnes ou la finesse des sculptures, mais la puissance toujours vivante de l'Église, qui avait semé avec profusion à travers les siècles ces merveilles d'art et de foi catholique.

Il n'est pas étonnant que Louis désirât suivre les conférences que font dans le premier de nos musées nationaux, le Louvre, les professeurs les plus expérimentés de la capitale. Il se fit donc élève de l'école du Louvre et y conquit un nouveau diplôme. Je me figure l'attitude de cet élève modèle devant un pareil enseignement. Tout yeux et tout oreilles, il suivait avec une curiosité jamais satisfaite les explications scientifiques de telle ou telle œuvre de sculpture ou de peinture. Il jouissait doublement et de la vue de l'objet

Digitized by Google

d'art qui était devant lui et des explications historiques et techniques qu'en donnait le conférencier. Il existe une Société des amis du Louvre : Louis Hogu était l'ami de tous les musées.

Quand Louis Hogu rentra à Angers, chargé de diplômes, il nous parut tout naturel de songer à lui pour une chaire de notre Faculté des Lettres. Ses diplômes le désignaient à notre choix et encore plus son affection pour notre Université, sa piété et cette ardeur de travail intellectuel qui semblait ne devoir jamais s'éteindre.

Notre proposition le flatta. Ses brillants succès universitaires lui auraient ouvert toutes grandes les portes de postes officiels et mieux payés et plus décorés. Il préféra l'enseignement dans une université catholique. C'était comme l'aboutissement naturel de son éducation, de tous ses rêves de jeunesse, rêves d'un étudiant parfait, qui avait parcouru les divers cycles de ses études dans un perpétuel enchantement.

Avec quelle ardeur et avec quelle joie il se donna à son enseignement ! ses élèves seuls pourraient nous le dire. Il leur enseignait l'histoire de notre littérature avec la fierté de quelqu'un qui montrerait la richesse d'un trésor national, de celui que n'ont pu égaler les autres nations contemporaines.

Il se plaisait à expliquer dans leurs points les plus délicats les finesses de notre langue, si belle, si claire, et cependant si nuancée et si délicate, ou l'agencement de ses phrases et de ses mots. Devant un texte français qu'il devait expliquer à ses élèves, il était comme le joaillier qui analyse les couleurs, les nuances, le feu des pierres précieuses d'une riche parure. Aussi ses cours étaient suivis avec ardeur par des élèves qui étaient fiers de leur maître.

Lui-même avait conscience de l'importance de cet enseignement, qui devait se répercuter dans les collèges de la région par ses élèves, de futurs professeurs. Dans une lettre-

Digitized by Google

testament, écrite au mois de novembre 1919, on remarque ces mots : « Je demande pardon à mes étudiants s'il m'est « arrivé de leur dire quelques inexactitudes ou quelques « affirmations présomptueuses. » « Je me recommande à « leurs prières, surtout à celles des prêtres, que j'ai eu l'hon- « neur d'avoir pour élèves. »

Louis Hogu avait une âme d'apôtre. Dès son collège il fut le conseiller de ses camarades à qui ses bons exemples en imposaient. Pendant ses études de licence, il fréquentait régulièrement le patronage de Saint-Vincent-de-Paul, où, avec quelques amis intimes, il dirigeait et animait les jeux des petits sociétaires. Ce fut surtout pendant son séjour à Paris qu'il déploya tout son zèle dans les patronages de jeunes ouvriers. Lui, de santé si frêle, il savait donner la vie et l'entrain sur les cours et dans les salles des jeunes ouvriers parisiens.

L'effet de son zèle se fit remarquer et doucement sentir dans le cercle de ses amis. Ceux de son intimité étaient venus à lui attirés sans doute par le charme de son esprit, mais aussi par ses qualités d'apôtre, qui rêve d'amener les autres à son idéal de perfection chrétienne. Il est rare de compter dans une société d'amis autant d'esprits distingués, épris du même désir de faire le plus de bien possible autour de soi.

Pendant son séjour à Paris, Louis Hogu avait organisé pour les anciens élèves de son externat Saint-Maurille qui habitaient la capitale une sorte de petite conférence religieuse. Elle se réunissait chaque semaine, à Saint-Sulpice, sous la direction d'un vicaire de la paroisse. Louis Hogu était l'âme de ces réunions. Après les questions religieuses, il mettait au programme les nouvelles de leur Anjou.

Son zèle se manifestait en toute occasion. Un jour, ayant entendu en voyage deux jeunes gens qui traitaient entre eux des choses de la religion, il nota leur conversation et en rapporta les traits principaux à un prêtre de ses amis qui

Digitized by Google

s'occupe d'apologétique, pour lui peindre l'état d'esprit de certains jeunes gens et lui fournir l'occasion de répondre à leurs objections. — C'était du reste chez lui une habitude charitable : s'il trouvait dans ses lectures quelques traits ou quelques citations pouvant être utiles aux travaux d'un ami ou d'un collègue, il les notait et les lui offrait à la première occasion. Il a été ainsi mêlé aux travaux de nombreux écrivains. Sa science très vaste et très précise, il la mettait volontiers au service de tous, mais surtout de ceux qui écrivaient pour la gloire de l'Église et de la Religion.

Un de ses amis, agrégé comme lui, professeur au lycée de Strasbourg, m'écrivait ces jours-ci : « Nous nous étions « tout de suite si liés, si unis, depuis le jour de notre pre- « mière rencontre dans votre salon, que nous nous étions « sentis en parfaite sympathie. Selon une expression qu'ai- « mait Louis Hogu, nous avions fait ensemble notre compa- « gnonnage intellectuel. »

Ses amis les plus intimes protestaient contre ceux qui, le connaissant moins, voulaient faire de Louis Hogu un simple chartiste. Assurément, disaient-ils, il y a en lui du bénédictin, puis la trace de certaines influences de critiques parisiens. Mais ce n'était pas l'inclination naturelle de son esprit. Il avait moins le désir de savoir que celui de comprendre et d'aimer. Tant qu'on n'avait pas discerné cela, on n'avait pas vu le fond et le charme de son âme.

Un dimanche qu'il se promenait dans les environs de Paris avec deux de ces amis intimes qui le plaisantaient sur sa prodigieuse mémoire, il leur dit brusquement dans une confidence involontaire : « Au fond, vous savez bien que je « suis un tendre. »

C'était, du reste, dans ces excursions dominicales qu'il montrait tout le charme varié de sa jolie nature. Comprimé toute la semaine dans les bibiothèques ou dans sa chambre étroite, il s'abandonnait aux attraits de l'amitié. C'était une explosion de citations, de calembours, de chansons

Digitized by Google

(car il savait des chansons). Il entonnait aussi quelquefois des motets grégoriens, qu'il aimait passionnément.

Les amis allaient souvent vers Port-Royal. Louis avait alors un faible pour les jansénistes, à cause de leur style. C'était la faute de Pascal et de Gazier. Mais sa nature était trop bien équilibrée, pour que ce faible prît jamais le dessus. Du reste, la sévérité du lieu ne l'empêchait pas de réciter de longs fragments de Villon, qu'il paraissait savoir tout entier par cœur. Certains dimanches, ils poussaient jusqu'à Juilly, où ils visitaient un professeur prêtre, ancien condisciple à l'école Saint-Aubin. Alors s'engageaient les grandes discussions philosophiques. On voyait bien que tout le reste pour lui n'était que badinage et littérature; que, seules, au fond, les idées, surtout les idées religieuses, l'intéressaient et le captivaient tout entier.

Peu de jeunes hommes surent gagner et retenir autant d'amitiés profondes que Louis Hogu : amitiés parmi ses anciens maîtres et de l'enseignement catholique et de l'enseignement d'état, ainsi que parmi ses condisciples d'Angers et de Paris. De ceux-ci, je citerait d'abord les morts. C'était Louis Baudouin, le neveu de Mgr et de M. le chanoine Pessard, dont les loisirs d'étudiant à Bordeaux se passaient dans un patronage d'enfants abandonnés, recueillis par un P. Franciscain; c'était Jean Peyrot, professeur à Neuilly, qui avant la guerre, où il mourut en captivité, fréquentait assidument les Petits Chanteurs de la croix de bois.

Un des membres de ce cercle d'amis, agrégé de philosophie, M. Coutan, de Rouen, a montré sur quels sentiments étaient fondées ces amitiés. Après son service militaire, il est entré, à Rome, au séminaire français.

Il y avait chez les amis les plus intimes et les plus distingués de Louis Hogu un souffle d'apostolat qui se remarque chez les survivants, que par discrétion je ne puis nommer.

Le zèle ne va pas sans le dévouement.

Quand éclata la guerre, il ne put faire un soldat: sa santé

Digitized by Google

ne le lui permit pas. Mais, comme on fit appel à sa bonne volonté pour remplacer dans une classe de son Externat Saint-Maurille un professeur mobilisé, il ajouta à ses cours de licence les classes de trente élèves de troisième. A ceux qui lui parlaient de la fatigue de cet enseignement fait à la gent turbulente d'une classe de grammaire, il répondait qu'il ne pouvait se contenter d'une vie médiocre tandis que tant d'autres étaient aux tranchées et exposaient leur vie pour la France. Il alla jusqu'au bout de ses forces.

M. Hogu était un grand travailleur; il a collaboré à de nombreuses revues. Les directeurs, alléchés par son érudition, toujours si vaste et si précise, lui réclamaient souvent des articles.

De ces articles épars, les plus nombreux et les plus approfondis sont consacrés à une étude de Chateaubriand. Il avait même choisi pour sujet de thèse de doctorat ce grand écrivain, chef de la renaissance littéraire au début du XIXe siècle. « L'esthétique de Chateaubriand » tel devait être le titre de sa thèse.

Or, au premier abord, ce choix étonne. Les qualités d'esprit de M. Hogu, tournées plutôt vers la critique et l'érudition minutieuse, paraissaient mal s'accorder avec la poésie abondante et débordante de la prose de son héros. Un auteur classique des siècles précédents aurait, semble-t-il, mieux convenu à sa nature.

Je crois que c'est un sentiment de piété qui l'orienta vers Chateaubriand. Il reconnut en lui un brillant défenseur de ce qu'il aimait le plus lui-même, c'est-à-dire de la religion.

Il voyait ce grand écrivain se dresser devant les pamphlétaires et les critiques irréligieux du XVIIIe siècle et changer l'état d'esprit des Français à l'égard des missonnaires, du clergé et des cérémonies de l'Église. A travers la prose de Chateaubriand se montrait en effet aux yeux d'une société fatiguée de l'esprit critique et impie des encyclopédistes la beauté de l'Évangile, des sacrements et de toutes les

Digitized by Google

institutions chrétiennes. Le grand charmeur avait fait admirer le Génie du Christianimse à une génération de lecteurs fatigués de l'impiété du XVIIIe siècle.

Je crois que c'est le côté apologétique de Chateaubriand qui avait séduit l'âme si profondément chrétienne et même si tendre en sa piété de notre regretté confrère.

Il aurait tenté de nous expliquer par quels moyens Chateaubriand était devenu chef d'École; quels étaient les principes et même les procédés de son esthétique. C'eût été un grand travail, car le charme de tout ce qui est beauté, soit dans les arts, soit dans la nature, soit dans les lettres, ne se peut analyser que par une observation très fine et très délicate. M. Hogu avait pour cela assez de finesse d'esprit et de délicatesse de sentiments.

Mais le bon Dieu ne lui a pas laissé achever sa journée. Il l'a rappelé près de Lui à l'heure de son midi.

M. Hogu a obéi au rappel divin sans un mot de murmure. Pendant les cinq ans de sa maladie, sa mère, dont le travail consistait à le soigner, ne l'entendit jamais se plaindre. Il lui laisse comme consolation le souvenir de ses vertus très grandes, pour l'éclosion desquelles elle avait affectueusement collaboré avec son mari, et la certitude que son fils, fidèle serviteur du bon Dieu et de l'Église, n'a fait que du bien à ceux qui l'ont approché, à ses nombreux amis, à ses collègues et à ses élèves.

H. PASQUIER.

Digitized by Google

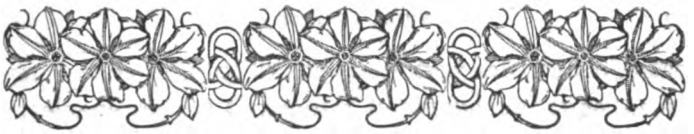

Les Angevins à Haïti

Bertrand d'Ogeron, de Pouansey, Dupetit-Thouars de Las-Cases

Notre ancienne colonie de Saint-Domingue, aujourd'hui république indépendante d'Haïti, n'est guère connue maintenant en France que par *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre ou *Toussaint-Louverture* d'Alexandre Dumas; le public confond même souvent Haïti avec Tahiti, notre possession océanienne du Pacifique. Ce petit pays mérite pourtant d'être connu, tant pour ses riches productions du XVIIIe siècle, qui l'avaient fait surnommer, à juste titre, la « reine des Antilles » ou le « Paradis des Français », que pour les agitations politiques qui l'ont bouleversé et ruiné d'une façon périodique pendant tout le cours du siècle dernier. Aussi ai-je cru utile de donner aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* un résumé, aussi bref que possible, de l'histoire de ce pays, afin de leur faire mieux comprendre le rôle que des Angevins y ont joué, au nom de la métropole, pendant le cours de leurs diverses missions à Saint-Domingue.

***

Découverte par Christophe Colomb, le 6 décembre 1492, l'île d'Haïti était alors habitée par des aborigènes auxquels on donna le nom d'Indiens. Ils étaient d'une couleur rou-

Digitized by Google

geâtre, avaient les yeux noirs et brillants, les cheveux également noirs, abondants et retombant sur les épaules. Ils étaient à peu près nus, leur unique costume consistant en une ceinture formée de plumes d'oie ou de coton grossièrement tissé. C'était une population inoffensive et peu belliqueuse, indolente, insouciante, imprévoyante, sans énergie physique ni morale, qui occupait des bourgades situées loin du rivage, car elle redoutait les Caraïbes, peuple belliqueux et anthropophage qui habitait les îles appelées depuis Petites Antilles. Les cabanes des Indiens, solidement construites, étaient de forme ronde et surmontées d'un toit conique recouvert de feuilles de palmier ou de roseaux. Comme le fer leur était inconnu, leur industrie était absolument primitive. Pour abattre les arbres et creuser leurs pirogues ils avaient recours au feu. Ils savaient tisser le coton et en faisaient des ceintures, des hamacs et des filets pour la pêche. Ils vivaient du produit de leur chasse et de leur pêche, des fruits variés qu'une nature prodigue leur offrait en abondance et sans culture, enfin de quelques légumes ou racines, objets d'une culture rudimentaire, tels que le maïs, l'igname, la patate et le manioc dont ils faisaient des cassaves.

L'île était divisée en cinq royaumes gouvernés par des chefs appelés *caciques*. Chaque cacicat renfermait plusieurs provinces gouvernées par des caciques tributaires. Le pouvoir des caciques était absolu et héréditaire. Cependant ils assemblaient quelquefois un conseil composé des caciques subalternes, des anciens et des *nitaynos* (grands personnages). Le cacique portait, comme marques distinctives, une couronne de plumes de perroquet, une ceinture richement travaillée et un masque de bois dont les trous des yeux, du nez et de la bouche étaient cerclés d'or.

Le cacique était en même temps le chef de la religion : aussi était-il l'objet d'une grande vénération. Il était porté sur un brancard par quatre de ses sujets.

Digitized by Google

Les aborigènes d'Haïti reconnaissaient une foule de divinités dont les principales étaient les *Chémis* ou *Zémès*, leurs dieux familiers, qui représentaient les dieux Lares des anciens. Ils en faisaient des statuettes grossières en bois ou en terre cuite, qu'ils plaçaient en grand nombre dans leurs cabanes et leurs cavernes sacrées. Le cacique présidait les cérémonies religieuses; les prêtres, appelés *butios*, les accomplissaient sous ses ordres. Ces cérémonies consistaient principalement en consultations des Zémès, en chants et en danses qu'on exécutait au son du tambour que battait le cacique lui-même.

Christophe Colomb, avant de retourner en Espagne, construisit un fort avec les débris d'un de ses navires qui avait fait naufrage dans la baie de l'Acul, non loin de la ville actuelle du Cap-Haïtien. Il l'appela le fort de la Nativité et y plaça trente-neuf hommes sous la conduite de son neveu Diégo de Arana.

Colomb passa six mois en Espagne. Il employa ce temps à faire les préparatifs d'un second voyage qui devait être plus important que le premier par son effectif. Avec le concours du bureau des Indes, qui avait été créé pour régler les questions concernant le Nouveau-Monde, Colomb put réunir dix-sept navires montés par 1.500 hommes de tous rangs et de toutes professions. Comme l'un des buts de l'expédition était la conversion des Indiens, on adjoignit au corps expéditionnaire douze prêtres ayant à leur tête le Père Boyle, religieux bénédictin qui reçut le titre de Vicaire apostolique. On embarqua aussi des chevaux, animaux jusqu'alors inconnus au Nouveau Monde, ainsi que des provisions, des graines, des matériaux de construction, des armes, des munitions et des objets d'échange.

La flotte arriva en vue de la Nativité le 27 novembre 1493 au soir. Colomb fut surpris de n'apercevoir aucune lumière. C'est que, pendant son absence, les Espagnols qu'il avait

Digitized by Google

laissés au fort de la Nativité, méprisant ses recommandations et ses ordres, s'étaient mis à piller les indigènes et à leur extorquer tout l'or qu'ils possédaient; bientôt l'indiscipline et le désordre s'étaient introduits parmi eux; les Indiens en avaient profité pour s'emparer du fort par surprise et en massacrer la garnison.

Colomb quitta ce lieu, devenu tristement célèbre par le massacre des premiers Espagnols dans le Nouveau-Monde, pour aller à la recherche d'un endroit plus favorable au débarquement et à l'installation de sa colonie. En longeant la côte du nord, il s'arrêta à douze lieues environ à l'est de la ville actuelle de Monte-Christi, au point le plus septentrional de l'île. C'était le point de la côte le plus rapproché du Cibao, région montagneuse que l'on disait très abondante en gisements aurifères.

On débarqua les troupes et les diverses personnes venues pour être employées dans la colonie. Un campement fut formé à l'entrée d'une plaine, au bord d'un ruisseau, en attendant que les maisons fussent construites. Le plan de la ville fut bientôt dressé : on bâtit en pierres une église, la maison de Colomb, vice-roi des Indes, et une maison d'administration; les autres maisons furent construites en bois. Telle fut la première ville chrétienne du Nouveau-Monde, à laquelle Christophe Colomb donna le nom d'Isabelle, celui de sa royale protectrice.

Cependant les fatigues d'une longue traversée, celles qui furent occasionnées par les travaux d'installation, le séjour dans le campement, un soleil meurtrier et les exhalaisons émanant du sol fouillé pour les fondations déterminèrent parmi les Espagnols de cruelles maladies qui les décimèrent. De plus, la plupart de ces aventuriers, qui avaient compté faire une fortune rapide et facile dans le Nouveau-Monde, furent péniblement déçus en voyant que l'or n'affluait pas à Isabelle. Ils s'en prirent à Colomb et se montrèrent cruels à son égard, en l'accusant de les avoir attirés sous

Digitized by Google

ce climat meurtrier pour satisfaire sa cupidité et son ambition.

Cependant les vivres apportés d'Europe commençaient à s'épuiser et à se corrompre. Colomb dut pourvoir au ravitaillement de sa colonie menacée par la famine. Les Indiens, vivant de peu, cultivaient fort peu. Le vice-roi fut obligé de les contraindre à augmenter leurs cultures pour fournir des vivres suffisants aux habitants d'Isabelle. Ce fut là le premier acte de cette oppression qui, en moins d'un demi-siècle, devait faire disparaitre toute la race des Indiens.

Les Espagnols étaient venus dans l'île par l'attraction de l'or, qui faisait l'unique objet de leurs pensées et de leur convoitise. Pour satisfaire cette cupidité incurable, Colomb se décida à envoyer, pour explorer le Cibao, une expédition à la tête de laquelle il plaça Alonzo de Ojeda, jeune homme d'une famille noble de Castille. Après avoir franchi une chaîne de montagnes, Ojeda traversa une ravissante plaine arrosée d'une multitude de rivières, puis pénétra dans les gorges arides du Cibao, où il trouva de l'or en abondance. A son retour à Isabelle, il fit un rapport qui ranima le courage des colons et fit taire les murmures des mécontents.

Colomb partit, à son tour, à la tête de quatre cents hommes. Pour monter la chaîne de Monte-Christi, il fallut se frayer un chemin dans les bois à coups de sabre et de rapière. Parvenu au sommet, le vice-roi fut dans l'admiration en voyant s'étendre au loin une plaine riche et fertile contenant un nombre considérable de villages indiens; il l'appela la Vega-Réal, c'est-à-dire plaine royale. Au pied du Cibao, Colomb choisit, pour y construire un fort, un emplacement situé au centre de la région aurifère. Il donna à ce fort le nom de Saint-Thomas, par allusion à l'incrédulité de l'apôtre et à celle de ses propres compagnons, convaincus enfin de l'existence de l'or dans l'île. Il plaça dans ce fort cinquante hommes sous la conduite de Pedro Margarit, puis il retourna à Isabelle. Quelques semaines après,

Digitized by Google

Colomb reçut un message de Pedro Margarit lui annonçant que les Indiens qui, au début, apportaient aux Espagnols des vivres et de l'or en échange, avaient cessé toute relation avec eux et déserté leurs villages; qu'en outre Caonabo, le cacique de la Maguana sur le territoire duquel était construit le fort Saint-Thomas, assemblait ses guerriers pour attaquer le fort. A cette nouvelle Colomb partit avec trois cents combattants dont deux cents fantassins, cinquante cavaliers, vingt-cinq artilleurs et autant d'arbalétriers; il traîna à sa suite quelques pierriers faciles à transporter à travers les montagnes; une vingtaine de chiens de combat dressés au carnage, servaient d'auxiliaires aux Espagnols. La rencontre des deux armées se fit dans la plaine de la Vega, au lieu où se trouve aujourd'hui la ville de Santiago. Les Espagnols, divisés en plusieurs colonnes, n'attendirent pas le choc des Indiens. Lorsque ceux-ci furent à portée, ils en abattirent un grand nombre par les décharges successives de leurs arquebuses et de leurs pierriers; en même temps, la cavalerie commandée par Ojeda les chargea vigoureusement. Les Indiens furent saisis de panique et, n'ayant le courage ni de fuir ni de se défendre, ils se laissèrent massacrer sur place, écraser sous les pieds des chevaux ou égorger par les chiens. L'armée innombrable des indigènes fut presque entièrement anéantie.

La victoire de la Vega assura la domination des Espagnols dans l'île; Colomb parcourut une partie du pays en triomphateur, avec l'assurance de ne plus trouver aucune résistance sérieuse de la part des Indiens. Il soumit au tribut les provinces conquises; dans celles qui possédaient de l'or, chaque individu ayant quatorze ans au moins était tenu de fournir, tous les trois mois, une quantité d'or équivalant à quinze piastres; le cacique devait fournir périodiquement une calebasse [1] pleine d'or pour son tribut person-

[1] Fruit du calebassier, sorte de courge pouvant contenir de 1 litre et demi à 2 litres.

Digitized by Google

nel. A chaque Indien qui avait fourni sa cotisation on donnait une médaille en cuivre qu'il devait porter au cou.

On raconte que Miguel Diaz, espagnol attaché à la suite de Barthélemy Colomb, frère de Christophe, s'enfuit avec quelques complices, à la suite d'une querelle où il blessa grièvement un de ses compagnons. Après avoir longtemps erré dans des solitudes boisées, ils arrivèrent sur les bords de l'Ozama dans une bourgade où régnait la veuve du cacique Cayacoa. Celle-ci accueillit avec bienveillance les aventuriers. Elle fut pleine de déférence pour Miguel Diaz, multiplia les fêtes et les parties de plaisir pour le charmer et le retenir auprès d'elle. Afin d'obtenir que l'Espagnol acceptât sa main, elle se fit chrétienne et prit le prénom d'Agnès. Miguel Diaz eut d'elle deux enfants qui furent élevés dans le christianisme. Connaissant la passion des Espagnols pour l'or, Agnès Cayacoa révéla à son mari l'existence de gisements aurifères importants situés sur les bords de la Hayna, près la baie de Samana. Miguel Diaz alla annoncer cette découverte au gouverneur espagnol et apprit que son malheureux adversaire avait survécu à ses blessures.

A partir de cette époque, on commença à extraire des entrailles du sol l'or que jusque-là on se contentait de ramasser à la surface de la terre ou dans le lit des rivières.

En repartant pour l'Espagne, au commencement de 1496, Christophe Colomb laissait dans la colonie son frère Barthélemy avec le titre d'adelantado [1] et François Roldan avec celui d'alcaïde ou justicier. Ce dernier ne se contenta pas de sa part d'autorité : il voulut supplanter les Colomb. L'absence prolongée du vice-roi favorisa les projets séditieux de Roldan et lui permit de se faire, à Isabelle, un parti assez puissant. Barthélemy Colomb, n'osant pas sévir ouvertement contre le rebelle, prit le parti de l'éloigner de la ville

[1] Gouverneur.

Digitized by Google

sous prétexte de percevoir des tributs arriérés chez les Indiens. Roldan accepta avec joie cette mission et en profita pour aigrir davantage les malheureux indigènes et les soulever contre l'autorité des Colomb.

En apprenant le retour de Colomb Roldan accourut avec ses partisans dans les environs de Santo-Domingo, nouvelle ville qui venait d'être fondée à l'embouchure de l'Ozama et qui était devenue la capitale de la colonie; il fit porter au vice-roi une dépêche contenant des demandes inexécutables. Celui-ci se contenta de lui envoyer un de ses officiers pour lui faire une sommation accompagnée de menaces. Roldan, qui connaissait la fermeté inébranlable de Christophe Colomb, accepta de faire sa soumission. Le vice-roi consentit à accorder l'amnistie à tous les insurgés, qui devaient être conduits en Espagne munis de bons certificats. Cependant les caravelles qui devaient rapatrier Roldan et ses complices eurent un retard causé par le mauvais temps et ne purent les prendre à l'époque fixée. Les rebelles saisirent ce prétexte pour refuser de s'embarquer. Alors Colomb, pour mettre fin à un désordre qui compromettait de plus en plus l'existence de la colonie, consentit enfin à faire aux insurgés la concession de lots de terres et d'esclaves indiens. Telle fut l'origine des *repartimientos*, consécration officielle de l'esclavage de la race conquise qui, déjà épuisée par les guerres et décimée par les rudes travaux des mines, allait être condamnée à exploiter son propre sol au profit de maîtres cupides et barbares.

A la mort de Christophe Colomb, survenue le 20 mai 1506, la colonie avait déjà atteint un haut degré de prospérité : Santo-Domingo pouvait rivaliser en splendeur avec les plus belles villes de l'ancien monde; des habitations nombreuses, des plantations de canne à sucre et de coton s'étaient multipliées sur le territoire d'Haïti. Mais ces résultats merveilleux n'avaient été obtenus qu'au préjudice de la race conquise. En effet, d'un million d'habitants que pos-

Digitized by Google

sédait l'île lors de sa découverte, la population indienne était réduite à cinquante ou soixante mille âmes. Les bras allaient donc manquer pour l'exploitation de la colonie. Pour y suppléer, on eut recours à des émigrations forcées de Lucayens et de Caraïbes, puis à l'introduction d'esclaves noirs pris sur les côtes d'Afrique.

Les ministres de la religion catholique ne laissaient pas, sans protester, les colons jouir de leur prospérité acquise par l'accablement et l'extermination de la race conquise. Parmi ceux qui firent entendre leurs voix éloquentes en faveur des opprimés, il faut citer le Père Montesino et surtout l'illustre Las Casas. Cet ecclésiastique arriva très jeune à Haïti, avant d'avoir reçu les ordres sacrés. Il fut témoin de la barbarie des colons et dès lors il se promit de consacrer sa parole et sa plume à flétrir les bourreaux des Indiens. Ordonné prêtre à Santo-Domingo, il partit pour l'Espagne afin d'y plaider la cause des Indiens. Au début de ses démarches le roi Ferdinand mourut. Charles-Quint, son petit-fils, qui lui succéda, se trouvait en Flandre; durant son absence, le royaume d'Espagne fut administré par le cardinal Ximénès de Cisneros, en qualité de régent; celui-ci prit sur lui de régler les affaires des Indes avant l'arrivée du roi. Après avoir pris connaissance des règlements antérieurs, il décréta de nouvelles dispositions qui, croyait-il, ménageraient également les intérêts des Espagnols et ceux des Indiens. Pour exécuter ces mesures il fit choix de trois religieux hiéronymites qui, en l'absence de Diégo Colomb [1], gouverneraient la colonie. Il leur adjoignit Las Casas avec le titre de *Protecteur des Indiens*.

Les religieux se mirent à l'œuvre dès leur arrivée. Ils voulurent abolir les repartimientos et grouper les Indiens en bourgades de trois cents individus gouvernés par des Espagnols; mais les clameurs des colons effrayèrent telle-

[1] Fils du célèbre navigateur.

Digitized by Google

ment les commissaires qu'ils renoncèrent à l'exécution de cette entreprise. Las Casas eut beau les harceler, les exhorter, ils se retanchèrent derrière leur impuissance. Tous les personnages importants de la colonie se soulevèrent contre le Protecteur des Indiens. Loin de se décourager, Las Casas repartit pour l'Espagne porter ses plaintes au pied du trône. Le cardinal Ximénès venait de mourir. Charles-Quint, à qui Las Casas s'adressa, voulut lui-même juger cette cause et entendit à ce sujet le jeune missionnaire. L'empereur adopta volontiers ses idées; mais il était difficile de faire quelque chose en faveur de la race aborigène d'Haïti, réduite à vingt mille âmes.

***

Les Espagnols ne furent pas les seuls Européens qui s'établirent dans les Antilles. Le marin Levasseur, qui avait suivi le chevalier Rasilli dans son expédition infructueuse du Brésil en 1612, conquit au retour, sur les Caraïbes, l'île de Saint-Christophe qui devait devenir le point de départ des Antilles françaises. Se trouvant dans l'impuissance de continuer par lui-même cette colonisation, il céda, en 1625, tous ses droits à Blain d'Enambuc qui arrivait de Dieppe avec un brigantin et cinquante hommes. Ce gentilhomme normand se rendit immédiatement en France pour solliciter l'appui du cardinal de Richelieu. Il en obtint deux vaisseaux et la création d'une petite compagnie, au capital de 45.000 livres, dite *Compagnie des Iles de l'Amérique*. Il fut nommé représentant de cette compagnie et gouverneur de Saint-Christophe et retourna aux Antilles avec la mission d'exploiter, pendant vingt ans, au profit de la Compagnie, toutes les îles comprises entre le 11e et le 18e degré de latitude nord. A la même époque, l'Anglais Warner débarquait sur un point opposé de l'île. Un traité de partage entre Français et Anglais en délimita bientôt les possessions respectives. Cinq ans plus tard l'amiral espagnol Frédéric

Digitized by Google

de Tolède, en se rendant au Mexique, vint à passer par Saint-Christophe et en chassa les aventuriers qui l'occupaient. Quelques-uns se dispersèrent dans les îles voisines; d'autres parvinrent jusqu'aux grandes Antilles et s'établirent au milieu des rochers abrupts de l'île de la Tortue qui fut le premier établissement français à Saint-Domingue (1630).

Disons maintenant un mot sur les premiers éléments de la colonisation française à Saint-Domingue que l'on peut répartir en quatre catégories : les boucaniers, les flibustiers, les habitants et les engagés.

Les *boucaniers* étaient les aventuriers qui se livraient à la chasse et qui vivaient en *boucanant*, c'est-à-dire en mangeant rôties les chairs des bœufs sauvages qu'ils pouvaient tuer et dont ils préparaient les peaux pour les vendre en Europe. Ils appelaient *boucans* des terres battues où ils cuisaient la viande sur des claies, à la manière des sauvages d'Amérique; il y avait autour du boucan quelques baraques dans lesquelles ils vivaient en complète communauté. Les Espagnols de Saint-Domingue, puis une armée régulière envoyée de Madrid, furent complètement battus par eux et leur firent alors une terrible guerre d'escarmouches qui força à s'établir dans l'île, pour la cultiver, ceux qui ne se rangèrent pas parmi les flibustiers.

Les *flibustiers* (de *fly-boat*, vaisseau qui vole) étaient les aventuriers qui se livraient à la piraterie. Ils se donnaient encore les noms de Frères de la Côte, Démons de la mer, Écumeurs de mer. Les flibustiers formaient de petites associations; les anses de l'île de la Tortue furent leurs principales retraites. La vue d'un bâtiment faisait naître en eux une sorte de frénésie; aussi passèrent-ils pour les marins les plus terribles qu'on eût vus jusqu'alors : le bruit de leurs exploits faisait trembler le Nouveau-Monde.

La décadence des flibustiers commença au moment où ils semblaient devoir conquérir l'Amérique. Les aversions

Digitized by Google

nationales, assoupies d'abord par la soif commune du butin, éclatèrent parmi eux : Anglais et Français se firent la guerre. Il fallut se séparer. Ceux qui survécurent à ces luttes intestines formèrent quelques établissements agricoles : ils commencèrent des plantations de tabac et d'indigotier. C'est ainsi qu'ils devinrent *habitants* ou colons sédentaires.

Les *engagés* étaient des Européens qui, voulant s'établir dans les îles et n'en ayant pas les moyens, s'obligeaient à servir, durant trois ans, ceux qui leur faisaient des avances pour le voyage. Les armateurs, en les recevant à ces conditions, les vendaient à leur tour aux planteurs des colonies. Les engagés étaient donc des esclaves temporaires.

En 1664, la Compagnie des Iles fut dissoute et remplacée par la *Compagnie des Indes occidentales* qui choisit pour gouverneur de Saint-Domingue un gentilhomme d'Anjou nommé **Bertrand d'Ogeron** lequel habitait le Nouveau Monde depuis huit ans et qui s'était acquis l'estime et l'affection des Français de Saint-Domingue et de la Tortue.

Bertrand d'Ogeron justifia pleinement la confiance de la nouvelle Compagnie. Il employa tous les moyens propres à adoucir les mœurs grossières des flibustiers. Pour les arracher à la vie sauvage qu'ils menaient et leur faire goûter les douceurs de la vie domestique, il fit venir de la métropole des femmes qu'il leur donna pour épouses. Sous son administration les établissements français prirent chaque jour plus de consistance. Le nombre des colons qui, avant lui, n'était que de quatre cents, s'éleva jusqu'à quinze cents.

Dès qu'il fut mis en possession du gouvernement, le 7 juin 1665, il s'empressa de se rendre compte des besoins les plus pressants de la colonie et de les consigner dans un rapport qu'il adressa à Colbert. Il lui proposait : 1° de diminuer du tiers le prix des marchandises importées dans l'île; 2° d'abandonner au gouvernement colonial une partie des droits d'importation et d'exportation; 3° de faire des avances en numéraire aux aventuriers qui voudraient se

Digitized by Google

livrer à la culture du sol; 4° de transporter tous les ans à Saint-Domingue douze cents personnes des deux sexes dont le quart serait des enfants.

En 1669, d'Ogeron se rendit en France afin de faire renouveler ses droits pour une nouvelle période de trois années. On lui prescrivit d'interdire tout commerce entre les colons et les étrangers. Dès son retour à Saint-Domingue il fit promulguer cette défense; mais les habitants se plaignirent de ce que la Compagnie des Indes leur vendait les mêmes articles trois fois plus cher que les étrangers et, sur la persistance du gouverneur à ne plus vouloir tolérer ce commerce, ils prirent les armes (1670). Pour éviter l'effusion du sang, d'Ogeron dut parlementer avec eux et il écrivit au roi pour demander une amnistie en leur faveur.

Les Français, pour échapper aux surprises des Espagnols, étaient obligés de faire le guet le jour et la nuit. D'Ogeron résolut de remédier à cet état de choses et il décida d'attaquer les ennemis au cœur de leur possession. L'expédition fut dirigée contre Santiago, désignée à la vengeance des Français à cause de ses richesses agricoles : ses habitants s'étaient enrichis par la culture de l'indigo, du cacao et du coton. Toutes les dispositions ayant été prises, l'armée expéditionnaire, composée de quatre cents hommes commandés par le capitaine flibustier Delisle, alla débarquer à San-Juan de Puerto-Plata, d'où elle se rendit par terre à Santiago dont les habitants surpris et effrayés s'enfuirent après avoir enfoui précipitamment leurs trésors. La ville fut livrée au pillage; des fouilles habilement pratiquées mirent presque toutes les richesses des marchands entre les mains des flibustiers qui exigèrent, en outre, une rançon de 25.000 piastres (1670).

Une autre expédition fut dirigée, en 1672, contre Curaçao pour punir les Hollandais qui entravaient le commerce de la Compagnie des Indes en capturant ses navires. Sur l'invitation expresse de Baas, gouverneur général des îles, d'Oge-

Digitized by Google

ron devait y prendre part en personne. Il avait été convenu que les deux chefs réuniraient leurs flottes à Sainte-Croix. Assailli dans la traversée par des vents contraires, d'Ogeron fut devancé sur les lieux par de Baas, qui ne l'attendit point et attaqua seul Curaçao avec des forces insuffisantes. La garnison hollandaise laissa débarquer les troupes et, au moment où elles allaient se mettre en marche, elle fit pleuvoir sur elles une grêle de balles : les Français, surpris et déconcertés, se rembarquèrent précipitamment. De Baas, voyant que l'entreprise avait échoué, vint à Saint-Domingue pour avoir des nouvelles d'Ogeron dont il ne pouvait s'expliquer l'abstention. Il y apprit que le gouverneur était parti immédiatement après en avoir reçu l'ordre, mais que depuis on était sans nouvelle de l'expédition. D'Ogeron, dont le navire s'était brisé sur un rocher près des côtes de Puerto-Rico, ne put trouver qu'un canot pour regagner son commandement et ne rentra à Saint-Domingue qu'après le départ du gouverneur général. Plus de trois cents flibustiers qu'il avait emmenés avec lui furent faits prisonniers par les Espagnols. Cette malheureuse expédition fut très préjudiciable à la colonie.

Cependant, grâce aux sages mesures prises par d'Ogeron, de notables améliorations s'opérèrent dans la colonie; celle-ci, jusque-là sans lois et sans soldats, acquit une forme et une stabilité auxquelles on pouvait peu s'attendre à cette époque.

En 1675, la Compagnie des Indes dut liquider. Louis XIV, abandonnant les avances qu'il avait faites, reprit tous ses droits sur les îles de l'Amérique formant les Antilles françaises, qu'il afferma 100.000 écus à une nouvelle campagnie dite *Compagnie des fermiers du domaine d'Occident*, pour une période de sept années.

D'Ogeron jugea le moment opportun pour soumettre personnellement à Louis XIV son projet de la conquête entière de l'île et il se rendit en France. Il ne lui fut pas

Digitized by Google

donné de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre qu'il avait si bien commencée : la mort le surprit à Paris [1]. Il eut pour successeur de Pouansey, son neveu, qui s'efforça de marcher sur ses traces.

Dès le début de son gouvernement, **de Pouansey** rencontra de sérieuses difficultés : d'une part les attaques combinées et réitérées des Espagnols, des Anglais et des Hollandais; de l'autre, les vexations des commis de la ferme du tabac, qui exaspérèrent tellement les habitants que ceux-ci furent sur le point d'arracher leur tabac, de brûler leurs cases et de se retirer en masse à la Jamaïque.

Il y avait alors dans la presqu'île de Samana un établissement français assez important; mais, comme il était plus exposé que les autres aux attaques de l'ennemi par suite de son isolement, de Pouansey en fit transporter la population dans la plaine du Cap-Français (Cap-Haïtien) et dès lors le chef-lieu de ce quartier devint le siège du gouvernement.

Les colons se réjouissaient du progrès de leurs établissements lorsque les esclaves de Port-de-Paix, ayant à leur tête le noir espagnol Padre Jean, se soulevèrent en 1678 et en massacrèrent un bon nombre. De Pouansey réussit à étouffer cette insurrection qui eût pu être très dangereuse pour la colonie. Il mourut en 1682 et fut remplacé l'année suivante par le comte de Cussy qui transféra le siège du gouvernement à Port-de-Paix, organisa la justice et réprima une révolte des colons du Cap.

La paix de Ryswick, en 1697, vint mettre un terme aux

[1] Ogeron de la Boire (*Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, 3e année, t. VI, 1870, p. 278-280; — reproduit dans *Notes et Notices angevines*, p. 178-180; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 24-35). Ogeron de la Boire, gouverneur de Saint-Domingue, mort le 31 janvier 1676, à Paris, en la paroisse de Saint-Séverin, né le 19 mars 1613 à Rochefort-sur-Loire, et non à la Bouère, en Jallais, comme le porte la plaque de marbre posée en 1864 dans l'église de Saint-Séverin (*Revue de l'Anjou*, 51e année, t. XLIV, 1902, p. 31).

Digitized by Google

hostilités entre Français et Espagnols. Louis XIV obtint de la cour de Madrid une cession régulière de la partie de l'île que le droit de conquête avait rendue française depuis près de quarante ans et qui avait une superficie d'environ 28.000 kilomètres carrés.

A partir de ce moment la prospérité de Saint-Domingue alla toujours croissant; aussi les blancs y vivaient-ils heureux. « Ils ne négligeaient rien pour rendre aussi agréable que possible la vie coloniale; ils plaçaient leur demeure au milieu de leurs plantations : c'était ordinairement une vaste maison basse avec dépendances, très aérée, à galeries circulaires et entourée d'arbres fruitiers, de bananiers, de légumes et de fleurs. Les nouveaux arrivants s'enrichissaient peu à peu et l'on pourrait faire un long dénombrement de ceux qui, étant venus engagés, devinrent de si gros seigneurs qu'à peine ils pouvaient se résoudre à faire un pas sans monter dans un carrosse à six chevaux [1]. »

La prospérité matérielle de la colonie atteint, en 1789, son plus haut point de développement. La canne à sucre, le cotonnier, le caféier, l'indigotier, le tabac étaient cultivés sur une grande échelle et occupaient plusieurs milliers d'exploitations, toutes florissantes. Les exportations annuelles ne s'élevaient pas à moins de 195 millions de livres tournois et les importations atteignaient un chiffre au moins égal, ce qui représente un mouvement total d'échanges s'élevant de 390 à 400 millions de livres. Le transport de cette masse de denrées et de marchandises occupait environ 1.400 navires dont la moitié portait le pavillon français. Aussi la France considérait-elle, à juste titre, Saint-Domingue comme le « plus beau fleuron de sa couronne coloniale. »

***

[1] Père Labat, missionnaire français du commencement du XVIIIe siècle, qui a écrit une *Histoire des Antilles françaises.*

Digitized by Google

Le grand mouvement libéral qui se manifestait en France vers la fin du XVIIIe siècle se dessina peu à peu dans sa colonie de Saint-Domingue, favorisé par la conduite du gouvernement colonial qui tendait à susciter la méfiance entre la caste des affranchis et celle des esclaves, afin de les éloigner l'une de l'autre.

Les mulâtres, tenant aux blancs par le sang et par la couleur de la peau, devaient naturellement s'attribuer une supériorité qu'à tort ou à raison ils se croyaient sur les nègres. D'autre part, les affranchis, professant le préjugé de couleur contre les noirs, devaient désirer le maintien de ces derniers dans une caste inférieure et, n'étant pas esclaves eux-mêmes, il leur était indifférent de voir maintenir l'esclavage qui servait plutôt leurs intérêts, car beaucoup d'entre eux étaient possesseurs d'esclaves.

Ceux-ci, lassés depuis longtemps de l'esclavage, assez éclairés pour comprendre et apprécier l'injustice et l'horreur de cette cruelle servitude, tout prêts à ravager, à détruire par le fer et les flammes cette colonie dont les richesses étaient faites de leur sueur et de leur sang, n'attendaient pour se lever en masse que le signal d'un homme audacieux, de leur propre sang, osant être leur chef.

Le premier mouvement révolutionnaire en Haïti partit des grands propriétaires ou planteurs. Exclus des hautes positions coloniales, ils se voyaient avec dépit subordonnés aux agents de la métropole. Au premier bruit de la convocation des États-Généraux, ils voulurent y avoir leurs représentants. Dix-huit députés, tous planteurs, y furent envoyés. Rejetés par la noblesse, ils furent admis par le Tiers-État, à la séance du 8 juin, mais sans droit de suffrage. Le 28 du même mois, l'Assemblée nationale admit provisoirement dans son sein les douze qui s'étaient trouvés le 20 au serment du Jeu de Paume. Enfin, le 4 juillet, elle admit définitivement six d'entre eux, deux par province. Conformément à l'usage suivi en France, les électeurs avaient rédigé des

Digitized by Google

cahiers où les prétentions de l'aristocratie coloniale se trouvaient nettement formulées. Il y était établi que les grands planteurs seuls devaient désormais participer au gouvernement de Saint-Domingue. « Quant à l'amélioration du sort des esclaves, dit Garran Coulon, il n'en était pas plus question que s'il n'y en eût pas dans la colonie. »

Les affranchis demandèrent, mais en vain, leur admission à l'Assemblée nationale où leur cause avait suscité les sympathies de quelques personnages influents, tels que Brissot, Pétion, Clavière, Robespierre, Mirabeau, l'abbé Grégoire, Lafayette, Condorcet... tous membres convaincus et ardents de la célèbre Société des *Amis des Noirs* formée à Paris depuis 1787. Les députés blancs firent tout pour leur en fermer l'accès, allant même jusqu'à leur déclarer que les hommes de couleur ne pouvaient être considérés comme des personnes ! A cet effet, ils formèrent à Paris le *club Massiac*, du nom de l'hôtel où se tenaient leurs réunions.

Pendant ces événements se trouvaient en France quelques hommes de couleur d'un haut mérite. On remarquait surtout Julien Raymond et Vincent Ogé. Ils avaient assisté tous les deux à la chute de la Bastille sous les efforts d'un peuple ivre de liberté. Ils avaient vu les colons siéger à l'Assemblée coloniale; ils pensèrent à y faire représenter aussi les leurs. Ils convoquèrent donc les noirs et les mulâtres qui se trouvaient à Paris pour établir, à l'instar des colons blancs, un club sous le nom de *club d'Argenson*, qui devint le *club des Colons américains*, composé de quatre-vingts membres. Le président, M. de Jolly, avocat à la cour du roi, prépara le cahier des doléances; remarquable par sa forme modérée, il ne demandait à l'Assemblée nationale que de faire disparaître les odieux préjugés de couleur, en proclamant qu'il ne pouvait exister dans les colonies que deux classes d'hommes, celle d'hommes libres et celle d'hommes qui sont nés ou qui vivent dans l'esclavage. Ce cahier demandait aussi l'amélioration du sort des esclaves.

Digitized by Google

Cette réunion pensa, quoique un peu tard, à nommer des députés à l'Assemblée nationale. De Jolly, Raymond, Ogé, du Souchet de Saint-Réal, Honoré et Fleury furent élus dans l'assemblée du 22 septembre. Ces députés demandèrent une audience à l'Assemblée qui écouta avec bienveillance leurs réclamations en promettant d'y faire droit L'Assemblée nomma même une commission pour vérifier le procès-verbal de leur nomination. Le rapporteur, Grelet de Beauregard, réduisit le chiffre de la députation à trois membres. Mais l'intrigue des colons parvint à empêcher la lecture du rapport et, malgré la justice de leur cause, malgré la proclamation des *Droits de l'homme*, la voix des mulâtres et des noirs libres se perdit au milieu du grand mouvement qui agitait la métropole.

C'est alors que Vincent Ogé prit le parti de se rendre à Saint-Domingue; mais, comme les princes colons avaient réussi à obtenir du ministre de la marine de défendre aux hommes de couleur de sortir de France, tant ils redoutaient la propagation des principes de la révolution, il ne put partir directement pour la colonie. Clair comme un blanc, bien qu'il fût quarteron, il prit le nom de Poissac, parvint à surprendre la vigilance de la police et partit de Paris le 19 mars 1790. Il resta à Londres quelque temps; dénué d'argent, Clarkson, dont il avait fait la connaissance à Paris chez le général Lafayette, lui en donna pour continuer son voyage. Débarqué à Charleston le 26 juin, il chercha longtemps le moyen de gagner Saint-Domingue; enfin il s'embarqua sur un navire américain à destination du Cap où il arriva le 16 octobre. Dans la nuit du même jour il se transporta au Dondon, son lieu natal. De là, il se rendit à la Grande-Rivière chez son ami Chavanne et lui communiqua son projet. Chavanne veut l'émancipation générale de la race africaine; Ogé prévoit ce résultat comme prochain avec la marche des idées et il veut avant tout obtenir l'égalité des droits politiques entre tous les hommes libres sans distinction de cou-

Digitized by Google

leur, l'abolition de l'esclavage devant nécessairement découler de ce premier triomphe. Ils écrivirent plusieurs lettres à l'Assemblée provinciale et au gouverneur, le comte de Peynier; pour toute réponse l'Assemblée provinciale mit la tête d'Ogé à prix pour 500 portugaises (1 portugaise = 40 fr.) et celle de Chavanne pour 300. Elle fit battre la générale et un détachement de 800 hommes et huit pièces de canon sortit de la ville pour aller combattre l'insurrection.

Ogé et Chavanne furent pris et envoyés immédiatement à leurs juges qui leur refusèrent même des défenseurs. Le Conseil supérieur du Cap les condamna à « avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaud dressé à cet effet et à être mis par l'exécuteur des hautes œuvres sur des roues, la face tournée vers le ciel, pour y rester tant qu'il plaira à Dieu de leur conserver la vie; ceci fait, leurs têtes coupées et exposées sur des poteaux. » Vingt-deux de leurs partisans furent pendus et trente condamnés aux galères à perpétuité (25 février 1791).

Les hommes de couleur font alors appel à la nombreuse classe des esclaves. Ceux-ci allaient donc enfin pouvoir combattre avec quelque chance de succès pour obtenir cette liberté après laquelle ils soupiraient depuis si longtemps. A la tête de cette population, presque sauvage, dont l'infortuné Ogé craignait tant le débordement et qu'il voulait amener graduellement à la liberté, nous voyons apparaître Toussaint Louverture qui, bien qu'il fût le principal instigateur de l'insurrection, resta quelque temps au second plan.

Dans la nuit du 14 août 1791, les esclaves les plus marquants des ateliers du Nord se réunirent au nombre de 200 et fixèrent au 22 la date de leur prise d'armes. Au jour fixé, à dix heures du soir, Bouckmann, le principal lieutenant de Toussaint Louverture, après avoir assassiné son maître, souleva les ateliers des habitations Turpin, Flaville et Clé-

Digitized by Google

ment et mit le feu aux cases de l'habitation Noë. En un instant les quartiers de l'Acul et du Limbé furent embrasés. Ivres de fureur, les noirs couraient de tous côtés, les uns munis des armes de leurs maîtres qu'ils avaient tués, le plus grand nombre, de houes, de lances, de couteaux, de manchettes [1], marchant tous au son lugubre du lambis [2], au tintement funèbre des cloches des habitations, massacrant sans pitié hommes, femmes et enfants. En quatre jours, la plaine du Cap, naguère si riche et si belle, n'offrait plus aux regards attristés qu'un immense monceau de cendres jonché de cadavres. Onze cents plantations de canne à sucre, de café, de coton, d'indigo étaient devenues la proie des flammes. Cette insurrection s'étendit bientôt à toute la colonie.

Pour sauver ce qui pouvait encore rester debout, la Convention Nationale rendit, le 4 février 1794, un décret abolissant l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Cette mesure vint trop tard pour Saint-Domingue, car le but désormais poursuivi par les nègres et les mulâtres était l'indépendance d'Haïti.

Toussaint-Louverture, nommé gouverneur général en 1801, s'efforça de réparer les ruines; mais, comme les nègres, depuis qu'ils étaient devenus libres, regardant trop souvent le droit de ne rien faire comme la marque de cette liberté, ne s'adonnaient plus au travail qu'avec mollesse quand ils ne l'abandonnaient pas tout à fait, Toussaint comprit que le seul moyen de faire renaître les cultures était de contraindre, par des règlements rigoureux, ses frères d'origine et de couleur à cultiver ce sol qu'ils négligeaient avec tant

[1] La *macheta* espagnole, espèce de grand couteau à lame très large, servant de serpe.

[2] Gros coquillage utilisé comme trompe dont se servent encore aujourd'hui les mariniers haïtiens pour « appeler le vent » en temps de calme plat.

Digitized by Google

d'insouciance. Les campagnes reprirent bientôt le magnifique aspect qu'elles offraient en 1789.

C'est cette prospérité renaissante que vint subitement détruire l'expédition de 1802. Les promoteurs de cette expédition furent en premier lieu les anciens agents de la République, qui n'avaient abandonné qu'avec amertume et la vengeance au cœur le sol fleuri de Saint-Domingue et surtout ses riches productions; ensuite les colons, grands et petits, intéressés à des titres divers; une soldatesque inoccupée et ambitieuse d'aventures et de grades; enfin le Premier Consul lui-même, très prévenu contre Toussaint. Ajoutez à cela le secret plaisir, le besoin même d'occuper ses généraux, devenus inactifs par suite de la paix d'Amiens.

Le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, commandant en chef, avait pour instructions d'offrir à Toussaint le rôle de lieutenant de la France, la confirmation des grades et des biens acquis par ses officiers, la garantie de la liberté des noirs, mais l'autorité de la métropole.

Les diverses escadres dont se composaient les forces navales dirigées contre Saint-Domingue comprenaient 40 vaisseaux, 27 frégates, 17 corvettes et portaient 22.000 hommes de troupes choisies. L'amiral Villaret-Joyeuse, commandant de la flotte, avait 6 amiraux sous ses ordres. Le général Leclerc était secondé par 13 généraux de division, 27 généraux de brigade.

Toussaint, averti de la présence d'un grand nombre de voiles à Samana, y était accouru. Ne doutant plus, à la vue de l'escadre française, du sort qui l'attendait, il prit le parti de recourir aux dernières extrémités plutôt que de subir l'autorité de la France. Il n'était pas bien certain qu'on voulût remettre les noirs en esclavage, il ne pouvait même pas le croire; mais il pensa qu'on voulait le ranger sous l'obéissance de la métropole, et cela lui suffit pour le décider à la résistance. Il persuada aux noirs que leur liberté était en

Digitized by Google

péril, les ramena de la culture à la guerre, leur ordonna de ravager les villes maritimes, de brûler leurs habitations, de massacrer les blancs, de se retirer ensuite dans les mornes (montagnes) et d'attendre que, le climat dévorant les blancs, on pût se jeter sur eux pour achever leur extermination.

Toussaint Louverture, abandonné successivement par ses officiers généraux au cours de cette lutte inégale, tomba dans un guet-apens et fut livré au général Leclerc qui l'expédia en France [1]. Bonaparte le fit plonger dans les cachots froids et humides du fort de Joux où il mourut le 7 avril 1803.

L'emprisonnement de leur chef fut une sinistre lumière qui dessilla les yeux des nègres et les éclaira sur le véritable but de l'expédition française. Quelques paroles prononcées à la tribune du Corps législatif sur le rétablissement de l'esclavage aux Antilles avaient contribué à inspirer aux noirs la conviction qu'on songeait à les remettre en servitude. Depuis les simples cultivateurs jusqu'aux généraux l'idée de retomber dans l'esclavage les faisait frémir d'indignation. Dessalines se mit à leur tête et fit aux Français une guerre acharnée.

Un fléau que Toussaint, en quittant Saint-Domingue, avait prévu et annoncé comme un vengeur prêt à frapper ses ennemis, commença dès le mois de mai à causer d'horribles ravages dans les rangs de l'armée française. Aux 30.000 hommes arrivés en plusieurs expéditions le Premier Consul avait ajouté, vers la fin de 1802, environ 10.000 recrues. Les nouveaux arrivés surtout furent frappés au moment même de leur débarquement. Vingt généraux, quinze cents officiers, vingt mille soldats, neuf mille marins furent victimes de la fièvre jaune; l'armée resta réduite à

[1] Sur le *Héros*. Il avait pour geôlier le général Savary, auquel il dit, pendant la traversée : « En me renversant on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs; il repoussera parce que les racines en sont profondes et nombreuses ».

Digitized by Google

neuf ou dix mille soldats, la plupart convalescents et peu propres à reprendre immédiatement les armes. Le général Leclerc fut atteint lui aussi et succomba le 2 novembre, après avoir désigné Rochambeau comme son successeur. Celui-ci, très brave et de grande capacité militaire, voulut faire face sur tous les points à la fois; mais ses efforts furent impuissants et il dut enfin capituler (décembre 1803). Saint-Domingue était indépendant.

***

Le 1er janvier 1804, sur la place d'armes des Gonaïves, Dessalines adressa aux troupes une chaleureuse allocution, puis il leur fit donner lecture de l'acte d'indépendance dans lequel il leur fait jurer de *renoncer à jamais à la France et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.* Cet acte avait été rédigé par Boisrond-Tonnerre qui, connaissant la pensée de son chef, prononça ces paroles sanguinaires : « Pour dresser l'acte de notre indépendance, il faut la peau d'un blanc pour servir de parchemin, son crâne pour écritoire, son sang pour encre et une baïonnette pour plume ». — « Oui, reprit Dessalines, c'est positivement ce qu'il nous faut, c'est ce que je veux. Je te charge de la rédaction de cet acte. »

Après les applaudissements enthousiastes qui accueillirent la lecture de l'acte d'indépendance, Dessalines fut nommé gouverneur général à vie. Quelque temps après, le 2 septembre 1804, il se faisait proclamer empereur d'Haïti sous le nom de Jacques 1er, puis il donnait à son pays la constitution de 1805 dont l'un des articles est ainsi conçu : « Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire, à titre de maître ou de propriétaire, et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété ».

Le libérateur des noirs n'était point un habile politique; aussi souleva-t-il bientôt contre lui tous ses sujets par son

Digitized by Google

gouvernement despotique. Alors commence pour ce malheureux pays la série des révolutions générales ou partielles qui se sont succédées avec une précision mathématique sous chaque chef d'État jusqu'à nos jours.

Comme Dessalines marchait dans le Sud pour y réprimer la révolte, — il s'était écrié en partant : « Je veux que mon cheval marche dans le sang jusqu'au poitrail » ; — il tomba dans une embuscade aux portes de Port-au-Prince et fut tué à bout portant.

Deux compétiteurs se trouvent alors en présence et une scission s'établit dans le jeune État : Christophe se fait proclamer roi dans le Nord sous le nom de Henri 1er, et Pétion, président dans le Sud.

Après le désastre éprouvé par l'armée française pendant la campagne de Russie, Pétion, prévoyant la chute de Napoéon, pensa d'envoyer à Londres son secrétaire Garbarge ; mais les événements se précipitèrent avec une telle rapidité que Garbrage se trouvait encore à Port-au-Prince lorsque Napoléon fut renversé et les Bourbons rétablis sur le trône. Le traité de Paris de 1814 restituait à la France plusieurs de ses colonies. Il n'était pas question d'Haïti, mais la réserve stipulée en faveur de la France de continuer la traite des noirs pendant cinq ans disait assez que cette clause avait pour but de la repeupler d'esclaves, en cas que la France pût la reconquérir. Et, de même que l'on disait en 1802 que le Premier Consul voulut se débarrasser des troupes qui avaient servi sous le général Moreau, de même Pétion était autorisé à penser que les Bourbons seraient satisfaits de se débarrasser des troupes de l'Empire en les dirigeant contre Saint-Domingue. Pétion fit partir Garbarge, dans les premiers jours de juillet 1814, avec des instructions dans le but de parer à une expédition contre Haïti, en sollicitant de l'Angleterre sa médiation afin d'obtenir du Gouvernement français la reconnaissance de l'indé-

Digitized by Google

pendance sur des bases équitables. Le 11 octobre 1814, Garbarge présenta une note officielle à lord Liverpool, premier ministre de Sa Majesté Britannique, dans laquelle il lui faisait connaître le but de sa mission. Lord Liverpool lui répondit : « Le cas qui se présente est un de ceux dans lesquels le gouvernement britannique ne peut pas s'ingérer ».

De son côté, Christophe avait reçu des informations sur les événements survenus en France par Peltier, journaliste français. Si Christophe n'envoya pas un Haïtien en France c'est que Peltier était un agent à sa solde depuis 1807. Il le chargea de proposer le rétablissement des relations commerciales entre les deux pays, puis de préparer une négociation où il était disposé à écouter des propositions justes et raisonnables pour parvenir à la reconnaissance de l'indépendance.

Le gouvernement français avait devancé la mission de Garbarge. Le 16 juillet 1814, trois agents français, Dauxion-Lavaysse, Dravermann et Franco de Médina furent envoyés à Haïti avec la mission de travailler les esprits pour les amener à reconnaître les droits de la France et l'autorité de Louis XVIII ; mais ils ne trouvèrent auprès des deux chefs que les refus les plus énergiques et la menace de se défendre par tous les moyens en leur pouvoir. Henri Ier, donnant libre cours à son indignation, fit arrêter Médina, qui fut livré à un conseil spécial, jugé comme espion et emprisonné à la citadelle de la Ferrière où il mourut. L'arrestation de ce commissaire avait fait tomber sous la main de Christophe les instructions secrètes de la France. Celui-ci les fit parvenir à Pétion, qui somma aussitôt Dauxion-Lavaysse de quitter le pays. Christophe et Pétion étaient désormais fixés sur les tendances de la France à reconquérir son ancienne colonie.

Ce qui raviva le plus la haine des Haïtiens contre la France ce fut la réserve faite au traité de Paris de continuer

Digitized by Google

la traite encore pendant cinq ans. « Cette réserve avait pour but de remplacer la population d'Haïti qui serait anéantie totalement si elle ne se soumettait pas », écrivait Lavaysse, et il ajoutait « que des engagements avaient été pris à cet effet par la Grande-Bretagne ». Cette lettre ayant été rendue publique, l'opinion en Angleterre se prononça fortement contre la concession faite à la France de continuer la traite et, au congrès de Vienne, en 1815, il fut déclaré que la traite des noirs serait définitivement abolie.

Mais la France ne désespéra pas d'arriver à la réalisation de ses vues. En 1816, elle envoya de nouveaux commissaires en Haïti; cette commission était composée du vicomte de Fontanges, du conseiller d'état Esmangart et du capitaine de vaisseau **Dupetit-Thouars**. Christophe leur refusa toute communication; Pétion, au contraire, ouvrit les voies à un rapprochement en acceptant le principe d'une indemnité à payer à la France. Les commissaires, n'ayant pu réussir à faire reconnaître la souveraineté de Louis XVIII sur Haïti, s'en retournèrent en France.

Pétion mourut en 1818 et fut remplacé par Boyer qui fit l'unification de l'île à la mort de Christophe survenue le 8 octobre 1820. Le nouveau président résolut de mener à une solution satisfaisante la grave question de la reconnaissance officielle de l'indépendance d'Haïti.

Esmangart connaissait bien Haïti; il essaya de persuader à Louis XVIII qu'une expédition militaire était inutile et qu'il était de l'intérêt de la France et des anciens colons de reconnaître l'indépendance d'Haïti moyennant une indemnité raisonnable. D'autre part, les Chambres de commerce des divers ports français adressèrent des pétitions au duc de Richelieu, président du Conseil, pour solliciter du gouvernement des arrangements avec Haïti, afin d'éviter aux navires français la désagréable obligation d'emprunter des pavillons étrangers pour pénétrer dans le pays. Esmangart fut autorisé à faire des ouvertures à Boyer.

Digitized by Google

Le 16 avril 1821, arriva à Port-au-Prince comme agent français le capitaine de vaisseau **Aubert Dupetit-Thouars**. Sa mission était secrète; il garda l'incognito et se présenta comme un simple commerçant voyageant pour ses affaires. Ayant appris que le Président se trouvait au Cap, il s'y rendit et, le 6 mai, il fit parvenir à Boyer une lettre dont il était porteur de la part d'Esmangart. Dans une autre lettre qu'il adressa lui-même au Président, il lui disait que le but de sa mission était de s'assurer quelles étaient les dispositions du gouvernement haïtien à l'égard d'un traité que la France serait bien aise de conclure avec son ancienne colonie. Le Président, dans sa réponse, se montra favorable aux propositions indirectes qui lui étaient adressées, à condition que la France reconnût formellement l'indépendance de la République d'Haïti, sous réserve d'une indemnité convenable aux colons expropriés, déjà proposée par Pétion. Dupetit-Thouars, muni de cette réponse, partit pour la France le 12 mai.

En 1823, Boyer fut officieusement informé que le gouvernement français désirait l'envoi d'agents d'Haïti pour reprendre les pourparlers des années précédentes. En ce moment se trouvait à Port-au-Prince le général français Jacques Boyé, au service de la Russie et très sympathique à Haïti : le président crut devoir recourir à ses bons offices et l'accréditer en France. Des conférences eurent lieu à Bruxelles entre lui et Esmangart. Boyé proposa que : « 1° le roi de France, renonçant à toutes prétentions sur l'île d'Haïti, reconnaîtrait tant pour lui que pour ses successeurs la pleine et entière indépendance de la République d'Haïti; 2° les navires des deux nations seraient admis, sous leurs pavillons, dans les ports ouverts des deux États, excepté dans les colonies françaises où ceux d'Haïti ne pourraient aller; 3° pendant cinq années consécutives, les marchandises françaises importées en Haïti par navires français seraient exemptes de tous droits d'importation;

Digitized by Google

4° à l'expiration de ces cinq années, ces marchandises ne paieraient que six pour cent à l'importation, au lieu de douze pour cent que fixait le tarif des douanes haïtiennes; 5° les produits du sol d'Haïti, importés en France par navires haïtiens et les marchandises qu'ils exporteraient de France paieraient les droits à l'importation et à l'exportation sur le pied de la nation la plus favorisée; 6° les bâtiments de guerre nécessaires à la protection du commerce seulement seraient respectivement reçus dans les ports ouverts des deux pays; 7° enfin, quand elles le jugeraient convenable, les deux parties contractantes enverraient des agents diplomatiques et commerciaux et les entretiendraient, l'une auprès de l'autre, et ils jouiraient, en leur qualité, des prérogatives garanties par le droit des gens ». Esmangart objecta que ce serait une humiliation pour le roi de France que de reconnaître l'indépendance d'Haïti de la manière que le demandait Jacques Boyé. Puis, s'appuyant sur la proposition faite par le président Boyer, en 1821, il demanda qu'il fût accordé à la France, non pas des avantages commerciaux, mais une indemnité que la République d'Haïti s'obligerait à payer en espèces. Esmangart tenait beaucoup à ce que l'indemnité fût payée en espèces sonnantes, parce qu'il croyait le gouvernement haïtien très riche à cette époque : on évaluait le trésor de Christophe, recueilli par la République, à 250 millions, tandis qu'il n'était réellement que de 8 à 10 millions. Il repoussa enfin la proposition relative aux agents diplomatiques, en disant qu'il suffirait qu'il y eût dans les deux pays de simples consuls. Les plénipotentiaires n'ayant pu s'entendre, la négociation fut rompue.

L'année suivante, cependant, deux nouveaux agents, haïtiens cette fois, les sénateurs Larose et Rouanez, furent envoyés en France. Ils obtinrent la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti moyennant le payement, en cinq termes égaux, d'une somme de cent millions de francs; mais, le gouvernement français ayant déclaré vouloir se réserver

Digitized by Google

la souveraineté extérieure sur la République, les délégués haïtiens lui opposèrent un refus énergique et les négociations furent encore une fois rompues.

La France les rouvrit de nouveau un an après. Le 3 juillet 1825, une escadre, composée de deux vaisseaux, sept frégates et quelques bricks, venait mouiller dans la baie de Port-au-Prince, sous les ordres des amiraux Jurien de la Gravière et Grivel. Elle était chargée d'escorter un envoyé extraordinaire, le baron de Mackau, porteur d'une ordonnance de Charles X, en date du 17 avril 1825 et conçue en ces termes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Vu les articles 14 et 73 de la Charte;

« Voulant pourvoir à ce que réclame l'intérêt du commerce français, les malheurs des anciens colons de Saint-Domingue et l'état précaire des habitants actuels de cette île;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article premier. — Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations. Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié.

« Art. 2. — Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse générale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité.

« Art. 3. — Nous concédons, à ces conditions, par la présente Ordonnance, aux habitants actuels de la partie

Digitized by Google

française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

« Et sera la présente Ordonnance scellée du grand sceau.

« Donné à Paris, au château des Tuileries, le 17 avril de l'an de grâce 1825, et de notre règne le premier.

Signé : CHARLES.

« Par le Roi, le pair de France, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies.

« Signé : comte de CHABROL.

« Visa :

« Le Président du Conseil, ministre et secrétaire d'État des finances.

Signé : J. DE VILLÈLE.

Vu aux sceaux :

« Le ministre et secrétaire d'État garde des sceaux.

« Signé : comte DE PEYRONNET. »

Le président Boyer reçut M. de Mackau avec les honneurs dus au représentant d'une grande nation et le mit en rapport avec une commission de trois membres : Inginac, Rouanez, et Frémont. Une première conférence eut lieu dans la soirée du 4 juillet; M. de Mackau donna lecture de l'Ordonnance royale. Le document apporté, où l'indépendance d'Haïti était concédée comme une faveur et non reconnue formellement, excita l'indignation des trois commissaires. Inginac obtint la permission d'un prendre une copie et l'apporta à Boyer. Les termes de l'acte produisirent sur le président la même impression que sur les commissaires.

Une autre conférence eut lieu le 5; après une longue et vive discussion, M. de Mackau finit par déclarer qu'il ne pouvait faire aucune modification à l'ordonnance royale et fit entendre que, si elle n'était pas acceptée, il lui restait

Digitized by Google

une autre mission à remplir, faisant allusion aux moyens coercitifs dont il disposait.

Une rupture était inévitable, lorsque M. de Mackau sollicita une entrevue avec le président. Boyer développa avec beaucoup de force les raisons qui ne lui permettaient pas d'accepter une ordonnance dont le sens paraissait injurieux pour son pays. M. de Mackau, tout en déclarant ne pouvoir rien changer à la pièce dont il était porteur, protesta contre l'interprétation qui en était faite et offrit de rester en otage pour garantie de ses assertions plutôt que d'employer les moyens extrêmes auxquels il était autorisé. « Non, M. le baron, reprit alors Boyer, la parole d'un officier français me suffit. J'accepterai l'ordonnance du roi, si vous me donnez par écrit des explications satisfaisantes. » Dans la soirée du 7 juillet, M. de Mackau apporta ces explications au président et les lui remit en présence des fonctionnaires dont Boyer avait obtenu l'adhésion.

Mais, en acceptant l'ordonnance, le président dit à M. de Mackau qu'il avait l'espoir que le gouvernement français ferait avec celui de la République un traité pour lever toutes les difficultés qui pourraient se présenter à l'avenir et réduire à une somme raisonnable le chiffre énorme de l'indemnité.

Il restait à faire entériner l'ordonnance royale par le Sénat. La cérémonie eut lieu le 11 juillet avec un appareil des plus solennels. Tous les navires de la flotte française se rangèrent sur deux lignes en face du rivage où s'étaient rendues toutes les autorités militaires et civiles qui reçurent à leur descente M. de Mackau et les deux amiraux et les conduisirent jusqu'au Sénat. M. de Mackau prononça dans cette assemblée un brillant discours auquel répondit le sénateur Gayot, pendant que des salves d'artillerie célébraient au dehors l'acte important qui s'accomplissait. Quelques jours après, les sénateurs Daumec et Rouanez et le colonel Frémont s'embarquaient avec M. de Mackau,

Digitized by Google

pour aller en France négocier le traité convenu et contracter un emprunt pour le payement du premier terme de l'indemnité.

En apprenant par le journal officiel l'acceptation de l'ordonnance de Charles X les esprit furent surexcités, surtout dans le Nord, où l'on considérait cet acte comme une trahison du président Boyer. Devant ces manifestations de l'opinion publique, celui-ci devint plus pressant et plus ferme pour exiger de la France qu'elle réalisât les conditions posées par lui quand il avait accepté le décret royal de 1825. Cependant le payement du premier terme de l'indemnité, s'élevant à trente millions, avait jeté la République dans une gêne extrême et le Trésor français lui-même, qui s'en rendit compte, avait dû faire l'avance d'une somme de 4.800.000 francs pour permettre à la République de faire face à deux échéances de l'emprunt qu'elle avait contracté dans ce but. Dupetit-Thouars fut envoyé en Haïti pour apprécier sur place les ressources du pays et son rapport fut tel que le gouvernement français jugea bon de réduire à 60 millions le montant de l'indemnité primitivement fixée (1836).

Il fallut encore deux ans pour mettre fin à cette longue discussion. Le ministère français, présidé par Molé, prit la résolution de régler et de terminer toutes les difficultés pendantes entre la France et Haïti. Il choisit à cet effet, comme plénipotentiaires de S. M. Louis-Philippe, le baron **de Las Cases** et le capitaine de vaisseau Baudin qui arrivèrent à Port-au-Prince le 28 janvier 1838. Ils s'empressèrent de faire connaître au président d'Haïti l'objet de leur mission. Boyer désigna pour conférer avec eux Inginac, Frémont, Labbée, B. Ardouin et Villevaleix. Deux traités furent conclus et signés : l'un reconnaissait formellement l'indépendance d'Haïti, l'autre réduisait l'indemnité à soixante millions et accordait pour le payement un délai de trente années (février 1839).

Digitized by Google

Boyer, en acceptant l'ordonnance de Charles X, avait assumé sur lui une grande responsabilité, qui devait lui susciter bien des entraves et qui aboutit à un mouvement insurrectionnel auquel il succomba : obligé de quitter le pays, il se retira à la Jamaïque (mars 1843).

***

Ajoutons, pour terminer, que sur les dix-huit successeurs de Boyer jusqu'en 1913, il n'y eut que Guerrier (un octogénaire) qui mourut paisiblement, entouré de l'affection du peuple, et Nissage-Saget, qui parvint au bout de son mandat sans rencontrer de difficultés; tous les autres, ou bien périrent de mort violente, ou furent obligés de prendre le chemin de l'exil. On voit, pendant cette période de l'histoire d'Haïti, une foule de généraux lever chacun pour son compte l'étendard de la révolte; l'émeute, à peine apaisée d'un côté, recommence de l'autre sous les mêmes noms ou sous des noms différents, sans que derrière tous ces personnages qui s'agitent, qui s'accusent ou se proscrivent, on puisse distinguer nettement au nom de quelles doctrines ils agissent ni quelles conceptions politiques ils entendent faire prévaloir.

A. Petiteau.

Digitized by Google

Réjane était-elle angevine ?

Dans l'article qu'il consacrait à Réjane au lendemain de sa mort, M. Henry Bataille demandait qu'on « ne mît « plus, en tête du sombre panégyrique, le cliché de bien « Parisienne dont on l'accabla souvent avec trop d'empres- « sement. »

En défendant l'illustre défunte contre ce qualificatif de Parisienne que tant de gens ont galvaudé, M. Bataille consacrait, sans le vouloir, un détail historique d'autant plus curieux à fixer que l'intéressée mettait elle-même à le contester une persistance excessive.

C'est qu'en effet, née à Paris, Réjane était de souche provinciale. Mais elle avait, je le sais mieux que personne, entre autres coquetteries, celle d'une origine qu'elle prétendait, contre toute évidence, parisienne, alors que par son ascendance elle était incontestablement rattachée à notre chère province d'Anjou.

Sa famille habitait au commencement du siècle dernier, et depuis plusieurs générations, la coquette petite ville de Montreuil-Bellay, au fond du Saumurois. A l'exemple de ses deux grands-oncles — deux types curieux comme on va le voir — sa mère s'était déracinée pour venir, une fois

Digitized by Google

mariée, s'installer à Paris, mais Gabrielle avait conservé, durant son enfance, l'habitude de revenir à certaines dates au pays qui avait été le berceau de ses grands-parents.

Au cours de ces visites, une brave angevine, qui tenait encore il y a quelques années une boutique d'épicerie à Saumur, dans la rue d'Orléans, Mme Ag.... Br...., lui servit souvent de femme de chambre. Elle se rappelait fort bien avoir conduit le dimanche à la messe de Notre-Dame-des-Ardilliers Gabrielle Réju, la petite-fille de Mme Arnault, vêtue d'une robe blanche à ceinture bleue qui faisait, disait-elle, l'admiration de « ces Messieurs les Officiers de l'École ».

Réjane affectait d'avoir perdu le souvenir de ce détail. Un jour même, l'acteur Duquesne, qui créa avec elle *Madame Sans-Gêne* et qui était, lui aussi, un angevin, né à Angers, ayant eu connaissance de la filiation angevine de sa partenaire, voulut la lui remettre en mémoire. La grande artiste eut l'air de ne pas comprendre : elle répondit sèchement à son camarade qu'il devait se tromper et qu'elle était « parisienne de Paris ».

Le malentendu venait simplement de ce qu'elle confondait bien à tort le lieu de naissance, qui n'est le plus souvent que le résultat du hasard, avec l'ascendance familiale qui, seule, établit le caractère ethnique d'un individu.

Et pourtant, malgré l'indifférence dont elle se targuait vis-à-vis de son pays d'origine, Réjane n'avait pas rompu toutes relations avec ceux qui, là-bas, en Anjou, avaient été témoins de son enfance. C'est ainsi que, le jour où elle vint à Saumur donner une représentation de *Madame Sans-Gêne*, son premier geste fut d'envoyer à la brave épicière de la rue d'Orléans deux fauteuils en témoignage de son affection persistante, plus forte au fond que sa coquetterie un peu puérile et passagère de « parisienne ».

Sur la famille de Réjane on a écrit, bien des choses inexactes. Les historiographes au jour le jour se sont montrés surtout très incomplètement informés. Que de détails

Digitized by Google

intéressants pourtant dans la vie de ses parents, de deux de ses parents surtout, ses deux grands-oncles, les frères Arnault, nés comme sa grand-mère, au siècle dernier, sous le ciel d'Anjou ! Ils se destinaient tous les deux au commerce, mais un même élan irrésistible, une même vocation ardente les détourna de leur carrière pour les pousser vers le théâtre.

L'un, l'aîné, François-Alphonse Arnault, était entré à 23 ans au Conservatoire. A 25, il en sortait avec le prix de tragédie et débutait à l'Odéon. Successivement il passait à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin et enfin au Théâtre-Français. Là, à 27 ans, en 1846, il épousait une de ses camarades, pensionnaire de la Maison, Gabrielle-Geneviève Planat, qui avait pris au théâtre le nom de Naptal. Il prit alors lui-même le nom de Naptal Arnault. En 1850, il était nommé directeur du Théâtre français de Saint-Pétersbourg, où il mourut en 1860.

L'autre, le cadet, Lucien est moins connu. Attiré de bonne heure vers les jeux du cirque, il avait fondé, vers 1840, à la barrière de l'Étoile le premier hyppodrome de de Paris, établissement alors unique en son genre et qui, dix ans plus tard, fut transféré avenue de la Dauphine, aujourd'hui avenue Bugeaud.

Il semble donc vraiment qu'une sorte de prédestination ait dominé toute la famille de Gabrielle Réju et l'ait orientée irrésistiblement vers le théâtre. Quoi d'étonnant à ce que Gabrielle elle-même, l'oreille toute pleine des histoires de coulisse racontées par son entourage, ait pris le plaisir spécial que l'on sait à vivre toute sa jeunesse à l'ombre des portants et qu'elle se soit abandonnée à la vocation instinctive qu'un atavisme incontestable avait mise en elle?

Cet atavisme constitue précisément le lien qui rattache Réjane à l'Anjou et les compatriotes de l'illustre comé-

Digitized by Google

dienne ne peuvent trouver de meilleur hommage à rendre à sa mémoire que de revendiquer au profit de leur petite patrie — qui fut aussi la sienne, — un peu de la gloire qu'elle a si largement prodiguée à la grande.

Henry COUTANT.

Digitized by Google

Archives Ponts-de-Céiaises

Première Série

(Suite)

---

§ 3. — *Municipalité de Sorges*

Mise en doute par les uns, niée par les autres, l'existence d'une municipalité à Sorges où il y en eut une fort régulièrement installée, a été si oubliée que personne aujourd'hui n'y songe; sa durée fut d'ailleurs si éphémère.

Le maire en fut *Jacques Houtin*. Avec Georges Bellanger et René Ciret, officiers municipaux, il forme la municipalité conformément au règlement de 1789 (3 membres seulement lorsque la population était moins de 500 âmes). Nous avons vu la présence de cette municipalité embryonnaire au Directoire du département lors de l'insurrection des Perrayeux.

Y eut-il d'autres municipaux? Nous l'ignorons. Une disette complète de documents jette sur cette époque une obscurité complète. Cependant il semble que la Municipalité de Sorges ait subi le sort de la paroisse.

Par décret du 9 avril 1791 [1], la paroisse était supprimée

[1] Ce décret constituait 50 paroisses dans le district d'Angers et en supprimait douze, dont Sorges et Érigné, pour ne citer que celles qui

Digitized by Google

et conservée seulement comme oratoire. Une partie fut réunie à Saint-Aubin des Ponts-de-Cé et une autre, dont le bourg, à Trélazé. L'église passa donc sous la juridiction spirituelle du curé de Trélazé.

Déjà, en 1790, les Sorgeais avaient présenté à la Commission intermédiaire une requête qui tendait à cette réunion « en assurant que Trélazé était pour eux le lieu le plus facile, « aisé, n'étant éloigné que d'une demi-lieue ».

La démarcation [1] des deux paroisses de Saint-Aubin et de Trélazé n'était pas bien certaine, même aux yeux des habitants et surtout du clergé. En 1792, les municipaux de Trélazé déposent une plainte contre le curé assermenté de Saint-Aubin, Maurille Simon, qui était venu exercer ses fonctions spirituelles sur le territoire réuni à Trélazé, et contre les officiers municipaux et la garde nationale de Saint-Aubin :

Qu'ils sont également instruits contre la Municipalité et la garde nationale dudit P. de Cé Saint-Aubin de ce que le lundi 13 dudit mois d'aoust dernier, ils sont allés sur le territoire de la cy-devant paroisse de Sorges et même sur celui de Trélazé et vus avec leurs écharpes, les autres avec leurs armes, pour proclamer les derniers actes du Corps Législatif, ce que les officiers municipaux croyent absolument contraire au bon ordre et outrageant pour lesdits officiers municipaux de Trélazé, qui se sont toujours

nous intéressent. Les paroisses supprimées étaient conservées comme oratoires, « où il serait envoyé chaque dimanche et fête par les curés respectifs un vicaire pour y célébrer la messe et y faire les instructions spirituelles, sans cependant pouvoir y exercer les fonctions curiales. »

[1] La reconnaissance des limites n'eut lieu qu'en 1796 (*arrêté du 8 messidor an IV*), longtemps après la réunion définitive de Sorges à la commune des Ponts-de-Cé. Quant à la démarcation spirituelle, je n'ai trouvé nulle part un document qui ait pu me fixer sur le partage intervenu entre les Ponts-de-Cé et Trélazé. Au moment de la confection du cadastre, les géomètres dressèrent un nouveau procès-verbal de reconnaissance de limites, mais il avait pour but d'éviter des erreurs dans leurs opérations et rien ne fut changé aux limites reconnues en 1796.

Digitized by Google

fait un plaisir et un devoir de remplir eux-mêmes leurs fonctions, et n'ont pas besoin de ce que les officiers municipaux voisins empiètent sur leurs droits.

Les Sorgeais semblaient d'ailleurs fort peu se soucier du gouvernement de Trélazé et les officiers municipaux se plaignaient amèrement que, malgré leur requête, c'était « par haine pour eux qu'ils ne voulaient plus être de Tré- « lazé » parce qu'ils avaient mis obstacle « à leurs sentiments anticiviques ».

Dès le 27 avril précédent, Halligon, maire de Trélazé, assisté de Marius Breton, François Ollivier, François Lainé, François Laurent, officiers municipaux et Pierre Laurent, secrétaire greffier, avait procédé, conformément à un ordre du Directoire du District, à l'enlèvement des registres paroissiaux et leur transfert à la Municipalité de Trélazé et il fallut plusieurs demandes pour que ces documents revinssent de cette dernière municipalité à la maison commune des Ponts-de-Cé et le transport d'un commissaire, chargé de les y aller chercher, fut nécessaire (2 nivôse an VI).

Depuis, les habitants de Sorges ont, à plusieurs reprises, réclamé leur autonomie communale. La première fois, le 25 vendémiaire an V (1796), leurs députés comparurent en personne devant l'administration cantonale, porteurs d'une pétition « adressée au département, portant « demande de conserver ledit Sorges comme commune, « laquelle pétition a été répondue par le département par « un il n'y a pas lieu à délibérer. »

Cette séparation fut à la veille de se faire en 1835.

Le 13 juillet 1834, dit le Registre des délibérations du Conseil municipal des Ponts-de-Cé à la date de 22 mars 1835, une pétition a été présentée au Conseil municipal par les habitants de la paroisse de Sorges, tendant à ce que cette paroisse soit distraite de la commune des Ponts-de-Cé. Cette demande a été mise en délibération. Sur 14 votants, 11 ont voté pour que la paroisse

Digitized by Google

soit distraite de la commune, attendu son éloignement du bourg au chef-lieu; 3 membres ont voté contre. — Cette délibération fut adressée, ainsi que la pétition, à M. le Préfet. Le Conseil général, dans sa réunion du 19 juillet, adoptant les motifs exprimés dans la délibération du Conseil d'arrondissement d'Angers et dans le rapport de M. le Préfet, est d'avis que l'affaire soit renvoyée de nouveau au Conseil municipal des Ponts-de-Cé. En conséquence, M. le Maire donne aussitôt lecture de la pétition et, après lecture, invite chacun des membres du Conseil à donner son avis. — M. Hamon, de Sorges, pense que le Conseil ne peut se refuser à donner son assentiment attendu, que Sorges est à une grande distance des Ponts-de-Cé, que les communications en hiver ne sont point faciles, que leurs enfants ne peuvent profiter de l'instruction qui se donne aux Ponts-de-Cé, qu'ils ont, il est vrai, un instituteur qui malheureusement n'est pas instruit. — Plusieurs membres ont répliqué que le Conseil ne s'était jamais refusé de donner des émoluments à un instituteur capable; cependant celui qui est maintenant à Sorges est pourtant rétribué par la commune et, malgré son peu d'instruction, les habitants tiennent à le conserver; en outre il est de l'intérêt de la commune que Sorges ne soit point séparé.

La délibération ayant été close sur ces observations, on passe au vote secret par oui ou par non. Sur 21 votants, 14 furent contre et 7 pour. La proposition fut donc rejetée.

Vers 1848, nouvelle tentative, qui n'eut pas plus de succès, et, à une époque encore plus récente, des notables pensèrent tenter une démarche près du Conseil municipal; mais ils ne mirent pas, officiellement du moins, leur projet à exécution, car la question n'est venue en discussion à aucune des délibérations (1908).

D'ailleurs l'incorporation à Trélazé ne fut jamais complète et Sorges ne perdit pas complètement sa personnalité [1]. Lors de la création de l'État-Civil, le Conseil de Trélazé

[1] Cette paroisse semble avoir été, pour ainsi dire, à la remorque de Trélazé.

Digitized by Google

confia à un de ses membres le soin de l'État-Civil de Sorges. Aussi les registres portent-ils la signature de P. Laurent, « officier municipal de la Municipalité de Sorges élu le 8 brumaire an III pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens ». Le 8 pluviôse an VI (27 janvier) les rôles d'impôts étaient encore confectionnés à Sorges.

Rattaché jusqu'à 1795 au canton de Saint-Mathurin, Sorges passa, en même temps que sa réunion à ladite commune, au canton des Ponts-de-Cé.

Telle est l'historique de la Municipalité de Sorges.

Le nom de Sorges ne désigne plus qu'une desservance ecclésiastique et un petit bourg, qui depuis quelques années s'est accru d'une façon notable.

§ 4. — *Municipalité de Saint-Augustin*

A l'heure actuelle le nom de Saint-Augustin ne s'applique plus qu'à une maison bourgeoise et à une église en ruines. Sans avoir été une paroisse extrêmement florissante, Saint-Augustin a cependant une histoire, qui est hors du cadre de ce travail.

Comme ses voisines, elle posséda, en 1790, une municipalité, à la tête de laquelle nous voyons un nommé Boisseau. Son patriotisme lui fit constituer une garde nationale qui joua quelque rôle pendant la révolution des Perrayeux.

Lors de la Constitution civile du clergé, la paroisse fut supprimée et ses ressortissants joints à ceux de la Madeleine, mais l'église ne fut pas fermée pour cela et continua à être pendant quelque temps encore desservie par son curé [1].

[1] 20 juin 1790. MM, Quoique nous ayons cru devoir laisser subsister l'église de Saint-Augustin jusqu'à ce que celle de la Magdelaine ait

Digitized by Google

La Municipalité ne tarda pas à être supprimée à son tour; mais elle semble, si j'en crois le document suivant, n'avoir pas accepté de gaieté de cœur sa déchéance :

10 *mars* 1792,

A M. Boisseau, *maire*,

M., on nous a assuré que vous vouliez convoquer une assemblée pour nommer une nouvelle municipalité; vous sçavez que votre paroisse est supprimée et réunie à la ville d'Angers; cette assemblée ne pourroit donc être regardée que comme un attroupement défendu par les lois et qui vous exposerait à leur sévérité; comme vous êtes connu maintenant comme le moteur de cette illégale assemblée, vous seriez le premier responsable des événements.

Signé : Viger, *pr. Syndic.*

Cette paroisse fut morcellée entre Angers, Saint-Gemmes et Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cé.

Les Ponts-de-Cé acquérirent Cossé, le Petit-Douzillé, le carrefour des Trois-Paroisses, le Pin, l'Ébaupin, l'Image de Morue, les Fauconneries, les Ruelles, le Chaumineau,

été mise en état de recevoir tous les fidèles de cette paroisse, il ne s'ensuit pas que vous deviez regarder l'oratoire provisoire de Saint-Augustin comme une paroisse effective.

Vous voudrez bien veiller à ce que, le jour de la Fête-Dieu, il ne se fasse pas de procession du Saint Sacrement, surtout à ce que personne ne prenne les armes. Invitez tous les bons citoyens à se réunir à nous avec les autres paroisses de la ville dont vous faites partie.

Nous connaissons trop votre patriotisme pour douter du cas que vous ferez de l'avertissement que nous vous donnons ici; au surplus, nous vous rendons responsables des événements qui pourraient résulter de votre négligence à l'observer.

Signé : Boutton, Pérard, Viger, *pr. Sindic.*

Digitized by Google

Rivettes, en somme tout ce qui forme la commune au Nord.

Aujourd'hui, il reste un souvenir, un nom, une ruine et rien de plus. *Sic transit gloria mundi !*

C'est ainsi que par la réunion, à des titres divers et à des époques différentes, de trois paroisses et de la portion d'une quatrième se trouva constituée la commune des Ponts-de-Cé telle qu'elle se comporte encore aujourd'hui, sans aucune modification territoriale.

V. Dauphin.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

Poésies

La Roseraie

La roseraie est un rosaire où je dirai
Tous les *ave* fervents, qu'en passant, je saurai :

Rose, couleur de miel, rose, couleur de flamme,
Rose, couleur de chair, ô précieux dictames.

Pourpre des soirs royaux, carmin des orients,
Éclatantes blancheurs sur les flots écumants.

Douce et tendre candeur que le jour décolore,
Mais conservant encor les reflets de l'aurore.

Nivescente et nacrée, étoile sans éclat
Et de songe embuée, *ô rosa mystica !*

Rose dorée, aérienne, alliciante,
Sur ton or pur l'aiguail tremble et te diamante.

Les roses sont des cœurs, les cœurs nombreux de Mai,
Pleins de joie et d'amour et tendrement aimés.

Digitized by Google

Charme des yeux, plaisir des doigts, joie odorale,
Ma passion pour vous est tout orientale.

Par vous s'exhale un peu de l'âme du printemps
Que nous goûtons, charmés, dans vos parfums flottants.

Dans un sein verdelet, prêt aux métamorphoses,
Ton cœur, ô frais bouton, est de la joie enclose.

O rose épanouie, aux pétales épars,
Sans crainte et sans pudeur, tu t'offres aux regards.

Et voici qu'un frelon, frôlant ta robe ouverte,
Fredonne dans ton sein, puis s'y repose inerte.

Lentement, doucement, une brise, ce soir,
Balance, près du mur, vos vivants ostensoirs
Vers le soleil couchant rose primordiale
Effeuillant dans le ciel tous ses rouges pétales.

Je t'aime, roseraie, ô mon doux reposoir.

***

Les Tilleuls

Le parfum du jardin change selon les mois :
Il mêle à l'air tiédi sa subtile puissance
Et fait sourde en nos cœurs de plus fervents émois
Quand l'été somptueux dans sa gloire s'avance.

Digitized by Google

Quand le soleil parvient à son point culminant,
Que sa chaude caresse épanouit la terre,
Les tilleuls au feuillage épais et bourdonnant
Ouvrent, pleines de miel, mille fleurs éphémères.

Leur balsamique odeur, le soir, s'épanche mieux
Au ciel de messidor et pénètre les âmes,
Et les songes des nuits d'été, voluptueux,
Effleurent le sommeil des vierges et des femmes.

Henri TILLEUL

Digitized by Google

Digitized by Google

Angers et l'Anjou pendant la Guerre

(*Suite*)

Mai 1917

1er *mai.* — Par un arrêté le Préfet fait savoir qu'en raison des rigueurs anormales de la température et des difficultés qu'elles provoquent dans la nourriture du bétail, le prix du lait pourra être augmenté de 5 centimes par litre.

Par un autre arrêté il rapporte, en ce qui concerne le beurre, l'arrêté du 15 février. Le beurre ne sera donc plus soumis à la taxe.

Un troisième arrêté ordonne aux propriétaires, fermiers, locataires, métayers, usufruitiers ou usagers des terrains où sont des arbres portant des nids de corbeaux ou de pies de détruire ces nids et les couvées qui s'y trouvent, et cela du 1er au 31 mai : les maires pourront permettre l'emploi du fusil, sans permis de chasse, le dimanche et le jeudi pour la destruction des nids de corbeaux et de pies et des oiseaux aux abords des nids. En cas de mobilisation d'un grand nombre de propriétaires ou fermiers les maires pourront organiser des destructions municipales.

Le Ministre de l'intérieur a envoyé au Préfet une circulaire lui disant d'autoriser la chasse aux canards sauvages dans l'intérêt du ravitaillement de la population. Cette autorisation arrive trop tard, à une époque où il n'y a plus dans nos régions de canards sauvages.

Digitized by Google

Le Comité central de Maine-et-Loire de secours aux victimes de la guerre annonce une deuxième journée de l'Anjou pour le dimanche 17 juin.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train contenant 137 blessés, allant vers Nantes.

La Commission spéciale de réforme a terminé ses opérations à la Maire d'Angers. Le résultat général dans le département donne : service armé, 23 %; service auxiliaire 14 %; maintenus, réformés ou exemptés 63 %.

Ont été cités à l'ordre du régiment : le clairon Rousvaal Ange, du 224e d'infanterie, le capitaine Hacque, le lieutenant Grimoin, les sous-lieutenants Bonnin, Rousseau, Rouillère, Assire, Baril, les médecins auxiliaires Degroote, Chevallier, les adjudants Guibertaud Pierre, Martin Henri, les sergents Letombe Paul, Monsimier, Cardalaiguet, Cartier Pierre, Naudé Edmond, Viganne Alexandre, les caporaux Durassier Jules, Éveillard Georges, David Henri, Pineau Joseph, Neau François, Blanchard, Favennec, Heydon, Tettier Pierre, Degroote, Tréard, Vignais Clovis, les soldats Lambert Pierre, Fougeré Émile, Dionneau Camille, Tessé Louis, Lagautrière Jules, Chené Pierre, Couet Louis, Saucisse André, Naud Aimé, Barreau Jules, Bourigault Louis, Fournier Ange, Fournier Fugène, Blin Joseph, Poutier Joseph, Fouillet Pierre, Cottereau Baptiste, Geslin Auguste, Moreau Jean, Gaudin Georges, Camus Pierre, Soldet Eugène, Roulois Alexandre, Pasquier Pierre, Chauveau Florent, Dreillard, Chimier Jean, Cherouvrier, Cousin Edmond, Darchis, Dubois, Lambert, Palisse, Boucher, Desomme, Gazeau, Bonneau, Béranger, Bain René, Marchand Victor, Legaux René, Loret André, Martin Mathurin, Dubourg Louis, Brichet Ernest, Loussin Ernest, Pichon Gustave, du 71e territorial.

Beaucoup de monde à la foire du 1er mai à Angers.

Place Larochefoucauld-Liancourt avaient été amenés 430 bœufs et vaches, 128 veaux et 12 moutons; place Saint-

Digitized by Google

Serge, 925 porcs, et place Ney, 74 chevaux. Pour le bétail, la concurrence est telle que les prix sont très élevés. Les porcs gras ont presque disparu et les courards et laitons ont trouvé facilement acheteurs avec une augmentation de 10 francs par tête. Relativement au marché aux fourrages, une demi-douzaine de cultivateurs en offraient de 180 fr. à 220 fr. la charretée de 1.050 kilos. Pas de paille. Pour les denrées nécessaires à l'alimentation on a constaté sur la place du Champ de Mars la présence d'une importante quantité de pommes de terre. Cette affluence a provoqué une forte baisse sur les prix du marché de samedi dernier. — Ainsi la boursière et l'early rose se vendaient 5 et 5 fr. 25 le double-décalitre alors que trois jours auparavant on les avait payées 6 et 6 fr. 50; la hollande tient son prix entre 8 et 9 francs; l'oignon est en hausse et le double-décalitre valait de 8 fr. 50 à 9 francs. La carotte se cotait à 5 francs le double-décalitre. Sur le marché l'asperge a fait son apparition. On payait la botte de 1 fr. 25 à 1 fr. 70.

Place du Pélican et des Halles, on a « revu » quelques marchandes de beurre. Cette denrée, dont la vente est devenue libre, trouvait acheteur de 3 fr. 75 à 4 fr. 25 la livre. Pour les poules, poulets et lapins il est inutile de fixer des prix. Ils sont inabordables. Les œufs — qui aujourd'hui sont accaparés par les restaurants et hôtels — se maintiennent à 2 fr. 10 la douzaine.

Voici d'ailleurs la mercuriale de cette foire : froment, première qualité, le décalitre (taxe) , 2 fr 55; orge, 3 francs; avoine d'Anjou (taxe), 155 francs; pommes de terre, hollande, 3 fr. 50 à 4 fr. 50; bourcière, 2 fr. 30 à 3 francs; early rose, 2 fr. 50 à 3 francs; foin, première qualité, le quintal, 25 à 28 francs; 2e qualité, 20 francs; paille de froment, 18 à 20 francs; paille de seigle, 17 francs; beurre, le kilo, 6 à 8 francs; lard, le kilo, 4 francs; œufs, la douzaine 2 à 2 fr. 50; gros bois avec sa peau, le stère, 32 francs; sans sa peau, 34 francs; champêtre, 32 francs; hanoche,

Digitized by Google

avec sa peau, le stère 32 francs; sans sa peau, 34 francs; bourrées de taillis, le cent 250 francs; poules, la pièce 5 francs; poulets à rôtir, la couple 9 fr. 50; vin, première qualité, l'hecto, 130 à 150 francs; 2e qualité, 110 à 125 francs; 3e qualité 100 à 110 francs; vinaigre, l'hecto, 100 francs; farine, les 100 kilos, 42 fr. 20; sucre, le kilo, 1 fr. 65; viande de bœuf, les 100 kilos, 190 à 350 francs; vache, de 190 à 350 francs; mouton, 220 à 420 francs; veau, 200 à 410 francs; pain de fantaisie, le kilo, 0 fr. 50; pain de première qualité, les 6 kilos, 2 fr. 80; lapin de maison, le kilo, 3 francs.

On assure que sous quelques jours les cartes d'essence et les permis de circulation des automobiles seront distribués avec une grande largeur de vue.

Une équipe de 10 prisonniers venant de la gare Saint-Serge s'est rendue à la gare Saint-Laud, sous escorte militaire.

Mme Garbe, sur la demande d'un officier d'Angers, actuellement au front, recommande à ses concitoyens les jardins du front. Elle acceptera avec reconnaissance les graines ou les sommes qu'on voudra bien lui remettre à cette intention.

10 prisonniers allemands qui travaillaient aux Ponts-de-Cé (propriété Sainte-Anne) sont partis par la gare d'Angers-Saint-Laud pour Saint-Hilaire-Saint-Florent.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Anjou informe le public qu'à partir du samedi 5 mai 1917 les trains numéros 302 de Beaupréau à Angers et 369 d'Angers à Beaupréau, dont la mise en marche a été prévue tous les mardis, auront lieu également tous les samedis. Train n° 302, départ de Beaupréau à 8 h. 45, arrivée à Angers à 11 h. 44; train 369, départ d'Angers à 16 h. 35, arrivée à Beaupréau à 19 h. 33.

A l'occasion de la foire de Candé le mercredi 9 mai elle mettra en marche les trains suivants : train n° 601, départ d'Angers à 6 h. 32, arrivée à Candé à 8 h. 28; train n° 470, départ de Candé à 17 h. 26, arrivée à Angers à 19 h. 27. La station de Candé acceptera les expéditions de bestiaux

Digitized by Google

à destination des stations des lignes de Candé à Angers et de Beaupréau à La Possonnière et à la Roche-Saint-Jean de-Linières.

2 *mai*. — Le colonel Varlet, commandant les 7e et 8e subdivisions, commandant d'armes de la place d'Angers, atteint par le nouveau règlement sur les cadres, est remplacé par le général Vaimbois.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie le rapport au Conseil général de M. de la Guillonnière sur les Pupilles de la nation.

La Compagnie d'électricité d'Angers a prévenu le maire qu'elle n'a plus de charbon que pour jusqu'au 4 mai minuit; s'il n'y a pas d'ici là d'arrivage de charbon, la distribution d'électricité sera arrêtée.

Le Chambre de Commerce d'Angers fait savoir que le protectorat français du Maroc organise du 15 septembre au 1er octobre une foire à Rabat et que les industriels et commerçants qui voudraient y participer doivent s'adresser à l'Office du gouvernement chérifien et au Protectorat de la République française au Maroc, 34 galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.

95 prisonniers allemands travailleurs, venant du Mans sous escorte militaire et allant à Lorient, sont passés en gare d'Angers-Saint-Laud.

Le personnel de l'Abattoir d'Angers a fait une collecte qui a produit 18 francs qui seront répartis entre le Comité de secours aux victimes de la guerre et les deux sociétés de la Croix-Rouge.

Les inscriptions au « bureau des emplois » du Cercle de l'hôpital nº 40 à Angers, se sont élevées en avril au nombre de 72.

Des procès-verbaux ont été dressés contre deux femmes demeurant à Angers pour vol de bois sur la commune de Saint-Barthélémy.

A Baugé, des procès-verbaux ont été dressés contre une

Digitized by Google

fermière de Fougeré et à une marchande de Saint-Saturnin pour contravention à la taxe du beurre et à une revendeuse d'Angers pour achat d'œufs en dehors du marché.

A Breil, un procès-verbal pour fermeture tardive a été dressé contre une débitante.

Des incendies se sont déclarés dans les bois à Gennes, à Louerre et à Grézillé et dans des bruyères à Villevêque.

Les 3 prisonniers allemands qui se sont évadés de Chemillé, sont partis avec des costumes civils, coiffés de casquettes; ils auraient même chacun une bicyclette.

Des procès-verbaux ont été dressés pour infraction à la police des cafés et fermeture tardive à des débitants de Daumeray et de Meigné.

Ont été cités à l'ordre du régiment, le caporal Legeay Daniel, du 335e d'infanterie; le brigadier téléphoniste Jamin Léon, du 235e d'artillerie, fils du président du Conseil général de la Loire-Inférieure.

3 *mai.* — Le Ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les régions une circulaire, basée sur les indications du Ministère de l'agriculture, qui leur servira désormais de guide pour la répartition des permissions agricoles et dont voici la teneur :

« Le Ministre de l'agriculture dispose, d'une manière permanente, des agriculteurs des classes 1888 et 1889 et du contingent de prisonniers de guerre affecté à son département; à partir du mois de mai, il disposera de même des agriculteurs R. A. T. du service auxiliaire. Suivant ses instructions, les commissions départementales de la main-d'œuvre agricole répartissent et utilisent ces effectifs. Les militaires disponibles seront détachés temporairement aux travaux agricoles, soit en permission agricole, soit en équipe agricole, soit en équipe volante. La permission agricole est réservée, en principe, aux agriculteurs de profession, qui sont propriétaires exploi-

Digitized by Google

tants, fermiers ou métayers. Elle peut, cependant, être accordée aux ouvriers agricoles nominativement demandés par un employeur. Sa durée moyenne est de quinze jours, mais peut être écourtée (jusqu'à huit jours) ou allongée (jusqu'à trente jours) en raison, d'une part, des nécessités du service, d'autre part, de la superficie exploitée; cette superficie doit être obligatoirement indiquée sur les certificats délivrés par les maires. Toute permission agricole remplace la permission de détente de sept jours à laquelle l'homme aura droit dans les quatre mois. Il convient, en conséquence, d'appeler l'attention des militaires agriculteurs sur l'intérêt qu'ils ont à ne pas demander des permissions de détente, mais seulement des permissions agricoles qui sont toujours plus longues; aucune permission agricole ne sera accordée à un homme qui a pris une permission de détente depuis moins de deux mois. »

La mission catholique suisse de Fribourg en faveur des prisonniers de guerre fait savoir que, depuis le 1er avril dernier, tous les colis adressés aux prisonniers sont soumis par les autorités allemandes à une surveillance très sévère. Tous les paquets sont minutieusement visités et les boîtes de conserves ouvertes. En conséquence, il est recommandé de ne plus envoyer aux prisonniers de boîtes de conserves.

Le Gouvernement allemand a fait savoir officiellement que, le gouvernement français ayant consenti à retirer les prisonniers de guerre allemands du front et à les ramener à trente kilomètres en arrière de la ligne de feu et ayant donné suite à cette assurance le 1er mai, le haut commandement allemand a donné l'ordre de transférer, le même jour, les prisonniers de guerre français à trente kilomètres en arrière du front allemand.

Les versements d'or effectués dans le département de Maine-et-Loire depuis le 1er juillet 1915 s'élèvent pour Angers, Baugé et Segré à 21.772.000 francs; pour Cholet.

Digitized by Google

à 5.751.000 francs pour Saumur, à 5.900.000 francs, soit pour le département à 33.423.000 francs.

La souscription du Comité de l'Anjou pour les Invalides de la guerre s'élève actuellement à 54.472 fr. 45.

Un train sanitaire contenant 186 blessés évacués des hôpitaux du front et se dirigeant sur Nantes, est passé en gare d'Angers-Saint-Laud.

Sont passés en gare d'Angers-Saint-Laud, venant de Rouen et allant à l'île de Ré, 11 sous-officiers allemands prisonniers.

On a, parait-il, trouvé une combinaison qui permettra de ne pas interrompre demain à minuit le service de l'électricité à Angers.

Les *Lectures pour tous* sous le titre « Dans la gloire et l'horreur de Douaumont » consacrent des pages émues aux colonels de Gouvello : le colonel de Gouvello François des tirailleurs, tué à son poste de commandement, le colonel Arthur de Gouvello, commandant une brigade, qui pleure sur le corps de son frère.

La *Semaine religieuse* publie une très émouvante lettre du cardinal Luçon au curé de Maulévrier, sa paroisse natale; une autre lettre adressée de Reims au même curé, où on fait l'éloge du cardinal; une lettre de l'abbé Émeriau, professeur de première au Petit-Séminaire de Beaupréau, aumônier d'un régiment, blessé à Moronvilliers; une lettre du sergent aviateur Lethon Constant tué à Craonne; une lettre d'un simple soldat de 48 ans devenu sous-lieutenant; des pages du journal de campagne de l'abbé Giraudeau, infirmier, aumônier volontaire du 125e d'infanterie.

A Saumur ont eu lieu les obsèques du sergent Mayaud François, mort pour la France. Le deuil était conduit par M. Pierre Mayaud, son frère, M. Louis Mayaud, maire, son beau-père, M. Xavier Mayaud, son beau-frère, M. de la Guillonnière, conseiller général. Le char funèbre était orné de trophées de drapeaux, recouvert des couleurs nationales

Digitized by Google

et de l'uniforme du défunt. Une magnifique couronne de perles, offerte par le personnel de la maison Mayaud frères, était portée par les ouvriers. Les honneurs militaires étaient rendus par un piquet de dragons. L'affluence était considérable. A l'église Saint-Pierre, l'archiprêtre Bouvet, fit l'éloge du défunt et l'absoute fut donnée par le chanoine Verdier, supérieur de l'institution Saint-Louis.

Un incendie s'est déclaré dans les bois de Brossay.

Les blessés et les malades de l'hôpital complémentaire n° 22 de Cholet remercient les ouvriers et employés de la maison Pellaumail pour le don qu'ils leur ont fait de cigares, cigarettes et gâteaux secs.

A Saumur, un procès-verbal a été dressé contre un cultivateur qui vendait son lait 0 fr. 40 le litre.

Ont été cités à l'ordre du jour de la division : le sergent Boulineau Adolphe, du 71e territorial, avoué à Angers; — à l'ordre du régiment : le soldat Boulineau Albert, du 206e d'infanterie, le caporal Cayon Louis, du 50e d'infanterie; — à l'ordre du corps de santé : l'aide-major de 1re classe Baguenier-Desormeaux.

Le soldat du 6e génie Fleury Pierre, en permission à Champigné, a été tamponné par un train sanitaire et tué sur le coup.

4 *mai*. — Le Chili a rompu avec l'Allemagne.

Au Conseil municipal d'Angers, M. Lépicier, adjoint, fait part de la démission de M. Blanc, adjoint, faisant fonctions de maire. — M. Bernier, qui remplira désormais les fonctions de maire, prend la présidence et s'associe aux paroles de remerciements adressés par M. Lépicier à son prédécesseur M. Blanc qui, après plus de 30 mois d'un labeur incessant, est obligé pour raison de santé de prendre un repos bien mérité. M. Bernier dit ensuite son admiration pour nos soldats et envoie un cordial souvenir au Dr Barot et aux conseillers municipaux mobilisés. — Le Conseil municipal

Digitized by Google

autorise l'administration municipale à ester en justice contre l'Intendance qui n'a pas admis les frais de chauffage et de femmes de service montant à 1.266 francs et a fait des réductions montant à 357 fr. 40 sur divers mémoires. — Le Conseil approuve plusieurs soumissions et, en prévision de l'hiver prochain, autorise l'administration à acquérir de l'État 1.500 stères de bois au prix de 7 francs le stère, ce bois devant être revendu sans bénéfice. — M. Bernier dit que, si le Conseil veut formuler une demande de dérogation à la zone, il sera peut-être possible d'avoir du charbon par les ports de la Rochelle, Lorient, Saint-Malo, etc., en utilisant pour le transport les canaux et notamment celui de Brest. Il fait savoir que, grâce à l'obligeance de M. Bessonneau et à un effort de l'administration municipale, 500 tonnes de charbon ont été fournies à l'usine d'électricité et que la population n'a pas à craindre à l'heure actuelle l'arrêt de cette usine. — Le Conseil vote deux subventions de 500 fr., l'une pour la Société de Secours aux blessés militaires, l'autre pour l'Union des femmes de France.

En prévision de l'incorporation des exemptés et réformés reconnus bons pour le service armé et le service auxiliaire, la commission de l'hygiène publique a examiné quelles garanties devraient être exigées à la visite d'incorporation. Le pourcentage atteint dans certain département est tel que la commission estime que des précautions toutes particulières doivent être prises si on veut éviter de graves mécomptes. Elle a saisi le sous-secrétaire d'État au service de santé de ses desiderata.

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées de lettres D. S. ou T. seront acceptées à la gare d'Angers-Saint-Laud Petite Vitesse pendant les journées des 5 et 6 mai 1917.

Un train sanitaire a débarqué en gare d'Angers-Saint-Laud 16 blessés marocains qui ont été évacués dans les hôpitaux de la ville.

Digitized by Google

Nous apprenons la mort du sous-lieutenant Pillet-Will Alexis, neveu de la duchesse de la Trémoïlle, et celle de l'aide-major de 2e classe Coignard, fils du Dr Coignard, ancien conseiller d'arrondissement, à Cholet.

A été cité à l'ordre de la division : le sergent Dupuis Martial, du 150e d'infanterie.

La Banque de France a mis en circulation un nouveau stock de pièces de 0 fr. 20 retirées depuis longtemps de la circulation.

Brosseau, l'auteur de l'assasinat du quai Ligny à Angers, vient de mourir en prison des suites de la tuberculose.

Au champ de manœuvre d'Avrillé, le sous-lieutenant Grellier, du 67e territorial, a été blessé grièvement par l'éclatement d'une grenade dont il expliquait le lancement aux jeunes soldats. Deux autres soldats ont été atteints : l'un eut le bras droit arraché, l'autre les deux jambes fracturées.

Est arrivé au port d'Angers le remorqueur R. 21 avec le chaland *Moïse Tenier* chargé de chanvre. Ce remorqueur est reparti aussitôt, emmenant la gabarre *La Glaneuse* chargée de bois pour Nantes.

Le maire d'Angers fait savoir que les rôles de la taxe sur les chiens pour 1917 sont en recouvrement chez les percepteurs.

Dans la nuit est passé en gare d'Angers Saint-Laud, venant du front et dirigé sur Nantes pour y être hospitalisé, un sous-lieutenant aviateur allemand, récemment blessé dans un combat aérien; il a déclaré aux gendarmes de service que son pilote avait été tué.

Sont arrivés en gare d'Angers Saint-Laud, venant de la direction de Tours, 16 soldats musulmans blessés qui ont été dirigés sur une formation sanitaire de la ville.

Le Maire de Cholet fait savoir, que les rôles de la taxe sur les cercles, sociétés, lieux de réunions, sur les garde-chasse, les chevaux, voitures et de la taxe sur les chiens sont en

Digitized by Google

recouvrement les premiers chez le percepteur, les derniers chez le receveur municipal.

Des procès-verbaux ont été dressés contre trois habitants de Cholet pour vol de 8 pieds de chêne.

Le *Petit Courrier* demande que l'on envisage le plus tôt possible les mesures à prendre pour utiliser la prochaine récolte de fruits, car il ne faudra pas songer à l'exportation, vu les défaut des moyens de transport, ni à faire des confitures et des liqueurs qui nécessiteraient l'emploi de sucre et d'alcool.

5 *mai*. — Le Préfet a pris un arrêté réglant la vente et la consommation de l'essence. L'administration militaire, les automobiles militaires affectées à des administrations publiques, les fournisseurs de la guerre de la marine recevront des bons de consommation des services locaux desquels ils dépendent : agents de l'inspection des forges, agents du service industriel de l'aéronautique, fonctionnaire de l'intendance, médecins-chefs ou pharmaciens militaires, établissements du génie. Les 1er et 16 de chaque mois ces différentes autorités feront connaître à la préfecture le total des quantités d'essence délivrées.

Comme suite à la décision prise par la Chambre de Commerce d'Angers le 27 avril, furent fixés les statuts d'une société anonyme dite « Groupement charbonnier de l'Anjou », ayant pour objet l'exploitation en Maine-et-Loire du commerce de charbon et toutes opérations commerciales s'y rattachant. Il fut décidé que le siège social du Groupement charbonnier serait à Angers, au siège de la Chambre de Commerce, 24, rue Chevreul, Les actionnaires de la Société réunis immédiatement en Assemblée constitutive nommèrent le Conseil d'administration. Ce dernier fut composé de M. Martin-Rondeau, président, MM. Pichard, Jamin-Richou, Libeau et Guillermet; ce dernier fut nommé secrétaire.

Digitized by Google

M. Morain, directeur des services agricoles, fait savoir, qu'étant donné les difficultés de se procurer le soufre sublimé, soufre jaune, et le prix élevé atteint par ce produit, il engage les viticulteurs et vignerons à employer pour le soufrage de la vigne le mélange suivant : soufre sublimé, soufre jaune, 40 %; soufre précipité, soufre noir, ou du soufre précipité sulfaté à 8-10 % de sulfate de cuivre 50 %; chaux vive en poudre, 10 %. En ajoutant au mélange le soufre précipité sulfaté à la place du soufre précipité pur l'on traite préventiment en même temps l'oïdium et le mildiou, sans préjudice des traitements aux bouillies. Il est à même de faire livrer immédiatement du soufre précipité et du soufre précipité sulfaté.

A la gare Saint-Laud, un homme d'équipe a été surpris volant des bouteilles de Guignolet de la maison Rayer et a été arrêté.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le capitaine de réserve de Rorthais, l'adjudant pilote de Marolles de l'escadrille N. 48, le capitaine adjudant-major de Marolles Louis, du 150e d'infanterie; — à l'ordre du commandement des batteries de tranchée : le canonnier Besnard René.

M. Cointreau, consul d'Italie, porte à la connaissance des Italiens résidant dans le département de Maine-et-Loire, que les opérations de levée de la classe 1899 sont ouvertes. Les inscrits de cette classe devront régulariser leur situation militaire en se présentant à cette agence avant le 30 septembre prochain au plus tard.

A Saumur ont eu lieu des obsèques de M. P. Richard, vétérinaire sanitaire. Des couronnes avaient été offertes par le Groupe espérantiste, la ville de Saumur, le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur. L'assistance était nombreuse. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bacon, Coutard, les capitaines Hipper et Volper. Au cimetière, M. Bacon a fait l'éloge du défunt.

Le Syndicat d'initiative de Saumur fait appel à ses conci-

Digitized by Google

toyens pour créer un abri pour les parents des soldats malades et blessés.

A Saumur un train sanitaire a débarqué 50 blessés dont 15 couchés, qui furent répartis aussitôt dans les formations sanitaires de la ville.

6 *mai*. — Les journaux, ne devant plus paraître qu'exceptionnellement à 4 pages, prient leurs correspondants, les comités, sociétés, spectacles et concerts de réduire autant que possible leurs communications.

La Société d'horticulture d'Angers a reçu avis de la Société nationale d'Agriculture de France que le Ministre de l'Agriculture met à la disposition de la Société d'horticulture d'Angers une somme de 700 francs en vue de l'acquisition de graines potagères destinées à être distribuées par ses soins et d'accord avec la direction départementale des services agricoles aux agriculteurs justifiant de leur intention de les utiliser et possédant les terrains propres à les cultiver.

A la cathédrale d'Angers, absolument remplie, a été célébrée une messe en musique sur l'initiative de l'Union des Femmes de France; on y remarquait de nombreuses personnalités civiles et militaires et la plupart des blessés de l'hôpital n° 102. L'église était ornée de trophées de drapeaux tricolores et des alliés. Mgr Rumeau présidait la cérémonie. Le R. P. Abel a prononcé une émouvante allocution et invité les personnes présentes à être généreuses pour les soldats blessés : « Prions tous pour la Patrie, dit-il. Donnons tous pour la Patrie, faisons le bien pour la Patrie ! » La quête fut fructueuse. Mlle Cayron a tenu magistralement le grand orgue, la Société de Sainte-Cécile et les Dames amateurs, sous la direction de M. Fichet, ont très bien chanté la messe de Paul Fauchey dont les soli ont été dits avec talent par Mme Mercier, MM. Bailly et Lebreton. M. Bailly a chanté le *Credo* de Dumont, et l'orchestre,

Digitized by Google

sous la direction de M. Subtil, a donné une très belle audition d'œuvres de maîtres.

A propos de l'utilisation des fruits, un correspondant du *Petit Courrier* recommande de faire sécher ceux qui ne seront pas mangés frais, de façon à les conserver pour l'hiver.

Les Mines, Administrations ou Compagnies de chemins de fer adresseront leurs demandes d'essence directement à leur fournisseur. Les autorités qui leur délivreront des bons aviseront les 1er et 16 de chaque mois la Préfecture de la quantité totale délivrée par elles.

Devront, pour obtenir de l'essence, adresser à la préfecture une demande de bon de consommation motivée : les membres du Parlement; administrations publiques; transports postaux; ambulances publiques; équipages de pompiers; entreprises concessionnaires de services publics ou exploitant des services d'intérêt public; médecins, sages-femmes; vétérinaires; œuvres d'assistances ou ambulances privées (sous réserve d'un nombre de voitures à déterminer par le Service de Santé militaire); ravitaillement en denrées d'alimentation, en produits pour le chauffage et l'éclairage; pétrins mécaniques; voitures de livraison, y compris celles pour le service des journaux (sous réserves qu'elles ne pourront circuler que dans le périmètre du département); usages industriels tels que : industrie du caoutchouc, peintures industrielles, teintureries, chalumeaux à soudures, moteurs fixes; transports publics ou en commun; auto-taxis et fiacres-automobiles (dans la limite d'un nombre de voitures ne dépassant pas celui des voitures existant au 1er mars 1917 et sous réserve que la consommation journalière ne sera pas supérieure à 10 litres par voiture dans le périmètre du département).

Les quantités délivrées ne pourront être supérieures aux besoins de : 10 jours s'il s'agit de besoins supérieurs à 50 litres par jour; 20 jours s'il s'agit de besoins compris

Digitized by Google

entre 50 et 20 litres par jour; 1 mois s'il s'agit de besoins inférieurs à 20 litres par jour. La demande devra être certifiée véritable par le Maire de la résidence.

En ce qui concerne l'essence pour les moteurs fixes ne servant pas à une industrie ou à un commerce (éclairage électrique, adduction d'eau privée), il pourra, provisoirement et jusqu'à nouvel avis, être délivré des bons de consommation sur demande adressée à la Préfecture dans les mêmes conditions. Les agriculteurs utilisant des tracteurs ou moteurs mécaniques, machines à battre, doivent adresser leur demande de bon d'essence dans la même forme, à M. le Directeur des Services agricoles, 23, quai Félix-Faure, à Angers.

Les propriétaires de voitures automobiles de plaisance ou de tourisme devront demander à la préfecture une carte de consommation valable pour trois mois et qui donnera lieu à la perception de 2 litres. Chaque mois la quantité dont ils pourront disposer sera portée à la connaissances des négociants et consommateurs par la voie des journaux. Pour le mois de mai, chacun des deux coupons de quinzaine donnera droit à 80 litres d'essence. Les coupons, au moyen desquels les marchands se réapprovisionneront devront être remis par eux aux raffineurs dans le délai d'un mois. Pour les automobiles de plaisance et de tourisme, l'essence n'est délivrée que dans la mesure des disponibilités, après que les consommateurs pour services publics ou d'intérêt public auront reçu satisfaction.

L'essence destinée au chauffage et à l'éclairage domestique sera délivrée sur production d'un coupon détaché de la carte des bons d'essence délivrée par le maire ou le commissaire de police jusqu'à concurrence d'un litre par ménage et par quinzaine. Les dépositaires qui recevront ces coupons des détaillants les remettront aux raffineurs avec leur demande de réapprovisionnement. La Préfecture fera parvenir des cartes de bons aux maires dans le plus bref délai.

Digitized by Google

Pour circuler dans toute automobile (non militaire), dans la zone de l'intérieur ou dans les départements frontières, l'occupant devra être muni d'un sauf-conduit délivré : par le Maire ou le Commissaire de police pour les parcours inférieurs à 150 kilomètres; par la Préfecture pour les parcours supérieurs à 150 kilomètres; chacune des personnes au-dessus de 15 ans accompagnant le porteur du sauf-conduit devra être munie d'une pièce d'identité quelconque revêtue de sa photographie et visée par le Maire ou le commissaire de police. Ces sauf-conduits ne seront délivrés que pour la durée strictement nécessaire pour le voyage. En aucun cas leur validité ne pourra excéder un mois. Il ne pourra plus être délivré de sauf-conduits à moins que le demandeur ne justifie que son voyage est nécessité par la Défense nationale ou par un intérêt public. Il ne sera fait exception à cette règle que pour des cas exceptionnels et reconnus valables par le Préfet, tels que transports de blessés ou malades, changement de résidence, convocation urgente provoquée par de graves intérêts privés. Toutefois, les détenteurs de cartes d'essence pourront, en même temps que leur carte, obtenir de la Préfecture un sauf-conduit valable pour la durée de la carte et renouvelable le cas échéant, pour circuler sur le territoire du département et dans les communes limitrophes.

Les personnes bénéficiaires de bons d'essence c'est-à-dire celles assurant un service public ou d'intérêt public, recevront le même sauf-conduit. Mais, pour obtenir un sauf-conduit valable au delà des limites du département ou communes limitrophes, elles devront justifier de la nécessité de se déplacer fréquemment en dehors de ce rayon pour les besoins de leur service.

Tous les sauf-conduits permanents délivrés jusqu'à ce jour devront, pour être valables, être visés à la Préfecture, porte n° 5. Ce visa, valable pour trois mois au maximum, vaudra pour sauf-conduit prévu aux deux paragraphes pré-

Digitized by Google

cédents. En ce qui concerne les sauf-conduits pour la circulation dans la zone des armées, ils restent soumis aux règlements en vigueur.

Les voitures autorisées à faire un long parcours et qui auraient épuisé les provisions d'essence qu'elles ont pu emporter pourront, sur le vu de justifications suffisantes, obtenir des préfets ou sous-préfets la délivrance de bons de consommation limités aux quantités strictement indispensables à la continuation du voyage.

Tout consommateur ayant obtenu livraison, tout marchand ayant accepté en dépôt de l'essence pour un usage déterminé et qui l'emploierait ou la vendrait pour un usage autre que celui en vue duquel elle aurait été délivrée, sera privé de la faculté d'obtenir pendant une période déterminée une nouvelle attribution.

Les bons d'essence pour services publics ou d'intérêt public seront délivrés à la préfecture à partir du 8 mai; les cartes d'essence pour automobiles de plaisance et de tourisme à partir du 10 mai.

Est arrivé dans la nuit à la gare d'Angers Saint-Laud un train de blessés, venant du front. 109 ont été descendus et répartis dans les diverses formations sanitaires de la ville.

La Fédération de l'Union fraternelle des militaires blessés réformés n° 1 adresse ses remerciements à M. le Dr Monprofit, qui a bien voulu accepter de faire partie de son bureau d'honneur, et à M. le général Estève, pour le don généreux qu'il lui a adressé. Les personnes qui auront un emploi à offrir aux réformés n° 1 sont priées d'en aviser M. Tardat, secrétaire, 3, cloîtres Saint-Martin.

Le tribunal correctionnel d'Angers a prononcé des condamnations pour vols d'effets contre deux jeunes Belges, dont un déserteur. Il a condamné à 200 francs d'amende et 200 francs de dommages intérêts un marchand qui avait traité un cultivateur de la Daguenière de boche et d'espion.

Digitized by Google

Il a prononcé une condamnation pour délit de chasse contre un roulier d'Angers.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le maréchal des logis de Grandmaison Robert, du 87e d'artillerie lourde; — à l'ordre du régiment le caporal Peneau Edmond, du 35e d'infanterie; est encore cité à l'ordre du jour; le vétérinaire Chaussée Charles, du 3e d'artillerie lourde.

Le tirage de la loterie des Colonies de vacances aura lieu à la mairie d'Angers le 10 mai.

M. Louis Humeau fait savoir que, malgré la défense formelle du Préfet, des magasiniers ottomans se sont installés dans d'autres magasins que ceux qu'ils occupent dans la ville d'Angers.

L'Institution Sainte-Marie de Cholet compte 35 de ses anciens élèves tombés au champ d'honneur.

A été nommé chevalier de la Légion d'honneur le capitaine Marioge, fils de l'ingénieur de l'École industrielle de Saumur.

7 *mai.* — La Chambre de commerce d'Angers communique à la presse une lettre datée du 4 mai qu'elle a reçue du directeur des Mines à Paris. Celui-ci déclare que l'inquiétude manifestée par la Chambre de commerce dans sa délibération du 24 avril ne paraît pas justifiée par la circulaire du 20 avril émanant du Ministre du ravitaillement. Ce n'est qu'en cas de nécessité supérieure que l'administration pourra disposer de charbon importé par la Chambre de Commerce ou par les industriels du département en faveur d'autres industriels ou d'autres services. Rien ne sera fait pour entraver l'initiative des industriels et des commerçants.

Le personnel de l'octroi d'Angers a fait une collecte qui a produit 38 francs, qui seront répartis entre le Comité de secours aux victimes de la guerre et les Sociétés de la Croix-Rouge.

L'Union des Familles de disparus informe ses adhérents

Digitized by Google

que, malgré leurs dénégations, les Allemands détiennent depuis plus de deux ans en Allemagne, ou en pays envahis, de nombreux prisonniers qu'ils privent de tous moyens de correspondre avec leur famille et qu'ils empêchent même de faire savoir qu'ils vivent encore.

A la suite des réclamations des pâtissiers au Ministère, la réglementation de la pâtisserie est modifiée de la façon suivante :

1° Les pâtissiers ne fermeront pas le 10 mai, comme on l'avait annoncé; ils ne fermeront pas davantage pendant les mois de juin et de juillet; ce projet est également abandonné; 2° Les pâtissiers restent soumis à l'obligation de ne vendre aucune pâtisserie ou confiserie deux jours chaque semaine, le mardi et le mercredi; 3° Les pâtissiers ne pourront employer aucune quantité de farine, si minime soit-elle, pour la fabrication de leurs produits. Ils devront faire remise à l'État des stocks de farine dont ils peuvent être détenteurs; 4° Sous les réserves qui précèdent, les pâtissiers continueront leur commerce, c'est-à-dire pourront vendre des glaces, faire de la cuisine pour la ville et confectionner des pâtisseries où la farine ne figurera pas dans la préparation.

Les hommes des classes de 1913 à 1907 inclusivement qui sont encore dans la situation d'ajournés sont convoqués, à partir du 15 mai et jusqu'au 15 juin prochain inclus, devant les commissions spéciales de réforme. Toutefois, au lieu de se rendre à la subdivision de région où est situé leur domicile, ils pourront être autorisés, sur demande écrite et motivée, à passer la visite au lieu de leur résidence momentanée.

Des vols de comestibles se sont produits pendant la nuit dans les Halles de la place de la République à Angers.

Les journaux publient la citation concernant l'abbé Delaître Jean, capitaine au 77e d'infanterie, mort à l'ennemi et celle de la 10e compagnie qu'il commandait.

Digitized by Google

A été cité à l'ordre du jour : le brigadier Cornel Louis, du 235e d'artillerie.

Est mort au champ d'honneur le capitaine Huguel, commandant d'une escadrille d'avions, chevalier de la légion d'honneur et décoré de la croix de guerre avec 4 citations, dont 3 à l'ordre de l'armée.

Une messe a été célébrée à Notre-Dame de Cholet pour le lieutenant Chiron René, commandant la 7e compagnie du 92e d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur, décoré de la croix de guerre avec palmes, mort glorieusement pour la France, le 24 avril 1917, âgé de 25 ans. La cérémonie s'est déroulée au milieu d'une assistance nombreuse et émue.

8 *mai*. — M. Bernier, adjoint, faisant les fonctions de maire d'Angers, pour satisfaire aux prescriptions du décret du 3 mai 1917 relatif à la vente et l'emploi de la farine, en rappelle les articles 5, 6 et 7 et fait savoir que les détenteurs de farine sont invités à se présenter à la Mairie où leur sera indiquée la maison où il devront remettre la farine; que les déclarations des boulangers seront reçues à partir du 9 mai, ainsi que les renseignements à fournir par les propriétaires, directeurs ou gérants des hôtels, restaurants, buffets et autres établissements similaires, et que les déclarations seront reçues à la Mairie (Bureau de la guerre), tous les jours, jusqu'au 16 mai courant, de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.

Le médecin aide-major Goullier, chef du sous-centre vénérologique d'Angers, a fait dans la salle du Cinéma Pathé, rue Saint-Julien, une conférence sur la prophylaxie des maladies vénériennes. Son auditoire était composé de soldats de la classe 18 incorporés au 3e génie. D'intéressantes projections ont accompagné la conférence très documentée du docteur Goullier.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire

Digitized by Google

contenant 251 blessés venant du secteur de Craonne et se dirigeant vers Nantes. Ils ont été ravitaillés en grands repas par l'infirmerie. Parmi ces blessés se trouvaient 35 Allemands; 103 autres blessés ont été descendus et répartis dans les hôpitaux d'Angers.

Le remorqueur *L'Aiglon* est arrivé au port d'Angers avec le chaland *Danube*, chargé de chanvre pour la maison Bessonneau. Le transport de ces chanvres du quai à l'usine, qui était fait au moyen de chariots traîné par des chevaux, est opéré maintenant par de puissantes voitures automobiles. *L'Aiglon* est reparti remorquant les chalands *Clair-de-Lune* chargé de bois, n° 17 et le *Moïse* vides.

Devant le Conseil de guerre du 9e corps à Tours est venue l'affaire du drame de la place Ayrault dans laquelle le nommé Tardif est défendu par Me Chesnau, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Angers. L'audience est renvoyée à demain pour le réquisitoire et la plaidoierie.

A Angers, 3 jeunes gens se sont blessés avec des détonateurs pour cartouches de dynamite qu'ils avaient trouvés.

Le Ministre du ravitaillement a fait savoir à la Chambre de Commerce d'Angers qu'il a appelé l'attention de la Chambre syndicale du pétrole sur la délibération relative au manque de pétrole.

Le dépôt de physiothérapie d'Angers (place Ney) vient d'être, par ordre du service de santé, rattaché à Tours où le Dr Leullier a été nommé médecin-chef.

Les journaux publient une nouvelle liste de nombreuses adhésions à « La marraine des 135e, 335e et 71e territorial d'infanterie ». Le Comité remercie d'une façon toute spéciale les élèves des Cours secondaires d'Angers qui se cotisent chaque mois pour contribuer dans une plus large mesure à cette œuvre et M. Leclerc, directeur de l'école de garçons de Chemiré-sur-Sarthe pour sa généreuse souscription. Dans sa dernière réunion le Comité a décidé de faire une

Digitized by Google

première répartition de 1.000 francs entre le 135e, le 335e et le 71e territorial.

Au Grand-Théâtre d'Angers, brillante représentation de *Manon* de Massenet avec Mlle Brunlet, MM. Fontaine Berlet et Bouxman. L'orchestre était dirigé par M. Dobellaer.

Le Comité central de secours aux victimes de la guerre a reçu d'un généreux donateur une subvention de 500 fr. pour intensifier la propagande de la Marmite norvégienne. Des brochures traitant de l'art et la manière de la fabriquer et de faire cuire sans feu, sans frais ou presque, sont à la disposition des intéressés au siège du comité, qui soumettra prochainement au public des modèles simples et à bon marché de ladite marmite. Des démonstrations pratiques pourront être faites à l'appui.

La Chambre de commerce d'Angers fait connaître une nouvelle liste des transports acceptés en grande vitesse avec limitation à 300 kilogrammes par expédition et par jour d'un même expéditeur à un même destinataire et à 65 kilogrammes par colis à ajouter à celle figurant sur l'affiche en date du 1er avril 1917. La Compagnie d'Orléans seule acceptera les biscuits, verreries, vins en caisse, et les Chemins de fer d'Orléans et de l'État les appareils de laboratoire, de chirurgie et de radiographie, bonneterie, cacao et chocolat, café, chapellerie, charcuterie, confitures, conserves alimentaires, couronnes funéraires, cuirs corroyés, farines, glace à rafraîchir, lingerie, lunetterie, médicaments, miel, petit outillage des moulins (y compris soies de bluteries), sel, sucre, viandes fumées ou salées, poissons fumés ou salés.

Une délégation des employés des tramways a été reçue à la Mairie d'Angers. M. Bernier leur a promis d'examiner leur situation et leur a déclaré que la Municipalité s'occupe actuellement du ravitaillement du charbon, cause de l'arrêt des tramways.

Digitized by Google

Est arrivé en gare d'Angers-Saint-Laud un train sanitaire qui y a laissé des blessés dont 29 Allemands, qui ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

Voici le bilan de l'audience du tribunal de simple police d'Angers : chiens sans muselière, 17; chiens sans collier, 2; vente de pâtisserie un jour interdit, 1; avoir pénétré sur le marché des producteurs avant l'heure fixée, 1; tapage injurieux, 3; ivresse manifeste, 3; voyage en automobile sans sauf-conduit, 1; vente de lait au-dessus de la taxe, 1; vente de farine non conforme aux lois du 25 avril et 29 juillet 1916, 1; jet de corps dur, 1; chien troublant, par ses hurlements, le repos public, 1; maraudage de bois, 15; jeu de hasard, 1; auto non éclairée à l'arrière, 1; infractions à la police des mœurs, 12. Soit au total 61 condamnations. A cette audience il a été prononcé 41 jours d'emprisonnement pour infraction à la police des mœurs, stationnement sur la voie publique, racolage, etc.

Le Préfet fait paraître cet avis relatif aux étrangers :

La réforme instituée par le décret du 2 avril 1917 maintient les prescriptions relatives au permis de séjour édictées par le décret du 2 août 1914 et la nouvelle carte d'identité tient lieu de permis de séjour.

Par application du décret, tout étranger ou toute étrangère (même appartenant à la même famille) séjournant en France plus de 15 jours et âgé de plus de 15 ans est désormais tenu de posséder cette carte d'identité. Ladite prescription s'applique aussi bien aux étrangers séjournant depuis longtemps sur le territoire national et munis d'un permis de séjour qu'à ceux dont la présence est récente.

Toutefois ne sont pas soumis à cette formalité : les agents diplomatiques et consulaires; les Belges résidant dans le département de la Seine-Inférieure qui sont pourvus de la carte spéciale d'identité délivrée par le préfet de ce département; les Alsaciens-Lorrains munis d'un permis de séjour, ou de la carte tricolore émanant de la Commis-

Digitized by Google

sion interministérielle des Alsaciens-Lorrains; les étrangers résidant dans la zone des armées (Seine-Inférieure comprise) pourvus du carnet d'étranger délivré par l'autorité militaire; les ouvriers étrangers porteurs des cartes vertes et chamois; les militaires des armées alliées. Les étrangers se trouvant dans les conditions voulues devront, à partir du 15 mai 1917, se présenter à la Mairie de leur commune (si cette commune ne possède pas de commissariat de police) ou au commissariat de police (si la commune en est pourvue). Un délai de un mois leur est accordé pour se mettre en règle. — En vue de l'établissement de la carte d'identité, l'étranger doit fournir tous les renseignements qui lui sont demandés concernant son état-civil, sa situation de famille, sa nationalité, sa résidence et toutes indications utiles sur les références qu'il peut posséder à l'étranger et en France. Toute déclaration étant individuelle, les membres d'une même famille doivent, chacun, satisfaire à cette obligation. La déclaration sera certifiée conforme et signée par l'étranger. — Afin de justifier de leur identité, les intéressés se muniront de toutes pièces nécessaires : passeport, permis de séjour, etc. et apporteront trois photographies de face et sans chapeau, de date très récente et sur papier mince, du format de 4 cm. sur 4 cm. Ils recevront un récépissé de leur déclaration en attendant la délivrance de leur carte. Cette carte, qui est délivrée par la Préfecture du département, leur sera ultérieurement remise par les autorités qui auront délivré le récépissé et en échange de celui-ci.

D'après l'article 2 du décret, dans chaque localité, les étrangers devront faire viser leur carte d'identité, à l'arrivée et au départ, par le Maire ou le commissaire de police et par les maires dans les communes où il n'y a pas de commissaire de police. En attendant la délivrance de la carte, le récépissé tiendra lieu de sauf-conduit, mais ne servira en aucune manière de carte d'identité.

Le remorqueur *Ville de Montjean* a amené au port d'An-

Digitized by Google

gers les chalands *Auguste-Marie, Provence* et *Aiglon* chargés de charbon.

La médaille militaire a été remise sur son lit de blessé au jeune de Bourgerel, beau-frère de M. René de la Villebiot.

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été conférées au sapeur-mineur Chevalet, du 6e génie.

A été cité à l'ordre du jour de la division, le maréchal des logis Foy Maurice, du 6e génie, fils de l'industriel conseiller municipal d'Angers. A été également cité à l'ordre du jour le sous-lieutenant du Réau de la Gaignonnière, du 15e d'infanterie.

A Saint-Laurent-des-Autels ont été arrêtés par les gendarmes deux soldats belges déserteurs.

Ont été nommés colonel : le colonel de réserve à titre temporaire (service des commandements) de Gouvello A.-H.; — lieutenant-colonel : le chef d'escadron Caillaut Maurice, affecté au 9e cuirassiers; — chef d'escadron : le capitaine de cavalerie de Villoutreys de Brignac Jean.

Ont été cités à l'ordre de la division : la 2e batterie du 33e d'artillerie commandée par le lieutenant Souchon et les sous-lieutenants Bertheuse et Lefébure, ce dernier fils du notaire de Chemillé; le soldat Lusson Pierre, du 277e d'infanterie; — à l'ordre du régiment, le sous-officier Boudonnière Victor.

L'usine de Trélazé de la Société électrique de la vallée de la Loire n'a pas fourni de courant pendant la journée.

Un boulanger de Vernoil-le-Fourier s'est vu dresser procès-verbal pour vente de pain frais.

Le Commissaire de police de Cholet a effectué divers échantillons de lait pour être envoyés au laboratoire de Nantes en vue d'être analysés.

9 *mai.* — Un décret du Président de la République ordonne que les maires procèdent au recensement professionnel des habitants du sexe masculin nés entre le 1er jan-

Digitized by Google

vier 1858 et le 31 décembre non présents sous les drapeaux.

Le décret du 14 avril qui, prévoit deux jours sans viande par semaine, sera intégralement appliqué à cette date. Les jours sans viande seront le jeudi et le vendredi.

Le Ministre de la guerre a décidé de mettre à la disposition de l'agriculture, jusqu'à nouvel ordre, les militaires du service auxiliaire des classes de mobilisation 1895 et plus anciennes.

La République de Libéria a décidé de rompre les relations diplomatiques avec l'Allemagne. Les représentants et sujets allemands ont été invités à quitter le territoire.

Un train de blessés venant de la Champagne et allant vers Nantes est passé en gare d'Angers Saint-Laud. Il contenait 134 blessés.

Un arrêté du Préfet fixe qu'à dater du 10 mai le prix de la farine ne pourra pas dépasser 45 fr. 75 les 100 kilos net rendus à la porte des boulangeries dans tout le département de Maine-et-Loire, farine non logée, et qu'à partir de la même date le pain de 1re qualité ne pourra être vendu dans les villes d'Angers et de Saumur à des prix supérieurs aux prix suivants : pain de 3 kilos 1 fr. 50; pain de 1 k. 500, 0 fr. 775; pain de 1 kilo, 0 fr. 55; pain de ½ kilo, 0 fr. 275. Dans toutes les autres communes du département, le prix du pain pourra être augmenté à partir du 10 mai 1917 dans les mêmes proportions qu'à Angers et à Saumur, ou dans des proportions moindres dans les localités où les frais généraux de la boulangerie ne justifieraient pas une augmentation équivalente. — Le pain devra être vendu à son poids exact et réel soit en boulangerie, soit à domicile. Aucune tolérance de poids livré ne sera admise pour le motif de pain rassis.

Le public est informé que les marchandises dont les déclarations ont été frappées des lettres E. F. U. ou V. seront acceptées à la gare d'Angers-Saint-Laud Petite Vitesse, pendant les journées des 11 et 12 mai 1917.

Digitized by Google

Un train venant des environs de Reims a débarqué en gare d'Angers-Saint-Laud 140 blessés, dont 108 Allemands, qui ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

Des blessés allemands débarqués mercredi à Angers, ont raconté qu'ils avaient été bombardés par leurs propres aviateurs, alors qu'ils s'avançaient en masse pour se rendre aux troupes françaises. C'est de cette façon que la plupart d'entre eux avaient été blessés. Les Allemands prisonniers, appartiennent tous à de jeunes classes, signe que de plus en plus là-bas les réserves s'épuisent.

Le sous-lieutenant de dragons Voisin Alfred, détaché au 233e d'artillerie, est glorieusement tombé au champ d'honneur le 5 mai.

Le Conseil de guerre du 9e corps, à Tours, a condamné le soldat Tardif à 20 ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à 5 ans d'interdiction de séjour.

A été cité à l'ordre de la division : le sergent Duverger Victor, du 313e d'infanterie.

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été décernées au caporal Ipeau Jules, du 135e d'infanterie, instituteur à Saint-Léonard.

M. Ferdinand Bougère, député, a reçu du Ministre des travaux publics une lettre lui faisant savoir qu'il ne pouvait donner satisfaction à la demande qui lui avait été faite de remiseen exploitation des mines de houille de charbon de Chalonnes qui exigerait la présence d'un personnel assez nombreux et dont le rendement resterait assez longtemps peu important. Or le personnel ne pourrait être fourni qu'au détriment de mines en plein rendement. Cette remise en activité est donc ajournée au jour où des disponibilités de personnel de main-d'œuvre le permettraient.

Le *Journal de Maine-et-Loire* fait savoir que la Censure lui a enjoint de différer la publication in-extenso du rapport lu au Conseil général sur les démarches faites auprès des ministres compétents, par la délégation des sénateurs et

Digitized by Google

députés chargés d'aller exposer au Gouvernement la situation économique du département de Maine-et-Loire, en vue d'obtenir les mesures propres à l'améliorer.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie un appel de Mlle Mathilde Alanic aux Angevins en faveur des petites exilées qui vont faire leur première communion. Pour eux, elle réclame les douceurs en nature, les dons de vêtements, de linge, de chaussures, les secours en argent surtout si nécessaires pour parer aux besoins les plus variés.

L'*Ouest* consacre un article au fiasco des jours sans viande.

10 *mai*. — Le maire d'Angers fait savoir que, vu la situation critique de l'Usine à gaz au point de vue du ravitaillement en charbon, l'éclairage public sera supprimé à partir de deux heures. La suppression totale dans quelques jours a même été envisagée.

Les pâtissiers sont autorisés à ne cesser la fabrication des gâteaux farinés que le 14 courant à minuit au lieu du 10. Ils pourront cependant, dans les quelques jours qui suivront, écouler les gâteaux à base de farine invendus. Il leur est accordé, par la suite, de se servir de crème de riz et de riz broyé, ce qui augmentera le nombre des gâteaux sans farine.

A la salle des fêtes de la mairie d'Angers a eu lieu le tirage de la loterie des Colonies de Vacances. Mme Léon Jagot, présidente, a prononcé une allocution, remerciant tous les concours accordés à l'œuvre.

En raison des difficultés de l'alimentation, le Ministre de l'agriculture a décidé que les préfets pourront autoriser les fermiers et propriétaires du droit de pêche à pratiquer, même pendant les périodes d'interdiction, dans des emplacements déterminés, des pêches extraordinaires pour les espèces reconnues nuisibles telles que le hotu, le brochet, la perche.

Dans le cas de vidange des étangs particuliers en communication avec les cours d'eau, les fermiers ou proprié-

Digitized by Google

taires du droit de pêche dans ces étangs pourront être autorisés à y pêcher avec tous engins, sous la seule condition de rejeter dans les cours d'eau les poissons n'ayant pas la dimension réglementaire.

Quant aux étangs sans communication avec les cours d'eau et dont l'exploitation par les ayants droits est complètement libre, le Ministre a appelé l'attention de son collègue de la guerre sur l'intérêt qu'il y aurait à donner des instructions aux chefs de corps pour que des permissions de huit à dix jours soient accordées aux militaires sous les drapeaux dont le concours serait jugé nécessaire pour assurer la pêche de ces étangs.

La Semaine religieuse publie une lettre-circulaire de Mgr l'Évêque d'Angers prescrivant un triduum de prières à la B. Jeanne d'Arc pour la France et nos armées, ainsi que la célébration solennelle de sa fête et une quête en faveur des régions dévastées par l'ennemi. On y trouve aussi une note du cardinal-archevêque de Bordeaux recommandant une pétition à l'effet d'obtenir que les Pouvoirs publics laissent mettre l'image du Sacré-Cœur sur les drapeaux de la France; le récit des visites pastorales de Mgr l'Évêque d'Angers dans le Saumurois. La *Semaine religieuse* annonce en outre la mort de R. P. Peultier, qui fut professeur à l'Université catholique d'Angers, du vicomte du Fou, conseiller d'arrondissement du canton de Beaupréau, maire de Gesté, du R. P. René Cartreau, missionnaire apostolique de la Birmanie méridionale, né à la Chapelle-Saint-Laud en 1848 et qui fit la campagne de 1870 dans le corps du général de Cathelineau.

A la conférence interalliée pour les invalides de la guerre qui a eu lieu à Paris, M. Charles Dominique, directeur des Hospices d'Angers, a présenté publiquement son nouveau système d'écriture mixte, dont il a fait la démonstration. Des félicitations lui ont été adressées par toutes les personnes présentes.

Digitized by Google

Un train sanitaire a débarqué en gare d'Angers Saint-Laud, 68 blessés et 14 malades qui ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

11 *mai.* — Le Préfet vient d'adresser aux maires une lettre les informant que le pacage des animaux, vu les difficultés actuelles de les nourrir, sera autorisé sur les routes et chemins du département du lever au coucher du soleil, les bêtes devant être constamment surveillées. Les propriétaires des bestiaux seront responsables des dommages causés par leurs animaux.

La scierie militaire du quai Félix-Faure à Angers demande des réfugiés hommes et femmes.

Le remorqueur 29 est arrivé au port d'Angers avec le chaland *Jeanne-Marguerite* chargé de bois pour le génie. Le remorqueur 21 est reparti avec le chaland n° 10 chargé de bois pour Nantes avec le chaland n° 16 vide et les chalands *Porthos* et *Anjou-Bretagne* chargés d'ardoises.

La Chambre de commerce d'Angers fait connaître par la presse la situation agricole du Canada.

12 *mai.* — Le Préfet, dans un appel à la population, fait savoir que le stock de blé existant dans le département accuse un déficit assez important relativement aux besoins de la consommation normale jusqu'à la prochaine récolte. Il recommande d'économiser le pain; le moindre gaspillage en ce moment constituerait un acte sans excuse.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie in extenso le compte rendu de M. Laurent Bougère au Conseil général, relatif aux démarches faites auprès des Ministres par les sénateurs et députés de Maine-et-Loire pour leur exposer la situation économique du département et ses besoins et le rapport de M. le Préfet Fabre sur la situation économique et agricole du département.

Les relations postales par la ligne d'Angers à Candé à

Digitized by Google

partir du 14 mai seront ainsi réglées pour Candé, Bécon, Le Louroux-Béconnais, La Pouèze, Saint-Clément-de-la-Place; lundi : par train de Angers à Candé, départ 6 h. 32; — mardi : pour Candé seulement par train I. G. à 5 h. 55 sur Nantes, arrivée à 18 h. 40; les correspondances pour les autres bureaux de la ligne quittent Angers la veille par le train de Segré à 10 h. 50; — mercredi : service par auto dans les conditions actuelles; — jeudi : service du mardi — vendredi : service par auto dans les conditions actuelles; — samedi : service par auto dans les conditions actuelles; — dimanche : service par auto dans les conditions actuelles.

Sont arrivés dans le port d'Angers : *Le Fram*, avec 90 tonnes de chanvre; le remorqueur *Ville de Montjean* avec le chaland *Aurore-Debray*, chargé de charbon; — *La Ville de Montjean* est reparti avec l'*Aiglon* et le *Gustave-Rose* à vide.

Un Bureau des transports par eau sera ouvert à Angers, à partir du 15 mai 1917, au numéro 8 de la rue Saint-Maurille. Le public y trouvera gratuitement toutes les indications qui pourront lui être utiles en vue de l'exécution des transports par eau des marchandises en provenance ou à destination de Nantes et des ports des affluents de la Maine.

Un train sanitaire contenant 296 blessés du secteur de Reims est passé en gare d'Angers Saint-Laud. 186 blessés ont continué sur Nantes après avoir été ravitaillés par l'infirmerie, 110 ont été évacués dans les hôpitaux de la ville, dont 98 après ravitaillement. Parmi eux se trouvaient 44 Allemands.

Nous apprenons la mort au champ d'honneur de l'abbé Charrier Olivier, sous-lieutenant au 5e colonial; du brigadier mitrailleur de Vallois Henri et du capitaine de la Foye Henri, chevalier de la légion d'honneur, décoré de la croix de guerre, de la médaille coloniale, du dragon de l'Annam.

Un soldat déserteur, absent de son régiment depuis un mois, a été arrêté à Angers, rue Toussaint, après une vive

Digitized by Google

résistance au cours de laquelle il blessa à coup de couteau un gendarme.

La médaille militaire a été conférée au soldat Bourrigault Maurice, du 409e d'infanterie.

Ont été cités à l'ordre du régiment : le sous-lieutenant Jaffard Louis, du 33e d'artillerie, le caporal Pichon Gustave, du 71e territorial. Ont encore été cités à l'ordre du jour : le sous-lieutenant Assire Guy, du 71e territorial, le soldat Rivain Joseph de l'infanterie.

A Saumur, un train sanitaire a débarqué un convoi de 60 blessés qui ont été répartis dans les formations sanitaires de la ville; 30 soldats allemands, faisant partie du convoi, ont été conduits à l'hôpital mixte.

Sous le patronage de l'ambassade de France en Suisse, et d'accord avec l'Association pour l'instruction notariale et le placement de mutilés de la guerre, il vient d'être ouvert à Lausanne une école de notariat pour les internés français en Suisse qui sont tous invalides de la guerre. Les cours sont faits par des notaires, des avoués, des agréés, des avocats et des employés supérieurs de l'enregistrement, tous militaires français internés.

G. GRASSIN.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Station municipale d'Angers pendant les mois de Mai et Juin 1920

(Altitude : 42 mètres)

Mai 1920

Pression barométrique moyenne : 759^{mm}9; minimum absolu : 748^{mm}4, le 24, à 18 heures; maximum absolu : 774^{mm}7, le 5, à 8 heures; écart extrême : 26^{mm}3.

Température moyenne sous abri à 12 heures : 18°6; moyenne des minima : 9°6; moyenne des maxima : 24°; moyenne des minima et des maxima : 16°8; minimum absolu : 4°, le 5; maximum absolu : 32°, le 12.

Humidité relative moyenne : 85; minimum : 42, le 21; maximum : 100, le 11 et le 20.

Nébulosité moyenne : 4,4; moyenne la plus faible : 0,3 le 21 et le 22; moyenne la plus forte : 10, le 20.

Pluie totale du mois : 39^{mm} en 16 jours, la plus forte en 1 jour : 12^{mm} le 25.

Fréquence du vent : 7 jours du N; 1 jour du N-N-E; 4 jours du N-E; 1 jour de l'E; 1 jour du S-S-E; 1 jour du S-S-W; 3 jours du S-W; 2 jours de l'W-S-W; 6 jours de l'W; 4 jours du N-W; 1 jour du N-N-W.

Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 3 mètres environ; moyenne la plus faible : 0^{m}75 environ le 1er;

Digitized by Google

moyenne la plus forte : 12 mètres le 15; la plus grande vitesse, 17 mètres environ, le 15, de 9 heures à 13 heures.

Rosée : 7, les 1, 4, 6, 19, 27, 30, 31; gelée : 2, le 1er et le 12; orage : 6, les 1, 11, 12, 24, 25, 29.

Juin 1920

Pression barométrique moyenne : 758mm3; minimum absolu : 752mm1, le 12 à 12 heures; maximum absolue : 768mm le 1er à 8 heures; écart extrême : 15mm9.

Température moyenne sous abri : 20°1; moyenne des minima : 10°7; moyenne des maxima : 25°2; moyenne des minima et des maxima : 17°9; minimum absolu : 5°3 le 8; maximum absolu : 30°6 le 26.

Humidité relative moyenne : 87,1; minimum 43,5 le 15; maximum : 100 les 12, 20, 21.

Nébulosité moyenne : 4,2; moyenne la plus faible : 0 les 8, 23, 24; moyenne la plus forte : 9, le 20.

Pluie totale du mois : 66mm en 11 jours; la plus forte en 1 jour : 21mm, le 12.

Fréquence du vent : 12 jours du N; 2 jours du N-E; 1 jour du S; 1 jour du S-S-W; 4 jours du S-W; 3 jours del'W-S-W; 3 jours de l'W; 1 jour de l'W-N-W;2 jours du N-W; 1 jour du N-N-W.

Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 3m25 environ; moyenne la plus faible : 2 mètres le 11; moyenne la plus forte : 8 mètres le 7 et le 9; la plus grande vitesse : 10 mètres le 9.

Rosée : 9, les 1, 10, 14, 23, 24, 25, 26, 27, 28; brouillard : 2, le 26 et le 27; orage : 1, le 13, au loin.

Le Directeur de la Station :

J. VERCHALY.

Digitized by Google

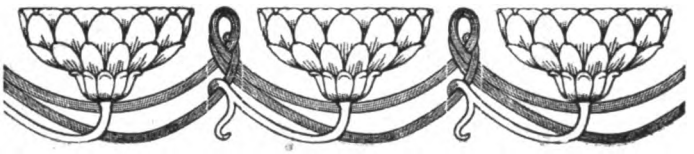

Chronique

A la séance du 15 avril de la Chambre de Commerce du Mans, M. E. Lebert a lu un rapport très documenté, dans lequel il étudie la jonction de la Loire à la Manche par la Mayenne et par la Sarthe. « Si, dit-il, le tracé par la Sarthe est plus long que par la Mayenne, le prix d'établissement du canal par cette voie sera cependant d'un prix moins élevé en raison de la nature du terrain; la durée totale du parcours sera moins longue parce que moins d'écluses à franchir; le trafic sera plus élevé à cause du nombre beaucoup plus grand de villes importantes placées sur le cours du canal Sarthe que sur celui Mayenne. » Il est inutile d'ajouter que la Chambre a approuvé le rapport de son vice-président.

D'autre part, à sa dernière session, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a nommé une commission chargée d'étudier la jonction de la Vilaine à la Mayenne. Ce projet de jonction avec la Vilaine ne pourrait évidemment être pris en considération que si la canalisation de la Mayenne, jusqu'à Angers, était préférée à la canalisation de la Sarthe.

Cette voie n'aurait qu'un intérêt secondaire. Mais le canal de Caen à Angers, qu'il soit établi par la Mayenne ou la Sarthe, serait de première importance. Il traverserait, en effet, une région industrielle et agricole riche et prospère, desservirait tout le bassin de la Loire et se terminerait par les deux grands ports de Nantes et Saint-Nazaire, mettant en communication la Manche et l'Océan dans des conditions exceptionnelles de trafic et de prospérité.

Au Conseil général de Maine-et-Loire, dans la séance du 5 mai, M. Boyer a donné lecture d'un intéressant rapport sur

Digitized by Google

la jonction de la Loire à la Manche, dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Deux projets principaux sont proposés :

« Le premier parcours envisagé est celui qui emprunte le trajet de la Mayenne par Laval, l'Orne et Caen à travers les collines de Normandie. Ce tracé constitue une sorte de ligne droite Nord-Sud.

« Le second parcours affecte la Sarthe, le Mans et Alençon. Le projet par la vallée de la Mayenne est plus court de 118 kilomètres, par conséquent plus commode et moins onéreux et son tracé desservirait l'ensemble de la région minière de l'Ouest exploitée ou à exploiter dans le Segréen et dans la haute Mayenne notamment.

« Il est séduisant et il a d'habiles et de nombreux défenseurs, car il se raccorderait aisément par la Vilaine à tout le réseau fluvial breton.

« De son côté, le projet par la Sarthe, le Mans et Alençon bien que plus long et en certaines parties plus difficile, comporte une somme de hauteurs partielles inférieures de 66 mètres à celui de la Mayenne. En outre, il dessert des villes d'une importance supérieure et il unirait des centres industriels fort importants, car la jonction de l'Océan à la Manche par la Sarthe et l'Iton, qui se prolongent naturellement, met en communication Angers et par conséquent la région de la Basse-Loire avec Rouen et le bassin de la Seine.

« On voit combien la question est délicate et avec quel soin il convient que toutes les parties intéressées soient entendues. »

Comme conclusion, le Conseil général a désigné pour faire partie de la commission interdépartementale : MM. Geoffroy d'Andigné, Georges de Villoutreys, de Rougé, Desnoës et Boyer et exprimé le vœu qu'Angers soit désigné comme siège de cette commission.

***

L'Union nationale des Combattants de la Grande Guerre, comme les années précédentes, avait convié la population angevine à célébrer dignement la fête de Jeanne, l'héroïne lorraine, en y joignant l'hommage à nos vaillants poilus et à la Victoire qu'ils nous ont si chèrement conquise.

Cette fête, favorisée par un temps merveilleux, a donné lieu le 16 mai à une imposante manifestation. La ville était pavoisée

Digitized by Google

aux couleurs nationales aux côtés desquelles flottait la bannière de Jeanne d'Arc.

Le cortège officiel, en tête duquel marchaient MM. Borromée, préfet de Maine-et-Loire, le sénateur Bodinier, président du Conseil général, Bernier, maire d'Angers, les généraux Ferradini et Rondeau, Hû, premier président, Mgr Baudriller, vicaire général, représentant Mgr l'Évêque, et les autorités civiles, militaires et religieuses d'Angers, se rendit, accompagné d'une foule nombreuse, au square Jeanne d'Arc.

Là, M. le commandant du Plessis de Grénédan, président de l'Union des Combattants, montant sur la légère estrade dressée devant le monument, annonça que, conformément au programme adopté, il n'y aurait pas de discours. Il se contenta de remercier les autorités civiles et militaires et les multiples délégations d'avoir bien voulu participer à la fête de Jeanne d'Arc et de la Victoire, symbole de réconciliation nationale que poursuit l'U. N. C.

Après l'exécution, par la musique municipale, de *Taven*, ouverture de concert du regretté Louis Boyer, M. Eugène Pénot, membre de l'U. N. C., ancien lieutenant au 135e d'infanterie pendant la guerre, blessé cinq fois et décoré de la croix de guerre, vint dire d'une voix vibrante un magnifique poème de Louis Mercier : « *Trois heures de Jeanne d'Arc, sainte de la Patrie* », « L'Heure du sang, 13 mai 1429 »; « L'Heure du feu, 30 mai 1431 »; « L'Heure de la Victoire, 5 septembre 1914 ».

La chorale Sainte-Cécile, sous la direction de M. Hermann, exécute ensuite un fort beau chœur à quatre voix : *Patrie*, de Laurent de Rillé. M. Penot vient à nouveau déclamer des fragments d'un émouvant poème d'Édouard Rostand : « *l'Ordre du Jour* », puis l'exécution de la « *Marseillaise* », par la musique municipale, termine la cérémonie.

***

Le même jour, 16 mai, se tenait à l'hôtel de la Chambre de Commerce d'Angers l'assemblée générale de la Chambre de Métiers de l'Anjou, sous la présidence de M. Martin-Rondeau, président de la Chambre de Commerce et de la Chambre de Métiers, autour duquel se tenaient M. le sénateur Bodinier, M. le préfet Borromée, les membres de la Chambre de Commerce et des personnalités marquantes de notre ville.

D'éloquents et substantiels discours, faisant ressortir ce que

Digitized by Google

l'Anjou a déjà fait et ce qu'il doit faire encore pour atténuer la crise de l'apprentissage, furent prononcés par MM. Martin-Rondeau, Borromée et Koszul.

Au cours du voyage qu'il fit à Angers, le 22 juin, M. Coupat, sous-secrétaire d'État de l'enseignement technique, a étudié le fonctionnement de la Chambre des Métiers de l'Anjou et a constaté les résultats importants qu'elle a obtenus dans l'organisation de l'apprentissage. Devançant le législateur, la Chambre de Métiers de l'Anjou a résolu dès 1914 le problème de l'apprentissage. Les succès qu'elle a obtenus ont vivement frappé M. Coupat, qui a promis de reconnaître ses efforts en mettant à sa disposition, pour 1920, une subvention importante.

« Il est à souhaiter, a-t-il déclaré, que l'exemple donné par Angers soit suivi dans toutes les régions industrielles. Le concours de l'État ne fera pas défaut aux Chambres de Métiers qui sauront donner à leur action une forme aussi pratique et aussi heureuse.

« Quand le parlement sera saisi du projet de loi sur les Chambres de Métiers, il devra étudier en détail l'organisation de la cité angevine. »

***

Ls 17 mai eut lieu, à Paris, le dîner d'été de la société « Le Vin d'Anjou », sous la présidence de notre aimable collaborateur M. Marc Leclerc, l'auteur des *Rimiaux d'Anjou* et de *la Passion de notre frère le Poilu*, ayant à sa droite M. Bessonneau, député, et à sa gauche M. Richefeu, conseiller général de Maine-et-Loire, sculpteur de talent dont on admirait au Salon des Artistes français une très belle œuvre : *Le Grenadier*.

Au dessert, M. Marc Leclerc prononça une charmante allocution pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres, présenter les excuses des absents et faire connaître à l'auditoire les événements heureux qui avaient marqué la vie du *Vin d'Anjou* depuis la dernière réunion.

M. Bessonneau lui répondit en quelques mots et l'on acclama M. Marc Leclerc récitant quelques-uns de ses beaux poèmes du terroir et MM. David et Belliard qu'on eut le plaisir d'entendre, le premier dans une de ses chansons, le second dans un intermezzo de sa composition, au piano, merveilleusement exécuté.

***

Digitized by Google

Le 28 mai, a été tenu, dans les salons Gasnault, à Angers, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société des Concerts populaires, sous la présidence de M. le Dr Boquel, vice-président.

Celui-ci a rappelé que, malgré des difficultés de toutes sortes, en particulier pécuniaires, la Société a pu mener à bien, pour le plus grand renom de la ville et le plus grand esprit de l'Art français, la reprise des concerts interrompus pendant la guerre. Il a rendu hommage aux ouvriers de cette renaissance et a noté qu'elle fut triomphale. Il lui a suffi pour le caractériser de rappeler les magnifiques exécutions de la *Damnation de Faust* et de la *Passion*, où chœurs, solistes, orchestre, ont rivalisé d'ardeur et de talent, sous la magistrale direction de M. Jean Gay.

Après avoir voté à l'unanimité l'approbation des comptes et le transport de la Société ancienne à la Société nouvelle, l'assemblée s'est préoccupée de la campagne prochaine 1920-1921.

La nouvelle Société, alors que la Société ancienne ne possédait qu'un capital de 30.000 francs, devra réunir un capital de 100.000 francs. Quoiqu'elle ne soit pas encore autorisée officiellement par le département des Finances à faire un appel direct à l'épargne publique, elle peut faire connaître, sans plus tarder, que ce capital sera divisé en actions de cent francs, permettant aux bourses relativement modestes de s'intéresser à l'œuvre, exclusive d'ailleurs de toute commercialité.

Il n'y a aucun doute que, secondant l'aide de la ville, du département et de l'État, le public angevin, si foncièrement dévoué à la grande œuvre, tiendra à collaborer à la constitution du capital social indispensable.

Il assurera ainsi de nouvelles saisons artistiques, dont la prochaine est d'ailleurs déjà dessinée dans ses grandes lignes. Il n'est pas possible d'en décrire l'économie qui peut être modifiée suivant les opportunités. On peut seulement affirmer que M. Jean Gay compte diriger plusieurs très grandes œuvres chorales, pour lesquelles il fera une fois de plus appel au talent de la Société Sainte-Cécile et des Dames de la ville.

***

Le 30 mai eut lieu à Angers la Journée des mères de familles nombreuses. A l'Assemblée générale qui s'est tenue à l'Hôtel de ville sous la présidence de M. Poisson, syndic de faillites, président du Comité d'Angers, d'éloquents discours furent pro-

Digitized by Google

noncés par M. Borromée, préfet de Maine-et-Loire, Bernier, maire d'Angers, et Poisson.

Celui-ci, en terminant, s'exprima ainsi : « Il faut, par tous les moyens, s'attacher à mettre à l'honneur les familles nombreuses ; il faut que partout on salue respectueusement la mère qui a donné à la Patrie de nombreux enfants. Il faut apporter plus d'honneur, plus de dignité, plus de justice au service des familles nombreuses parce que leur intérêt est l'intérêt de la France immortelle ! »

Un très joli concert fut donné dans la soirée au Jardin du Mail par la chorale Sainte-Cécile et l'Harmonie du IVe arrondissement et pendant toute la journée de gracieuses quêteuses ont parcouru les rues de la ville sollicitant la générosité des promeneurs en offrant des insignes de la journée au profit des Mères de familles nombreuses.

***

Le 30 mai, à l'occasion du « Memorial day », MM. Borromée, préfet de Maine-et-Loire; Bernier, maire d'Angers, et Planchenault, adjoint au maire; le général Ferradini, commandant la 18e division; le général Rondeau, commandant la 36e brigade; Bodereau, secrétaire général à la préfecture; Grimault, secrétaire général de la Mairie, se rendirent au cimetière américain, placé près du cimetière de l'Ouest, et, au nom de la ville et du département, déposèrent une magnifique couronne de fleurs.

La veille, Mme Sarrazin avait déposé des fleurs sur toutes les tombes, et M. Wayne C. M. Hoes, chargé par l'autorité américaine de la garde du cimetière, avait planté devant les 334 petites croix un petit drapeau étoilé.

Pendant toute la journée un grand nombre d'Angevins se sont rendus au cimetière.

***

Le 31 mai M. Mabileau, président de la Fédération des mutualistes, est venu donner à Angers une conférence préparatoire au XIIe Congrès national de la Mutualité qui doit se tenir à Angers. Cette conférence fut donnée au Cirque-Théâtre sous la présidence de M. Girard, l'instituteur public bien connu à Angers, président de la Fédération de Maine-et-Loire et du Comité d'organisation du Congrès.

M. Girard donne lecture d'une dépêche de M. Paul Deschanel,

Digitized by Google

président de la République, en réponse à l'adresse de sympathie qui lui avait été adressée à l'occasion de son accident. Puis M. Bernier, maire d'Angers, M. le préfet Borromée et M. Bastite, délégué pour le Maine-et-Loire au Conseil supérieur de la Mutualité, prirent la parole.

M. Mabileau donna une conférence très substantielle et qui fut très applaudie dont nous donnons en quelques lignes la conclusion :

« Il faut développer toutes les formes de la prévoyance sociale et faire en sorte qu'il n'existe plus en France un seul homme qui n'ait derrière lui l'ensemble des précautions qui le préserve contre les difficultés de la vie. Le XIIe Congrès, en examinant les différentes modalités susceptibles d'être mises en œuvre, apportera sa pierre à l'édification de l'œuvre mutualiste et de solidarité humaine. »

***

Les anciennes élèves de l'École primaire supérieure de jeunes filles, si excellemment dirigée par Mme Bois, donnèrent le 2 juin leur fête annuelle dans la salle du Cirque-Théâtre.

Après les chœurs du début, très bien exécutés par les élèves sous la direction experte de M. Chapiet, professeur, la première partie du programme comportait l'exécution d'une comédie en un acte de Théodore de Banville, « Gringoire », avec Mlle Bourné (Louis XI), Mme Fleurant (Gringoire), Mlles Merle (Loyse) Bissirier (Olivier le Daim), Taphanel (Nicole), Tendron (Simon Fournier), toutes excellentes dans leurs rôles, dont les travestis étaient fort bien portés.

La seconde partie, « Le jeu du Feuillu » (scènes de mai), de Dalcroze, comportait une suite de scènes lyriques, aux multiples personnages dont les frais costumes agrémentés de fleurs présentaient un coup d'œil féérique.

La partie chorale, de même que les danses, parfaitement réglées, témoignent d'un travail vraiment remarquable et dont les interprètes et les personnes qui les ont guidées doivent être félicités.

Compliments à Mlle Charpentier, pour son solo de l'« Invocation au Printemps » et n'oublions pas l'orchestre symphonique dirigé par M. Chapiet, et Mlle Held, la gracieuse accompagnatrice, qui ont droit à tous les éloges.

Un programme artistique, exécuté par les élèves, était vendu

Digitized by Google

dans la salle et de gracieuses quêteuses sollicitaient la générosité de l'assistance au profit d'une œuvre de charité.

***

M. Flandin, sous-secrétaire d'État de l'aviation, était le 5 juin à Angers l'hôte de l'Aéro-club de l'Ouest.

Après une visite au terrain d'Avrillé, où il est question d'établir une école permanente de pilotage, M. Flandin se rendit au musée d'archéologie où il s'est longuement arrêté devant l'appareil du regretté René Gasnier, qui présente en son archaïsme de grandes analogies avec nos plus modernes appareils. « C'est l'œuvre, a dit M. Flandin, qui est pilote aviateur, d'un véritable précurseur très averti. »

Un vin d'honneur fut ensuite offert à M. le Sous-Secrétaire d'État dans l'ancien hôtel de Villoutreys qui est devenu le siège de l'Aéro-Club de l'Ouest, réception toute cordiale, où le président, M. Pierre Gasnier, en quelques mots souhaita la bienvenue au représentant du gouvernement, et où M. Flandin remercia non moins simplement de l'accueil qui lui était fait.

Enfin un délicieux banquet eut lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel d'Anjou. Au discours de M. le président Gasnier M. le Sous-Secrétaire d'État répondit dans une familière et spirituelle allocution. M. le Dr Monprofit, député, après avoir rappelé le spectacle des avions, en 1912, s'envolant dans l'ouragan, a félicité le ministre de l'aviation d'aller partout entretenir la flamme sacrée du patriotisme. M. de Farcy termina la soirée en présentant une série de photographies aériennes ou documentaires.

***

Le 11 juin eut lieu à Angers, dans les salles de l'Hôtel de Chemellier l'ouverture de l'exposition de roses, fleurs, fruits et légumes de la saison organisée par la Société d'horticulture d'Angers, dont le distingué président est M. L.-An. Leroy. Cette exposition fait le plus grand honneur aux horticulteurs angevins, tant par la beauté des objets exposés que par le goût avec lequel toutes choses étaient disposées. Notons parmi les exposants : M. Pajotin-Chedane (grand prix d'honneur pour les roses); M. Garnier-Defois (1er prix d'honneur pour sa décoration florale); M. Barre-Sorin (2e prix d'honneur pour l'ensemble de ses expositions); M. Charles Détriché (médaille d'or grand

Digitized by Google

module pour ses plantes aquatiques et ses roses); M. Lepage (médaille d'or grand module pour ses roses); M. Boné Louis (médaille d'honneur grand module pour ses géraniums); M. Hamonet (médaille d'or grand module pour ses légumes et ses fleurs), etc.

***

Les Angevins qui résident au Mans ont fondé sous le nom de la « Grappe angevine », une Association amicale qui a donné, vers le milieu de juin, une fête intime — la première depuis la guerre — qui fut véritablement charmante.

Après le chant en chœur de « Vive l'Anjou ! » M. le Dr Naveau a très aimablement adressé les remerciements de la « Grappe angevine » aux représentants des autres sociétés, aux artistes et aux Angevins présents.

Un vin d'honneur fut ensuite servi dans les jardins et un bal animé termina cette charmante fête au cours de laquelle une quête a été faite au profit des aveugles de guerre.

Tous les Angevins susceptibles d'habiter le Mans peuvent faire partie dans cette ville de la « Grappe angevine », qui permet d'entretenir de continuelles et excellentes relations entre les gens d'un même pays et où ils trouveront le meilleur accueil.

***

Le 20 juin, le Syndicat d'initiative de l'Anjou avait organisé une excursion dont le *Petit Courrier* donne un charmant compte-rendu sous la signature Yrrob qui cache une personnalité bien connue à Angers et dont nous reproduisons ci-dessous quelques extraits :

« Cette excursion touristique avait pour but principal : 1° la visite du vieux château de Pimpéan (Grésillé) dans la chapelle duquel ont été mises à jour, grâce à M. le chanoine Urseau, des peintures murales, des fresques splendides que la chaux, depuis des siècles, recouvrait bien malencontreusement : 2° la visite de Trèves-Cunault, avec sa vaste cathédrale du XIIe siècle... Une cathédrale ! dans un village ! est-ce Dieu possible ? Parfaitement et je vous engage, amis lecteurs, à l'aller voir et, non loin de là, une tour féodale de 1436 et les restes, mal entretenus, hélas ! du prieuré de Saint-Macé.

« Et nous étions soixante touristes qui écoutions ravis, bouche bée, les explications savantes de M. le chanoine Urseau.

Digitized by Google

« Sous le charme de cette parole enchanteresse, nous oubliâmes vite la fatigue qu'une ascension pénible, dans un paysage de rêve, il est vrai, causait à nos jambes déjà mises à l'épreuve. Nous l'oubliâmes tout à fait, cette fatigue, quand nous pûmes, affamés, à Gennes-sur-Loire, nous asseoir à la table d'un maître-queue qui, ce jour-là, ne resta pas au-dessous de sa renommée de bon hôtelier.

« Repus et reposés, nous terminâmes notre excursion à Saint-Rémy-la-Varenne où, grâce à l'obligeance du maire de cette coquette localité, que baigne amoureusement la « doulce » Loire, nous pûmes encore, toujours suspendus aux lèvres de notre savant cicerone, visiter une curieuse maison du xve siècle, avec une immense et belle cheminée à sculptures peintes de l'époque.

« Pour moi, vieux touriste, cette excursion s'est doublée par le plaisir très vif que m'a procuré l'érudit et si aimable chanoine M. Urseau. A mon souvenir (et j'ai noté cependant, avec religion, quand elles sont tombées du ciel, toutes les bonnes heures de ma vie) je n'en ai point fait de meilleure.

« Ah ! pourquoi revient-on au bourdonnement des villes et des hommes, quand on a goûté le calme de la campagne et, surtout, le calme des vieilles églises... ? »

***

La manifestation organisée par la section angevine de la Ligue maritime française dans la salle du Cirque-Théâtre le 22 juin a été un vériable triomphe. La soirée était présidée par M. le commandant Le Senne, mécanicien principal aux ateliers de la flotte à Lorient, et la conférence donnée par M. Toudouze, rédacteur en chef de la belle publication maritime *La Mer*, qui, présenté par M. le Dr Barot, président de la section angevine, a démontré combien il était intéressant d'avoir à Angers une section très forte de la Ligue maritime française. Il eut des accents passionnants pour parler de la mer, de la grande place qu'elle doit tenir dans notre politique nationale et de l'intérêt que tous, tant que nous sommes, nous avons à nous faire les propagandistes des idées et des choses de la marine.

Puis, après que le commandant Le Senne eut remercié les autorités locales, M. Toudouze remit pour l'École des Arts un tableau représentant le paquebot « Lutetia » et pour les cours secondaires de jeunes filles un autre tableau représentant le

Digitized by Google

paquebot « Navarre », ces deux paquebots ayant été adoptés par les élèves de ces deux institutions.

Au début de la soirée, des films maritimes extrêmement intéressants avaient été projetés sur l'écran, puis une très belle partie de concert, au cours de laquelle vinrent successivement se faire entendre les excellents artistes MM. Thill et Robert Davin, Mlles Irma Dargy et Ch. Mutel, ajouta son charme à l'intérêt de la soirée; Mlle Englebert tenait, avec un réel talent, le piano d'accompagnement.

Au cours de la réunion, des jeunes gens et jeunes filles, élèves de nos écoles, vendirent des insignes au profit de l'œuvre si intéressante des veuves et orphelins de nos marins.

***

Le 22 juin l'« Institut de l'Ouest » a permis aux Angevins d'applaudir à la salle du Quinconce, les célèbres marionnettes de M. Gaston Cony. Les autorités de la ville, s'étaient fait représenter.

Dans une causerie brève, mais charmante, M. Gilbert Dupé, rédacteur en chef de la *Revue de l'Ouest*, a parlé des « Marionnettes » et a présenté M. Gaston Cony qui est, nous a-t-il dit, un véritable artiste, à la fois écrivain, poète, conférencier.

Le distingué directeur du « Guignol de la guerre » a obtenu un succès considérable.

***

Le 25 juin ont eu lieu à l'Institut d'aveugles de la Claverie les examens passés par les jeunes pensionnaires de l'École.

Le Jury était présidé par M. Bunoust, administrateur, assisté de MM. Foare, Martelli, et de M. et Mme Becker.

Huit élèves de piano, trois de violon, un de violoncelle, se présentèrent; ils firent tous preuve du plus grand sens du rythme et des nuances.

Les examens se terminèrent par l'audition des chœurs. Citons « le Dimanche » à trois voix, sans accompagnement, de Léo Delibes; « Les Filles d'Arles », à deux voix, par les jeunes filles, et solo avec accompagnement de piano, de Chaminade; « Les Muguets », à deux voix de femme, et solo avec accompagnement de piano, d'Ed. Missa; « Muguette », air extrait de l'Opéra-Comique nouveau, avec accompagnement de piano, par les

Digitized by Google

jeunes filles, d'Ed. Missa; et enfin « Li-Tsin », fantaisie chinoise, à deux voix, avec solo, par les jeunes filles, de Joncières.

***

M. le commandant du Plessis de Grenédan avait convoqué le 17 juin, dans les jardins de la Préfecture, les combattants et leurs familles. Étaient présents : MM. le préfet Borromée, Planchenault, adjoint au maire d'Angers, le général Ferradini, le Dr Barot, Mmes Borromée, Barot, de nombreuses dames et personnalités de la ville.

Après une allocution du président du Plessis de Grenédan, M. le Dr Barot, dans une allocution familière a préconisé l'Union de tous : « La devise de l'U. N. C. sera toujours : Unis comme au front pour le salut et la régénérescence de la France. »

Les membres présents adoptèrent à l'unanimité l'ordre du jour suivant présenté par le Président : « Les membres de la section d'Angers de l'U. N. C., réunis le dimanche 27 juin en assemblée extraordinaire, réclament impérieusement la poursuite énergique de tous les spéculateurs et profiteurs qui se sont, pendant et depuis la guerre, scandaleusement enrichis. Ils comptent sur vous, Messieurs les députés, Messieurs les sénateurs, pour faire aboutir dans le plus bref délai, cette œuvre d'assainissement public. »

M. le Préfet prit enfin la parole : « Les combattants, dit-il, doivent être maintenant les volontaires de l'ordre, tous unis, sans divergence de vues pour le relèvement de la France. Vous serez certainement tous d'accord, poursuit M. Borromée, pour rendre le pays prospère comme vous l'avez fait glorieux ; je vous adresse, ainsi qu'à vos familles, mes vœux les plus sincères pour que vous soyez récompensés comme vous le méritez et je vous donne l'assurance que les pouvoirs publics et le pays sauront se souvenir ! »

Puis eut lieu un concert improvisé où on applaudit MM. Renaud, Turbellier et la musique du IVe arrondissement. De charmantes jeunes filles vendaient des fleurs au profit de l'œuvre.

***

Les Élèves de l'École des Arts (les Gadz'Arts) ont célébré dignement le 27 juin leur fête annuelle de la délivrance.

Ils parcoururent les principales rues d'Angers, les « anciens » dans des landaus fleuris et les « conscrits » à pied, mais formant

Digitized by Google

un interminable monome, reliés les uns aux autres par une longue guirlande de verdure.

Infatigables, ils ne cessèrent de chanter la « Chanson des Gadz' Arts », le « Monome 503 », « Après 4 ans de guerre » sur l'air de la « Madelon », « L'aurore de l'exaucé » sur l'air de Sambre-et-Meuse et « L'Angevine » sur l'air de Caroline.

Au café du Soleil, place du Pélican, siège de l'Association amicale, le major de la promotion, dans un très beau discours, a rappelé les événements tragiques de 1914-1918 au cours desquels les Gadz'Arts firent courageusement leur devoir et a invité les jeunes à ne jamais oublier ceux qui sont morts pour la Patrie.

***

Le 27 juin une kermesse était organisée au patronage Saint-Laud d'Angers.

Une messe en musique, groupant les meilleurs artistes de la ville, préluda de façon charmante à la seconde journée de fête. Au cours de l'Office, et devant une foule de fidèles, le programme, artistement choisi, a été exécuté avec le talent que l'on espérait. Tour à tour MM. Moncelet, Nizet, Brogiotti et Le Strat se sont fait entendre dans un « Prélude en *la* », de Bach, un « Adagio » pour flûte et orgue, de Quantz, un « Andante » pour violoncelle et orgue, de Goltermann, un « Benedictus » de Delaporte, un « Andante » pour violon et orgue, de Mendelssohn. M. Le Strat termina par une improvisation au grand orgue.

Une première séance du théâtre de la gaieté installé dans une des classes comportait comme spectacle « Le mariage au téléphone ». La seconde séance, qui était purement musicale, fut un triomphe pour MM. Moncelet, Nizet et Brogiotti.

***

Le 30 juin, l'Association amicale des anciens Élèves des Frères et des Écoles libres d'Angers a donné au Cirque-Théâtre une séance récréative. Après une allocution du Président, M. Peltier, qui adressa un souvenir ému à ceux des membres de l'Association qui sont morts pour la patrie, fut donnée la vieille comédie de Labiche « La Grammaire », une opérette bouffe « L'automate » puis « le Pharmacien » comédie de Max Matrey. La maîtrise a fait entendre une « Vieille chanson française » à 4 voix mixtes et le « Chœur des Moabites » de Berlioz.

***

Digitized by Google

Le 30 juin, enfin, le Bureau des finances qui était installé dans les bâtiments de l'Ancien Évêché depuis le 1er avril 1918, c'est-à-dire quelques jours après le bombardement de Paris par les Gothas, a quitté Angers. Le personnel de ce service comptait 110 personnes et il a fallu un train spécial, dont douze wagons remplis de papiers avec le Grand Livre de la Dette, pour effectuer le transport à Paris de cet important service.

***

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que l'Académie française vient de décerner à M. le comte d'Ollone un prix de 1.500 francs pour ses *Heures chantantes* et ses *Dernières heures chantantes*, rendant ainsi un hommage posthume et mérité au talent poétique et à l'élévation d'esprit de notre regretté compatriote.

L'Académie française a également décerné un prix de 1.000 fr. à notre aimable et distinguée collaboratrice Mlle Mathilde Alanic, juste hommage rendu à sa valeur littéraire. L'attribution de ce prix coïncide avec l'apparition d'un nouveau roman « Nicole mariée » qui, a dit M. le chanoine Urseau, dans sa dernière chronique, à lui seul justifierait la récompense que l'Académie française vient d'accorder à notre très sympathique compatriote.

Nous avons également le plaisir de leur annoncer en même temps que la Société d'encouragement au bien a décerné à notre distingué collaborateur M. Xavier de la Perraudière une médaille d'argent pour son charmant recueil de poésies intitulé : *Les doléances d'un Maire de campagne* dont M. le chanoine Urseau a rendu compte dans une de ses dernières chroniques toujours si prisées des lecteurs de la *Revue de l'Anjou*.

***

M. Fauvel, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université catholique de l'Ouest, vient d'être nommé membre de l'Académie pontificale romaine des « Nuovi Lincei », dont il était depuis plusieurs années membre correspondant. Cette Académie célèbre, analogue à notre Académie des Sciences, a été fondée pour contribuer au développement des sciences physiques, mathématiques et naturelles.

***

Digitized by Google

Le Conseil d'Administration du Touring-Club de France vient de décerner à M. Borry, son délégué à Angers, une médaille d'argent comme remerciement pour son dévoué concours.

***

Notre distingué collaborateur M. Marc Leclerc vient d'être chargé de la direction du journal *L'avenir d'Arras et du Pas-de-Calais.*

***

Le maître Desbois, le grand statuaire angevin, vient de terminer un buste de Rodin qui doit figurer au salon de la Société nationale des Beaux-Arts. « Un buste de Rodin, taillé dans la pierre avec autant de science que de verve et d'une émouvante ressemblance, écrit de sa plume autorisée M. Thiébault-Sisson, atteste que Desbois, quelque absorbé qu'il soit par son monument de la Victoire pour Angers, reste fidèle à ses amitiés. La puissante et large effigie qu'il a retracée de son maître est définitive et c'est à elle qu'il faudra toujours recourir quand on voudra se figurer les traits du modèle. »

***

Parmi les exposants du Salon des Artistes français nous relevons les noms angevins suivants : M. Chesneau, buste plâtre patiné où l'auteur a mis et son talent et toute son affection filiale; M. Leboucher « Ferme dans le bocage en Vendée », aquarelle; M. Marzin « Marée montante au crépuscule », peinture.

***

Au nombre des parlementaires présents à Rome pour la canonisation de Jeanne d'Arc se trouvaient M. le vicomte de Rougé, sénateur, MM. de Grandmaison et le Dr Monprofit, député.

***

La galerie de sculpture du Musée David-d'Angers vient de s'enrichir d'une œuvre remarquable (envoi de l'État), de M. René Guilleux, qui a su traduire dans le marbre toute la grâce et le charme des œuvres de Verrochio et de Donatello, par un buste d'homme réplique d'un de ces maîtres.

***

Digitized by Google

Dans sa séance du 12 mai, le Comité central de la Loire navigable a élu président M. le député René Dieulafoy, précédemment vice-président dudit Comité, en remplacement de notre regretté compatriote M. le sénateur Léon Jamin, président du Conseil général de la Loire-Inférieure.

***

Manifestations patriotiques et du souvenir

9 *mai.* — Inauguration à Pouancé d'un monument à la mémoire des soldats morts pour la France dans la chapelle du cimetière. Des discours ont été prononcés par un ancien aumônier militaire et par M. le commandant de Villoutreys, maire et conseiller général. C'est dans la chapelle du xve siècle que M. le Curé de Saint-Aubin a élevé ce souvenir sous la forme d'un chemin de croix, dont les stations alternent avec des plaques de marbre sur lesquelles figurent les noms des braves tués à l'ennemi.

16 *mai.* — A Saint-Florent-le-Vieil on fête la remise d'un drapeau à la section de l'Union nationale des Combattants faite par le colonel Roussel, du 135e d'infanterie, accompagné de MM. Bougère, Boutton et Manceau, députés, qui prirent la parole.

30 *mai.* — Champigné fête ses morts de la guerre. M. le Curé bénit les plaques appliquées sur les murs dans l'église et, dans le cimetière, un monument en pierre blanche; le coq gaulois chante victoire, une croix voilée rappelle le calvaire des héros dont les noms sont gravés et des couronnes de lauriers disent leur gloire. Des discours sont prononcés par le Maire et M. Desnoës, conseiller général.

31 *mai.* — Cheffes fête ses 47 enfants morts au champ d'honneur. Après une messe solennelle célébrée par M. le Curé de Juvardeil, ancien combattant de 1870, et une allocution de M. l'abbé Chéné, un cortège nombreux se dirige au cimetière où un monument aux morts est bénit par M. le doyen de Tiercé et où des discours furent prononcés par M. Chollet maire, conseiller général, et M. le commandant du Plessis de Grenédan.

Le même jour, à Angers, la Fraternelle Jean-Macé consacre une touchante cérémonie à la mémoire des membres de la Société, morts au Champ d'honneur. Des discours sont prononcés par M. Liger, président de la Société, et par M. Bernier, maire d'Angers.

Digitized by Google

20 *juin.* — Inauguration dans l'église Sainte-Madeleine de Pouancé de deux plaques en marbre portant les noms des 75 braves de Sainte-Madeleine de Pouancé tombés au champ d'honneur. Un discours est prononcé par M. le chanoine Ballu, aumônier de la 18e division, chevalier de la Légion d'honneur.

A Doué-la-Fontaine, M. le commandant du Plessis de Grenédan prononce une patriotique allocution et remet un drapeau à la section de l'Union des Combattants de la commune qui compte 700 membres. M. le commandant Priou prend ensuite la parole, puis M. de Grandmaison, député, chante un hymne au drapeau et M. Roimarmier, sous-préfet de Saumur, préconise l'Union. Au cimetière, devant le monument élevé à la gloire des 110 enfants de Doué morts pour la Patrie, MM. de Geoffre, conseiller général, et Lesourd, maire, prononcent des discours émus. Après un concert donné par l'Union musicale a lieu un banquet pendant lequel MM. du Plessis de Grenédan, de Grandmaison, Roimarmier et de Geoffre prennent de nouveau la parole.

A Saint-Mathurin, a lieu l'inauguration, dans l'église, du monument qui rappellera la mémoire des Enfants de la paroisse morts pour la Patrie. La cérémonie, à laquelle assistaient MM. les députés Bougère et Boutton, était présidée par Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques de l'Ouest. M. l'abbé Civrays, aumônier divisionnaire pendant la guerre, a prononcé une émouvante allocution, après que le curé, M. l'abbé Marquis eut remercié les assistants. La maîtrise de Saint-Maur s'est fait entendre à plusieurs reprises avant et après la bénédiction des plaques commémoratives. Une absoute termina la cérémonie.

24 *juin.* — L'Association amicale des anciens élèves du Lycée d'Angers a dignement honoré les anciens élèves, professeurs et employés morts au champ d'honneur.

Le matin, un service funèbre fut présidé par Mgr Rumeau, évêque d'Angers, qui donna l'absoute. M. le chanoine Gettes, aumônier du Lycée depuis de longues années, a prononcé avec une vive émotion un magnifique discours où il a exalté la vaillance, le patriotisme et l'abnégation de ses anciens élèves victimes de la guerre. Au premier rang se tenaient les membres des familles des défunts, MM. G. Cormeray, président de l'Association, Duval et Maillard, proviseur et censeur du Lycée, Hû, premier président de la Cour d'Appel, le Dr Monprofit, député,

Digitized by Google

Bodereau, secrétaire général de la Préfecture, Bernier, maire d'Angers, les généraux Férradini et Rondeau et de nombreuses personnalités civiles et militaires. Mgr Rumeau était assisté de MM. les chanoines Urseau, Delahaye, Loussier et Rondeau. Pendant l'office, célébré par M. le chanoine Gettes, MM. Bailly, Becker, Moncelet, Faëlli et Mangeon, exécutèrent avec leur talent habituel un magnifique programme. La chapelle était tendue de noir et ornée de drapeaux tricolores.

Dans l'après-midi eut lieu une très belle cérémonie devant le monument élevé dans la cour d'honneur du Lycée par les anciens élèves du Lycée à leurs morts. Dû au talent de notre concitoyen le sculpteur Maillard, ancien élève du Lycée, qui a eu pour collaborateurs MM. Chesneau, sculpteur, et Gras, architecte, ce monument a une fière et grande allure. Il représente un jeune aspirant, mourant l'épée à la main et s'enveloppant dans les plis du drapeau protégé par son sublime sacrifice. Au sommet de la stèle, la déesse Pallas-Athéné, symbolisant l'Université, tend une couronne au héros. Sur le socle, on lit la mention « Pro patria. » Au pied du socle sont gravés les noms des anciens élèves, professeurs et employés du Lycée glorieusement morts pour la France pendant la grande guerre.

Sous une tente placée face au monument, ont pris place autour de M. Cormeray les autorités civiles, militaires et religieuses. Les drapeaux des quatre régiments en garnison à Angers, avec une garde d'honneur entourent le monument. Dans la cour, de chaque côté, se tiennent émus et recueillies les familles des héros.

Après une sonnerie « Au drapeau », M. Bailly chante la « Marseillaise », dont le refrain est repris, en chœur, par les élèves, sous la direction de M. Moncelet, leur professeur.

Successivement MM. G. Cormeray, président de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée, Bernier, maire d'Angers Sarthou, inspecteur d'Académie, représentant le Recteur, et Borromée, préfet de Maine-et-Loire, prennent la parole et prononcent de magnifiques discours tout vibrants de patriotisme et d'une belle tenue littéraire, que nous regrettons vivement de ne pouvoir, vu leur ampleur, reproduire ici et dont nous ne nous permettrons pas de donner un résumé qui ne pourrait que les déflorer.

M. Gauvin, secrétaire général, donne lecture d'un télégramme de M. le Président de la Fédération nationale des Associations

Digitized by Google

d'anciens élèves des Lycées. Puis, il donne lecture de la liste des 120 morts pour la France, dont les noms sont gravés sur le monument, lecture que toute l'assistance écoute debout.

Après l'exécution d'un chœur : « Aux morts pour la Patrie », M. Coupel, ancien élève, chef de division à la Préfecture de la Seine, lut une pièce de vers, dont il est l'auteur, puis à nouveau les élèves chantèrent un « Hymne aux Morts », dont M. Le Strat, un ancien élève du Lycée, composa la musique, sur les paroles de Victor-Hugo : « Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie », musique d'une très noble et très haute inspiration.

Un dernier salut au Drapeau et, très émue, la foule s'écoula lentement après avoir pieusement défilé devant le monument.

***

Manifestations sportives

16 *mai.* — A 7 heures précises, place des Arts, à Angers, huit cavaliers, auxquels s'était jointe une amazone, s'étaient donné rendez-vous pour se livrer au sport équestre et étudier en même temps les voies et moyens d'utiliser et d'aménager la piste cavalière qui incessamment sera mise à la disposition des sociétaires du Club hippique de l'Anjou.

M. Raoul Bruneau, vice-président, a offert au Club un terrain situé dans les Prairies Saint-Serge, entre Tivoli et Port-Champ-Bas. C'est là que s'est effectuée la première sortie officieuse du Club hippique de l'Anjou, sortie ayant pour but d'étudier les avantages qui pourraient être retirés de l'emplacement ainsi que des améliorations nécessaires à y apporter avant d'inviter tous les sociétaires à s'en servir.

A 10 h. ½, les fervents du « Cheval », ayant remisé leurs montures, se réunissaient au café Detton.

M. Émile Bordier, le président du Club, MM. Bruneau, Defois, Siraudeau fils, Rosé, Assire, Paul Schneider, Chevrier, etc., ont successivement donné leurs idées sur le fonctionnement de cette société appelée à prospérer parce qu'elle favorisera l'équitation, sport joignant à son élégance particulière un art tout spécial. Elle favorisera aussi l'élevage de l'espèce chevaline qui ne doit pas être négligé, pour rendre à notre Anjou les magnifiques montures, les beaux équipages que la guerre a fait disparaître.

22, 23 *et* 24 *mai.* — Les trois journées (22, 23 et 24 mai), du Concours hippique se sont déroulées sur la place du Champ

Digitized by Google

de-Mars, sous un soleil brillant et au milieu d'une foule compacte et enthousiaste. Tous les amateurs, tous les professionnels du cheval avaient répondu à l'appel du Comité, que préside avec une compétence indiscutable M. le la Brunière, qui remplace le regretté comte de Terves, et dont l'actif secrétaire est Me Collin, le notaire bien connu d'Angers. L'enceinte du concours était artistement décorée de drapeaux et de plantes vertes. Les différentes épreuves, qui réunissaient de nombreux concurrents, ont obtenu un succès mérité tant par la valeur des chevaux présentés que par les connaissances hippiques des coureurs et des éleveurs.

23 *mai.* — La coupe-challenge Cointreau pour la boule de fort a été gagnée par la Société « l'Académie » d'Angers. Le concours, qui avait réuni de nombreuses sociétés et les meilleurs joueurs de l'Anjou, a été très brillant. Des allocutions ont été prononcées, lors de la distribution des récompenses, par MM. Fournier et Benoist, adjoint au maire d'Angers.

30 *mai.* — Le Ve tour de Saumur (courses à pied) a remporté un très brillant succès. Le coureur Denis, du Club sportif Bessonneau, qui s'est classé premier, a accompli le parcours en 32,40"4/5. En tête du classement des équipes figure le Club sportif Bessonneau avec 19 points. La course de 100 mètres a été gagnée par Pillet, C. S. B., 11"4/5; celle de 400 mètres par Duval, C. M., 57"1/5; le saut en hauteur par Monnot, C. M., 1m60; le saut en longueur par Pillet et Gautier, C. S. B., 5 m. 60; les poids par Ollier, E. É. S., 8 m. 75; les 110 m. haies par Pillet, C. S. B.; le disque par Ollier, E. I. S., 24 m., les relais 1.000 m. par le Club sportif Bessonneau, les 1.500 m. par Le Guyader, C. S. B.

5 *et* 6 *juin.* — Les Courses d'Angers ont été aussi belles et aussi brillantes que possible. L'hippodrome d'Éventard était rempli d'une assistance compacte et de nombreux équipages et l'assistance au pesage était des plus choisies. Dans les tribunes bien garnies se trouvaient les autorités du département et de la ville et tous les amateurs d'hippisme. Les différentes épreuves, qui avaient réuni une assez grande quantité de concurrents, ont été brillamment enlevées. Les guichets du pari mutuel étaient assiégés par une foule de joueurs, avides d'émotion.

13 *juin.* — De très brillantes régates organisées par la Société nautique ont été courues dans le bassin de la Maine, en Reculée,

Digitized by Google

La course à deux rameurs de pointe avec barreur, 1.800 m. (débutants et juniors), a été gagnée par l'« Ondine », du S. N. du Loiret; celle à quatre rameurs de pointe avec barreur (débutants et juniors), par l'« Anjou », d'Angers-Nautique; la Coupe-Challenge Cointreau, quatre rameurs de pointe avec barreurs (débutants), 1.800 mètres, par l'« Anjou »; celle de quatre rameurs de pointe avec barreur (seniors), 2.800 mètres, 2 virages, par l'« Anjou ».

18 *juin*. — Au cours du VIIe tour d'Angers à pied, disputé le 11 avril dernier, M. le professeur Monprofit, avait mis en compétition pour les équipes militaires un splendide challenge. Bien que l'épreuve se fût disputée fort régulièrement, le challenge ne put être attribué le jour même de l'épreuve et un arbitrage dut être fait par M. le général Ferradini.

Le 18 juin, notre dévoué collaborateur M. V. Dauphin, spécialement désigné par M. le professeur Monprofit, a fait remise du challenge à M. le colonel Clolus, du 7e hussards.

20 *juin*. — Le grand prix Léonard (Cyclisme) a été gagné par le Choletais Gourdon, en 2 h. 14.

***

Légion d'honneur. — Ont été promus (décoration posthume) au grade de chevalier :

Le lieutenant Germinet Georges, du 4e zouaves;

Les lieutenants Colin Eugène, Maëgerlin Roger, Musset François; les sous-lieutenants Deroche Edmond, Moreau Philibert, du 77e d'infanterie;

Les sous-lieutenants Chiroux Eugène, d'Elbée Philippe, Jacques Paul, Hamon Félix, Venn Isidore, Mauvif de Montergon Henri, du 135e d'infanterie;

Le capitaine Guinaudeau Clément, les lieutenants Allain René, Benoist Joseph, Allain Ernest, Bois; le sous-lieutenant Colombet Victor, du 335e d'infanterie;

Le capitaine Aron Cerf, le lieutenant Boucher Gaston, le sous-lieutenant Jousselin Maurice, du 6e génie;

Le lieutenant de Meherenc de Saint-Pierre Paul, le sous-lieutenant Thireau Michel, du 33e d'artillerie de campagne;

Le capitaine Pourcher Charles, le lieutenant Halna du Fretay

Digitized by Google

Hervé, les sous-lieutenant Prisse Joseph, Bouchet Armand, Levylier Paul, du 25e dragons;

Les lieutenants Mary Léon, Lacouture Marie, Mativon Georges, Boyer Maurice, les sous-lieutenants Joyeux Lucien, Sue Édouard, Saillard Jean, du 7e hussards.

La Médaille de la reconnaissance française a été décernée à M. le vicomte Olivier de Rougé.

La sœur Lebrun, infirmière-major U. F. F. H. A. 112, à Fécamp, a reçu du Ministère de la guerre l'insigne spécial en or institué en faveur des infirmières qui se sont particulièrement distinguées par leur mérite.

Nous sommes heureux de publier la note suivante, toute à l'honneur de M. l'abbé Delplanque, missionnaire, résidant depuis plusieurs mois à Angers :

« Le Gouvernement porte a la connaissance du pays la belle conduite de M. l'abbé Delplanque, demeurant actuellement à Angers.

« Missionnaire diocésain à Arras, curé de Liévin de 1914 à 1916, puis évacué à Corbenem et Commgines (Nord), a fait preuve du plus beau courage et du plus complet dévouement.

« Par son attitude énergique, qui en imposait à l'ennemi, il a rendu à la malheureuse population civile de grands services, obtenant pour elle des atténuations aux exigences des Allemands; s'est prodigué au cours des bombardements les plus violents. Toujours le premier sur les lieux du sinistre, soignant les blessés et inhumant les morts. »

Le dimanche 27, à 4 heures, une imposante cérémonie a eu lieu, en présence des autorités civiles et militaires, dans la grande salle de la Société industrielle de Lille. La Société de secours aux blessés militaires décernait des récompenses aux personnes qui, au cours de la guerre, avaient rendu des services dans les ambulances et formations sanitaires.

Parmi les bénéficiaires, nous relevons avec plaisir les noms de quatre sœurs de la Congrégation de Sainte-Marie-la-Forêt d'Angers employées à l'Université catholique de Lille qui, pour les soins donnés aux typhiques, se sont vu décerner la médaille de la Société de secours aux blessés avec palme de bronze. Ce sont : la sœur Eugénie du Sacré-Cœur, née Berthe Rouillard;

Digitized by Google

la sœur Marie-Saint-Vincent, née Florentine Durand; la sœur Marie-Saint-Mathieu, née Hyacinthe Bouhic; la sœur Saint-Regnault, née Hélène Guillot.

La ville de Reims a décerné à M. Durand Henri-Benjamin, ancien sapeur-pompier volontaire, le grand prix Burette de 500 francs. M. Durand, natif de Montigné-sur-Moine, fut blessé au cours d'un incendie survenu à la suite d'un bombardement. Il possède la croix de guerre avec palme et les médailles de sauvetage de 2e et 1re classe.

***

Nécrologie :

Le 21 mai ont été célébrées en l'église Saint-Joseph d'Angers les obsèques de notre regretté collaborateur M. Louis-Marie Hogu, agrégé de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, d'Angers. Le deuil était conduit par sa mère, Mme Armand Hogu, à qui nous exprimons notre douloureuse sympathie, accompagnée de Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique d'Angers, MM. Perrin et Mazé. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Delaunay, Couette, Maurice Cesbron et l'abbé Vincent, professeurs à l'Université catholique.

Nous reproduisons dans ce fascicule le bel éloge funèbre que Mgr Pasquier a consacré à M. Louis Hogu.

Le 10 juin eurent lieu à Angers les obsèques de M. Jules Gilbert, inspecteur de l'enseignement primaire. Le deuil était conduit par Mme et Mlle Gilbert et les membres de la famille. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Gay, directeur de l'École normale, Brault, directeur de l'École des Ponts-de-Cé, Martineau, inspecteur primaire à Cholet, Desmier, représentant des instituteurs de la Vienne. A la gare Saint-Laud et avant que le corps soit déposé dans un wagon pour être transporté à Sauvigné (Charente), M. Sarthou, inspecteur d'académie, a adressé un dernier adieu au dévoué membre de l'enseignement qui disparaît.

Le 12 juin ont eu lieu en l'église de Saumur, les obsèques de M. Cortillot, réfugié de Laon. Le défunt avait consacré cinquante années de sa vie au journalisme; il fut président honoraire de la presse catholique et reçut naguère de l'Académie française le prix Xavier de Marmier. Il fit ses débuts au *Journal d'Amiens*,

Digitized by Google

continua au *Moniteur universel*, puis dirigea pendant trente-cinq ans le *Journal de l'Aisne*.

Le 27 juin est décédé à Paris M. Léon Béclard, ancien secrétaire d'ambassade, chevalier de la légion d'honneur.

Angevin d'origine, descendant de l'illustre médecin anatomiste Pierre-Auguste Béclard, qui naquit dans notre ville en 1785, M. Léon Béclard se présenta à deux reprises différentes, en 1893 et en 1898, à la députation dans la 2e circonscription d'Angers, comme républicain modéré.

C'était un esprit extrêmement cultivé et un écrivain d'un rare talent. Comme homme politique, il appartenait par la fermeté de ses convictions, par la droiture de son jugement, par sa modération toujours courtoise et par sa parfaite loyauté, à la grande école des parlementaires d'autrefois. M. Léon Béclard fut un collaborateur du *Journal des Débats* et du *Petit Courrier* d'Angers.

Ses obsèques eurent lieu le 29 juin en l'église de la Madeleine, à Paris, et l'inhumation dans le caveau de sa famille au cimetière du Père-Lachaise.

X***.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRE-VINGTIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Un Cinquantenaire : Le sacre de Mgr Freppel (18 avril 1870). — **Cyr-René Gersan** 5

Poésies : En pêche. Le Chemineau. — **Auguste Dupouy** 15

Louis Tessier (1859-1915). — **M. Valotaire** 19

Un aspect mystique de la guerre : La Paix du Septième Jour, par Emile Baumann. — **R.-N. Raimbault** 27

Au Pays des Ruines : La Forêt pleure !... — **Yves Tyasbon** 59

Archives Pont-de-Céiaises, première série (*suite*). Troisième partie : l'organisation municipale de 1790. — **V. Dauphin** 63

Angers et l'Anjou pendant la Guerre (avril 1917) (*Suite*). — **G. Grassin** 83

Résumé des observations météorologiques faites à la station municipale d'Angers pendant les mois de Janvier et Février 1920. — **J. Verchaly** 119

Chronique 121

Les nouveaux sénateurs de Maine-et-Loire. — Les bureaux du Conseil général et de la Commission départementale. — M. Vallette, préfet de Maine-et-Loire. — Le Congrès des Maires des principales villes de l'Ouest s'est réuni à Angers. — Installation des membres du Tribunal de Commerce d'Angers. — Le bureau de la Société de la protection du réformé n° 2. — Un nouvel évêque angevin. — Une manifestation en l'honneur de M. Gourin. — L'assemblée générale du Syndicat d'initiative de l'Anjou. — Une manifestation en l'honneur du 25e dragons et du 8e cuirassiers. — Notes d'art. — Cérémonies patriotiques et religieuses à la mémoire des combattants de

Digitized by Google

la grande guerre. — Manifestations artistiques. — Les Conférences de la Société de Géographie commerciale : La Pologne, par M. Goiski ; L'effort français au Brésil, par M. Brigole ; L'Irlande, par M. René Chauviré; Les colonies françaises, par M. P. Bourdarie. — Promotions et décorations (Légion d'Honneur, Médailles de la Reconnaissance française, Palmes académiques, Mérite agricole). — Nécrologie : le R. P. Stanislas Bénéteau, M. Léon Jamin, le lieutenant-colonel Pierre Fargeas.

MARS - AVRIL

Jeanne d'Arc racontée cent ans après sa mort. — **A. B.** 145

Un point d'histoire littéraire : Courteline et J. du Bellay. — **Henry Coutant** 155

Archives Ponts-de-Céiaises, première série (*suite*). — Troisième partie : l'organisation municipale de 1790. — **V. Dauphin** 157

Un ami des oiseaux : Gabriel Rogeron (*Suite*). — **André Godard**... 179

Poésies : Avril. Échanges. Entre dans le jardin... — **Henri Tilleul**. 189

Angers et l'Anjou pendant la Guerre (avril 1917) (*suite*). — **G. Grassin** 191

Résumé des observations météorologiques faites à la Station municipale d'Angers pendant les mois de mars et avril 1920. — **J. Verchaly** 259

Chronique 261

Le mouvement préfectoral en Maine-et-Loire. — La question du blé étudiée à Angers. — Inauguration du port fluvial d'Angers. — Un angevin nommé major des Invalides à Paris. — « Les Chants du Harem », de M. Max d'Ollone, au Châtelet. — Une soirée musicale à la salle du Quinconce. — Un concert de la Société Sainte-Cécile. — Le tour d'Angers à pied. — Manifestations patriotiques du Souvenir dans le département. — Conférences : L'Amérique et les Américains, par Mlle Yvonne Pouzin : La pêche maritime en Bretagne, par M. Auguste Dupouy ; Le XIIe Congrès national de la Mutualité française, par M. Mabilleau. — Une prise d'armes ; remise de décorations. — Promotions et décorations (légion d'honneur, médaille de la reconnaissance publique, médaille de Sainte-Élisabeth). — **X*****.

A travers les Livres et les Revues 271

J. Potiron et F. Lennel : *Historique des manufactures et usines de la Société anonyme des filatures, corderies et tissages d'Angers ;* — Mathilde Alanic : *Nicole mariée ;* — Abbé Gautier : *Histoire de Brissac, de son château et des familles qui l'ont possédé ;* — René Vallette : *Le couvent de la chapelle de Notre-Dame de Lorrette de la Flocellière et les Maillé-Brézé ;* — Auguste Dupouy : *Les crises sardinières.* — **Ch. Urseau.**

Digitized by Google

MAI - JUIN

Éloge funèbre de M. Louis Hogu, professeur de Littérature française, prononcé, le 16 juin 1920, dans le Palais Universitaire, par Mgr Pasquier, recteur des Facultés. — **H. Pasquier**..... 273

Les Angevins à Haïti : Bertrand d'Ogeron, de Pouansey, Dupetit-Thouars, de Las-Cases. — **A. Petiteau**..... 287

Réjane était-elle Angevine ? — **Henry Coutant**..... 321

Archives Ponts-de-Céiaises, première série (*suite*). — **V. Dauphin**.. 325

Poésies : La Roseraie, Les Tilleuls. — **Henri Tilleul**..... 333

Angers et l'Anjou pendant la guerre (mai 1917) (*suite*).— **G. Grassin**. 337

Résumé des observations météorologiques faites à la station municipale d'Angers pendant les mois de mai et juin 1920. — **G. Verchaly**..... 371

Chronique..... 373

La jonction de la Loire à la Manche et le Conseil général. — La fête de Jeanne d'Arc et de la Victoire à Angers. — La Chambre de Métiers de l'Anjou et la crise de l'apprentissage. — Un dîner du « Vin d'Anjou ». — La société des Concerts populaires d'Angers. — La journée des mères de familles nombreuses. — Le « Memorial day ». — Une conférence de M. Mabileau. — Une soirée des anciennes élèves de l'École primaire supérieure de jeunes filles. — M. Flandin, sous-secrétaire d'État de l'aviation rend visite à l'Aéro-Club de l'Ouest. — Une exposition de roses, fleurs et légumes. — A la « Grappe angevine ». — Une excursion du Syndicat d'initiative de l'Anjou. — Une soirée de la Ligue maritime. — Les « Marionnettes ». — La musique et les jeunes aveugles de la Claverie. — La fête annuelle des Élèves de l'École des Arts. — Une fête au patronage Saint-Laud. — Une représentation de l'Association amicale des Frères et des Écoles libres d'Angers. — Le bureau des Finances et le Grand-Livre de la Dette quittent Angers. — Les œuvres du Comte d'Ollone et de Mademoiselle Mathilde Alanic, couronnées par l'Académie française. — La société d'Encouragement au bien décerne une médaille d'argent à M. Xavier de la Perraudière. — M. Fauvel, membre de l'académie des « Nuovi Lincei ». — Une médaille du Touring-Club à M. Borry. — M. Marc Leclerc devient journaliste. — Une œuvre du sculpteur Desbois. — Exposants angevins au salon des artistes français. — Nos parlementaires à Rome. — Un envoi au Musée de sculpture d'Angers. — Le nouveau président de la « Loire navigable ». — Manifestations patriotiques et du souvenir : à Pouancé, Saint-Florent-le-Vieil, Champigné, Cheffes, Doué-la-

Digitized by Google

Fontaine, Saint-Mathurin, à l'Association des anciens élèves du Lycée. — Manifestations sportives : Club hippique de l'Anjou, Concours hippique d'Angers, Coupe challenge Cointreau (boule de fort), Ve tour de Saumur, Courses d'Angers, Régates d'Angers-Nautique, Remise du challenge Monprofit au 7e hussards, Grand prix Léonard. — Promotions et décorations. — Nécrologie : MM. Louis Hogu, Jules Gilbert, Cortillot, Léon Béclard. — X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers imp. G. Grassin, Richou Frères successeurs. — 9-20

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 4268

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 4268

Digitized by Google

Digitized by Google